Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JANVIER 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS DANS CE SUPPLÉMENT DU GUIDE POSTAL

Australie—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.

Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.

Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.

Maurice (Iles)—Tarif des colis postaux.—JANVIER.

Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.

Objets de la 3ième classe appelés colis postaux, etc.—JANVIER.

Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.

Tabago—Maximum de poids des colis—15 livres.—JANVIER.

Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER.

Transmission par la poste des poussins d'un jour.—JANVIER.

Trinité (Ile)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.

32525—1½

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

DÉCEMBRE 1926

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL et PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Calgary Sub-office N° 6 (rouvert le 9 décembre).	C	1618 Center Street, nord.	Calgary Est....... **Alta.**	W. M. Stinson.
Calgary Sub-office N° 25 (rouvert le 25 novembre).	C	1221-20e avenue nord-ouest.	Calgary Est....... **Alta.**	Mme E. G. Tate.
Cantley (rouvert 8 décembre)	O	Hull-Est	Wright............ **P.Q.**	E. Poulin.
Fort San (20 novembre)	M.J.	....	Qu'Appelle........ **Sask.**	W. H. Madden.
Gervais (14 décembre)	M	Peterborough, Berthier.	Berthier-Maskinongé........... **P.Q.**	E. Marcil.
Grand Ruisseau (1er décembre).	H	Iles de la Madeleine.	Gaspé............. **P.Q.**	Philippe Cyr.
Highworth (rouvert 1er décembre).	S	N.O. Sec. 16 tp 45, r. 15, O. 3e m.	Battleford, nord... **Sask.**	D. Carmichael.
Lac Rochu (23 novembre)	Q	Adstock	Beauce............ **P.Q.**	W. Dulac.
Laflamme (22 novembre)	Q	St. Pierre de Montmagny.	Montmagny........ **P.Q.**	Zotique Proulx.
Lower Barnaby River (15 décembre).	St. J.	....	Northumberland.. **N.-B.**	J. E. Mahoney.
Lynnmour (1er décembre)	V	....	Vancouver nord.... **C.B.**	T. E. Wight.
Montréal Sub-office N° 59 (13 décembre).	M	777, rue Beaubien-Est.	St. Denis.......... **P.Q.**	Dr. M. J. Gadbois.
Ottawa Sub-office N° 11 (10 décembre).	O	128, rue Creighton	Russell........... **Ont.**	C. E. J. Eynon (intérimaire).
Primula (rouvert 16 décembre).	S	S.e. sec. 4, tp. 56, r. 5, O. 4e m.	Battle River....... **Alta.**	Prokop Matlak.
Rat Lake (1er décembre)	E	S.e. sec. 23, tp. 63, r. 4, O. 4e m.	Athabaska......... **Alta.**	Olaf Berg (intérimaire).
Rockglen (29 novembre)	M.J.	S.e. sec. 2, tp. 3, r. 30, O. 2e m.	Willow Bunch..... **Sask.**	C. E. Sproule.
Saskatoon Sub-office N° 11 (1er décembre).	S	625 avenue H.-Sud	Saskatoon......... **Sask.**	C. R. Waun.
Spring Creek (1er décembre).	S	S.e. sec. 3, tp. 55, r. 15, O. 4e m.	Vegreville......... **Alta.**	Thomas Hill (intérimaire).
Toronto Sub-office N° 140 (rouvert 24 novembre).	T	831, rue College	Toronto Centre Ouest............ **Ont.**	E. A. Legge, (intérimaire).
Vesela (16 décembre)	S	N.e. sec. 26 tp. 54, r. 9, O. 4e m.	Battle River....... **Alta.**	T. Bochon, (intérimaire).
Victoria Sub-office N° 22 (1er décembre).	V	3060 Cedar Hill Road.	Victoria........... **C.B.**	Mlle L. Humber (intérimaire).

NOTES:—

Butternut Bay, Ont., bureau d'été, a été incorrectement désigné comme Butternut sur la liste des nouveaux bureaux parue dans le supplément de juillet.

Le sub-office N° 22 de Calgary, Alta. a été fermé temporairement le 30 septembre et rouvert le 17 novembre, au N° 239 de la 11e avenue est, sous la direction de M. Michael Belitz comme titulaire.

Les bureaux de Chicoutimi-ouest, Chicoutimi-centre et Rivière du Moulin ont été changés en sub-offices de Chicoutimi. Ce changement sera effectif à partir du 1er janvier 1927.

Le sub-office N° 4 de Québec, P.Q. a été fermé temporairement le 19 octobre et rouvert le 27 du même mois au N° 15 de la rue Richelieu, sous la direction de M. Jean Frederick comme titulaire.

Le changement du bureau de Stratford Station en un sub-office de Stratford, paru dans le supplément d'août, n'a pas été effectif avant le 1er janvier 1927.

Le sub-office N° 8 de Toronto, Ont. a été fermé temporairement le 8 décembre et rouvert le 10 du même mois, au N° 201 de l'avenue Danforth, sous la direction de Mlle F. E. Linecar comme titulaire.

Le sub-office N° 10 de Toronto, Ont. a été fermé temporairement le 23 août et rouvert le 8 décembre au N° 1883 de la rue Queen est, sous la direction de M. G. T. Harkins, comme titulaire.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJA ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Buffalo Head	Maple Creek, Sask	en Horsham.
Elm Tree	Gloucester, N.-B	en Petit Rocher Nord.
Glendyne	Témiscouata, P.Q	en Boisvert.
New Harbour Ouest	Antigonish-Guysborough, N.É.	en New Harbour.
St. Simon d'Yamaska	Bagot, P.Q	en St. Simon de Bagot.

BUREAUX FERMÉS

Albas	Cariboo, C.B	le 15 décembre.
Allard Mills	Port Arthur-Thunder Bay, Ont.	le 29 septembre.
Bassin du Lièvre	Hull, P.Q	le 30 novembre.
Battle Valley	Battleford Sud, Sask	le 31 décembre.
(b)Brentwood	Simcoe Nord, Ont	le 30 novembre.
Britain	Camrose, Alta	
(b) Brooksley	Red Deer, Alta	le 31 décembre.
Burleigh Falls	Hastings-Peterborough, Ont.	le 30 octobre.
(b) Centre Millstream	Royal, N.-B	le 1er décembre.
Coyote Valley	Battle River, Alta	
(b) Drew Station	Wellington Nord, Ont	le 15 décembre.
Genoa Bay	Nanaimo, C.B	le 30 novembre.
(b) Harewood	Westmorland, N.-B	le 30 novembre.
Heath Creek	Macleod, Alta	le 1er novembre.
Kirks Ferry	Wright, P.Q	le 7 décembre.
McDonald Siding	Hastings-Peterborough, Ont.	le 13 novembre.
Platinum	Algoma-Est, Ont	le 1er novembre.
Quantock	Willow Bunch, Sask	le 27 novembre.
St. Paul's Island (bureau d'été)	Cap Breton-Nord-Victoria, N.-E	le 22 novembre.
South Valley	Melfort, Sask	
Strathnaver	Cariboo, C.B	
Toronto Pape Avenue Sub Office	Toronto-Est, Ont	le 18 octobre.
Vigilant	Willow Bunch, Sask	le 30 novembre.
Winnipeg King Edward Sub-Office	Winnipeg Centre-Sud, Man	le 9 juillet.
Woolchester	Medicine Hat, Alta	le 15 novembre.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:—

Brentwood	New Lowell, R. R. N° 2.
Brooksley	Lacombe R.R. N° 2.
Centre Millstream	Millstream R.R. N° 1.
Drew Station	Clifford, R.R. N° 3.
Harewood	Saliabury, R.R. No. 2.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Upsala (W.), Kenora, Ont....... le 1er janvier 1927.

BUREAU FERMÉ

Toronto, Sub-office N° 103, Toronto, Ont....... le 14 décembre 1926.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Ardness	Pictou	Mlle M. C. MacDonald.
Benacadie	Cap Breton nord-Victoria	R. Farrell.
Briton Cove	Cap Breton nord-Victoria	K. J. McInnis.
Castle Bay	Cap Breton nord-Victoria	A. McInnes.
Central Port Mouton	Shelburne-Yarmouth	C. Payzant.
Dunakym	Inverness	Mlle M. McQuarrie.
Halifax, Armdale Sub Office	Halifax	Mlle L. H. Murray.
Hillside, Boulardarie	Cap Breton nord-Victoria	P. MacKeigan.
Minasville	Hants-Kings	Mme M. Cameron.
New Grafton	Queens-Lunenburg	W. P. Freeman.
Port Medway	Queens-Lunenburg	E. O. Payzant.
Portree	Inverness	Mme A. Ross.
Scatarie Island	Richmond-Cap Breton ouest	R. B. Spencer.
Stony Island	Shelburne-Yarmouth	Mme S. J. Ross.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau	District électoral	Titulaire
Anfield	Victoria-Carleton	L. Goodine.
Baker Brook	Restigouche-Madawaska	F. X. Cyr.
Black River	Northumberland	J. E. McNaughton.
Bretagneville	Kent	D. Richard.
Doyle's Brook	Northumberland	H. Grattan.
Lagaceville	Northumberland	B. Roy.
Legere	Northumberland	A. Desrocher.
Newton	Royal	Mme L. M. Hall.
Sheila	Gloucester	E. Russell.
Trout Stream	Gloucester	Mme C. Losier.

QUÉBEC

Bureau	District électoral	Titulaire
Adderley	Mégantic	A. Turgeon.
Brookline	Chambly-Verchères	A. McK. Larkin.
Callières	Québec-Montmorency	Mme E. T. Hébert.
Chaumont	Lotbinière	W. Gosselin.
Dosquet	Lotbinière	G. Rousseau.
East Clifton	Compton	J. F. Barber.
Escuminac Nord	Bonaventure	J. E. Pitre.
Gagné	Bonaventure	D. Leblanc.
Grande Rivière Ouest	Gaspé	Mlle E. Beaudoin.
Hopetown	Bonaventure	H. Mauger.
Joynt	Wright	S. Brooks.
Lac Bellemare	Trois-Rivières-St-Maurice	A. Langlois.
Lac Thibeault	Témiscouata	Mme M. L. P. Carrier
Languedoc	Pontiac	A. Duchaine.
L'Anse-à-Valleau	Gaspé	G. Mathurin.
Les Fonds	Lotbinière	A. Bergeron.
Little River West	Gaspé	A. Beaudin.
Mailhot	Mégantic	D. Bourque.
Metis Beach	Matane	Mlle E. Morin.
Montagne Ronde	Beauce	P. Morin.
Montréal, sub-office Pointe-aux-Trembles	Maisonneuve	J. R. Geoffrion.
Montréal, sub-office n° 65	St. James	J. A. Robillard.
Montréal, sub-office n° 117	St. Mary's	A. Goyer.
New Carlisle West	Bonaventure	Mme G. Allard.
Newport	Gaspé	F. Sivrais.
Notre-Dame-des-Pins	Beauce	E. Roy.
Pointe-aux-Outardes	Charlevoix-Saguenay	Mme O. T. Maltais.
Rang St-Paul	Gaspé	B. Hamon.
St-Cyrille de Wendover	Drummond-Arthabaska	H. Cartier.
Vianney	Mégantic	A. Simoneau.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Suite

Ontario

Bureau	District électoral	Titulaire
Burnaby	Welland	K. D. Michener.
Ceylon	Grey, sud-est	Mme A. E. McMillan.
Chandos	Hastings-Peterborough	L. Young.
Currie's Crossing	Oxford, sud	F. J. Watt.
Foymount	Renfrew, sud	M. O'Connor.
Gameland	Kenora-Rainy River	Mme I. Thomas.
Greensville	Wentworth	C. L. MacLean.
Hamilton, sub-office n° 7	Hamilton, ouest	Mlle A. R. Cheeseman.
London, sub-office n° 8	London	R. D. McKay.
McDougall Mills	Port Arthur-Thunder Bay	Mlle E. Heath.
Marter	Timiskaming, sud	T. Greenwood.
Naughton	Algoma, est	Mme M. Cyr.
Newington	Stormont	A. C. Jardine.
New Sarum	Elgin, ouest	L. H. Grandy.
Parker	Wellington, nord	T. C. Hynd.
Port Lock	Algoma, ouest	William McKim.
Rockcroft	Peterborough, ouest	G. H. Traynor.
Scudder	Essex, sud	Mlle L. Hutton.
Ufford	Muskoka-Ontario	Mme E. Veitch.

Manitoba

Culross	Macdonald	G. T. Thompson.
Koostatak	Selkirk	F. Kardel.
Meadow Portage	Dauphin	J. E. Jeannotte.
Pikwitonei	Nelson	P. M. Carter.
Shevlin	Dauphin	Mme M. C. Allingham.
Wood Bay	Lisgar	E. H. Mayne.
Zhoda	Provencher	W. Tymofizchuk.

Saskatchewan

Blucher	Saskatoon	R. N. Baldwin.
Carragana	Melfort	J. J. Lark.
Ferland	Willow Bunch	A. Dion.
Fish Creek	Prince Albert	N. Hrychuk.
Fort McPherson	Mackenzie	Wm. Firth.
Harris	Rosetown	O. S. Sugden.
Main Centre	Swift Current	Mlle S. Pauls.
Naisberry	Melfort	E. A. Arnett.
Northside	Prince Albert	H. Caven.
Old Wives	Moose Jaw	Mme G. Sheldon.
Polwarth	Prince Albert	F. M. Fraser.
Regina, sub-office n° 7	Regina	Wm. Morgan.
St-Isidore de Bellevue	Prince Albert	H. Maruszczak.
Tichfield	Kindersley	D. H. McMillan.
Turtle Beach	Battleford-Nord	R. A. Bowbyes.
Vantage	Willow Bunch	M. D. Rowe.

Alberta

Calgary, sub-office n° 22	Calgary, ouest	M. Belitz.
Donatville	Athabaska	A. Lancour.
Edmonton, sub-office n° 6	Edmonton, est	C. W. Young.
Edmonton, sub-office n° 7	Edmonton, ouest	A. MacDougall.
Ferrybank	Wetaskiwin	Mme E. P. Davison.
Kavanagh	Wetaskiwin	E. Lee.
Minnehik	Wetaskiwin	J. L. Tipping.
Nisku	Wetaskiwin	Mme E. Zelt.
Seebe	Calgary, ouest	G. E. Turner.
Woodbend	Edmonton, ouest	R. T. McNeilly.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Fin

Colombie Britannique

Bureau	District électoral	Titulaire
Blubber Bay	Comox-Alberni	W. P. Pughe.
Buckley Bay	Skeena	J. McDonald.
Canal Flats	Kootenay, est	Mme E. A. McQueen.
North Lonsdale	Vancouver, nord	H. A. King.
Southbank	Skeena	Mme E. M. Keefe.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Transmission par la poste de poussins d'un jour.**—Les maîtres de poste sont informés que le service établi pour la transmission des poussins d'un jour, par la poste aux colis au Canada, sera rétabli cette année. Du 1er avril au 15 juin (sauf dans la Colombie Britannique où cette période s'étendra du 15 mars au 31 mai) les poussins vivants âgés d'un jour pourront être acceptés aux risques de l'envoyeur, pour transmission au tarif des colis postaux aux endroits situés au Canada et aux Etats-Unis, pourvu que le paquet qui les contient soit bien conditionné et que la livraison puisse en être faite dans les trente-six heures qui suivent le dépôt à la poste.

On ne devra pas accepter ces envois de poussins d'un jour s'il est nécessaire d'employer un service par wagon à bagages, par appareil à recueillir les dépêches (catch post) ou par eau. (Ceci ne comprend pas les courtes voies maritimes ou fluviales qui ne sont en réalité que des traverses.) En s'adressant à l'administrateur général du service postal les expéditeurs sauront à quels endroits ils peuvent expédier ces poussins.

Les colis contenant des poussins d'un jour ne seront pas assurés.

Ces envois de poussins doivent être transportés en dehors des sacs. On recommande que l'envoyeur mette sur chaque colis une étiquette imprimée ou écrite lisiblement sur laquelle il donnera les instructions suivantes auxquelles les employés des Postes auront soin de se conformer:

"Poussins âgés d'un jour.

"HAUT".

A manipuler avec un soin tout spécial.

Ne donnez ni à manger ni à boire aux poussins pendant leur transmission.

Expédiez aussi rapidement que possible et livrez au destinataire promptement, dès l'arrivée au bureau de destination.

Ne mettez pas ce colis dans un sac ni au-dessous d'autres envois.

Ne le mettez pas près des tuyaux chauds, poêles ou radiateurs et ne le laissez pas exposé aux vents froids ou au soleil.

Protégez les poussins autant que possible contre le froid et la chaleur intense."

(2) **Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.**—Afin de faciliter la manipulation des correspondances déposées en grande quantité, la Poste a approuvé une méthode par laquelle les maisons de commerce peuvent, lorsqu'elles envoient au public des lettres, des demandes de renseignements, etc., inclure une enveloppe adressée pour la réponse et affranchie au moyen de l'empreinte postale ci-dessous:





OR



Comme le port de la réponse aura été payé en numéraire, ces envois devront être frappés du timbre à date du bureau d'origine, puis transmis et distribués sans autre frais.

(3) **Admission des objets recommandés.**—Lorsqu'un objet recommandé est présenté pour transmission, il faut veiller à ce que:

(a) le port entier en soit payé ainsi que le droit de recommandation;
(b) les timbres soient parfaitement oblitérés;

(c) Il porte une empreinte distincte du timbre à date sur le côté adresse et deux empreintes de ce même timbre au dos sur le pli;
(d) il soit inscrit dans le registre des objets recommandés;
(e) une empreinte du timbre (original n°) soit appliquée sur l'enveloppe et qu'un numéro soit donné à l'objet.
(f) enfin, qu'un certificat de recommandation dûment complété, soit remis à l'envoyeur.

(4) **Formation et expédition des dépêches.**—Lorsqu'on forme et expédie des dépêches, la feuille d'avis doit être timbrée distinctivement de la date à laquelle la dépêche est expédiée et convenablement libellée.

Tous les sacs doivent être étiquetés lisiblement et l'étiquette doit être timbrée de la date à laquelle la dépêche est expédiée.

Dans aucun cas, la même étiquette ne doit servir une seconde fois.

Lorsqu'on rédige une feuille des chargements, il faut comparer avec soin les inscriptions avec les adresses des objets recommandés. C'est le moyen d'éviter des erreurs.

(5) **Application du timbre à date sur les bons de poste.**—L'attention du ministère a été attirée sur le fait qu'une quantité considérable de bons de poste qui sont présentés à l'encaissement, ne portent pas l'empreinte du timbre à date du bureau d'origine. Comme cette omission cause inutilement de la peine et du désagrément aux bénéficiaires des bons, les maîtres de poste sont priés de veiller à ce que tous les bons qui sont délivrés par leurs bureaux, soient signés convenablement et portent une empreinte distincte du timbre à date.

(6) **Renvoi des boites vides de cire à cacheter.**—La division du matériel et de l'approvisionnement prie les maîtres de poste de lui renvoyer vides, suivant les indications imprimées sur la boîte, les petites boîtes en bois qu'ils ont reçues contenant de la cire à cacheter.

(7) **Service par appareil à recueillir les dépêches.**—Les bureaux de poste suivants ont été rayés de la liste des bureaux qui ont un service par appareil à recueillir les dépêches.

Terrys, C.B.
Thrums, C.B.
Shoreacres, C.B.

(8) **Similitude des noms de bureaux de poste.**—On attire l'attention des maîtres de poste sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:

Quyon, P.Q. Rouyn, P.Q. Loring, Ont. Loring, Alaska.

Prendre soin d'éviter toute fausse direction des correspondances adressées à ces bureaux.

(9) **Médaille du Service Impérial.**—La médaille du Service impérial a été décernée aux employés suivants:

Nom	Titre	Bureau
Dusseault, Jean Baptiste	Facteur senior	Montréal.
Mathieu, Joseph Octave	Facteur	"
Boivin, David	"	Québec.
Elliott, Robert John	"	Kingston.
Rolston, Edward	"	Hamilton.
Adam, John Walker	"	Toronto.
Hancock, William	"	Halifax.

(10) **Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada.**—Les maîtres de poste dont informés que la taxe des lettres et des cartes postales originaires des pays ci-dessous mentionnés, a été changée et qu'elle est maintenant la suivante:

—	Lettres		Cartes postales	Date
	1er port	2ième port		
Congo belge	1 fr. 50 ctmes	90 centimes	90 centimes	1er janv. 1927
Danemark	25 ore	15 ore	15 ore	1er janv. 1927
Hongrie	40 fillers	20 fillers	20 fillers	1er janv. 1927
Antigua			1 penny	
Dominique			1 penny	
Montserrat			1 penny	
Nevis			1 penny	
St-Christophe (St. Kitts)			1 penny	
Vierges britanniques (Iles)			1 penny	

Les surtaxes doivent être perçues conformément aux indications de la Poste.

Ces données doivent remplacer les correspondantes publiées dans le Supplément d'avril du Guide postal de 1926, à partir de la page 12.

(11) **Affranchissement en numéraire des objets de la troisième classe appelés colis postaux, à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.**—Les maîtres de poste sont informés que, maintenant, les objets de la troisième classe appelés colis postaux, déposés au Canada, dont le port est acquitté suivant le système d'affranchissement payé en numéraire, peuvent être acceptés pour la transmission à l'Australie et la Nouvelle-Zélande, aux mêmes termes et conditions que les colis à destination de l'intérieur du Canada ou des Etats-Unis. Voir chiffre 4, page 8 du supplément de mai 1926, du Guide postal.

Comme le port de ces colis aura été payé en numéraire, ils devront être transmis à destination sans autres frais.

Les maîtres de poste sont priés de modifier en conséquence l'article 120, page 26 du Guide postal.

(12) **Les Bermudes**—Maximum de poids des colis postaux.—Les maîtres de poste sont informés que le maximum de poids des colis postaux échangés entre le Canada et les Bermudes, est maintenant de 15 livres.

Le tarif d'affranchissement applicable aux colis pour les Bermudes expédiés par la voie directe est de 12 cents par livre ou fraction de livre au delà.

Le tarif applicable aux colis pour les Bermudes expédiés par la voie de New-York est de 19 cents par livre ou fraction de livre au delà.

(13) **La Trinité et Tabago**—Maximum de poids des colis postaux.—Les maîtres de poste sont informés que le maximum de poids des colis postaux échangés entre le Canada et la Trinité et Tabago, est maintenant de 15 livres.

Le tarif d'affranchissement applicable aux colis pour la Trinité et Tabago expédiés par la voie directe est de 12 cents par livre ou fraction de livre au delà.

Le tarif applicable aux colis pour la Trinité et Tabago expédiés par la voie de New-York est de 19 cents par livre ou fraction de livre au delà.

(14) **Maurice (Ile).**—Tarif des colis postaux. Les maîtres de poste sont informés que le tarif d'affranchissement des colis postaux envoyés via France à l'Ile Maurice (y compris Rodriguez), a été changé et qu'il sera le suivant jusqu'à nouvel ordre:

1 liv.	$0.50	4 liv.	$1.05	8 liv.	$1.49
2 liv.	0.61	5 liv.	1.16	9 liv.	1.60
3 liv.	0.94	6 liv.	1.27	10 liv.	1.71
		7 liv.	1.38	11 liv.	1.82

(15) **Roumanie—Service et tarif des colis postaux.**—Les maîtres de poste sont informés que l'on peut expédier les colis postaux pour la Roumanie par la voie de France, Allemagne et Tchécoslovaquie, outre la voie d'Angleterre, Allemagne et Tchécoslovaquie.

Le tarif applicable aux colis expédiés par la voie de France, Allemagne et Tchécoslovaquie est le suivant:

1 liv.	$0.47	5 liv.	$1.11	9 liv.	$1.55
2 liv.	0.58	6 liv.	1.22	10 liv.	1.66
3 liv.	0.89	7 liv.	1.33	11 liv.	1.77
4 liv.	1.00	8 liv.	1.44		



(16) Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c	$ c	$ c	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Abyssinie (Adis-Ababa, Diré-Daoua et Harrar seulement)	Angleterre et France	.84	.95	1.60	1.71	1.82	1.93	2.04	2.27	2.38	2.49	2.60				
	France	.50	.61	1.09	1.20	1.31	1.42	1.53	1.64	1.75	1.86	1.97				
Açores	Angleterre et Portugal	.96	1.07	1.42	1·53	1.64	1.75	1.86	2.03	2.14	2.25	2.36				
Aden (y compris Kamaran et Périm)	Angleterre	.60	.71	.82	1.35	1.46	1.57	1.68	2.15	2.26	2.37	2.48				
Afrique Equatoriale française—																
(*a*) Gabon	Angleterre et France	.78	.89	1.36	1.47	1.58	1.69	1.80	2.09	2.20	2.31	2.42				
(*b*) Moyen Congo, Oubangui-Chari et Tchad.	Angleterre et France	.96	1.07	1.84	1.95	2.06	2.17	2.28	2.57	2.68	2.79	2.90				
	France	.56	.67	1.27	1.38	1.49	1.60	1.71	1.82	1.93	2.04	2.15				
Afrique Occidentale Portugaise—																
Angola	Angleterre et Portugal	1.02	1.13	1.24	1.47	1.58	1.69	1.80	1.97	2.08	2.19	2.30				
Guinée	Angleterre et Portugal	.84	.95	1.06	1.29	1.40	1.51	1.62	1.85	1.96	2.07	2.18				
St-Thomas et Principe	Angleterre et Portugal	.96	1.07	1.18	1.41	1.52	1.63	1.74	1.91	2.02	2.13	2.24				
Afrique Orientale Portugaise	Cape Town	.29	.43	.57	.71	.85	.99	1.13	1.27	1.41	1.55	1.69				
	Angleterre	.72	.83	.94	1.23	1.34	1.45	1.56	1.73	1.84	1.95	2.06				
Albanie (localités ouvertes au service des colis postaux sont Berat, Bilisht, Delvine, Dures (Durazzo), Elbasan, Fier, Gjinkaster (Argirokastro), Himare, Kavaje, Klisyne, Klos Kolonje, Konispol, Korce (Coritza), Krue, Krume, Lesh (Alessio), Leskovik, Libhove, Lushnje, Mallakaster, Mied (Vaudejs), Milot, Pazar (Shkoder), Peqin, Permet, Peshkopi, Pogradee, Puke, Qukes, Santi Quaranta (Sarande), Shijak, Shkoder (Scutari), Tepeline, Tirane, Vlone (Valona), Wilson	Angleterre et Italie	.84	.95	1.30	1.41	1.52	1.63	1.74	1.97	2.08	2.19	2.30				
Algérie	France	.26	.37	.57	.68	.79	.90	1.01	1.12	1.23	1.34	1.45				
	Angleterre et France	.54	.65	1.00	1.11	1.22	1.33	1.44	1.67	1.78	1.89	2.00				
Allemagne	Angleterre	.54	.65	1.00	1.11	1.22	1.33	1.44	1.67	1.78	1.89	2.00				
Antilles Françaises (Guadeloupe et Martinique)	Par paquebot direct	.24	.35	.46	.65	.76	.87	.98	1.09	1.20	1.31	1.42	2·53	2·64	2·75	2·86
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	1·69	1·80	1·91	2·02
Argentine, République	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Ascension	Angleterre	.54	.65	.76	1.17	1.28	1.39	1.50	1.91	2.02	2.13	2.24				
Australie	Vancouver	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44				
	San Francisco	.29	.52	.75	.98	1.21	1.44	1.67	1.90	2.13	2.36	2.59				
Autriche	Angleterre et Allemagne	.72	.83	1.12	1.23	1.34	1.45	1.56	1.79	1.90	2.01	2.12				
Bahama	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Baléares (Iles)	Angleterre et France	.72	.83	1.18	1.29	1.40	1.51	1.62	1.85	1.96	2.07	2.18				
	France	.40	.51	.74	.85	.96	1.07	1.18	1.29	1.40	1.51	1.62				
Barbade	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2·28	2·47	2·66	2·85
Belgique	Angleterre	.48	.59	.70	.99	1.10	1.21	1.32	1.55	1.66	1.77	1.88	2.29	2.40	2.51	2.62
	Par paquebot direct	.24	.35	.50	.61	.72	.83	.94	1.05	1.16	1.27	1.38	1.57	1.68	1.79	1.90
Benadir (*Voir* Somalie italienne)																
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Bermudes	{Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1·44	1·56	1·68	1·80
	{New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2·28	2·47	2·66	2·85
Bismark, Archipel	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Bolivie	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Bornéo du Nord (Etat du)	Angleterre	.54	.65	.76	1.17	1.28	1.39	1.50	1.97	2.08	2.19	2.30				
Brésil	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Brunei	Angleterre et Etablissements des Détroits	.60	.71	.82	1.23	1.34	1.45	1.56	1.97	2.08	2.19	2.30				
Bulgarie	Angleterre	.54	.65	.94	1.05	1.16	1.27	1.38	1.67	1.78	1.89	2.00				
Cameroun—																
(*a*) Sphère britannique	Angleterre	.66	.77	.88	1.29	1.40	1.51	1.62	2.03	2.14	2.25	2.36				
(*b*) Sphère française	Angleterre	.54	.65	.76	1.11	1.22	1.33	1.44	1.79	1.90	2.01	2.12				
Canarie (Iles)	Angleterre	.66	.77	1.12	1.23	1.34	1.45	1.56	1.73	1.84	1.95	2.06				
Cap Vert, Iles du	Angleterre et Portugal	.84	.95	1.06	1.29	1.40	1.51	1.62	1.85	1.96	2.07	2.18				
Caroline (Iles)	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Ceylan	Angleterre	.60	.71	.82	1.35	1.46	1.57	1.68	2.15	2.26	2.37	2.48				
Chili	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Chine—																
(*a*) Bureaux de poste chinois	Vancouver et Shanghaï	.27	.39	.51	.63	.75	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95
(*b*) Agence britannique (Wei-Hai-Wei)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Chypre	Angleterre et Egypte	.72	.83	.94	1.35	1.46	1.57	1.68	2.09	2.20	2.31	2.42				
Colombie, République de	{Jamaïque	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	{New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Congo Belge—																
(*a*) Tous les endroits dans le	Angleterre et Anvers	.78	.89	1.42	1.53	1.64	1.75	1.86	2.09	2.20	2.31	2.42				
(*b*) La province de Katanga seulement	{Angleterre et Beira	1.26	1.37	1.48	2.07	2.18	2.29	2.40	3.11	3.22	3.33	3.44				
	{AngleterreetCape Town	1.50	1.61	1.72	3.03	3.14	3.25	3.36	4.73	4.84	4.95	5.06				
(*c*) La province Orientale, et la province de Kantaga seulement	Angleterre, Kenya ou Tanganyika	.96	1.07	1.18	1.71	1.82	1.93	2.04	2.57	2.68	2.79	2.90				
Corée (Chosen)	Vancouver et Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Corse	{Angleterre et France	.54	.65	1.00	1.11	1.22	1.33	1.44	1.67	1.78	1.89	2.00				
	{France	.26	.37	.57	.68	.79	.90	1.01	1.12	1.23	1.34	1.45				
Costa Rica	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Côte d'Ivoire	{Angleterre	.54	.65	.76	1.11	1.22	1.33	1.44	1.79	1.90	2.01	2.12				
	{France	.42	.53	.83	.94	1.05	1.16	1.27	1.38	1.49	1.60	1.71				
Côte d'Or, Colonie de la	Angleterre	.72	.83	.94	1.29	1.40	1.51	1.62	2.03	2.14	2.25	2.36				
Côte Française des Somalis	{Angleterre et France	.72	.83	1.24	1.35	1.46	1.57	1.68	1.85	1.96	2.07	2.18				
	{France	.38	.49	.76	.87	.98	1.09	1.20	1.31	1.42	1.53	1.64				
Crête (*voir* Grèce)																
Cuba	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Dahomey	{Angleterre	.54	.65	.76	1.11	1.22	1.33	1.44	1.79	1.90	2.01	2.12				
	{France	.42	.53	.83	.94	1.05	1.16	1.27	1.38	1.49	1.60	1.71				
Danemark (y compris le Groënland)	{Angleterre	.54	.65	.94	1.05	1.16	1.27	1.38	1.61	1.72	1.83	1 94				
	{Par paquebot direct	.31	.37	.43	.63	.69	.75	.81	.87	.93	.99	1.05				
Dantzig (ville libre)	Angleterre et Allemagne	.72	.83	1.18	1.29	1.40	1.51	1.62	1.85	1.96	2.07	2.18				
Dominicaine (République	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Egypte	Angleterre	.66	.77	.88	1.17	1.28	1.39	1.50	1.79	1.90	2.01	2.12				
Equateur	{Jamaïque	.53	.81	1.09	1.37	1.65	1.93	2.21	2.49	2.77	3.05	3.33				
	{New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Erythrée	Angleterre et Italie	.96	1.07	1.60	1.71	1.82	1.93	2.04	2.27	2.38	2.49	2.60				
Espagne	{Angleterre et France	.66	.77	1.12	1.23	1.34	1.45	1.56	1.79	1.90	2.01	2.12				
	{France	.35	.46	.69	.80	.91	1.02	1.13	1.24	1.35	1.46	1.57				
Estonie	Angleterre	.66	.77	1.06	1.17	1.28	1.39	1.50	1.73	1.84	1.95	2.06				
Etablissement des Détroits	{Angleterre	.60	.71	.82	1.23	1.34	1.45	1.56	1.97	2.08	2.19	2.30				
	{Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Etablissements Français de l'Océanie—	France et Panama	.48	.59	1.02	1.13	1.24	1.35	1.46	1.57	1.68	1.79	1.90				
	Vancouver et Australie	.56	.64	.72	1.12	1.20	1.28	1.36	1.84	1.92	2.00	2.08				
(a) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour n'excède pas 4 pieds	Angleterre et Nouvelle-Zélande	.96	1.07	1.18	1.59	1.70	1.81	1.92	2.51	2.62	2.73	2.84				
(b) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour excède 4 pieds mais non pas 6 pieds	Angleterre et Nouvelle-Zélande	1.38	1.49	1.60	1.95	2.06	2.17	2.28	2.99	3.10	3.21	3.32				
*Etats-Unis d'Amérique	Service direct	·14	·28	·42	·56	·70	·84	·98	1·12	1·26	1·40	1·54	1·68	1·82	1·96	2·10
Falkland, Iles	Angleterre	·54	·65	·76	1·23	1·34	1·45	1·56	1·97	2·08	2·19	2·30				
Féroé, Iles	Angleterre	·54	·65	·94	1·05	1·16	1·27	1·38	1·61	1·72	1·83	1·94				
Fidji	Vancouver	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
Finlande	Angleterre	·72	·83	1·24	1·35	1·46	1·57	1·68	1·91	2·02	2·13	2·24				
Fiume (Etat de) *Voir* Italie.																
France (y compris le Monaco)	Angleterre	·54	·65	·94	1·05	1·16	1·27	1·38	1·61	1·72	1·83	1·94	2·47	2·58	2·69	2·80
	Par paquebot direct	·24	·35	·54	·65	·76	·87	·98	1·09	1·20	1·31	1·42	1·69	1·80	1·91	2·02
Gambie	Angleterre	·66	·77	·88	1·29	1·40	1·51	1·62	2·03	2·14	2·25	2·36				
Géorgie Méridionale (Dépendance des Iles Falkland)	Angleterre et les Iles Falkland	·54	·65	·76	1·23	1·34	1·45	1·56	1·97	2·08	2·19	2·30				
Gibraltar	Angleterre	·48	·59	·70	1·11	1·22	1·33	1·44	1·79	1·90	2·01	2·12				
Gilbert et Ellice (Iles)	Vancouver et Australie	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Grande-Bretagne (y compris le nord de l'Irlande)	Par paquebot direct	·24	·42	·60	·78	·96	1·14	1·32	1·50	1·68	1·86	2·04	2·44	2·56	2·68	2·80
Grèce (y compris Corfou et le Crète)																
I. Tous les points (a)	Angleterre	·72	·83	·94	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
" (b)	Angleterre et France	·90	1·01	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	2·09	2·20	2·31	2·42				
II. (Corfou seulement)	Angleterre et Italie	1·02	1·13	1·54	1·65	1·76	1·87	1·98	2·21	2·32	2·43	2·54				
Grenade	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Guatémala	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Guinée Française	Angleterre	·54	·65	·76	1·11	1·22	1·33	1·44	1·79	1·90	2·01	2·12				
	France	·39	·50	·79	·90	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67				
Guyane Britannique	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Guyane Française	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Guyane Hollandaise	Guyane Britannique	·32	·40	·48	·68	·76	·84	·92	1·12	1·20	1·28	1·36				
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Haïti	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Hollande	Angleterre	·54	·65	·76	1·05	1·16	1·27	1·38	1·61	1·72	1·83	1·94	2·41	2·52	2·63	2·74
	Par paquebot direct	·24	·35	·46	·65	·76	·87	·98	1·09	1·20	1·31	1·42	1·69	1·80	1·91	2·02
Honduras, République de	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Honduras Britannique	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
Hong-Kong	Vancouver	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
Hongrie	Angleterre et Allemagne	·72	·83	1·24	1·35	1·46	1·57	1·68	1·91	2·02	2·13	2·24				
Iles sous le Vent	Par paquebot direct	·12	·34	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
Inde	Angleterre	·60	·71	·82	1·35	1·46	1·57	1·68	2·15	2·26	2·37	2·48				
	Vancouver et Hong-Kong	·40	·48	·56	·96	1·04	1·12	1·20	1·61	1·69	1·77	1·85				
Inde Portugaise	Angleterre	·78	·89	1·00	1·47	1·58	1·69	1·80	2·33	2·44	2·55	2·66				
Indes Occidentales Néerlandaises	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Indes Orientales Néerlandaises	Angleterre et Singapour	1·08	1·19	1·30	1·65	1·76	1·87	1·98	2·27	2·38	2·49	2·60				
	Vancouver et Hong-Kong	·66	·74	·94	1·02	1·10	1·18	1·26	1·34	1·42	1·50	1·58				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

*Le maximum de la taxe d'un colis jusqu'au poids, de 8 onces ne doit pas excéder un cent par once.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Indo-Chine Française— (a) Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos et Tonkin (sauf les bureaux ci-après)........	Angleterre et Singapour	·84	·95	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	2·33	2·44	2·55	2·66				
	France..............	·59	·70	1·09	1·20	1·31	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	1·97				
(b) Banméthuot, Cuarao, Hatan, Hoixuan, Kontum, Laobao (Annam); Attopeu, Kamtongiai, Saravane, Veunesai (Cambodge) Bannamone, Houeisai Kengkok, Muongbounneua, Muongbountay, Muonghoum-Xienghoung, Muongkhoua, Muonggouneua, Muonggoutay, Muongngoi, Muongsen, Muongphalane, Muongsai, Muongsin, Nakai, Napé, Phongsaly, Samnua, Tchépone, Vienpoukha, Xiengkhouang (Laos indochinois).... Baolac, Bannamcoum, Changpoung, Dienbienphu, Dongvan, Laichau, Phobank, Quanba, Sonla, Vanyen (Tonkin).	France..................	·69	·80	1·19	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	1·85	1·96	2·07				
Iraq (Mésopotamie) y compris Kuwait (Koweit)..................	Angleterre.............	·96	1·07	1·18	1·65	1·76	1·87	1·98	2·45	2·56	2·67	2·78				
Irlande (Etat libre d')....	Angleterre.............	·44	·62	·80	·98	1·16	1·34	1·52	1·70	1·88	2·06	2·24				
	Par paquebot direct....	·32	·43	·54	·77	·88	·99	1·10	1·31	1·42	1·53	1·64				
Islande..................	Angleterre.............	·66	·77	·88	1·23	1·34	1·45	1·56	1·85	1·96	2·07	2·18				
Italie.............. .... (Y compris Fiume et la République de Saint-Marin).	Angleterre et France...	·66	·77	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·79	1·90	2·01	2·12				
	France.................	·35	·46	·69	·80	·91	1·02	1·13	1·24	1·35	1·46	1·57				
	Par paquebot direct....	·37	·48	·59	·70	·81	·92	1·03	1·14	1·25	1·36	1·47				
Jamaïque................	Par paquebot direct....	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York.............	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
Japon....................	Vancouver.............	·20	·40	·60	·80	1·00	1·20	1·40	1·60	1·80	2·00	2·20				
Kenya et Uganda........	Angleterre.............	·78	·89	1·00	1·53	1·64	1·75	1·86	2·39	2·50	2·61	2·72				
Labrador *voir* Terre-Neuve.																
Lettonie.................	Angleterre.............	·60	·71	1·06	1·17	1·28	1·39	1·50	1·73	1·84	1·95	2·06				
Libéria..................	Angleterre.............	·90	1·01	1·12	1·41	1·52	1·63	1·74	2·03	2·14	2·25	2·36				
Libye....................	Angleterre, France et Italie................	·84	·95	1·36	1·47	1·58	1·69	1·80	2·03	2·14	2·25	2·36				
(Tripolitaine et Cyrénaïque)..................	France et Italie........	·47	·58	·89	1·00	1·11	1·22	1·33	1·44	1·55	1·66	1·77				
	France et Tunisie......	·54	·65	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67	1·78	1·89				
Lithuanie................	Angleterre.............	·66	·77	1·06	1·17	1·28	1·39	1·50	1·73	1·84	1·95	2·06				
Luxembourg, Grand Duché de................	Angleterre et Belgique..	·48	·59	·88	·99	1·10	1·21	1·32	1·55	1·66	1·77	1·88				
Macao, Chine............	Vancouver et Hong Kong................	·38	·46	·54	·72	·80	·88	·96	1·14	1·22	1·30	1·38				
Madagascar et dépendances.....................	Angleterre et France...	·78	·89	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	2·03	2·14	2·25	2·36				
	France................	·44	·55	·86	·97	1·08	1·19	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74				
Madère..................	Angleterre.............	·60	·71	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·85	1·96	2·07	2·18				
Malaisie (Etats fédérés et non-fédérés)............	Vancouver et Hong Kong...............	·41	·49	·57	·94	1·02	1·10	1·18	1·55	1·63	1·71	1·79				
	Angleterre......	·60	·71	·82	1·23	1·34	1·45	1·56	1·97	2·08	2·19	2·30				
Malte....................	Angleterre.............	·42	·53	·64	1·05	1·16	1·27	1·38	1·67	1·78	1·89	2·00				
Mariannes, Iles— (a) Excepté Guam......	Japon..................	·20	·40	·60	·80	1·00	1·20	1·40	1·60	1·80	2·00	2·20				
(b) Guam..............	Même que pour les Etats Unis..................															
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Maroc—																
(a) Tanger............	Angleterre.............	·54	·65	·76	1·17	1·28	1·39	1·50	1·91	2·02	2·13	2·24				
(b) Zone française—																
(1) Bureau shériffiens dans la zone française, Agadir, etc.	Angleterre et France....	·84	·95	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	2·21	2·32	2·43	2·54				
(2) Agences britanniques dans la zone française, Casablanca, etc.	Angleterre.............	·54	·65	·76	1·23	1·34	1·45	1·56	2·03	2·14	2·25	2·36				
(c) Zone espagnole—																
(1) Bureaux enpagnols à Alcazarquivir, Arcila, Ceuta, Melilla, Monte Arruit, Nador Ricon de Medik ,Rio Martin, Segangan et Zeluan.	Angleterre,France et Espagne.	·72	·83	1·18	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
(2) Agences britanniques à Larache et Tétouan seulement.	Angleterre.............	·54	·65	·76	1·23	1·34	1·45	1·56	2·03	2·14	2·25	2·36				
Marshall (Iles)—																
(a) excepté Ile Nauru...	Japon..................	·20	·40	·60	·80	1·00	1·20	1·40	1·60	1·80	2·00	2·20				
(b) Ile Nauru..........	Vancouver et Australie..	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Maurice (Ile) (y compris Rodriguez)............	Angleterre............	·48	·59	·70	1·11	1·22	1·33	1·44	1·79	1·90	2·01	2·12				
	Angleterre et France...	·84	·95	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	2·15	2·26	2·37	2·48				
	France................	·50	·61	·94	1·05	1·16	1·27	1·38	1·49	1·60	1·71	1·82				
Mauritanie..............	Angleterre et France...	·72	·83	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	1·97	2·08	2·19	2·30				
	France............	·39	·50	·79	·90	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67				
Mémel, territoire de (*voir* Lithuanie)—																
Mexique.................	Etats-Unis.............	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Monténégro..............	Angleterre, Allemagne et Autriche...........	·78	·89	1·18	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
Nicaragua...............	New-York.............	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Niger..................	Angleterre.............	·54	·65	·76	1·11	1·22	1·33	1·44	1·79	1·90	2·01	2·12				
Nigéria.................	Angleterre.............	·66	·77	·88	1·29	1·40	1·51	1·62	2·03	2·14	2·25	2·36				
Norvège.................	Angleterre............	·60	·71	1·18	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
	Par paquebot direct....	·32	·43	·54	·80	·91	1·02	1·13	1·24	1·35	1·46	1·57				
Nouvelle Calédonie.......	Vancouver et Australie..	·52	·63	·74	1·17	1·28	1·39	1·50	1·87	1·98	2·09	2·20				
Nouvelle Guinée (excepté la britannique (Papouasie) et la hollandaise).	Vancouver et Australie..	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Nouvelles-Hébrides......	Vancouver et Australie.	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Nouvelle-Zélande........	Vancouver............	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	San Francisco..........	·23	·46	·69	·92	1·15	1·38	1·61	1·84	2·07	2·30	2·53	2·76	2·99	3·22	3·45
Nyasaland (Protect. du).	Angleterre.............	·96	1·07	1·18	1·59	1·70	1·81	1·92	2·27	2·38	2·49	2·60				
Océanie, Etablissements français de l'., *voir* Etablissements, etc.																
Palestine................	Angleterre.............	·72	·83	·94	1·29	1·40	1·51	1·62	1·91	2·02	2·13	2·24				
Panama, Répub. de......	New-York.............	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
*Panama, Zone du canal de, est un territoire des Etats-Unis et les objets de correspondance sont sujets au même tarif que ceux des Etats-Unis.																
Papouasie (Nouvelle Guinée britannique)........	Vancouver et Australie..	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Paraguay................	New-York.............	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Perou...................	New-York.............	·25	·50	·75	1·00	1·25	1·50	1·75	2·00	2·25	2·50	2·75				
Perse...................	Angleterre.............	·78	·89	1·00	1·47	1·58	1·69	1·80	2·33	2·44	2·55	2·66				
Pitcairn (Ile)............	Vancouver et Nouvelle-Zélande..............	·60	·71	·82	·93	1·04	1·15	1·50	1·61	1·72	1·83	1·94				
Pologne.................	Angleterre et Dantzig..	·54	·65	1·00	1·11	1·22	1·33	1·44	1·67	1·78	1·89	2·00	2·59	2·70	2·81	2·92
	Par paquebot direct....	·24	·35	·46	·65	·76	·87	·98	1·09	1·20	1·31	1·42	1·69	1·80	1·91	2·02
Portugal.................	Angleterre............	·60	·71	1·06	1·17	1·28	1·39	1·50	1·67	1·78	1·89	2·00				
	France.	·42	·53	·81	·92	1·03	1·14	1·25	1·36	1·47	1·58	1·69				
	France et Espagne......	·41	·52	·79	·90	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67				
Réunion.............. ..	Angleterre et France...	·78	·89	1·36	1·47	1·58	1·69	1·80	2·09	2·20	2·31	2·42				
	France................	·46	·57	·90	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67	1·78				
Rhodes (Mer Egée)......	Angleterre et Italie......	·84	·95	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	2·09	2·20	2·31	2·42				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Roumanie	Angleterre, Allemagne et Tchécoslovaquie	·78	·89	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	1·97	2·08	2·19	2·30				
	France, Allemagne et Tchécoslovaquie	·47	·58	·89	1·00	1·11	1·22	1·33	1·44	1·55	1·66	1·77				
Russie d'Europe	Angleterre et Lettonie	·96	1·07	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	1·97	2·08	2·19	2·30				
L'Union des Républiques Soviétistes Socialistes). Russie d'Asie	Angleterre et Lettonie	1·38	1·49	1·72	1·83	1·94	2·05	2·16	2·39	2·50	2·61	2·72				
Ste-Hélène	Angleterre	·54	·65	·76	1·17	1·28	1·39	1·50	1·91	2·02	2·13	2·24				
Ste-Lucie	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
St-Pierre et Miquelon	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
St-Vincent (Antilles)	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
Salomon (Iles)	Vancouver et Australie	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Salvador	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Samoa (Iles Savaii et Opolu (Apia)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	·20	·32	·44	·56	·68	·80	·92	1·04	1·16	1·28	1·38				
Sarawak	Angleterre	·60	·71	·82	1·23	1·34	1·45	1·56	1·97	2·08	2·19	2·30				
Sarre, territoire de	Angleterre et France	·54	·65	·94	1·05	1·16	1·27	1·38	1·61	1·72	1·83	1·94				
Sénégal, Soudan français et Haute-Volta	Angleterre	·54	·65	·76	1·11	1·22	1·33	1·44	1·79	1·90	2·01	2·12				
	France	·39	·50	·79	·90	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67				
Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des)	Angleterre, Allemagne et Autriche	·72	·83	1·18	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
Scychelles	Angleterre	·60	·71	·82	1·35	1·46	1·57	1·68	2·15	2·26	2·37	2·48				
Siam	Angleterre	·96	1·07	1·18	1·59	1·70	1·81	1·92	2·27	2·38	2·49	2·60				
	Vancouver et Hong-Kong	·56	·64	·72	·95	1·03	1·11	1·19	1·41	1·49	1·57	1·65				
Sierra Leone	Angleterre	·72	·83	·94	1·29	1·40	1·51	1·62	2·03	2·14	2·25	2·36				
Somalliland britannique	Angleterre	·54	·65	·76	1·29	1·40	1·51	1·62	2·03	2·14	2·25	2·36				
Somallie italienne (Benadir) (y compris le Trans-Jubaland—Kismayu seulement)	Angleterre et Italie	1·02	1·13	1·72	1·83	1·94	2·05	2·16	2·39	2·50	2·61	2·72				
Soudan (Anglo-égyptien)	Angleterre	·78	·89	1·00	1·35	1·46	1·57	1·68	1·97	2·08	2·19	2·30				
Sud-africain britannique— I. Union de l'Afrique du Sud	Par paquebot direct	·18	·36	·54	·72	·90	1·08	1·26	1·44	1·62	1·80	1·98				
(Provinces du Cap de Bonne Espérance, Natal (y compris Zoulouland et l'Amatongaland), Etat libre d'Orange et Transvaal.	Angleterre	·30	·59	·88	1·17	1·46	1·75	2·04	2·33	2·62	2·91	3·20				
II. Basutoland	Angleterre et Cape Town	·30	·59	·88	1·17	1·46	1·75	2·04	2·33	2·62	2·91	3·20				
III. Swaziland	Angleterre et Cape Town	·30	·59	·88	1·17	1·46	1·75	2·04	2·33	2·62	2·91	3·20				
IV. Béchuanaland— (a) Le Béchuanaland anglais fait partie de l'Union de l'Afrique du Sud	Angleterre et Cape Town	·30	·59	·88	1·17	1·46	1·75	2·04	2·33	2·62	2·91	3·20				
(b) Protectorat du Béchuanaland	Cape Town	·20	·40	·60	·80	1·00	1·20	1·40	1·60	1·80	2·00	2·20				
	Anglet. et Cape Town	·36	·71	1·06	1·41	1·76	2·11	2·46	2·81	3·16	3·51	3·86				
V. Afrique Sud-Ouest	Anglet. et Cape Town	·36	·71	1·06	1·41	1·76	2·11	2·46	2·81	3·16	3·51	3·86				
	Cape Town	·20	·40	·60	·80	1·00	1·20	1·40	1·60	1·80	2·00	2·20				
VI. Rhodésia— (a) Rhodésia mériod	Cape Town	·28	·56	·84	1·12	1·40	1·68	1·96	2·24	2·52	2·80	3·08				
	Anglet. et Cape Town	·44	·87	1·30	1·73	2·16	2·59	3·02	3·45	3·88	4·31	4·74				
	Angleterre et Beira	·96	1·07	1·18	1·53	1·64	1·75	1·86	2·21	2·32	2·43	2·54				
(b) Rhodésia septentrionale.	Cape Town	·36	·72	1·08	1·44	1·80	2·16	2·52	2·88	3·24	3·60	3·96				
	Anglet. et Cape Town	·52	1·03	1·54	2·05	2·56	3·07	3·58	4·09	4·60	5·11	5·62				
	Angleterre et Beira	1·08	1·19	1·30	1·77	1·88	1·99	2·10	2·81	2·92	3·03	3·14				
Suède	Angleterre	·60	·71	·82	1·17	1·28	1·39	1·50	1·91	2·02	2·13	2·24				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—fin

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Suisse (y compris Liechtenstein).	Angleterre et France	·60	·71	1·06	1·17	1·28	1·39	1·50	1·67	1·78	1·89	2·00				
	France	·26	·37	·62	·73	·84	·95	1·06	1·17	1·28	1·39	1·50				
Syrie (Etat de la Syrie, Etat du Grand Liban, et l'Etat des Alaouites).	Angleterre	·72	·83	1·18	1·29	1·40	1·51	1·62	1·97	2·08	2·19	2·30				
Tanganyika, territoire de—																
(a) Région du Lac Victoria	Angleterre et Kenya	1·02	1·13	1·24	1·95	2·06	2·17	2·28	2·93	3·04	3·15	3·26				
(b) Dar-es-Salaam et autres endroits qui ne sont pas compris dans (a)	Angleterre	·78	·89	1·00	1·53	1·64	1·75	1·86	2·39	2·50	2·61	2·72				
Tchécoslovaquie	Angleterre et Allemagne	·54	·65	1·00	1·11	1·22	1·33	1·44	1·67	1·78	1·89	2·00				
Terre-Neuve, (y compris le Labrador)	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
Timor Portugais	Angleterre, Etablissements des Détroits, Indes Orientales Néerlandaises	·96	1·07	1·18	1·47	1·58	1·69	1·80	2·15	2·26	2·37	2·48				
Togoland—																
(a) Le Togoland britannique	Angleterre et Accra	·72	·83	·94	1·29	1·40	1·51	1·62	2·03	2·14	2·25	2·36				
(b) Le Togoland Français	Angleterre et France	·78	·89	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	2·03	2·14	2·25	2·36				
Tonga (Iles des Amis)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	·40	·48	·56	·72	·80	·88	·96	1·12	1·20	1·28	1·36				
Tortola (Iles Vierges britanniques)	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
	New York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Trans-Jourdanie	Angleterre	·84	·95	1·06	1·35	1·46	1·57	1·68	2·03	2·14	2·25	2·36				
Trinité et Tabago	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
Tunisie	Angleterre et France	·78	·89	1·24	1·35	1·46	1·57	1·68	1·91	2·02	2·13	2·24				
	France	·42	·53	·81	·92	1·03	1·14	1·25	1·36	1·47	1·58	1·69				
Turques et Caïques, Iles	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Turquie—																
Turquie d'Europe	Angleterre	·60	·71	·82	1·17	1·28	1·39	1·50	1·73	1·84	1·95	2·06				
	Angleterre, Suisse et Constance	1·02	1·13	1·66	1·77	1·88	1·99	2·10	2·33	2·44	2·55	2·66				
	Angleterre et Marseilles	·78	·89	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	2·03	2·14	2·25	2·36				
Turquie d'Asie	Angleterre	·72	·83	·94	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
	Angleterre, Suisse et Constance	1·14	1·25	1·78	1·89	2·00	2·11	2·22	2·45	2·56	2·67	2·78				
	Angleterre et Marseilles	·90	1·01	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	2·15	2·26	2·37	2·48				
Uruguay	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Venezuela	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Vierges, britanniques (Iles) *Voir* Tortola																
Zanzibar	Angleterre	·66	·77	·88	1·35	1·46	1·57	1·68	2·21	2·32	2·43	2·54				
	France	·50	·61	·87	·98	1·09	1·20	1·31	1·42	1·53	1·64	1·75				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

(17) **Correspondance prohibée pour ces adresses.**—Atco, Tia Juana, Mexico, "Athlete", c/o Queen City News Agency, 1837-11th Avenue, Regina, et "Athlete", c/o Tom's News Stand, Medicine Hat, Alberta.

Relativement à l'ordonnance émise le 11 novembre contre le "Athlete", Tia Juana, Mexico, on a remarqué que des correspondances destinées à l'"Athlete" circulent par la poste adressées comme ci-dessus. Toutes les correspondances en provenance ou à destination de ces adresses observées dans les dépêches, doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée." S'ils ne sont pas connus, il faut faire parvenir ces correspondances spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal (pour le Service du l'Inspection), à Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00	= Francs	24 25
Norvège	$1 00	= Kroner	3 70
Suède	$1 00	= Kroner	3 70
Danemark	$1 00	= Kroner	3 60
Hollande	$1 00	= Florins	2 45
Suisse	$1 00	= Francs	5 00
Belgique	$1 00	= Belgas	7 10
Royaume-Uni	*$4 87	= £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87	= £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87	= £1.0.0	
Allemagne	$4 87	= £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	$4 87	= £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

AVIS

PAIEMENT DES MANDATS DE POSTE AMÉRICAINS À D'AUTRES BUREAUX QUE CEUX SUR LESQUELS ILS SONT TIRÉS APRÈS L'EXPIRATION D'UN MOIS À PARTIR DE LA DATE DE L'ÉMISSION

On attire de nouveau l'attention sur le mode de paiement des mandats originaires des Etats-Unis à des bureaux canadiens autres que ceux qui sont mentionnés sur les mandats comme bureaux payeurs, après l'expiration d'un mois à partir de la date de l'émission.

Chaque fois qu'un mandat américain est présenté à un bureau autre que celui qui est mentionné comme bureau payeur, si plus d'un mois s'est écoulé depuis l'émission du mandat, il sera nécessaire d'en refuser le paiement et de demander l'autorisation de le payer au surintendant du service des mandats à Ottawa.

Si, toutefois, le bénéficiaire est une personne ou une firme responsable et bien connue, dont l'agent payeur est certain d'obtenir facilement le remboursement du montant, en cas de paiement antérieur ou subséquent au moyen d'un duplicata, le paiement peut être effectué, mais l'autorisation nécessaire doit être obtenue plus tard.

*Pour table de conversion voir le supplément de juin 1925.

32525—3

Service des mandats de poste avec la Belgique

Les maîtres de poste sont informés qu'à partir du 1er décembre 1926, les mandats émis au Canada payables en Belgique, sont annoncés à ce pays en "belgas" au lieu de "francs" comme auparavant. Le belga est l'équivalent de 5 francs.

Le montant en "cents" doit être exprimé distinctement sur le mandat

On attire l'attention des maîtres de poste et des employés chargés de l'émission des mandats, sur l'importance d'exprimer distinctement le montant en cents sur le mandat.

Comme le montant en cents n'est pas inscrit en lettres sur le mandat, il est absolument essentiel que les chiffres soient distincts et formés avec soin pour qu'il n'y ait aucune difficulté à savoir quel est le montant qu'on a voulu exprimer.

Quand un mandat est tiré pour une somme entière de dollars, l'espace réservé au montant en cents doit être rempli au moyen de deux lignes tirées horizontalement, ainsi "═══════." Sous aucun prétexte, l'espace réservé aux cents ne doit être rempli par des lignes diagonales, ainsi "//", car ces lignes peuvent être prises pour le nombre "onze".

Défense d'émettre des mandats de poste

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

Atco, Tia Juana, Mexico.

*"The Athlete", C/o Queen City News Agency, 1837-11th Avenue, Regina, Sask.

*"The Athlete", C/o Tom's News Stand, Medicine Hat, Alberta.

Vol de formules de mandats de poste

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Groveland, Ga	Nos	47377	à	47400,	inclusivement.
Chicago, (Station 125), Ill	Nos	118167	à	118200,	inclusivement.
Columbia, Iowa	Nos	15211	à	15400,	inclusivement.
Belmont, Ky	Nos	15068	à	15200,	inclusivement.
New Bedford, (Sta. 15), Mass.	Nos	43189	à	43400,	inclusivement.
Contoocook, N.H	Nos	68590	à	68600,	inclusivement.
Syracuse, (Sta. 6), N.Y	Nos	18969	à	19000,	inclusivement.
Ante, Va	Nos	4419	à	4600,	inclusivement.
Gore, Va	Nos	6395	à	6400,	inclusivement.

Formules de mandats volées qui ont été retrouvées

Patillas, P.R	Nos	49124	à	52000,	inclusivement.
Toledo, (Station 29), Ohio	Nos	18922	à	19000,	inclusivement.

*Ne pas émettre de bons de poste à l'ordre du destinataire.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureau de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
8182	C.	Calgary, (Sub-office N° 22), Alberta (rouvert).
2805	N.B.	Edlund, Ont.
5253	W.	Fort Garry, Man.
3120	T.	Hamilton, (Sub-office N° 9), Ont.
3233	W.	Ingolf, Ont.
9372	Van.	Kelsey Bay, C.B.
8649	S.	Marwayne, Alberta.
0851	M.	Montreal, (Sub-office N° 57), P.Q.
3881	N.B.	Opasatika, Ont.
3889	W.	Osaquan, Ont.
5594	W.	Pine River, Man.
4138	O.	Quadeville, Ont.
1073	Q.	Québec, (Sub-office N° 5), P.Q.
4145	W.	Quibell, Ont.
7494	M.J.	Rockglen, Sask.
5698	S.	Setting Lake, Man.
4740	T.	Toronto, (Sub-office N° 140), Ont. (rouvert).

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Blendyne, P.Q.	Boisvert, P.Q.	0115
Buffalo Head, Sask.	Horsham, Sask.	6765
Chicoutimi Centre, P.Q.	Chicoutimi, (Chicoutimi Centre Sub-office), P.Q.	0223
Chicoutimi Ouest, P.Q.	Chicoutimi, (Chicoutimi Ouest Sub-office), P.Q.	0224
Rivière du Moulin, P.Q.	Chicoutimi, (Rivière du Moulin Sub-office), P.Q.	0228
St. Simon d'Yamaska, P.Q.	St. Simon de Bagot, P.Q.	1716

BUREAUX FERMÉS

Beaumaris, Ont.
Griffin Creek, Alberta.
Halifax, (Sub-office N° 2), N.-E.
Hurdman's Bridge, Ont.
Lucky Strike, Alberta.
Montréal, (Sub-office Ahuntsic), P.Q.
Poe, Alberta.
Toronto, (Sub-office N° 103), Ont.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Breakeyville, P.Q.
Chicoutimi, (Chicoutimi Centre Sub-office), P.Q.
Pine Falls, Man.
St-Esprit, P.Q.

BUREAUX DONT LE CRÉDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Basswood, Man.
Bristol, P.Q.
Loiselleville, Ont.
Mirror, Alberta.

TERRE-NEUVE

BUREAU OUVERT

Sop's Arm, Dist. St. Barbe.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Eaton Park, Fla.
North Miami, Okla.
Stinnett, Texas.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Bigfour, W. Va.	Big Four, W. Va.
Oxley, W. Va.	Glen Hedrick, W. Va.

BUREAUX FERMÉS

Oak, Ala.
Opine, Ala.
Stanley, Ariz.
All port, Ark.
Dialion, Ark.
Herman, Ark.
Pendleton, Ark.
Yarbro, Ark.
Laurel Dell, Calif.
Kings Ferry, Fla.
Springdale, Fla.
Dewitt, Ga.
Cooks Mills, Ill.
Ernst, Ill.
Somerset, Ill.
Union Grove, Ill.
Packerton, Ind.
Game, Ky.
Torchlight, Ky.
Coleman, La.
Leland, La.
Tenmile, La.
North Dester, Me.
East Boxford, Mass.
Goldfield, Miss.
Brian, Mo.
Sprague, Mo.
Clearwater, Mont.
Heath, Mont.
Maudlin, Mont.
Cordova, N. Mex.
Hyer, N. Mex.
Parkston, N.Y.
Spring Creek, N.C.
Worden, Ore.
Adelaide, Pa.
Fetterville, Pa.
Bannister, Tex.
Hampton, Tex.
Smithwick, Tex.
Horsepen, W. Va.
Whittaker, W. Va.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

FÉVRIER 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES



LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL

Australie—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.

Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.

Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.

Colis postaux—Tarif.—FÉVRIER.

Danemark—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—FÉVRIER.

Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe persique).—FÉVRIER.

Maurice (Ile)—Tarif des colis postaux.—JANVIER.

Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.

Port des clefs d'hôtel, etc.—FÉVRIER.

Objets de la 3ième classe appelés colis postaux, etc.—JANVIER.

République Argentine—Affranchissement des colis postaux.—FÉVRIER.

Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.

Tabago—Maximum de poids des colis—15 livres.—JANVIER.

Tarif des lettres et cartes postales, etc.—FÉVRIER.

Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER.

Transmission par la poste des poussins d'un jour.—JANVIER.

Trinité (Ile)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

FÉVRIER 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Arbutus (ouvert le 17 janvier).	V.	....	Nanaimo.......... **B.C.**	E. T. O'Malley (Intérimaire).
‡Bonheur (rouvert le 5 janvier).	W.	....	Fort William...... **Ont.**	R. Clive (Intérimaire).
Collinsville (17 janvier).....	M.	Ascot............	Sherbrooke........ **P.Q.**	T. T. Delisle.
Despres Village (ouvert le 1er janvier).	St-J.	Wellington..........	Kent............. **N.-B.**	W. T. Babineau.
Hawk Jonction (rouvert le 12 janvier).	N.B.	....	Algoma-Ouest..... **Ont.**	W. J. Atkinson (Intérimaire).
Hazeldean (ouvert le 1er janvier).	St-J.	Victoria...........	Victoria-Carleton. **N.-B.**	H. W. Taylor.
Kergwenan (1er janvier)....	W.	S.E., Sec. 5, Tp. 23, R. 15, O.P.M.	Dauphin.......... **Man.**	A. Leroux.
Upper Nigadoo (ouvert le 18 janvier).	St-J.	....	Gloucester........ **N.-B.**	W. E. Doucet.
Winfield..................	C.	S.O., Sec. 18, Tp. 46, R. 3, O. 5e M.	Wetaskiwin........ **Alta.**	I. O. Gibbons (Intérimaire).
Yellow Creek (ouvert le 1er janvier.	S.	S.O., Sec. 12, Tp. 44, R. 23, O. 2e M.	Melfort........... **Sask.**	J. Nowak.

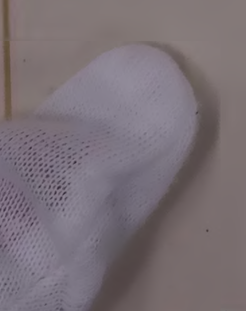
‡ Desservi par un appareil à recueillir les dépêches.

NOTES.—Le bureau de Fort San, Sask., publié dans la liste des nouveaux bureaux du Supplément de janvier, a été ouvert le 20 décembre, et il est situé dans le district électoral de Melville.

Le sub-office d'Halifax n° 2, N.-E. a été fermé temporairement le 6 décembre et rouvert le 20 décembre sous la direction de M. Henry Curtis comme titulaire intérimaire.

Le bureau de Edina, P.Q. a été changé en un bureau d'été. Ce bureau a été fermé le 17 janvier 1927 et il sera rouvert le 1er mai.

Le bureau de Bronx Park, P.Q. a été changé en un sub-office de Montréal à partir du 7 janvier et M Henri Bélanger en a été nommé le titulaire.



CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJA ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Blue Ridge	Peace River, Alta	en Lonira.
Lonira	Peace River, Alta	en Blue Ridge.
River Joseph	Wright, P.Q	en Ste-Famille d'Aumond.
South Side Basin of River Dennis	Inverness, N.-É	en South Side Basin of River Denys.
Upper River Dennis	Inverness, N.-É	en Upper River Denys.
Wellsdale	Battle River, Alta	en Clandonald.

BUREAUX FERMÉS

Aquadell	Swift Current	le 12 janvier.
Berry Hill	Colchester, N.-É	le 31 décembre.
Dragon	Vaudreuil-Soulanges, P.Q	le 10 janvier.
Edgell	Maple Creek, Sask	le 31 décembre.
Farlinger	Port Arthur-Thunder Bay, Ont	le 30 décembre (temporairement).
Highland	Antigonish-Guysboro, N.-É	le 31 décembre.
Horshoe Lake	Red Deer, Alta	le 31 janvier.
Ingleford	Weyburn, Sask	le 31 décembre.
Lachine Rapids	Jacques-Cartier, P.Q	le 5 janvier.
Londonderry	Royal, N.-B	le 17 décembre.
Long Island Main	Cap-Breton-nord-Victoria, N.-É	
Pakowki	Medicine Hat, Alta	le 31 décembre.
Prestville	Peace River, Alta	le 31 décembre.
Rising Sun	Battle River, Alta	le 31 décembre.
Weno	Calgary-Est, Alta	le 20 décembre.
Whitemud	Maple Creek, Sask	le 15 janvier.

CHANGEMENT DE DISTRICT POSTAL

Belvoir, Sask	de Moose Jaw	à Saskatoon.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Sioux Lookout (W)	Port Arthur-Thunder Bay, Ont	1er février 1927.

BUREAU FERMÉ

St-Esprit (M)	Comté de L'Assomption, P.Q	1er février 1927.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Argyle Sound	Shelburne-Yarmouth	Mme Estella Goodwin.
Argyle South	Shelburne-Yarmouth	Clayton Hines.
Berwick	Hants-Kings	William C. Stewart.
Cannes	Richmond-Ouest, Cap-Breton	Mme Susan Landry.
Chester Basin	Queens-Lunenburg	Robin Stanley Hennigar.
Cove Road	Colchester	Mme Mildred Hill.
Cummings Mountain	Pictou	Mme Alma Cummings.
Donnybrook	Antigonish-Guysboro	Angus Stewart.
East Roman Valley	Antigonish-Guysboro	Raymond Rogers.
Gillisdale	Inverness	Mme Margaret McFarlane.
McDonald Glen	Inverness	William MacDonald.
McNeilys	Digby-Annapolis	Charles Harris.
Maryvale	Antigonish-Guysboro	William Power.
Roachvale	Antigonish-Guysboro	Mme Carrie O. Morris.
Rocky Ridge	Inverness	Daniel A. Campbell.
Torbrook West	Digby-Annapolis	Isaiah Bruce.
Upper Branch	Queens-Lunenburg	Colin Sarty.
Upper Wood Harbour	Shelburne-Yarmouth	Mme Armenia B. Smith.
Waugh's River	Colchester	James W. Blair.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Bureau	District électoral	Titulaire
Peake Station	Kings	Lemuel B. Hughes.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau	District électoral	Titulaire
Back Bay	Charlotte	Zaccheur McGee.
Balmoral	Restigouche-Madawaska	Arthur Marcoux.
Black Rock	Gloucester	Bernard Driscoll.
Block 14	Kent	Narcisse Poirier.
Boudreau	Westmorland	Calixte Gaudet.
Cocagne Cove	Kent	Honoré Caissie.
Corn Hill	Royal	William Arthur Dickie.
Flatlands	Restigouche-Madawaska	Mme Syriah Mann Montgomery.
Great Shemogue	Westmorland	Marc Thadee Gould.
Guimond	Kent	Fred D. Guimond.
Lower Escuminac	Northumberland	Mme Matilda Jimmo.
Newton Heights	Westmorland	Amos C. Arsenault.
Ste-Anne du Bocage	Gloucester	Camille Cormier.
St-Philippe	Westmorland	Jude Cassey.
Shannon	Royal	John F. McCrea.
South Johnville	Victoria-Carleton	John B. McKimm.
Tooleton	Royal	M. S. W. Merritt.

QUÉBEC

Bureau	District électoral	Titulaire
Arsenault	Gaspé	Mme Flore Poirier.
Bournival	Trois-Rivières-St-Maurice	Isidore Desaulniers.
Fossambault	Portneuf	Mme Alice B. Vallières.
Gabelle	Trois-Rivières-St-Maurice	Moïse Boisvert.
Grand Remou	Rimouski	Johnny Lechasseur.
Guindon	Dorchester	Mme Eugénie Drouin Paquet.
Ha Ha Bay Junction	Chicoutimi	Ernest Rivard.
Little River East	Gaspé	Simon Lelièvre.
Montréal, sub-office n° 50	St-Denis	Amédée Pesant.
Montréal, sub-office n° 110	Maisonneuve	Alexandre Ross.
Mount Kinsella	Dorchester	Cyrille Beaudoin.
Oskelaneo	Pontiac	Georges F. Sarsfield.
Petite Rivière au Renard	Gaspé	Joseph Dupuis.

CHANGEMENTS DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—suite

QUÉBEC—fin

Bureau	District électoral	Titulaire
Pointe à Naveau	Gaspé	Arthur McKenzie.
Pointe Basse	Gaspé (Iles de la Madeleine)	Mme E. Arseneau.
Portage Griffon	Gaspé	Ovila Synnott.
Racine	Shefford	Joseph Arthur Normandin.
Ruisseau des Olives	Gaspé	Edmond Lapointe.
St-Apollinaire	Lotbinière	Adolphe Lefevre.
St-Eugène de Guigues	Pontiac	Israel Bellehumeur.
St-Isidore de Gaspé	Gaspé	Geo. Collin.
St-Jean L'Évangeliste	Bonaventure	Arthur Bélanger.
St-Michel des Saints	Berthier-Maskinongé	Mlle Augustine Ferland.
St-Paul-Est	Montmagny	J. A. Morin.
St-Samuel de Horton	Nicolet	Georges Martin.
St-Valérien	Shefford	Alphonse Leclair.
Sanborn	Richmond-Wolfe	Mme Alice Hurley.
South Beach	Gaspé	Mme David Turbide.
Vauquelin	Gaspé	Georges Ste-Croix, jr.

ONTARIO

Bureau	District électoral	Titulaire
Bloomfield	Prince-Édouard-Lennox	L. E. Payne.
Burnley	Northumberland	Patrick Smith.
Galetta	Carleton	Mary V. Heneahen.
Goldlands	Timiskaming-nord	George A. Mitchell.
Jogues	Timiskaming-nord	Rév. J. V. Légendre.
Malachi	Kenora-Rainy River	J. A. L. Beattie.
Ouellette	Nipissing	Benjamin St-Louis.
Ravensworth	Parry Sound	Mme Minnie Harris.
York	Haldimand	Mme Matilda J. Martindale.

MANITOBA

Bureau	District électoral	Titulaire
Cross Lake	Nelson	Alexander Mackintosh.
De Wet	Lisgar	John Mazur.
Fort Whyte	Winnipeg-sud	Henry Herman Neufeld.
Hargrave	Brandon	Robert I. Tapp.
Malonton	Selkirk	Anton Smerechanski.
Oakview	Portage la Prairie	Carl Kjernested.
Riverton	Selkirk	Mlle Arnheidur Guttormson.
Sarto	Provencher	Harry Smuk.
Sundown	Provencher	Thomas R. Birch.
Vestfold	Portage la Prairie	Einar B. Johnson.
Winnipeg Beach	Selkirk	J. W. Russin.

SASKATCHEWAN

Bureau	District électoral	Titulaire
Amelia	Maple Creek	C. A. Morey.
Bedfordville	Last Mountain	A. H. Yates.
Blooming	Weyburn	Mme J. C. Halverson.
Browning	Assiniboia	J. R. Lawrence.
Cantuar	Swift Current	M. Nerada.
Coppen	Willow Bunch	E. Dion.
Daylesford	Humboldt	Mme M. T. Martin.
Divide	Maple Creek	S. Walton.
Fife Lake	Willow Bunch	N. McLean.
Gibbs	Last Mountain	G. Harrington.
Glenside	Long Lake	E. H. Ault.
Goldenrule	Maple Creek	M. Anton.
Langmeade	Battleford-nord	Mlle C. O. Spence.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

SASKATCHEWAN—fin

Bureau	District électoral	Titulaire
Le Clair	Battleford-nord	Mme J. M. Daily
Leofnard	Humboldt	Harry Swick.
Marne	Humboldt	J. Galambos.
Pilger	Humboldt	R. Feyereisen.
Roche Percée	Assiniboia	Mme E. Duncan.
Staynor Hall	Maple Creek	O. Rude.
Vanguard	Maple Creek	Mlle M. H. Ross.

ALBERTA

Bellis	Athabaska	J. J. Nolan.
Belloy	Peace River	A. Ramsfield.
Bezanson	Peace River	P. G. Rooney.
Calgary, sub-office n° 24	Calgary-Ouest	E. L. Worrall.
Chailey	Battle River	Mme I. Cornish.
Commerce	Lethbridge	W. T. Rogers.
Dalroy	Bow River	H. E. Desson.
Gahern	Medicine Hat	Mme M. Schlagel.
Irricana	Bow River	A. B. Hay.
Lyalta	Bow River	A. Urquhart.
Maleb	Medicine Hat	S. J. Bull.
Mosside	Peace River	J. I. Phelan.
Nilrem	Battle River	C. Martin.
Priddis	Macleod	H. L. Trimmer.
Skiff	Lethbridge	Mme B. Chase.
Tudor	Bow River	M. J. Kilborn.
Wealthy	Battle River	Mme A. J. Scott.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Cheam View	Fraser Valley	Mme M. E. Waldron.
Lorne Creek	Skeena	J. A. McNeill.
Maple Bay	Skeena	A. J. Jank.
Nodales	Comox-Alberni	R. V. Stuart.
Pritchard	Cariboo	A. E. Boyde.
Ryder Lake	Fraser Valley	A. W. Voight.
Sherman	Vancouver nord	Mme H. M. Cramond.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

1—COLIS POSTAUX

La limite de poids des colis postaux est de 15 livres

Remplacez par les suivantes les pages 37, 38, 39 et 40 du Guide officiel du Service postal canadien de 1927.

Carte de tarif 1.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans les provinces maritimes

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans les provinces maritimes	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans Québec	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans l'Ontario	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans le Manitoba	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique ou le Yukon†	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 2.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province de Québec

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents.
Tout bureau de poste au delà de 20 milles dans la province de Québec	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans l'Ontario ou dans les provinces maritimes	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans le Manitoba	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans l'Alberta, dans la Colombie-Britannique ou le Yukon†	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 3.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province d'Ontario

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans la province d'Ontario	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans le Québec ou dans le Manitoba	0.10	.017	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan ou dans les provinces maritimes	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans l'Alberta	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans la Colombie-Britannique ou le Yukon†	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 4.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province du Manitoba

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans la province du Manitoba	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans l'Ontario ou la Saskatcheman	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans le Québec ou l'Alberta	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans les provinces maritimes et la Colombie-Britannique	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste au Yukon†	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.



COLIS POSTAUX

Carte de tarif 5.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province de la Saskatchewan

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine............	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, dans la province de la Saskatchewan................	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans le Manitoba ou l'Alberta............	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans l'Ontario ou la Colombie-Britannique.	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans le Québec ou le Yukon†.............	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans les provinces maritimes.............	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 6.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province de l'Alberta

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine............	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans la province de l'Alberta..................	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan ou la Colombie-Britannique......................	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans le Manitoba et le Yukon†...........	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans l'Ontario..........................	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans le Québec ou les provinces maritimes.	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 7.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la Colombie-Britannique

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans la province de la Colombie-Britannique	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans l'Alberta ou le Yukon†	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans le Manitoba	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans l'Ontario, le Québec ou les provinces maritimes	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 8.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans le territoire du Yukon

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans le Yukon	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans la Colombie-Britannique	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans l'Alberta	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans le Manitoba, Ontario, Québec ou les provinces maritimes	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une provihce voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

(2) **Indiquer la cause de non-distribution sur les lettres retournées aux envoyeurs.**—On a attiré l'attention du ministère sur le fait que certains maîtres de poste retournent aux envoyeurs des lettres et autres objets qu'ils n'ont pu livrer, sans porter sur l'enveloppe une mention telle que: "Non réclamée" (not called for), "Refusé" (refused), pour indiquer la cause de non-distribution, et qu'ils oublient de frapper ces objets du timbre à date de leur bureau.

A ce sujet, les maîtres de poste voudront bien remarquer que la cause de non-distribution de tout objet de correspondance; lettre, imprimé, colis, etc., doit être timbrée ou écrite sur le côté-adresse de l'objet avant qu'il soit retourné à l'envoyeur et que cet objet doit, en même temps, être frappé du timbre à date du bureau qui le retourne. (Voir art. 195 des Guides postaux de 1926 et 1927.)

(3) **Le port des clefs d'hôtels peut être perçu des destinataires lors de la remise.**—Afin de faciliter le renvoi des clefs d'hôtels que les voyageurs ont emportées par inadvertance, il a été décidé d'admettre ces clefs comme envoi postal sans affranchissement préalable et de percevoir le double de l'insuffisance du port au tarif des lettres, lors de la remise aux destinataires.

(4) **Envois C.R.**—L'attention du ministère a été attirée sur le fait que lorsque les maîtres de poste émettent un mandat en paiement d'un objet C.R., ils négligent d'inscrire le numéro de cet objet dont ils ont encaissé le montant du remboursement, dans l'espace réservé à cet effet sur le mandat, et que dans l'espace destiné au nom de l'envoyeur, le mot "maître de poste" est écrit au lieu du nom du destinataire. Cette pratique cause en embarras considérable à l'envoyeur du colis et tend à diminuer la popularité du service des envois C.R.

Les maîtres de poste sont donc priés de veiller spécialement à ce que le mandat émis en paiement d'un objet C.R. soit dressé régulièrement, que le numéro C.R. de l'objet ainsi que le nom du destinataire soient inscrits à leur place, enfin que l'enveloppe (n° $30\frac{1}{4}$) dans laquelle est expédié ce mandat soit frappée du timbre C.R. et qu'elle porte le même numéro que l'objet C.R.

(5) **Plaques pour projections lumineuses disponibles pour les causeries postales.**—Pour que l'exploitation du Service postal se fasse avec le plus grand avantage, il est essentiel d'avoir la coopération du public. Cette coopération viendra si les maîtres de poste profitent de toutes les occasions qui s'offrent à eux pour instruire le public sur les problèmes postaux. Un des meilleurs moyens pour atteindre ce but est de faire des projections lumineuses suivies d'explications appropriées, aux assemblées d'églises et d'écoles, à des réunions sociales et de gens d'affaires, enfin aux théâtres, dans l'intervalle de deux films.

Comme par le passé, des jeux de plaques illustrant les phases de l'activité postale, ainsi que des notes pour l'explication de chaque sujet projeté sur l'écran, ont été mises à la disposition des administrateurs de district. Les maîtres de poste qui désirent les utiliser doivent s'entendre avec leur administrateur de district et obtenir de lui, plaques et notes pour la période voulue.

Il faut tout faire pour employer cet excellent moyen d'atteindre le public.

(6) **Supprimez la perte.**—Chaque année l'administration postale perd des recettes parce que des correspondances circulent sans affranchissement suffisant.

Il est de l'intérêt des maîtres de poste de ne pas laisser passer d'objets insuffisamment affranchis, car la perception de l'affranchissement qui manque augmentera les recettes de leurs bureaux.

(7) **Intégrité.**—L'intégrité est la pierre angulaire du bureau de poste.

Les étrangers jugent souvent tout le voisinage par l'employé de la poste; beaucoup d'entre eux en reçoivent leur première impression de la localité. On compte beaucoup sur lui et, heureusement, dans la plupart des cas, il soutient sa bonne réputation.

Lorsqu'il a fini son service, l'employé de la poste peut quitter son bureau, l'esprit calme et sans regret, s'il est conscient d'avoir bien fait son devoir, d'avoir servi fidèlement. On peut dire qu'il a vraiment réussi, s'il a eu l'intégrité comme principe.

(8) **Renvoi des sacs au dépôt le plus rapproché.**—La division du matériel et de l'approvisionnement fait savoir que, par suite de la demande extraordinaire de sacs à lettres, pendant la période de grande activité, il a été nécessaire de tirer de l'atelier de réparations de Kingston un certain nombre de sacs qui se ferment avec une courroie (strap fastening).

Comme le stock de sacs à lettres munis de cadenas (bar and plunger locks) actuellement en usage dans le service est maintenant suffisant pour satisfaire à la demande, les sacs à courroie doivent être renvoyés immédiatement au dépôt le plus rapproché.

Un certain nombre de sacs à colis sans serrure ont également servi pendant la période en question et comme ils ne sont plus utiles, il faut maintenant les renvoyer sans retard au dépôt le plus rapproché.

La coopération des employés à ce sujet, sera appréciée.

(9) Similitude de noms de bureaux de poste.—On attire l'attention des maîtres de poste sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:

Beverly, Alta.	Beverley Station, Sask.	Bentley, Alta.
Egremont, Alta.	Egmont, C.B.	Eyremore, Alta.
Flesherton, Ont.	Fisherton, Man.	
Killarney, Man.	Kilkenny, Man.	
Raymond, Alta.	Raymore, Sask.	
Ste-Sabine, Qué.	Ste-Sabine de Bellechasse, Qué.	
	Ste-Sabine Station, Qué.	
Spurfield, Alta.	Sprucefield, Alta.	
Sudbury, Ont.	Sunbury. Ont.	Tilbury, Ont.
Sunnybrook, Alta.	Sunnynook, Alta.	

Prière d'avoir le plus grand soin d'éviter les fausses directions en expédiant les correspondances à ces bureaux.

(10) Tarif d'affranchissement des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada

Pays	Lettres		Cartes postales
	1ère unité de poids	2ième unité de poids	
Abyssinie	2 méhaleks	1 méhalek	1 méhalek.
Açores	Voir Portugal.		
Aden	2 annas	1½ anna	1½ anna.
Afrique Equatoriale française	Voir France.		
Albanie	25 quindaka	12 quindaka	15 quindaka.
Algérie	1 fr. 50 centimes	90 centimes	90 centimes.
Allemagne	25 pfenning	15 pfenning	15 pfenning.
Antilles françaises	Voir France.		
Antigoa	1½ pence	1 penny	1 penny.
Ascension	Voir Ste-Hélène.		
Australie, y compris l'île Norfolk et la Papouasie	1½ pence—chaque once		1 penny.
Autriche	40 groschen	24 groschen	24 groschen.
Bahama	1 penny chaque once		1 penny.
Bank (Iles)	Voir Nouvelles-Hébrides.		
Barbade	1 penny par once		1 penny.
Basutoland. Voir Union Sud-Africaine.			
Béchuanaland (Protectorat du). Voir Union Sud-Africaine.			
Belgique	1 fr. 50 centimes	90 centimes	90 centimes.
Benadir	Voir Somaliland italien.		
Bermudes	1 penny par once		1 penny.
Bolivie	25 centavos	15 centavos	15 centavos.
Bornéo du Nord	6 cents	6 cents	4 cents.
Brésil	400 reis	200 reis	200 reis.
Brunei	6 cents	6 cents	4 cents.
Bulgarie	6 levas	3 levas	4 levas.
Caïman (Iles)	1½ pence	1 penny	1 penny.
Camerouns, britannique	Voir Nigeria.		
" français	Voir France.		
Canaries, Iles	Voir Espagne.		
Caroline, Iles	Voir Japon.		
Ceylan	9 cents par once		6 cents.
Chili	50 centavos	30 centavos	30 centavos.
Chine	10 cents de piastre	6 cents de piastre	6 cents de piastre.
Chypre	1½ piastre	1 piastre	1 piastre.
Colombie	8 centavos	4 centavos	4 centavos.
Colonies africaines portugaises	1 escudo 60 centavos	80 centavos	96 centavos.
Congo Belge	1 fr. 50 centimes	90 centimes	90 centimes.

(10) Tarif d'affranchissement des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada—Suite

Pays	Lettres		Cartes postales
	1ère unité de poids	2ième unité de poids	
Cook. Iles	Voir Nouvelle-Zélande.		
Corée	10 sen	6 sen	6 sen.
Costa Rica	20 centavos	10 centavos	12 centavos.
Côte d'Ivoire (française)	Voir France.		
Côte d'Or	1 penny par once		1 penny.
Côte française des Somalis	Voir France.		
Cuba	2 centavos par once		2 centavos.
Dahomey	Voir France.		
Danemark	25 ore	15 ore	15 ore.
Dantzig (Ville libre de)	35 pfenning	20 pfenning	20 pfenning.
Dominicaine, Rép	2 cents par once		2 cents.
Dominique	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Egypte et Soudan	10 millièmes	10 millièmes	8 millièmes.
Equateur	20 centavos	10 centavos	6 centavos.
Erythrée	1 lira, 25 centissimi	75 centissimi	75 centissimi.
Espagne	40 centimos	25 centimos	25 centimos.
Esthonie	20 marks	12 marks	12 marks.
Etablissements des Détroits	6 cents par once		4 cents.
Etablissements français de l'Océanie	1 franc, 50 centimes	90 centimes	90 centimes.
Etats-Unis	2 cents	2 cents	2 cents.
Falkland, Iles	1 penny	1 penny	1 penny.
Fanning, Iles	Voir Fidji.		
Féroé, Iles	30 ore	20 ore	25 ore.
Fidji	2 pence	1 penny	1 penny.
Finlande	2 marks	1 mark 20 penni	1 mark 20 penni.
France	1 fr. 50 centimes	90 centimes	90 centimes.
Gambie	1½ pence	1½ pence	1 penny.
Gibraltar	1½ pence	1 penny	1 penny.
Gibert et Ellice, Iles	1½ pence par once		1½ pence.
Grande-Bretagne	1½ pence	1 penny	1½ pence.
Grèce	3 drachmes	1 drachme 80 lepta	1 drachme 80 lepta.
Grenade	1 penny par once		1 penny.
Groenland	Voir Danemark.		
Guadeloupe	Voir France.		
Guatémala	3 pesos	2 pesos	2 pesos.
Guyane britannique	3 cents	3 cents	1 cent.
Guyane française	Voir France.		
Guyane hollandaise	15 cents	10 cents	10 cents.
Haïti	10 centimes	5 centimes	5 centimes.
Hawaï	2 cents	2 cents	2 cents.
Hedjas (Arabie)	1 grouch 30 paras	1 grouch	1 grouch.
Hollande	15 cents	10 cents	10 cents.
Honduras britannique	2 cents par once		2 cents.
Honduras, République de	20 centavos	10 centavos	12 centavos.
Hong-Kong	4 cents par once		
Hongrie	40 fillers	20 fillers	20 fillers.
Inde	2 annas	1½ anna	1½ anna.
Inde française	1 fanon, 12 caches	18 caches	18 caches.
Indes occidentales néerlandaises	12½ cents	7½ cents	5 cents.
Indes orientales néerlandaises	20 cents	10 cents	12½ cents.
Inde portugaise	2½ tangas	1½ tangas	1½ tangas.
Indo-Chine française	10 centimes	6 centimes	6 centimes.
Irak (Mésopotamie)	2 annas	1½ anna	1½ anna.
Irlande	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Islande	35 aur	20 aur	20 aur.
Italie	1 lire, 25 centissimi	75 centissimi	75 centissimi.

(10) Tarif d'affranchissement des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada—Suite

Pays	Lettres		Cartes postales
	1ère unité de poids	2ième unité de poids	
Ivoire, Côte d'	Voir France.		
Jamaïque	1½ pence	1 penny	1 penny.
Japon	10 sen	6 sen	6 sen.
Kenya et Uganda	20 cents	15 cents	15 cents.
Lettonie	25 santimis	15 santimis	15 santimis.
Liberia	5 cents	3 cents	3 cents.
Liechtenstein	Voir Suisse.		
Lithuanie	60 centas	36 centas	36 centas.
Luxembourg	1 franc 50	90 centimes	90 centimes.
Macao	10 avos	6 avos	6 avos.
Madagascar	Voir France.		
Madère	Voir Portugal.		
Malais, Etats	6 cents	6 cents	4 cents.
Malte	1½ pence	1 penny	1 penny.
Maroc (Français)	Voir France.		
" (Espagnol)	40 centimos	25 centimos	25 centimos.
Maroc (agences britanniques)	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Marquises, Iles	Voir France.		
Martinique	Voir France.		
Maurice	10 cents par once		10 cents.
Mauritanie	Voir France.		
Memel	Voir Lithuanie.		
Mexique	10 centavos	10 centavos	4 centavos.
Monaco	Voir France.		
Montserrat	1½ pence	1 penny	1 penny.
Nevis	1½ pence par once	1 penny	1 penny.
Nicaragua	2 centavos	2 centavos	1 centavo.
Nigeria	2 pence	1 penny	1 penny.
Norvège	30 oere	20 oere	20 oere.
Nouvelle-Calédonie	Voir France.		
Nouvelle-Zélande	1 penny par once		1 penny.
Nouvelles-Hébrides	2 pence	1 penny	1½ pence.
Nyassaland, (Protectorat du)	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Palestine	13 millièmes	7 millièmes	8 millièmes.
Panama—République	5 cents	3 cents	1 cent.
Paraguay	2 pesos 50 centavos	1 peso 50 centavos	1 peso 50 centavos.
Pérou	15 centavos	10 centavos	12 centavos.
Perse	15 chahis	9 chahis	9 chahis.
Philippines	16 centavos	8 centavos	10 centavos.
Pologne	40 grosz	20 grosz	5 grosz.
Porto Rico	Voir Etats-Unis.		
Portugal	160 centavos	96 centavos	96 centavos.
Portugal, (Colonies africaines du)	160 centavos	96 centavos	96 centavos.
Républiques Soviétistes Socialistes (Union des)	14 copecks	10 copecks	7 copecks.
Rhodésie	2 pence par once		
Roumanie	10 lei	6 lei	6 lei.
Ste-Hélène	2 pence	1 penny	1½ pence.
St-Christophe (St-Kitts)	1½ pence	1 penny	1 penny.
Ste-Lucie	2 pence	1 penny	1 penny.
St-Pierre et Miquelon	75 centimes	60 centimes	50 centimes.
St-Vincent	1 penny par once		1 penny.
Salvador	10 centavos	6 centavos	6 centavos.
Salomon (Iles)	1½ pence par once		1½ pence.
Samoa Britannique	Voir Nouvelle-Zélande.		
" Etats-Unis	2 cents		1 cent.
Sarawak	6 cents par once		4 cents.



(10) Tarif d'affranchissement des lettres et des cartes postales originaires des autres pays à destination du Canada—Fin

Pays	Lettres		Cartes postales
	1ère unité de poids	2ième unité de poids	
Sarre, Territoire de	1 fr. 50 centimes	90 centimes	90 centimes.
Sénégal—Voir France.			
Serbes, Croates et Slovènes, (Royaume des)	300 paras	150 paras	150 paras.
Seychelles, Iles	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Siam	15 satangs	10 satangs	10 satangs.
Sierra Leone	1½ pence par once	....	1½ pence.
Société, Iles de la	Voir France.		
Somaliland britannique	2 annas	1½ anna	1½ anna.
" français	(Voir France).		
" italien—Voir Italie.			
Suède	25 oere	15 oere	15 oere.
Suisse	30 centimes	20 centimes	20 centimes.
Swaziland	Voir Union Sud-Africaine.		
Syrie et Grand Liban	7·50 piastres	4 piastres, 50	4 piastres, 50.
Tahiti	(Voir France).		
Tanganyika	15 cents par once	....	10 cents.
Tchéco-Slovaquie	250 deniers	150 deniers	150 deniers.
Terre-Neuve	4 cents	4 cents	2 cents.
Timor portugais	12 avos	7 avos	7 avos.
Transjordanie	15 milliemes	10 milliemes	10 milliemes.
Trinité	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Tripoli	Voir Italie.		
Tunisie	Voir France.		
Turquie	10 grouch	6 grouch	6 grouch.
Turques et Caïques (Iles)	2 pence	1½ pence	1½ pence.
Uganda	Voir Kenya et Uganda	....	
Union Sud-Africaine, Cap Bonne-Espérance, Natal, Etat Libre d'Orange, Transvaal, Afrique Sud-Ouest	2 pence	2 pence	1½ pence.
Uruguay	8 centesimos	5 centesimos	5 centesimos.
Venezuela	50 centimos	25 centimos	30 centimos.
Vierges britanniques (Iles), Tortola	1½ pence par once	....	1 penny.
Vierges, Iles, Etats-Unis	2 cents	2 cents	2 cents.
Zanzibar	12 cents	10 cents	10 cents.

(11) **Lettres et cartes postales insuffisamment affranchies à destination du Japon.**—Un grand nombre de lettres et cartes postales insuffisamment affranchies ont été observées parmi les correspondances du Canada pour le Japon. On attire l'attention des maîtres de poste sur la taxe des lettres du Canada pour le Japon. donnée à la page 111 du Guide postal de 1927, i.e., 8 cents la première once et 4 cents chaque once au delà. La taxe des cartes postales est de 4 cents.

(12) **Service par automobiles de Haifa à Bagdad.**—On attire l'attention sur l'avis paru dans le Supplément de février 1926, au sujet d'un service bimensuel de transport par automobiles pour toutes les classes de correspondance sauf les colis, de Haifa, Palestine, à Bagdad, Irak. Par cet avis, les maîtres de poste sont informés qu'ils doivent acheminer toutes correspondances destinées à ce service au bureau de Montréal sous une bande de distribution par exprès.

Il paraît que des lettres et des paquets sont expédiés directement par d'autres bureaux d'échange canadiens que Montréal et que, par conséquent, ces envois ne sont pas compris dans le contrôle fait par le bureau de Montréal, sur lequel sont basés les frais de transport par ce service spécial d'automobiles.

On rappelle donc aux maîtres de poste que ces correspondances doivent être envoyées au bureau de Montréal sous une bande de distribution par exprès pour qu'à leur arrivée, elles soient traitées spécialement.

(13) **Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe persique).**—Le service aérien bimensuel pour toutes catégories de correspondances, en activité entre Le Caire, Egypte et Bagdad, Irak, a été étendu pour desservir Basra.

Les objets destinés à ce service aérien doivent porter la mention: "Par avion Le Caire-Basra" (By air Cairo-Basra). La taxe spéciale de 6 cents par once ajoutée à la taxe ordinaire reste effective.

Les maîtres de poste sont priés de modifier chaque troisième paragraphe des indications données en regard de la rubrique: Egypte, à la page 97 et de la rubrique: Irak, à la page 108 du guide postal de 1927.

(14) **Colis adressés en France.**—L'Administration postale de France fait savoir que pour obtenir la prompte distribution de leurs colis, les personnes qui déposent ces envois à destination de la France, contenant des marchandises ou autres articles soumis aux droits de douane et à des taxes, doivent donner distinctement sur la déclaration en douane, des détails complets relatifs à chacun des objets ou articles de marchandises contenus dans les colis. Si un colis contient deux articles ou plus, la déclaration en douane doit indiquer les détails relatifs à chacun de ces articles.

Une description inexacte des marchandises peut causer la saisie des colis.

(15) **Danemark.**—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—Les maîtres de poste sont informés que la limite de poids des colis postaux échangés entre le Canada et le Danemark, par la voie directe et la voie d'Angleterre, est de 15 livres depuis le 1er janvier 1927.

Le tarif applicable aux colis expédiés par la voie directe, au Danemark sont:

1 liv.	$0·31	6 liv.	$0·75	11 liv.	$1·05
2 "	0·37	7 "	0·81	12 "	1·44
3 "	0·43	8 "	0·87	13 "	1·50
4 "	0·63	9 "	0·93	14 "	1·56
5 "	0·69	10 "	0·99	15 "	1·62

Le tarif applicable aux colis expédiés au Danemark par la voie d'Angleterre, sont:

1 liv.	$0·48	6 liv.	$1·21	11 liv.	$1·94
2 "	0·59	7 "	1·32	12 "	2·41
3 "	0·88	8 "	1·61	13 "	2·52
4 "	1·99	9 "	1·72	14 "	2·63
5 "	1·10	10 "	1·83	15 "	2·74

(16) **République Argentine—Affranchissement des colis postaux.**—Les maîtres de poste sont informés que par suite de la taxe imposée par le gouvernement de la République Argentine, l'affranchissement des colis déposés au Canada pour l'expédition à la République Argentine, par la voie de New-York sera, dorénavant, de 25 cents par livre ou fraction de livre.

L'affranchissement des colis expédiés par la voie canadienne directe continue d'être de 12 cents par livre ou fraction de livre.

(17) **Loterie.**—M. Carl Meyer, Bornstrasse 28, Hambourg 13, Allemagne.

Ajouter cette adresse à la liste relative à la "Hamburg State Lottery."

(18) **Renseignements sur les courses.**—Jack Foerg, 213 Metropolitan Building, Nouvelle-Orléans, La.—Des circulaires par lesquelles on met en vente des renseignements sur les courses ont été observées circulant par la poste, et comme ce genre d'affaires est illégal au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour la personne susdénommée. Toutes les correspondances en provenance ou à destination de son adresse, qui ont été confiées à la poste, doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée," et, s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées par le premier courrier spécialement à l'administrateur général du Service postal, service de l'Inspection.

Il ne faut pas non plus émettre de mandats de poste au nom de cette personne.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 =	Francs	24 00
Norvège	$1 00 =	Kroner	3 70
Suède	$1 00 =	Kroner	3 70
Danemark	$1 00 =	Kroner	3 60
Hollande	$1 00 =	Florins	2 45
Suisse	$1 00 =	Francs	5 00
Belgique	$1 00 =	Belgas	7 10
Royaume-Uni	*$4 87 =	£1.0.0	
État libre d'Irlande	*$4 87 =	£1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87 =	£1.0.0	
Allemagne	$4 87 =	£1.0.0	
Nouvelle-Zélande	$4 87 =	£1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

AVIS

PAIEMENT DES MANDATS DE POSTE ORIGINAIRES DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE SES COLONIES

On attire l'attention des maîtres de poste et des employés payeurs sur les instructions de l'article 78 du «Livre d'instructions», qui exigent que l'employé payeur, avant d'accepter la quittance du bénéficiaire d'un mandat originaire de la Grande-Bretagne ou de ses colonies, écrive sur le mandat, en chiffres lisibles, la somme payable en monnaie canadienne et le numéro du bureau d'échange qui ont été timbrés sur l'avis. Si l'on ne se conforme pas à ces instructions on crée de l'embarras pour la comptabilité par suite d'une vérification nécessaire. Les maîtres de poste sont donc priés de porter une attention spéciale à ce sujet.

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

*Pour la table de conversion voir le Supplément de juin 1925.

*Atco, c/o Queen City News Agency, Regina.
M. Carl Meyer, Bornstrasse 28, Hambourg 13, Allemagne.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Los Angeles, Station 14, Calif....Nos 197881 à 197900, inclusivement
Oak Park (South Oak Park Station), Ill....................Nos 11283 à 11400, inclusivement.
Farmers, Ky.................Nos 33763 à 33800, inclusivement.
Cecil, W. Va.................Nos 5789 à 5800, inclusivement.

FORMULES DE MANDATS VOLÉES QUI ONT ÉTÉ RETROUVÉES

King and Queen Courthouse, Va........................Nos 7769 à 8000, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
X282	H.	Halifax (sub-office n° 2), N.-E. (rouvert).
3869	N.B.	O'Donnell, Ont.
0980	Q.	Oskelâneo, P.Q. (rouvert).
4015	N.B.	Pass Lake, Ont.
5738	W.	Stead, Man.
4431	O.	Steenburg, Ont.
4610	T.	Toronto (sub-office n° 10), Ont. (rouvert).
4656	T.	Toronto (sub-office n° 56), Ont. (rouvert).
4703	T.	Toronto (sub-office n° 103), Ont. (rouvert).

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Elm Tree, N.-B.	Petit Rocher-Nord, N.-B.	X858
River Joseph, P.Q.	Ste-Famille d'Aumond, P.Q.	1385
Yarmouth-Nord, N.-E.	Yarmouth (Yarmouth Nord sub-office), N.-E.	X597

BUREAUX FERMÉS

Edmonton (sub-office n° 3), Alberta.
Oba, Ont.
Pakowki, Alberta.
Skiff, Alberta.
Toronto (sub-office n° 20), Ont.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Laméque, N.-B.
Rockglen, Sask.
Ste-Angèle de Rimouski, P.Q.

*Ne pas émettre de bons de poste à l'ordre du destinataire.

BUREAUX DONT LE CRÉDIT DPAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Ceylon, Ont.
Duval, Sask.
Empress, Alberta.
Port Williams, N.-E.
Tantallon, Sask.

AFRIQUE (CÔTE OCCIDENTALE)

COLONIE DE LA CÔTE D'OR

CORRECTION

Effiduasi doit être Efiduasi

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Broadway, Brisbane, Qld.
Buntine, W.A.
Catamaran, Tas.
Curlwa, N.G.S.
Hoddle's Creek, Vic.
Kukerin, W.A.
Legume, N.G.S.
Mangrove Creek, N.G.S.
Mont Albert, Vic.
Mooney Mooney, N.G.S.
Moruya Quarry, N.G.S.
Naremburn, N.G.S.
Nepean Dam, N.G.S.
Patchewollock, Vic.
Point Cook, Vic.
Redlynch, Qld.
Robinvale, Vic.
Rubicon, Vic.
Salmon Gums, W.A.
Swan Pool, Vic.
Sydney University, N.G.S.
Tankerton, Vic.
Tankerton, Vic.
Tunstall, Vic.

BUREAUX FERMÉS

Federal Parliament House, Melbourne, Vic.
Treesville, W.A.

CORRECTIONS

A insérer:

Biloela, Qld.
Childers, Qlcd.
Navarre, Vic.
Redpa, Tas.
Roger River, Tas.

A rayer:

Arthur River, W.A.
Bilocla, Qld.
Cangai, N.G.S.
Forester, Tas.
Gargett, Qld.
Greenhills, W.A.
Ludlow, W.A.
Marrawah, East Tas.
Miena, Tas.
Sassafras South, Vic.

TERRE-NEUVE

BUREAUX OUVERTS

Howley.
Pacquet.

RHODÉSIE

RHODÉSIE SEPTENTRIONALE (0)

BUREAU OUVERT

Ka ue

AFRIQUE DU SUD (UNION DE L')

CORRECTIONS

A insérer:

Alkmaar, Transvaal.
Amanzimtoti, Natal.
Ascent, O.F. State.
Batstone, Natal.
Boshock, Transvaal.
Cornelia, O.F. State.
Dorp Street, Capetown, Cape.
Eerste Fabrieke, Transvaal.
Germiston Station, Transvaal.
Godwan River, Transvaal.
Goodwood, Cape.
Hammanskraal, Transvaal.
Hillary, Natal.
Izingolweni, Natal.
Karino, Transvaal.
Loerie, Cape.
Loeriesfontein, Cape.
Magut, Natal.
Matubatuba, Natal.
Maydon Wharf, Durban, Natal.
Munnick, Transvaal.
New England, Cape.
Newville, Johannesburg.
Northam, Transvaal.
Patentie, Cape.
Pomeroy, Natal.
Pretoria West, Pretoria, Transvaal.
Redhill, N. Natal.
Reismierbult, Transvaal.
Somerset Road, Cape Town, Cape.
Stegi, Transvaal.
Tambeorskloof, Cape.
Tuinplaats, Transvaal.
Valencia, Transvaal.
Waterpoort, Transvaal.
Wesselsbron, O.F. State.
Wilderness, Cape.

AFRIQUE SUD-OUEST

CORRECTIONS

A insérer: Hofmeyr.

A rayer: Chipanga.
Stamprietfontein.

ESPAGNE

BUREAU OUVERT

Secteur d'Axdir (Maroc).

ROYAUME-UNI

LONDRES

BUREAU OUVERT

Streatham, Streatham Vale, S.W. 16.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Bishopsgate (B.O.) 157, E.C. 2,	Bishopsgate (B.O.) 302-304, E.C. 2.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Bromford (T.S.O.) Erdington, Birmingham.
Caterham Barracks (T.S.O.), Caterham Valley, Surrey.
Chanterlands Avenue (T.S.O.), Hull, Yorks.
Chilwell, Nottingham.
Gordon Road (T.S.O.), Ilford, Essex.
Grand Avenue (T.S.O.), Cardiff.
Harwich Road (T.S.O.), Colchester, Essex.
Mount Pellon (T.S.O.), Halifax, Yorks.
Northol Junction, Uxbridge, Middlesex.
Park Avenue (T.S.O.), Redcar, Yorks.
Park Gates (T.S.O.), Poole, Dorset.
St. John's (T.S.O.), Seven Kings, Ilford, Essex.

BUREAUX FERMÉS

Bennetthorpe, Doncaster, Yorks.
Bourton-on-the-Hill, Moreton-in-Marsh, Glos.
Croxton Kerrial. Grantham.
Cyffylliog, Ruthin, Denbighshire.
George Town, Jersey, Channel Islands.
Harringworth, Kettering, Northants.
Heronsgate, Watford, Herts.
Kennedy Estate (T.S.O.), Barking, Essex.
Leek Wootton, Warwick.
Middle Claydon, Steeple Claydon, Bucks.
Queen's Road (T.S.O.), Royston, Herts.
St. George, Abergele, Denbighshire.
Thrum Hall (T.S.O.), Halifax, Yorks.
Whitney, Hereford.

CHANGEMENT DE CLASSE

De	En
Campbell Place (T.S.O.), Stoke-on-Trent, Staffs.	Campbell Place (B.O.), Stoke-on-Trent, Staffs.
NANTWICH, Cheshire.	Nantwich, Cheshire.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Alma Road, Winton, Bournemouth.	Alma Road, Bournemouth.
Castletown, Isle of Man, Douglas.	Castletown, Douglas, Isle of Man.
Castle Road (T.S.O.), Winton, Bournemouth.	Castle Road (T.S.O.), Bournemouth.
Newborough, Bodergan, Anglesey.	Newborough, Anglesey.
Prince Town, Devon.	Princetown, Devon.
Short Heath, New Invention, Wolverhampton, Staffs.	Short Heath, Wolverhampton, Staffs.
Cambridge Street (T.S.O.), Totherham, Yorks.	Middle Lane (T.S.O.), Rotherham, Yorks.
Canvey Islands, Essex.	Canvey Village, Canvey Island, Essex.
Church Street (T.S.O.), Preston, Lancs.	Stanley Street (T.S.O.), Preston, Lancs.
Greenford (T.S.O.), Greenford Station, Middlesex.	Great Greenford, Greenford, Middlesex.
Greenford Station, Middlesex.	Greenford, Middlesex.
Newport Street (T.S.O.), Bolton, Lancs.	Bradshawgate (T.S.O.), Bolton, Lancs.
Small Gains, Canvey Island, Essex.	Canvey Island, Essex.
Upavon Central Flying School, Marlborough, Wilts.	Royal Air Force Station, Upavon, Marlborough, Wilts.

ÉCOSSE

BUREAUX FERMÉS

Fossoway, Rumbling Bridge, Kinrosshire.
Old Deer, Mintlaw Station, Aberdeenshire.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Grange, Huntly.	Grange, Keith, Banffshire.
Oxton, Edinburgh.	Oxton, Berwichshire.

CHANGEMENT DE CLASSE

De	En
SELKIRK.	Selkirk.

IRLANDE

BUREAUX OUVERTS

Ballindrait, Co. Donegal (I).
St. Stephen's Green West, Dublin (I).

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Newport, Castleconnell, Co., Limerick (I).	Newport, Limerick (I).
Broadway (T.S.O.), Belfast.	St. Jame's Park (T.S.O.), Belfast.

ÉTATS-UNIS

BUREAU FERMÉ

Deal, Texas.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Gunntown, Fla.	Gulf Hammock, Fla.
Muse, Okla.	Pine Valley, Okla.
Killington, Vt.	Sherburne, Centre, Vt.

BUREAUX FERMÉS

Youngsburg, Ariz.
Mount Perrian, Ark.
Rabell, Ark.
Upland, Ark.
Elkton, Colo.
Focus, Colo.
Rosemont, Colo.
Louise, Fla.
Mossdale, Fla.
Double Branchs, Ga.
Niagara, Kansas.
Pontiac, Kansas.
Vinton, Kansas.
Buckner, La. .
Maxie, La.
Nero, La.
Grove, Me.
Roland, Minn.
O'Reilly, Miss.
Clementine, Mo.
Hydro, Mont.
East Hamilton, N.Y.
Palmerville, N.C.
Redtop, N.C.
Stagville, N.C.
New Moorefield, Ohio.
New Richland, Ohio.
Pottersburg, Ohio.
Beland, Okla.
Clyde, Okla.
Humbert, Pa.
Sizerville, Pa.
Straight, Pa.
Earle, S.C.
Talley, Tenn.
Ramsdell, Tex.
Divina, Va.
Blueslide, Wash.
Columbia River, Wash.
Dahlia, Wash.
Kendall, Wash.
Meadville, W. Va.
Ravens Eye, W. Va.
Wikel, W. Va.



Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

MARS 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

36297—2

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL

Australie—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.
Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Colis postaux—Tarif.—FÉVRIER.
Danemark—Limite de poids des colis postaux, 15 livres—FÉVRIER.
Etat libre d'Irlande—Colis postaux.—MARS.
Etats-Unis—Taxe aérienne.—MARS.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe persique).—FÉVRIER.
Inde—Colis postaux.—MARS.
Indes orientales portugaises—Colis postaux.—MARS.
Maurice (Ile)—Tarif des colis postaux.—JANVIER.
Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.—MARS.
Nouvelle Calédonie—Tarif des colis postaux.—MARS.
Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Port des clefs d'hôtel, etc.—FÉVRIER.
Objets de la 3ième classe appelés colis postaux, etc.—JANVIER.
République Argentine—Affranchissement des colis postaux.—FÉVRIER.
République Argentine—Service des colis suspendu temporairement.—MARS.
Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.—MARS.
Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.
Roumanie—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée.—MARS.
Siam—Colis postaux.—MARS.
Tabago—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Tarif des lettres et cartes postales, etc.—FÉVRIER.
Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER.
Transmission par la poste des poussins d'un jour.—JANVIER.
Trinité (Ile)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.



OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

MARS 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

	NOM DU BUREAU	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
	Burleigh Falls (rouvert le 24 janvier).	O	Burleigh	Hastings-Peterborough **Ont.**	J. H. Spencley (Intérimaire).
	Cherisy (1er février)	Q	Newport	Gaspé **P.Q.**	Ernest Travers.
	Coronach (1er février)	M.J	N.O. Sec. 11, Tp. 2, R. 27, O. 2e M.	Willow Bunch **Sask.**	R. W. Ward.
	De Sonis (1er février)	Q	Cranbourne	Dorchester **P.Q.**	Joseph Bédard.
	Dunrankin (31 janvier)	N.B	Kirkwall	Algoma-Ouest **Ont.**	J. McCreary, jr.
	Gray Valley (7 février)	M	Argenteuil	Argenteuil **P.Q.**	Daniel Dubeau.
	Greer (rouvert)	St-J	St. John	St. John-Albert **N.-B.**	H. J. Dunlop.
(a)	Hart (17 janvier)	M.J	S.O. Sec. 5, Tp. 3, R. 27, O. 2e M.	Willow Bunch **Sask.**	A. MacLean.
	Huard (25 janvier)	Q	Hope	Bonaventure **P.Q.**	B. Huard.
	Hull (Sub-office n° 2) (21 février).	O	Angle des rues Champlain et St-Laurent.	Hull **P.Q.**	A. L. Raymond.
	Kerrowgare (rouvert le 1er février).	H		Picton **N.-E.**	R. Sutherland.
	Martins Head (rouvert le 19 février).	St-J	Albert	St. John-Albert **N.-B.**	G. K. Campbell.
	Marysville (rouvert le 1er février)	C		Kootenay-est **C.B.**	Alex Hodgson.
	Poitou (rouvert le 1er février).	Q	Issoudun	Lotbinière **P.Q.**	Odilon Laliberté.
	Regina Sub-office n° 9 (19 janvier).	M.J	3800 Ave Dewdney, angle de la rue Princess.	Regina **Sask.**	W. G. Braine.
(c)	St-Tharsicius (15 février).	Q	Blais	Matane **P.Q.**	Charles Lévesque.
	Sargent (rouvert le 1er février).	St-J		Northumberland **N.-B.**	Edward O'Neill.
	Twin Elm (rouvert le 24 janvier).	O		Carleton **Ont.**	J. A. B. Foster.
	Uniacke (1er février)	Q	Courville	Pontiac **P.Q.**	J. R. Leclerc.
	Vancouver Sub-office n° 34 (1er février).	V	2401 rue Hastings-est, angle de la rue Nanaïmo.	Vancouver-Burrard, **C.B.**	Mlle V. E. Jones.
	Windsor, Walkerville Sub-office n° 1 (15 février).	L	14 route de Tecumseh, angle de la route de Lincoln.	Essex-est, Ont **Ont.**	C. A. Lanspeary.
	Windsor, Walkerville Sub-office n° 2 (15 février).	L	44 rue Ottawa	Essex-est, Ont **Ont.**	G. C. Arnold.
	Windsor Sub-office n° 5 (17 janvier).	L	Avenue Howard	Essex-ouest, Ont **Ont.**	Thomas Ridley.

(a)—Voir aussi notes.
(c)—Voir aussi notes.

NOTES.—(a) Le bureau de Hart, Sask., qui existait sur la section S. E. 22, Tp. 3, R. 27, O. 2ème M. a été fermé et un nouveau bureau a été ouvert sous le même nom sur la section S. O. 5, Tp. 3, R. 27, O. 2ème M.

(c) Le nom de l'ancien bureau de St-Tharsicius, P.Q., a été changé et un nouveau bureau a été ouvert sous le même nom.

Le bureau de Dragon, P.Q., publié comme fermé dans le Supplément de février, est encore en activité.

Le bureau sub-office n° 92 de Toronto, Ont., a été fermé temporairement le 1er février et rouvert le 7 février au n° 225 avenue Gledhill, sous la direction temporaire de M. R. J. Lennox.

Le sub-office n° 103 de Toronto, Ont., a été fermé temporairement le 14 décembre et rouvert le 24 janvier au n° 305, avenue Pape, sous la direction temporaire de M. J. E. Clifford.

Le bureau de Vigilant, Sask., publié dans la liste des bureaux fermés du Supplément de janvier, a été réellement fermé le 4 décembre.

Le bureau de North Regina a été changé en un bureau sub-office de Regina, à partir du 31 janvier, et Mme M. D. Loveridge en a été nommée la titulaire.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Old Lake Road	Témiscouata, P.Q.	en Vieux Chemin du Lac (1er février).
(c) St-Tharsicius	Matane, P.Q.	en Lac Pitre (1er février).

(c)—Voir aussi notes.

BUREAUX FERMÉS

Edmonton, sub-office n° 3	Edmonton-est, Alta	4 décembre 1926.
(a) Hart	Willow Bunch, Sask	15 janvier.
(a) Ingebright	Maple Creek, Sask	28 septembre 1926.
Lambert Corners	Wright, P.Q.	12 février.
Leafland	Red Deer, Alta	15 janvier.
Long Island Main	Cap Breton nord-Victoria, N.-E.	31 janvier.
Margaree Island	Inverness, N.-E	31 janvier.
Pine	Algoma est, Ont	1er février.
Point Michaud	Richmond-Cap Breton ouest, N.-E.	31 janvier.
Pretty Valley	Willow Bunch, Sask	1er février.
Silver Bay	Portage la Prairie, Man	28 février.
Toronto, sub-office n° 20	Toronto sud, Ont	20 décembre 1926.
Vancouver sub-office n° 31	Vancover sud	14 février
Trenville	Red Deer, Alta	31 janvier.

(a)—Voir aussi notes.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAUX BUREAUX

Murillo (W)	Port Arthur-Thunder Bay, Ont	1er mars 1927.
Canora (S)	Yorkton, Sask	1er mars 1927.
Naicam (S)	Humbold, Sask	1er mars 1927.

BUREAUX FERMÉS

Sub-office n° 12	Calgary, Alberta	13 janvier 1927.
Sub-office n° 31	Vancouver, C.B., temporairement	14 février 1927.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Aspotogan	Queens-Lunenburg	Caleb Backman.
Bramber	Hants-Kings	Mlle A. Galley.
East Erinville	Antigonish-Guysborough	Michael Doyle.
Grand Etang	Inverness	H. C. Doucet.
Greenfield	Colchester	Mme R. F. Patton.
Havre Boucher	Antigonish-Guysboro	Mme C. Corbett.
Judique North	Inverness	Mme E. McIsaac.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—suite

NOUVELLE-ÉCOSSE—fin

Bureau	District électoral	Titulaire
Kempt Town	Colchester	J. L. Hingley.
Longs	Antigonish-Guysborough	Patrick Burns.
Lower Clarke Harbour	Shelburne-Yarmouth	Herman Stoddart.
McGray	Shelburne-Yarmouth	Harvey Smith.
North Greenville	Cumberland	Mme M. Pettigrew.
North Harbour Cape North	Cap Breton nord-Victoria	A. S. Gwinn.
North Middleboro	Cumberland	Elder O'Brien.
Pleasantville	Queens-Lunenburg	Mme J. E. Sarty (rengagée).
Rogerton	Antigonish-Guysborough	Richard Long.
Rossway	Digby-Annapolis	Loran Banks.
St. Martin de Clare	Digby-Annapolis	Vincent LeBlanc.
Salmon River Lake	Antigonish-Guysborough	Patrick Flynn.
Sartys	Queens-Lunenburg	Edwin Sarty.
Stewartdale	Inverness	D. A. McDonald.
Sunset Cape North	Cap Breton nord-Victoria	Angus McDougall.
Sweetland	Queens-Lunenburg	Mme J. B. Veinotte.
Sydney, Ashby sub-office	Cap Breton sud	Mme A. Slaven.
Tompkinsville	Antigonish-Guysborough	Patrick Shea.
Upper Middleboro	Cumberland	E. Ouderkirk.
Upper New Harbour	Antigonish-Guysborough	George Luddington.
West Baccaro	Shelburne-Yarmouth	J. C. Purdy.
West Cooks Cove	Antigonish-Guysborough	Albert Sangster.
West Erinville	Antigonish-Guysborough	Joseph Lawlor.
West Roachvale	Antigonish-Guysborough	G. P. Cook.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

Bureau	District électoral	Titulaire
Conway Station	Prince	Mme A. P. Palmer.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau	District électoral	Titulaire
Beulah	Royal	E. F. Jones.
Birch Siding	Kent	Mme A. C. Steeves.
Coughlan	Northumberland	Mme M. G. Coughlan.
Gibbon	Royal	John Guilfoyle.
Gladwyn	Victoria-Carleton	H. R. Dionne.
Grande Aldouane	Kent	E. Richard.
Killam's Mills	Westmorland	B. H. Lounsbury.
Lord's Cove	Charlotte	G. M. Haddon.
Lower Cape	St. John-Albert	Henry Nelson.
McQuade	Westmorland	James McQuade.
Petit Rocher	Gloucester	Mme G. Frenette.
Renaud's Mills	Kent	Irenée LeBlanc.
Rivière des Caches	Northumberland	Mme M. Savoy.
St-Lazare	Kent	Adelin LeBlanc.
St-Regmond	Gloucester	M. P. Brideau.
Selwood	Restigouche-Madawaska	J. A. Pelletier.
Thornbrook	Royal	C. A. Keith.
Tooleton	Royal	M. S. W. Merritt.
Upper Abougoggin	Westmorland	F. P. Léger.
Waugh	Gloucester	Félicien Landry.

QUÉBEC

Bureau	District électoral	Titulaire
Ange Gardien est	Québec-Montmorency	E. Gariépy.
Bois de l'Ail	Portneuf	Mme M. P. Laroche.
Brennan Hills	Wright	Eugène Monette.
Chahoon	Trois-Rivières-St-Maurice	Donias Lavergne.
Farewell Cove	Gaspé	Mme H. F. C. Patterson.
Fontenelle	Gaspé	G. P. Cassivy.
Grande Grève	Gaspé	Alex. Bernier.
Grande Vallée	Gaspé	Willie Minville.
Grand River	Gaspé	Hygin Ayotte.

CHANGEMENTS DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—suite

QUÉBEC—fin

Bureau	District électoral	Titulaire
Hemison	Dorchester	James Kilganon.
Lac aux Sables	Portneuf	Godfroy Lavallée.
Lac Castor	Labelle	Joseph Charbonneau.
Lac Grosleau	Labelle	Adolphe Larose.
L'Anse-à-Fougère	Gaspé	Joseph Reeve, jr.
Maniwaki	Wright	C. A. Roy.
Montréal, sub-office, rue Beaudoin	St-Henri	L. A. Jetté.
Montréal, sub-office, rue Ontario-est	St-Marie	Arthur Sarrazin.
Montréal, sub-office n° 93	St-Jacques	Luc Choquette.
Morris	Gaspé	André Girard.
Pointe au Goémon	Gaspé	L. S. Perrée.
St-Alfred	Beauce	Ernest Veilleux.
St-Jean Baptiste de Rouville	St-Hyacinthe-Rouville	L. H. Lemonde.
St-Louis de Gonzague	Beauharnois	Réné Majeau.
Ste-Marie de Blandford	Nicolet	Arsène Paquin.
St-Régis	Chateauguay-Huntingdon	W. A. MacGibbon.
Ste-Sabine Station	Bellechasse	Arthur Rodrigue.
Spapley Creek	Hull	Joseph Carrière.
Stanhope	Stanstead	Mme L. Bellefeuille.
Sutton Junction	Brome-Missisquoi	Mme M. S. Bowker.
Vieux Chemin du Lac	Témiscouata	G. A. Bélanger.

ONTARIO

Bureau	District électoral	Titulaire
Anthony	Timiskaming nord	Alfred Lévecque.
Bolsover	Victoria	J. B. Silverthorn.
Boston Creek	Timiskaming sud	T. A. Case.
Brougham	Ontario	Mme E. M. Gannon.
Copetown	Wentworth	Arthur McIntyre.
Coppell	Timiskaming nord	Evan Topaloff.
Courtice	Durham	Mlle M. Walter.
Desaulniers	Nipissing	Damien Lalonde.
Glenfield	Frontenac-Addington	John Thompson.
Lorneville	Victoria	J. J. Hancock.
Low Bush	Timiskaming nord	Edmond Langlois.
Lowther	Timiskaming nord	A. O. Bélair.
Moonstone	Simcoe est	Arthur Dunlop.
Motherwell	Perth sud	Ernest Watson.
Pickerel River	Parry Sound	H. G. Benner.
Quorn	Port Arthur-Thunder Bay	W. J. McDonald.
Rathburn	Muskoka-Ontario	D. J. Mulvihill.
Rolling Portage	Port Arthur-Thunder Bay	H. G. Woods.
Sault Ste-Marie, sub-office n° 1	Algoma ouest	V. E. Greco.
Spruce Hedge	Renfrew sud	Edward McNulty.
Stanleyville	Lanark	Gerald Thompson.
Stouffville	York nord	E. B. Leavens.
Windsor, Ford sub-office	Essex est	Mme D. B. Harty.
Wood	Hastings-Peterborough	E. Hubbell.

MANITOBA

Bureau	District électoral	Titulaire
Bénard	Portage la Prairie	A. S. Payment.
Carlowrie	Provencher	Wasyl Pupeza.
Dufrost	Provencher	Eugène Rouillard.
Harwill	Selkirk	Mme B. E. Sanderson.
Pleasant Home	Selkirk	Mme P. Knitchie.
Smith Hill	Souris	Mme M. Kell.

SASKATCHEWAN

Bureau	District électoral	Titulaire
Aldina	Prince Albert	Rév. C. Simonin.
Réchard	Weyburn	Wm Brusso.
Darmody	Moose Jaw	Daniel McGillis.
Edfield	Mackenzie	J. F. Neely.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

SASKATCHEWAN—fin

Bureau	District électoral	Titulaire
Fairlight Station	Assiniboïa	Angus Cameron.
Kleczkowski	Battleford nord	Denis Tkatch.
Lloydminster	Battleford sud	H. C. Miller.
Marieton	Last Mountain	E. E. Flavel.
Meeting Lake	Battleford nord	D. R. Breen.
Moose Jaw	Moose Jaw	C. A. Hislop.
Muscow	Qu'Appelle	D. K. Whitlock.
Ridgeview	Melfort	James Hunter.
Sandford Dene	Swift Current	Mme S. Eklund.
Saskatoon, sub-office n° 8	Saskatoon	A. F. Hill.
Scout Lake	Willow Bunch	J. A. Coutu.
Summercove	Willow Bunch	Charles Tidey.
Westerham	Swift Current	Mme M. Lukowitch.

ALBERTA

Beazer	Lethbridge	R. M. Beazer.
Bendiss	Athabaska	Mlle M. Haley.
Boundary Creek	Lethbridge	J. H. Vair.
Bragg Creek	Calgary ouest	Mme M. Wilson.
Brownvale	Peace River	Gordon Anderson.
Cheeham	Athabaska	Angus McLean.
Cousins	Battle River	Mme E. Warburton.
Ellscott	Athabaska	J. A. Soucy.
Eyremore	Bow River	D. A. Scroggie.
Glenevis	Peace River	J. W. Waldron.
Lisburn	Peace River	W. J. Martin.
Lochvale	Peace River	Mme K. Kirkpatrick.
Lovettville	Peace River	W. J. Hamilton.
Loyalist	Acadia	J. R. Fisher.
Nightingale	Bow River	W. W. Malcolm.
Pekisko	Macleod	G. E. Phillipps.
Queenstown	Bow River	J. McD. Lawther.
Retlaw	Bow River	Mlle H. E. R. Cassel.
Skaro	Vegreville	B. Huculak.
Val Soucy	Athabaska	O. J. Nadeau.
Warspite	Athabaska	N. W. Feniak.
Watt Lake	Acadia	W. R. Wilkin.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Aspen Grove	Cariboo	J. B. McAvoy.
Bella Coola	Skeena	Mme E. Young.
Finlay Forks	Cariboo	Louis Peterson.
Granite Bay	Comox-Alberni	Mme F. Bull.
Greenwood	Yale	H. H. Summersgill.
Houston	Skeena	Mme A. Middleton.
Kelsey Bay	Comox-Alberni	H. S. Smith.
Kildonan	Comox-Alberni	F. W. Towler.
O'Brian Bay	Vancouver nord	Mme F. Hyde.
Tofino	Comox-Alberni	N. G. Thomas.
Trinity Valley	Yale	J. S. Patrick.
Vancouver, sub-office n° 6	Vancouver sud	Mme L. Hemus.
Vavenby	Cariboo	John Beaton.
Wadhams	Skeena	W. D. Stewart.
Youbou	Nanaïmo	Ernest Wright.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1)—**Modifications.—Guide postal de 1927.**—(Edition française)—On distribue actuellement le Guide postal dans le service. Les maîtres de poste trouveront ci-après les changements qui sont survenus après que le Guide fût envoyé à l'imprimerie. Ils sont priés de les insérer dans leur exemplaire dès qu'ils l'auront reçu.

SERVICE INTÉRIEUR (page 5)—

Page 8, Art. 13. Insérer "Chicoutimi" à la 11ième ligne, après le mot "Québec" et avant le mot "Hull".

Page 19, Art. 80. 2ième paragraphe, à l'avant-dernière ligne, biffer le reste du paragraphe après le mot: téléphone et insérer: "des chemins de fer, des compagnies d'énergie électrique (éclairage, chauffage et force) et de radios, les licences de chauffeurs, etc., exploitées par ces gouvernements".

Page 21, Art. 90. Insérer: "et tous les autres pays," à la 4ième ligne, après le mot "Etats-Unis".

Page 27, Art. 120. Insérer: "Terre-Neuve, l'Australie et la Nouvelle-Zélande" à la 3ième ligne, après le mot "Etats-Unis".

Pages 37, 38, 39 et 40. Voir le renseignement 2 de ce Supplément pour le tarif intérieur des colis postaux.

SERVICE BRITANNIQUE ET ÉTRANGER (pages 66 à 67)—

Page 66, Art. 294. Paragraphe 3, à la 2ième ligne insérer: "ou adressées à" après "en provenance de".

Page 83, Art. 396. A la 2ième ligne, biffer "à la page 203" et insérer: "aux pages 136 et 168".

TARIF ET CONDITIONS DE LA CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE, COLIS POSTAUX EXCEPTÉS (pages 88 à 127)—

Grèce. Page 104. Biffer entièrement la 3ième phrase: "Articles passibles............lettres".

Inde britannique. Page 106. Remplacer le chiffre 4 par un 3 dans la colonne du tarif des lettres.

TARIF D'AFFRANCHISSEMENT DES COLIS POSTAUX, ETC. (pages 128 à 142)—

La limite de poids des colis originaires du Canada à destination des Bermudes, du Danemark et des Iles de la Trinité et Tabago, est de 15 livres.

La taxe des colis de 11 à 15 livres pour le Danemark a été publiée dans le Supplément de février.

Ce tarif, ayant été revisé, a été publié dans le Supplément de janvier et remplace celui qui est dans le Guide.

COLIS POSTAUX ÉTRANGERS—OBSERVATIONS ET OBJETS PROHIBÉS—(pp. 143 à 183)

AFRIQUE OCCIDENTALE PORTUGAISE........Page 143. *Objets prohibés.* Biffer "et les autres objets destinés à remplacer les allumettes". Insérer "et" avant "l'amadou".

AFRIQUE ORIENTALE PORTUGAISE........Page 143. *Objets prohibés.* Biffer "et les autres objets destinés à remplacer les allumettes". Insérer "et" avant "l'amadou".

ALLEMAGNE..........Page 144. *Objets prohibés.* Biffer la dernière phrase et insérer: L'importation du poisson, du gibier, de la viande fraîche et préparée est soumise à des restrictions.

AUSTRALIE...........Page 145. *Objets prohibés* Insérer "absinthe" avant "essences de bière lager".

BULGARIE............Page 148. *Objets prohibés.* Biffer la dernière phrase: "En outre..........autorités bulgares".

CAP VERT (ILE DU)...Page 149. *Objets prohibés.* Biffer: "et des autres objets destinés à remplacer les allumettes". Insérer "et" avant "de l'amadou".

COSTA RICA..........Page 151. *Objets prohibés.* Biffer: "or, argent, pierres précieuses, bijoux, etc.".

FRANCE..............Page 155. *Objets prohibés.* A la 5ième ligne de la rubrique, biffer: "pièces de montre et petites pendules," et insérer à la place: "pendules et leurs parties".

GRÈCE...............Page 157. *Objets prohibés.* Biffer: "bonbons et confiserie—..........garnis de fourrures". A la dernière ligne, biffer aussi: "stupéfiants; soie et articles de soie".

INDE................Page 160. *Objets prohibés.* A la 8ième ligne, avant: "Les graines de café," insérer: "Le coton américain;".

INDE PORTUGAISE....Page 161. *Objets prohibés.* Biffer: "et les autres objets destinés à remplacer les allumettes". Insérer "et" avant "l'amadou".

ITALIE...............Page 163. Observations. Modifier le troisième paragraphe comme suit: "Chaque colis doit être emballé très solidement et cacheté à la cire....................de l'expéditeur".

ITALIE...............Page 164. *Objets prohibés.* A la première ligne, après "Lettres," insérer: "pétards de Noël"; à la 11ième ligne, avant "viande," insérer: "pâtisserie, biscuits sous certaines conditions seulement".

MACAO (CHINE)......Page 166. *Objets prohibés.* Biffer: "et autres objets destinés à remplacer les allumettes". Insérer: "et" avant "de l'amadou".

PÉROU...............Page 171. *Objets prohibés.* Biffer: "appareils de radio-téléphonie...........Peruvian broadcasting Company".

PORTUGAL...........Page 172. *Objets prohibés.* Biffer à la 4ième ligne: "et autres objets destinés à remplacer les allumettes".

TIMOR PORTUGAIS....Page 180. *Objets prohibés.* Biffer "et les autres objets destinés à remplacer les allumettes". Insérer: "et" avant "l'amadou".

VENEZUELA..........Page 182. Observations. Biffer: "Le nombre requis de déclaration doit accompagner chaque colis".

(2)—COLIS POSTAUX

La limite de poids des colis postaux est de 15 livres

Remplacez par les suivantes les pages 37, 38, 39 et 40 du Guide officiel du Service postal canadien de 1927.

Carte de tarif 1.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans les provinces maritimes

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans les provinces maritimes	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans Québec	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans l'Ontario	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans le Manitoba	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique ou le Yukon†	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 2.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province de Québec

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents.
Tout bureau de poste au delà de 20 milles dans la province de Québec	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans l'Ontario ou dans les provinces maritimes	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans le Manitoba	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans l'Alberta, dans la Colombie-Britannique ou le Yukon†	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 3.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province d'Ontario

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans la province d'Ontario	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0 45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans le Québec ou dans le Manitoba	0.10	.017	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan ou dans les provinces maritimes	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans l'Alberta	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans la Colombie-Britannique ou le Yukon†	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 4.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province du Manitoba

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans la province du Manitoba	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans l'Ontario ou la Saskatcheman	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans le Québec ou l'Alberta	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans les provinces maritimes et la Colombie-Britannique	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste au Yukon†	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 5.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province de la Saskatchewan

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine............	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, dans la province de la Saskatchewan................	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans le Manitoba ou l'Alberta...........	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans l'Ontario ou la Colombie-Britannique.	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1 15
Tout bureau de poste dans le Québec ou le Yukon†.............	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans les provinces maritimes.............	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 6.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province de l'Alberta

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine............	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans la province de l'Alberta...................	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan ou la Colombie-Britannique......................	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans le Manitoba et le Yukon†...........	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans l'Ontario..........................	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans le Québec ou les provinces maritimes.	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 7.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la Colombie-Britannique

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans la province de la Colombie-Britannique	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans l'Alberta ou le Yukon†	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans le Manitoba	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans l'Ontario, le Québec ou les provinces maritimes	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

COLIS POSTAUX

Carte de tarif 8.

Tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans le territoire du Yukon

Adressés à	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	Au-dessus de 10 liv. jusqu'à 15 liv.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	
Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles,* y compris le bureau d'origine	0.05	0.06	0.07	0.08	0.10	0.12	0.14	0.16	0.18	0.20	25 cents
Tout bureau de poste au delà de 20 milles, mais dans le Yukon	0.10	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.45	0.50	0.55	55 cents
Tout bureau de poste dans la Colombie-Britannique	0.10	0.17	0.24	0.31	0.38	0.45	0.52	0.59	0.66	0.73	75 cents
Tout bureau de poste dans l'Alberta	0.12	0.21	0.30	0.39	0.48	0.57	0.66	0.75	0.84	0.93	$1.15
Tout bureau de poste dans la Saskatchewan	0.12	0.24	0.36	0.47	0.58	0.69	0.80	0.91	1.02	1.13	$1.35
Tout bureau de poste dans le Manitoba, Ontario, Québec ou les provinces maritimes	0.12	0.24	0.36	0.48	0.60	0.72	0.84	0.96	1.08	1.20	$1.50

L'affranchissement maximum sur tout colis ne doit pas excéder un cent par once.

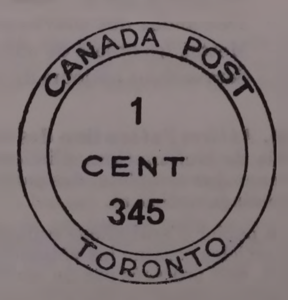
* Ce tarif s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une provihce voisine.

† Service d'été seulement, excepté pour White Horse, Carcross et Champagne.

(3) **Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.**—Un nouveau timbre pour les empreintes d'affranchissement payé en numéraire comme celles qui sont indiquées ci-dessous, outre ceux qui sont actuellement employés et qui donnent les empreintes indiquées au paragraphe (C), page 22 du Guide postal de 1927, a récemment été mis en usage dans les bureaux de poste du Canada autorisés à délivrer des permis de payer en numéraire le port des objets de correspondance.



or



Comme le port des objets de correspondance portant ces empreintes aura été payé en numéraire, les dits objets devront être expédiés et livrés sans autres frais.

(4) **Haileybury, Ont., Rouyn, P.Q.—Service aérien suspendu.**—Les maîtres de poste sont infor més que le service aérien susmentionné a été suspendu temporairement.

(5) **Dépôts d'objets de la troisième classe pour distribution spéciale.**—Les maîtres de poste sont informés que les brochures, catalogues ou circulaires expédiés aux bureaux ruraux d'après la mode d'envoi des objets adressés "A l'occupant" mais qui, au lieu de cette désignation ou de celle de 'Au locataire de boîte" portent les mots "Au jardinier" ou "Au cultivateur" et semblent bien destinés à être remis à une classe particulière de personnes, doivent être livrés conformément au désir exprimé par les envoyeurs.

(6) **S'occuper promptement des circulaires.**—A ce temps de l'année, une quantité considérable d'almanachs et autres objets de la troisième classe sont adressés aux chefs de maison.

On rappelle aux maîtres de poste qu'ils doivent s'occuper de ces objets aussi promptement que de ceux de la même classe qui portent une adresse individuelle.

(7) **Apposer distinctement sur les colis assurés le timbre "Colis assuré n°. . . . ".**—On a signalé que dans plusieurs cas le timbre "Colis assuré n°. . . . . ." n'est pas apposé distinctement ou que l'empreinte en est faite au revers des colis et que les numéros sont indistinctement écrits ou omis entièrement. En conséquence, il y a de la difficulté à reconnaître si ces colis ont été assurés.

Les maîtres de poste sont donc priés de veiller à ce que les mots "Colis assuré n°. . . . . ." soient timbrés ou écrits sur le côté-adresse du colis assuré et que ce colis porte le même numéro que le reçu d'assurance.

Un colis assuré doit également porter une empreinte distincte du timbre à date de manière à montrer parfaitement le bureau de dépôt et la date à laquelle ce colis a été déposé.

On attire aussi l'attention sur le règlement qui indique que les colis pour l'assurance doivent porter une adresse complète et lisible, ainsi que le nom et l'adresse de l'envoyeur.

(8) **Tenir éloignés de la chaleur les objets sujets à détérioration.**—Relativement à l'avis paru dans le Supplément de décembre indiquant que les bureaux sédentaires et les bureaux ambulants sont actuellement chauffés, il faut prendre soin de ne pas placer près des tuyaux chauds, etc., les objets sujets à détérioration ou les sacs portant l'étiquette "fragile". Les maîtres de poste sont informés qu'un nombre considérable de colis contenant des bonbons en chocolat ont récemment été reçus en mauvais état par les destinataires parce qu'ils avaient été endommagés par la chaleur durant le transport.

Les maîtres de poste sont avertis, par conséquent, que tous les colis contenant des objets sujets à détérioration soient étiquetés distinctement "Périssable," et que les sacs dans lesquels ils sont mis portent une étiquette semblable. Il faut prendre soin de ne pas placer les sacs contenant de tels colis près des appareils de chauffage pendant qu'ils sont dans les bureaux de poste sédentaires ou dans les bureaux ambulants.

(9) **Comment oblitérer les timbres-poste.**—Le ministère rappelle encore aux maîtres de poste qu'il fait faire fréquemment des relevés afin de s'assurer si les bureaux s'acquittent bien de ce devoir important de l'oblitération des timbres.

Pour obtenir des résultats satisfaisants, observer les recommandations suivantes:

Tous les tampons doivent être bien enduits d'encre.
Secouez fortement le flacon avant de mettre l'encre sur le tampon.
Faites bien pénétrer au moyen de la molette de bois.
Ne gardez pas les tampons jusqu'à ce qu'ils soient trop usés pour bien s'imprégner d'encre.
Demandez des nouveaux tampons au ministère avant que les anciens soient trop usés.
Mettez les objets de correspondances sur le coussin de caoutchouc avant de les oblitérer.
Servez-vous toujours de l'oblitérateur.

10. Attirer l'attention des envoyeurs de colis sur l'imperfection de l'emballage.—Un nombre considérable de réclamations d'indemnités sont parvenues au ministère par suite de l'avarie de colis assurés contenant des complets, des pardessus et des étoffes, lesquels n'avaient été enveloppés que dans du papier d'emballage ordinaire.

La papier d'emballage ordinaire seul n'est pas suffisant pour protéger un colis pendant la transmission et les articles comme les vêtements, les étoffes, etc. doivent être placés, soit dans une boîte de papier épais cannelé, soit protégés par du carton ou d'autre matériel rigide, puis enveloppés plusieurs fois avec du papier d'emballage épais et liés solidement avec une corde.

Il a été suggéré, il y a quelque temps que, lorsque des colis expédiés par des maisons de commerce parviennent aux bureaux de poste imparfaitement emballés, l'attention de ces maisons soit attirée sur ces faits afin que les employés responsables soient plus soigneux pour les envois futurs. Les maisons de commerce et le public en général seront sans doute bien aise qu'on attire leur attention sur des cas pareils, car il en résultera un meilleur service pour eux et moins d'embarras et de dépenses pour la Poste.

11. Oblitération des timbres-poste apposés sur les colis.—Relativement aux avis antérieurs au sujet de l'oblitération des timbres-poste, les maîtres de poste sont informés qu'on a remarqué nombre de colis parmi les objets de correspondance, dont les timbres d'affranchissement étaient imparfaitement oblitérés. On a signalé que parfois les timbres n'ont pas été oblitérés ou que, d'autres fois, quand on a voulu se servir du rouleau oblitérateur, les timbres ont été manqués ou très légèrement touchés.

On a fait ces observations au sujet des colis dont le contenu est peu résistant à la pression, comme ceux qui contiennent de la laine, de la soie ou autre matière de même nature, sur lesquels le timbre n'oblitère pas parfaitement.

Les timbres-poste mal oblitérés peuvent s'enlever facilement et servir illégalement une seconde fois. Il en résulte une perte sérieuse de recettes. Les maîtres de poste sont donc priés de veiller à ce que les timbres apposés sur les colis soient parfaitement oblitérés avant que ceux-ci soient expédiés.

12. Similitude de noms de bureaux de poste.—On attire l'attention des maîtres de poste sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:

Thorold, Ont.	Thorah Island (Bureau d'été), Ont.
Thothild, Alta.	Harold, Ont.

Prière d'avoir soin d'éviter les fausses directions en manipulant les correspondances pour ces endroits.

13. Clefs qui entrent difficilement dans les serrures des sacs à lettres.—On a éprouvé de la difficulté dans nombre de cas au sujet des clefs qui n'entrent pas parfaitement dans les serrures et cadenas des sacs à lettres, surtout dans les serrures des sacs dits "Grommet lock bags". Après en avoir recherché la cause, on a constaté que, le plus souvent, la difficulté provenait de ce que le canon de la clef était obstrué par un corps étranger. En donnant un coup sec sur l'anneau de la clef, elle entre entièrement dans la serrure et la difficulté disparaît presque toujours.

14. États-Unis. Taxe aérienne.—A partir du 1er février, la taxe applicable aux lettres déposées au Canada pour l'expédition par le service aérien des Etats-Unis est de 10 cents par ½ once ou fraction de ½ once et payable au moyen de timbres-poste américains. Ces lettres doivent porter également l'affranchissement canadien ordinaire.

Les maîtres de poste des bureaux de dépôt canadiens ne doivent pas oblitérer les timbres-poste américains apposés sur les objets mis à la poste au Canada pour leur expédition par les services aériens des Etats-Unis; ils ne doivent oblitérer que les timbres canadiens. Ces lettres et autres objets doivent être placés sur le dessus des paquets confectionnés pour les bureaux sédentaires et ambulants des Etats-Unis.

15. République Argentine.—Service direct de colis postaux suspendu temporairement.—Par suite du manque de paquebots directs actuellement, il ne faut pas accepter de colis pour l'expédition, par la voie directe, à la République Argentine, jusqu'à nouvel avis. Dans l'intervalle, tous les colis pour ce pays doivent être expédiés par la voie de New-York. Ces colis doivent être affranchis à raison de 25 cents par livre ou fraction de livre et envoyés à Montréal pour être insérés dans les dépêches de ce bureau pour New-York.

16. Roumanie.—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée. On rappelle aux maîtres de poste que l'administration postale roumaine n'acceptera aucune responsabilité pour perte d'argent envoyé par lettre recommandée à la Roumanie. Cette administration fait savoir qu'il faut employer des chèques pour envoyer de l'argent en Roumanie.

17. Diriger sur Montréal les colis postaux pour l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale, etc.—Le maître de poste de New-York signale la réception de nombreux colis sans la feuille d'avis règlementaire qui doit les accompagner dans un but de vérification, et qui est dressée au bureau de Montréal pour l'expédition des colis par la voie de New-York. Cette irrégularité provient de ce que les colis ne sont pas dirigés sur Montréal pour être insérés dans les dépêches de colis que confectionne ce bureau pour New-York. On rappelle donc aux maîtres de poste que les colis à destination des Indes occidentales britanniques, néerlandaises et françaises, de Cuba, la République dominicaine, l'Amérique centrale et du Sud, expédiés par la voie de New-York, doivent être dirigés sur MONTREAL pour être insérés dans les dépêches directes confectionnées par ce bureau pour celui de New-York. Prière de porter une attention spéciale à ce mode d'expédition.

(18) **Indes orientales néerlandaises—Colis postaux.**—Les maîtres de poste sont informés que le tarif d'affranchissement des colis expédiés par la voie de Vancouver et Hong Kong aux Indes orientales néerlandaises, a été changé et qu'il sera le suivant jusqu'à nouvel ordre:

1 liv.	$0 68	4 liv.	$0 92	8 liv.	$1 36
2 liv.	0 76	5 liv.	1 00	9 liv.	1 44
3 liv.	0 84	6 liv.	1 08	10 liv.	1 52
		7 liv.	1 16	11 liv.	1 60

(19) **Inde—Colis postaux.**—Les maîtres de poste sont informés que le tarif d'affranchissement des colis expédiés par la voie de Vancouver et Hong Kong à l'Inde a été changé et qu'il sera le suivant jusqu'à nouvel ordre:

1 liv.	$0 41	4 liv.	$0 98	8 liv.	$1 64
2 liv.	0 49	5 liv.	1 06	9 liv.	1 72
3 liv.	0 57	6 liv.	1 14	10 liv.	1 80
		7 liv.	1 22	11 liv.	1 88

(20) **Siam—Colis postaux.**—Les maîtres de poste sont informés que le tarif d'affranchissement des colis postaux expédiés par la voie de Vancouver et Hong Kong à Siam, a été changé et qu'il sera le suivant, jusqu'à nouvel ordre:

1 liv.	$0 58	5 liv.	$1 05	9 liv.	$1 52
2 liv.	0 66	6 liv.	1 13	10 liv.	1 60
3 liv.	0 74	7 liv.	1 21	11 liv.	1 68
4 liv.	0 97	8 liv.	1 44		

(21) **Nouvelle-Calédonie—Tarif des colis postaux.**—Les maîtres de poste sont informés que le tarif des colis postaux pour la Nouvelle-Calédonie expédiés par la voie de Vancouver et Australie, a été changé et que, jusqu'à nouvel ordre, il sera le suivant:

1 liv.	$0 48	5 liv.	$1 02	9 liv.	$1 44
2 liv.	0 56	6 liv.	1 10	10 liv.	1 52
3 liv.	0 64	7 liv.	1 18	11 liv.	1 60
4 liv.	0 94	8 liv.	1 36		

(22) **Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.**—Les maîtres de poste sont informés que le tarif des colis postaux expédiés aux pays du tableau ci-dessous, par la voie respective indiquée en regard, a été revisé, et que, jusqu'à nouvel ordre, il restera le suivant:

Pays	Voie	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Afrique orientale portugaise	Angleterre	.72	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52				
Belgique	Angleterre	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
Congo belge— (b) Province de Katanga seulement	Angleterre et Beira	1.20	1.32	1.44	2.40	2.52	2.64	2.76	3.54	3.66	3.78	3.90				
	Angleterre et Cape Town	1.44	1.56	1.68	3.06	3.18	3.30	3.42	4.80	4.92	5.04	5.16				
(d) Haute Uele et districts limitrophes	Angleterre et Soudan	.78	.90	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.64	2.76	2.88	3.00				
Danemark	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
Iles Faroe	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04				
Indo-Chine française	Angleterre et Singapore	.84	.96	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88				
Irak (1)	Angleterre et ligne P. & O.	.90	1.02	1.14	1.62	1.74	1.86	1.98	2.40	2.52	2.64	2.76				
(2)	Angleterre et Route du désert par automobile	1.44	1.56	1.68	2.46	2.58	2.70	2.82	3.60	3.72	3.84	3.96				
Maroc— (B) Zone française— (1) Bureaux chérifiens	Angleterre et France	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34				
Maurice	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46				
Nyassaland (Protectorat du)	Angleterre	.96	1.08	1.20	1.86	1.98	2.10	2.22	2.70	2.82	2.94	2.06				
Perse (2)	Angleterre et Route du désert par automobile	1.56	1.68	1.80	2.64	2.76	2.88	3.00	3.78	3.90	4.02	4.14				
Sud Africain britannique— VI (a) Rhodésie méridionale	Angleterre et Beira	.96	1.08	1.20	1.80	1.92	2.04	2.16	2.64	2.76	2.88	3.00				
(b) Rhodésie septentrionale	Angleterre et Beira	1.08	1.20	1.32	2.04	2.16	2.28	2.40	3.24	3.36	3.48	3.60				
Syrie	Angleterre et Egypte	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46				
Timor portugais	Angleterre	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.22	2.34	2.46	2.58				
Turquie d'Asie	Angleterre	.72	.84	1 20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
Turquie d'Europe	Angleterre	.60	.72	1.32	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16				

(23) **État libre d'Irlande—Colis postaux.**—Le ministère a remarqué qu'un nombre considérable de colis adressés à l'Etat libre d'Irlande sont affranchis au tarif modéré des colis à destination de la Grande-Bretagne. On rappelle donc aux maîtres de poste et aux employés que le tarif des colis postaux pour la Grande-Bretagne, ne s'applique pas à ceux qui sont destinés à l'Etat libre d'Irlande.

Le tarif des colis pour l'Etat libre d'Irlande est le suivant:

Voie directe

1 liv.	$0 32	5 liv.	$0 88	9 liv.	$1 42
2 liv.	0 43	6 liv.	0 99	10 liv.	1 53
3 liv.	0 54	7 liv.	1 10	11 liv.	1 64
4 liv.	0 77	8 liv.	1 31		

Voie de l'Angleterre

1 liv.	$0 44	5 liv.	$1 16	9 liv.	$1 88
2 liv.	0 62	6 liv.	1 34	10 liv.	2 06
3 liv.	0 80	7 liv.	1 52	11 liv.	2 24
4 liv.	0 98	8 liv.	1 70		

(24) **Loteries.**—Johannes Havlykke, Norrebrogade, Postbox 518, Copenhague N., Danemark.
Mr. Jens Thopson, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copengahue K., Danemark.
Mr. Lee Bach, Norrebrogade, Postbox 503, Copenhague N., Danemark.

Prière d'ajouter les adresses ci-dessus à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery".

(25) **Erratum:** Voir page 14 du Supplément de février, le tableau: (10) Tarif d'affranchissement des lettres et des cartes, etc., au bas de la page, au pays: Colonies africaines portugaises, et changer 80 centavos pour 96 centavos comme 2ième unité de poids.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00	= Francs	24 00
Norvège	$1 00	= Kroner	3 70
Suède	$1 00	= Kroner	3 70
Danemark	$1 00	= Kroner	3 60
Hollande	$1 00	= Florins	2 45
Suisse	$1 00	= Francs	5 00
Belgique	$1 00	= Belgas	7 10
Royaume-Uni	*$4 87	= £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87	= £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87	= £1.0.0	
Allemagne	$4 87	= £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	$4 87	= £1.0.0	

*Pour table de conversion voir le Supplément de juin 1925.

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

AVIS

PRENDRE UN SOIN SPÉCIAL EN SE SERVANT DES TIMBRES EN CAOUTCHOUC POUR L'ÉMISSION DE MANDATS DE POSTE

Plusieurs maisons de commerce, surtout de Montréal, se sont plaintes au au ministère qu'elles sont souvent très embarrassées lorsqu'elles reçoivent des mandats de poste dont le nom du destinataire est mal indiqué parce qu'on s'est servi indifféremment des timbres en caoutchouc qui ont été fournis à certains bureaux pour l'émission de mandats au nom de certaines de ces maisons qui reçoivent et expédient les commandes par la poste.

En conséquence, on attire l'attention des maîtres de poste sur l'avis à ce sujet, paru dans le supplément du Guide postal de novembre 1926, par lequel les employés préposés à l'émission des mandats sont priés d'exercer une vigilance toute particulière en se servant de ces timbres en caoutchouc, et de veiller à ne les employer que pour le but auquel ils sont expressément destinés.

A l'avenir, les maîtres de poste voudront bien porter toute leur attention sur cette importante question, car s'ils ne prennent pas les précautions suffisantes pour faire usage de ces timbres, ceux-ci seront retirés malgré qu'ils soient d'une grande utilité pour l'émission accélérée des mandats en faveur des maisons susmentionnées. Le service des mandats de poste ne doit pas être soumis à la critique du public pour l'application irrégulière des timbres en question.

36297—3

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

M. Leo Bach, Norrebrogade, Postbox 503, Copenhague-N., Danemark.
Jack Foerg, 213 Metropolitan Building, Nouvelle-Orléans, La.
Johannes Havlykke, Norrebrogade, Postbox 518, Copenhague-N., Danemark.
M. Jens Thopson, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague-K., Danemark.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Ville La Salle, P.Q. . . . . Nos 949 à 1000, inclusivement.
Annemanie, Ala. . . . . Nos 20560 à 20600, inclusivement.
Smyer, Ala. Nos 2240 à 2400, inclusivement.
Chicago (Station 115), Ill. . . . . Nos 153601 à 153800, inclusivement.
Chicago (Station 204), Ill. . . . . Nos 49326 à 49400, inclusivement.
Hamilton, Ind. . . . . Nos 70455 à 70600, inclusivement.
Vowells Mill, La. . . . . Nos 6597 à 6600, inclusivement.
Détroit (Station 101), Mich. . . . . . Nos 39175 à 39200, inclusivement.
Castle, Okla. . . . . Nos 50474 à 50600, inclusivement.
Fairview, Oreg. . . . . Nos 17001 à 17400, inclusivement.
Lawen, Oreg. . . . . Nos 7794 à 7800, inclusivement.
Centralia, Texas. . . . . Nos 9770 à 10000, inclusivement.

FORMULES DE MANDATS VOLÉES QUI ONT ÉTÉ RETROUVÉES

Mahaffey, Pa. . . . . Nos 135201 à 135400, inclusivement.
Cecil, W. Va. . . . . Nos 5789 à 5800, inclusivement.
Chester, Ill. Nos 135759 à 135800, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

Nº du bureau	District postal	
0232	O.	Chichester, P.Q.
6595	S.	Furness, Sask.
6978	S.	Lone Rock, Sask.
8613	E.	Lonira, Alberta
X779	St. J	Lord's Cove, N.-B. (rouvert).
5473	W.	Matlock, Man.
8792	C.	Queenstown, Alberta (rouvert).
7486	S.	Robinhood, Sask.
8903	S.	Streamstown, Alberta.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
New Harbour West, N.-E.	New Harbour, N.-E.	X410
North Regina, Sask.	Regina (North Regina), Sask.	7442
Thetford Sud, P.Q.	Thetford Mines (Thetford Sud, sub-office), P.Q.	1872

BUREAUX FERMÉS

Blue Ridge, Alberta.
Calgary (sub-office n° 12), Alberta.
Leonard, Ont.
Witchekan, Sask.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Marwayne, Alberta.
Rabbit Lake, Sask.
Rolling Portage, Ont.
Rose Valley, Sask.

BUREAUX DONT LE CRÉDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Ituna, Sask.
Niagara Falls (Falls View), Ont.
Ste-Cécile de Milton, P.Q.
St-Charles, Ont.

AFRIQUE (CÔTE OCCIDENTALE)

COLONIE DE LA CÔTE D'OR

BUREAU FERMÉ

Ho.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Ainslie, N.G.S.
Castra Road Upper, Tas.
Dilkoon, N.G.S.
Heidelberg West, Vic.
Parattah, Tas.
Reservoir, Vic.
Treesville, W. A.

BUREAUX FERMÉS

Cobdogla, S. Aust.
Ellis Creek, W.A.
Mooney Mooney, N.G.S.
Murray Lock, n° 9, Vic.
Plavin's Mill, W.A.

TERRE-NEUVE

BUREAU OUVERT

Howley, Humber District.

NOUVELLE-ZÉLANDE

BUREAUX OUVERTS

Christchurch North, Christchurch.
Moturoa, New Plymouth.
Chotu, Wanganui.
Omokoroa, Thames.
Poolburn, Dunedin.
Purewa Camp, Auckland.
Ratana, Pa, Wanganui.
Tangarakau, New Plymouth.
Taringamotu, Hamilton.
Tiki Tiki, Gisborne.
Waiho Gorge, Greymouth.
Waimate North, Auckland.
Waipaoa, Gisborne.

BUREAUX FERMÉS

Birchfield, Westport.
Blackburn, Napier.
Goldsborough, Greymouth.
Kahukura, Gisborne.
Kaiteratahi, Gisborne.
Mangatoki, New Plymouth.
Motorua, New Plymouth.
Ohoto, Wanganui.
Omakaroa, Thames.
Omana Tunnel, Auckland.
Pukekawa, Auckland.
Te Wharau, Wellington.

ROYAUME-UNI

LONDRES

BUREAU FERMÉ

Peckham, Rye Lane, 113, S.E. 15.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Beehive (T.S.O.), Ilford, Essex.
North Parade (T.S.O.), Laidon, Essex.

BUREAUX FERMÉS

Abbey Street (T.S.O.), Nuneaton, Warwickshire.
Gorton Road North (T.S.O.), Reddish, Stockport.
Upper Froyle, Alton, Hants.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Upper Parr Street (T.S.O.), St. Helens, Lancs	Higher Parr Street (T.S.O.), St. Helens, Lancs.
Victoria Street (T.S.O.), Bristol	Victoria Street (B.O.), Bristol.

ÉCOSSE

BUREAU OUVERT

Fossoway, Rumbling Bridge, Kinross-shire (rouvert).

BUREAU FERMÉ

Rosyth Terminus (B.O.), Dunfermline, Fife.

ÉTATS-UNIS

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Emery Junction, Mich.	National City, Mich.
Gibsonmine, Utah.	Consumers, Utah.

BUREAUX FERMÉS

Oil Spring Hill, Ala.
Payne Bend, Ala.
Bookerbridge, Ark.
Dalkeith, Fla.
Eugene, Fla.
Double Branchs, Ga.
Sibley, Ga.
De Gonia Springs, Ind.
Ralston, Ky.
Charlieville, La.
Shamrock, La.
East Brimfield, Mass.
Clarence, Mich.
Phelps, Mich.
Bew, Mont.
Roanwood, Mont.
Amos, Nev.
Black Rock, New Mexico.
Gaysport, Ohio.
Hoxbar, Okla.
Sams Valley, Ore.
Thornhollow, Ore.
Crisp, Pa.
Gaffney, Pa.
Ledgedale, Pa.
Marshwood, Pa.
Salisbury, Pa.
Horry, S.C.
Walling, Texas.
Waterman, Texas.
South Walden, Vt.
Chaffee, Wash.
Duckabush, Wash.
Gettysburg, Wash.
Adlai, W. Va.
Cirtsville, W. Va.
Hanna, W. Va.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

AVRIL 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

38327—2

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL

Australie—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.
Bermudes (Iles des)—Mximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Colis postaux—Tarif.—FEVRIER.
Danemark—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—FEVRIER.
Emission de coupons-réponse impériaux—AVRIL.
Etat libre d'Irlande—Colis postaux.—MARS.
Etats-Unis—Taxe aérienne.—MARS.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FEVRIER.
Inde—Colis postaux.—MARS.
Indes orientales portugaises—Colis postaux.—MARS.
Maurice (Ile)—Tarif des colis postaux.—JANVIER.
Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.—MARS.
Nouvelle Calédonie—Tarif des colis postaux.—MARS.
Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Pologne—Ne pas insérer d'argent dans les lettres.—AVRIL.
Port des clefs d'hôtel, etc.—FEVRIER.
Objets de la 3ième classe appelée colis postaux, etc.—JANVIER.
République Argentine—Affranchissement des colis postaux.—FEVRIER.
République Argentine—Service des colis suspendu temporairement.—MARS.
Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.—MARS.
Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.
Roumanie—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée.—MARS.
Siam—Colis postaux.—MARS.
Suède—Echange des colis postaux. Voie directe—AVRIL.
Tabago—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Tarif des lettres et cartes postales, etc.—FEVRIER.
Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER.
Terre-Neuve—Affranchissement payé en numéraire des colis adressés à.—AVRIL.
Transmission par la poste des poussins d'un jour.—JANVIER.
Trinité (Ile)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.



OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

AVRIL 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ELECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAITRE DE POSTE
Atikameg (1er mars)	E	R.L. 2 Tp. 80, R. 11, O. 5e M.	Peace River **Alta.**	Mme F. Hogue.
Calm Lake (15 mars)	W	Non arpenté	Fort William **Ont.**	L. H. Schieder (Intérimaire).
Chandler Station (1er mars)	Q	Pabos	Gaspé **P.Q.**	George Molloy.
Conway (1er mars)	H	Digby	Digby-Annapolis **N.E.**	E. J. Warner.
Edmonton (sub-office n° 15) (24 février).	E	9440–118e avenue	Edmonton est **Alta.**	A. T. Elfstrom.
Edmonton (sub-office n° 18), (22 février).	E	12418–118e avenue	Edmonton ouest **Alta.**	Paul Woloshansky.
Gold Bar (rouvert)	E	Non arpenté	Cariboo **C.B.**	J. A. Adams.
Hillmond (16 mars)	S	N.O. Sec. 14, Tp. 51, R. 26, O. 3e M.	Battleford sud **Sask.**	Robert Cook.
Lesfrères (14 mars)	Q	Robitaille	Témiscouata **P.Q.**	Rév. Frère Antoine.
Petit Bégin (1er mars)	Q	Begin	Chicoutimi **P.Q.**	Ernest Bouchard.
St. John (sub-office n° 6) (8 mars).	St. J.	109-111 rue Prince Edward, angle de la rue Richmond.	St. John-Albert **N.B.**	E. J. McDonald.
St. Philemon-nord (1er mars)	Q	Mailloux	Bellechasse **P.Q.**	Elias Roy.
Shand Creek (16 mars)	S	N.O. Sec. 12, Tp. 43, R. 8, O. 2e M.	Melfort **Sask.**	J. F. McLean.
‡Sheraton (16 mars)	V		Skeena **C.B.**	W. C. Carrier.
Sidmouth (15 février)	V	Lot 55-528 Tp. 20, R. 2, O. 5e M.	Kootenay ouest **C.B.**	Mlle G. Trussler, (Intérimaire).
Toronto (sub-office n° 77) (rouvert le 7 mars).	T	767 route Weston-sud angle de la rue Regent.	York ouest **Ont.**	David McLagan, (Intérimaire).
Twin Lakes (rouvert le 16 mars),	S	S.E. Sec. 14, Tp. 51, R. 25, O. 3e M.	Battleford sud **Sask.**	G. H. Noble.
Woodley (1er mars)	M.J.	N.O. Sec. 28, Tp. 5, R. 7, O. 2e M.	Assiniboia **Sask.**	A. J. Chapdelaine.

‡Desservi par un appareil à recueillir les dépêches.

NOTES—

Le sub-office n° 12 de Calgary, Alta. a été fermé temporairement le 13 janvier et rouvert le 21 février au n° 2308 4ième rue ouest, sous la direction de M. G. R. Hoar.

Le bureau de poste de Dunrankin, Ont. publié dans la liste des nouveaux bureaux du Supplément de mars, a été ouvert le 31 janvier.

Le bureau de Silver Bay, Man., publié dans la liste des bureaux fermés du Supplément de mars, est encore en activité.

Le bureau d'été de Southmag, Ont. n'a pas étéfermé à l'automne et il continue d'être en activité comme bureau permanent.

Le sub-office de Thetford-sud a été changé en un sub-office de Thetford Mines, à partir du 1er février.

Le sub-office Walkerville n° 2, de Windsor, Ont., publié dans la liste des nouveaux bureaux du Supplément de mars, a été ouvert le 7 mars.

Le bureau de Yarmouth-nord, N.-E. a été changé en un sub-office de Yarmouth, à partir du 1er avril.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Kannon	Chambly-Verchères, P.Q	en St-Lambert Annex (7 mars).
Keystone	Wetaskiwin, Alta	en Breton.
Musselyville	Bonaventure, P.Q	en Ste-Claire de Bonaventure, (14 mars).
Pont St. Maurice	Champlain, P.Q	en Cap de la Madeleine ouest.
Ste. Cécile de Whitton	Compton, P.Q	en Ste-Cécile de Frontenac.
St. Louis Nazaire	Chicoutimi, P.Q	en St-Nazaire de Chicoutimi.
Zetland	Acadia, Alta	en Hemaruka.

BUREAUX FERMÉS

Big Spring	Acadia, Alta	
Chelsea Falls	Wright, P.Q	le 28 février.
Ferrybank	Wetaskiwin, Alta	le 12 février.
Fort William (sub-office n° 2)	Fort William, Ont	le 1er mars.
(b) Glenview	Macleod, Alta	le 28 février.
Hill's Lake	Timiskaming sud, Ont	
(b) Lammermoor	Lanark, Ont	le 28 février.
Lone Spruce	Mackenzie, Sask	
Lorne Creek	Skeena, C.-B	
Lorne Mine	Cariboo, C.B	le 28 février.
(b) McIntyre	Grey Southeast, Ont	le 31 décembre 1926.
Murray Valley	Red Deer, Alta	le 9 février.
Orford Bay	Vancouver nord, C.B	le 17 février.
Point Michaud	Richmond—Cap Breton ouest, N.-E.	le 31 janvier.
(b) Snider Mountain	Royal, N.B	le 1er mars.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:

Glenview	Blackie R.R. n° 1.
Lammermoor	Lanark R. R. n° 4.
McIntyre	Badjeros R. R. n° 1. Singhampton R. R. n° 1.
Snider Mountain	Apohaqui R. R. n° 2. Folkins R. R. n° 1.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Station postale E	Vancouver (V) Vancouver, C.B	14 février 1927.

BUREAU ROUVERT

Sub-office n° 9	Toronto (T), Toronto, Ont	Novembre 1925.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Boulardarie East	Cape Breton nord, Victoria	Mlle K. Campbell.
Bucklaw	Cape Breton nord, Victoria	D. A. Nicholson.
Coxheath	Cape Breton sud	R. H. Sharples.
Eskasoni	Cape Breton nord, Victoria	Stephen McPhee.
Lake Paul	Hants-King	Mme N. Joudrey.
Macdkale	Inverness	Mme M. Macquarrie.
Pleasantville	Queens-Lunenburg	Mme J. E. Sarty (rengagée.)
Rockingham Station	Halifax	A. R. Read.
Terre Noire	Inverness	Fidele Shomph.
Upper South River	Antigonish-Guysborough	Mlle C. J. McPherson.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bartibog Bridge	Northumberland	Mlle J. E. Smith.
Belledune	Gloucester	Alexandre Landry.
Curryville	St. John-Albert	H. O. Downey.
Fawcett Hill	Westmorland	Mme E. B. Ayer.
Jeffry	Royal	Jerry Crowe.
Jordan Mountain	Royal	W. C. Paterson.
Petite Chockpish	Kent	P. A. LeBlanc.
St. Theodule	Kent	Sylvain Blanchard.
South River	Gloucester	Frank Witzell.
Starkey's	Royal	H. H. McIntyre.
The Range	Royal	J. W. Wanamaker.
Tracadie Beach	Gloucester	Adolph Richard.
Turgeon	Gloucester	Mme A. Daley.
Village La Prairie	Kent	C. N. LeBlanc.

QUÉBEC

Ayer's Cliff	Stanstead	S. T. Worthen.
Boileau	Labelle	H. A. Mapp.
Boisvert	Témiscouata	Mme M. A. L. Bérubé.
Bonaventure	Bonaventure	C. F. Forest.
Brêche-à-Manon	Gaspé	Cyriac Lapierre.
Chaudière Curve	Lévis	Mme M. D. Fontaine.
Chicoutimi, Chicoutimi Centre Sub-office	Chicoutimi	Mme M. R. Blackburn.
Cloridorme Ouest	Gaspé	Albert Coté.
Dufaultville	Matane	Mme R. M. Blais.
Ferme Rouge	Labelle	Hervé Bélanger.
Flynn	Gaspé	Ernest Simoneau.
Gauthier	Gaspé	Josué LeBlanc.
Guérin	Pontiac	J. de Lachevrotière.
L'Anse-aux-Cousins	Gaspé	W. F. Suddard.
McKee	Pontiac	Léon Keon.
Montmorency Village	Québec-Montmorency	Arthur Girard.
Montreal Sub-office n° 58	St. Denis	Alfred Morette.
Notre-Dame des Bois	Compton	Ludger Lavigne.
Perron	Gaspé	Mme E. C. LeCouter.
Pike River	Brome-Missisquoi	L. H. Rocheleau.
Riou	Témiscouata	Omer Sirois.
Ste-Apolline Station	Montmagny	Elz. Thibault.
Ste-Claire de Bonaventure	Bonaventure	Arthur Bariault.
Ste-Dorothée	Laval-Two Mountains	Armand Crevier.
St-Georges de Malbay	Gaspé	Frank Cabot.
St-Jules de Maria	Bonaventure	Albert Cleary.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Suite

QUÉBEC—fin

Bureau	District électoral	Titulaire
St-Marcel de l'Islet	L'Islet	Georges Pelletier.
St-Mathieu de Laprairie	Laprairie-Napierville	Ubald Riel.
St-Maxime	Dorchester	Théodore Carrier.
St-Michel Station	Laprairie-Napierville	Adrien Roy.
Thetford Mines, Thetford sud sub-office	Megantic	Roméo Paré.
Trenholm	Drummond-Arthabaska	Mme M. Stevens.
Trottier	Drummond-Arthabaska	Evariste Lavigne.

ONTARIO

Bureau	District électoral	Titulaire
Bonnechere	Renfrew sud	Joseph Laginskie.
Bradley	Nipissing	Wm. Carter.
Camel Chute	Renfrew sud	Dougal McLellan.
Crow Lake	Frontenac-Addington	Eber Reynolds.
Espanola	Algoma ouest	Mme D. Bélanger.
German Mills	Waterloo sud	D. M. Bearinger.
Kipling	Nipissing	Edward Halverson.
Lemieux	Prescott	Thomas Bradley.
Little Current	Algoma est	R. M. Boyter.
Loretto	Dufferin-Simcoe	J. J. McCormick.
North Bay	Nipissing	J. P. Allen.
Painswick	Dufferin-Simcoe	J. T. Johnston.
Poplar Dale	Algoma ouest	Mme I. Bennett.
Rosslyn Village	Fort William	Edwin Vibert.
Stokes Bay	Bruce nord	M. J. Smith.
Toronto, Lee Avenue sub-office	Toronto-Scarborough	H. J. Hillier.
Westport	Leeds	F. J. Mulville.

MANITOBA

Bureau	District électoral	Titulaire
Carey	Provencher	Henri Bellerive.
Libau	Springfield	Albert Petnick.
Menzie	Marquette	Paul Drul.
Sclater	Nelson	Mme M. Perchaluk.
Zoria	Dauphin	John Zauckuk.

SASKATCHEWAN

Bureau	District électoral	Titulaire
Cumberland House	Melfort	C. H. French.
Graytown	Qu'Appelle	Sam Djioba.
Lang	Weyburn	Mme J. Batty.
Lizard Lake	Rosetown	Arthur Whitham.
Maxstone	Willow Bunch	Dan Zwizinski.
Midnight Lake	Battleford nord	J. T. Dewan.
Odessa Station	Weyburn	J. M. LeBoldus.
Palo	Battleford sud	H. G. Ledford.
Salter	Rosetown	W. N. Dallas.
Verwood	Willow Bunch	W. W. Thomson.
Witchekan	Battleford nord	John MacArthur.

ALBERTA

Bureau	District électoral	Titulaire
Beaver Crossing	Athabaska	S. M. Jasey.
Beaverlodge	Peace River	Walter Bond.
Cardiff	Edmonton ouest	C. S. Bird.
Fisher Home	Wetaskiwin	Angus MacDonald.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUES DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

Bureau	District électoral	Titulaire
ALBERTA—fin		
Florann	Medicine Hat	W. B. Laqua.
Helmsdale	Acadia	James Maclay.
Holborn	Edmonton ouest	Mme C. A. Williams.
Knob Hill	Wetaskiwin	J. A. Stone.
Legal	Edmonton ouest	Mme R. Pelletier.
Leighton	Battle River	Mme M. Beynon.
Maloy	Athabaska	P. B. Van Neer.
Mooswa	Athabaska	Edward Davis.
Nampa	Peace River	Kervin Brown.
Peno	Vegreville	Theodore Hawrylenko.
Pincher Station	Macleod	W. P. Neilson.
Pleasant View	Medicine Hat	Mme E. A. Redknap.
Rochester	Athabaska	M. A. O'Connor.
COLOMBIE BRITANNIQUE		
Blind Channel	Vancouver nord	Beecher Hall.
Dome Creek	Cariboo	Wm. Reade.
Hutton Mills	Cariboo	N. W. Smith.
Kuper Island	Nanaimo	Rév. J. Guerts.
Renata	Kootenay ouest	P. H. Friesen.
Vancouver, Cedar Cottage Sub-Office	Vancouver sud	Mme A. Shield.
Vancouver, Joyce Sub-Office	Vancouver sud	R. A. Whitehead.
Wasa	Kootenay est	R. F. Aikins.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1)—**Modifications.—Guide postal de 1927.**—(Edition française)—On distribue actuellement le Guide postal dans le service. Les maîtres de poste trouveront ci-après d'autres changements qui sont survenus après que le Guide fût envoyé à l'imprimerie. Ils sont priés de les insérer dans leur exemplaire dès qu'ils l'auront reçu.

Errata.—Faire les ratifications suivantes dans le Guide officiel du Service postal (Edition française).

Page 187. A la rubrique: Honduras britannique (Belize), colonne intitulée: Voie, changer: "Angleterre" en "Directe."

Page 188. Changer la rubrique: **Palestine en (*) Palestine. A la rubrique: Pins, Ile des (Nueva Gerona et Santa-Fé seulement), biffer: N° 4 de la colonne intitulée: Avis à envoyer, etc.

A la rubrique: Pologne, changer l'indication de la seconde colonne: "Remis à l'envoyeur" en "Envoyé avec l'avis."

(2) **M. H. E. Atwater, Surintendant intérimaire des finances, M. H. Fortier, Inspecteur en chef intérimaire.**—En l'absence de M. W. J. Glover, surintendant des finances, qui a demandé sa mise à la retraite, M. H. E. Atwater prend la direction de la division des finances comme surintendant intérimaire et M. Henri Fortier, celle du Service de l'inspection comme Inspecteur en chef intérimaire.

(3) **Service d'appareil à recueillir les dépêches.**—Le bureau de poste d'Australian, C.-B. est desservi par un appareil à recueillir les dépêches depuis le 1er mars.

Biffer le bureau de Morningside, Alberta, de la liste des bureaux desservis par un appareil à recueillir les dépêches.

(4) **Transmission par la poste des poussins d'un jour.**—Les maîtres de poste sont informés que le service de la transmission des poussins d'un jour, par la poste aux colis au Canada, sera renouvelé cette année. Du 1er avril au 15 juin (sauf dans la Colombie-Britannique ou cette période s'étendra du 15 mars au 31 mai), les poussins vivants âgés d'un jour pourront être acceptés cette année, aux risques de l'envoyeur, pour transmission au tarif des colis postaux aux endroits situés au Canada et aux Etats-Unis, pourvu que le colis qui les contient soit bien conditionné et que la livraison puisse en être faite dans les trente-six heures qui suivent le dépôt à la poste.

On ne devra pas accepter ces envois de poussins d'un jour s'il est nécessaire de les expédier par service de wagon à bagages, par appareil à recueillir les dépêches (catch post), ou par voie maritime. (Ceci ne comprend pas les courtes voies maritimes ou fluviales qui ne sont en réalité que des traverses.) En s'adressant à l'administrateur de district du service postal les expéditeurs sauront à quels endroits ils peuvent expédier ces poussins.

Les colis contenant des poussins d'un jour ne seront pas assurés.

Ces envois de poussins doivent être transportés en dehors des sacs. On recommande que l'envoyeur mette sur chaque colis une étiquette imprimée ou écrite lisiblement sur laquelle il donnera les instructions suivantes auxquelles les employés des Postes auront soin de se conformer:

"Poussins âgés d'un jour. "Haut," A manipuler avec un soin tout spécial. Ne donnez ni à manger ni à boire aux poussins pendant leur transmission. Expédiez aussi rapidement que possible et livrez au destinataire promptement au bureau de destination.

Ne mettez pas ce colis dans un sac ni au dessous d'autres envois.

Ne le mettez pas près des tuyaux chauds, poêles ou radiateurs et ne le laissez pas exposé aux vents froids ou au soleil.

Protégez-le autant que possible contre le froid et la chaleur intenses."

(5) **Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.**—Afin de faciliter la manipulation des correspondances déposées en grande quantité, la Poste a approuvé une méthode par laquelle les maisons de commerce peuvent, lorsqu'elles envoient au public des lettres, des demandes de renseignements, etc., inclure une enveloppe adressée pour la réponse et affranchie au moyen de l'empreinte postale ci-dessous:





OR



Comme le port de la réponse aura été payé en numéraire, ces envois devront être frappés du timbre à date du bureau d'origine, puis **transmis et distribués sans autres frais.**

(6) **Emballer convenablement les bidons de sirop d'érable.**—Les maîtres de poste sont priés d'attirer l'attention du public sur la manière d'emballer les bidons de sirop d'étable.

Chacun de ces bidons doit être mis dans un récipient spécial en bois ou en fort carton ondulé contenant de la sciure de bois, du coton ou autre matière spongieuse en quantité suffisante pour absorber le liquide dans le cas où le bidon de sirop s'ouvrirait. Le meilleur mode d'envoi est de se procurer un récipient avec couvercle qui se visse sur une rondelle de liège ou de caoutchouc afin de le rendre étanche; tout écoulement est ainsi empêché. Les colis de cette nature doivent aussi porter la mention 'Fragile—Avec soin.'

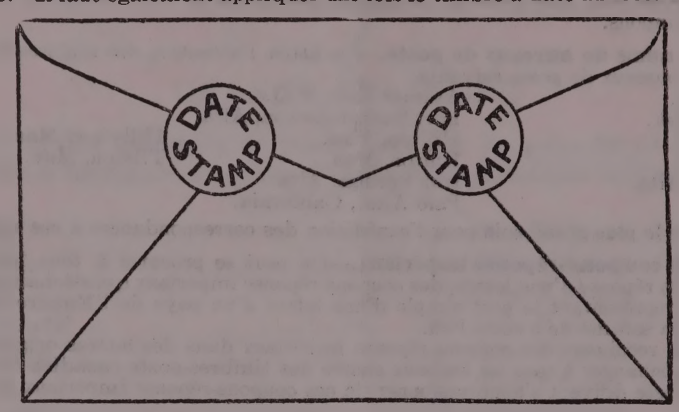
Voir les articles 133 et 134 page 30 du Guide postal de 1927.

(7) **Terreneuve—Affranchissement payé en numéraire des colis postaux adressés à.**—Les maîtres de poste sont informés que les paquets de la catégorie des objets de la 3ième classe, appelés colis postaux, déposés à la poste au Canada, dont le port a été payé en numéraire sont maintenant admis pour l'expédition à Terre-Neuve, aux mêmes termes et conditions qui s'appliquent à des colis semblables déposés pour être livrés dans le service intérieur du Canada, aux Etats-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Comme l'affranchissement de ces colis aura été payé en numéraire, ils doivent être expédiés à destination sans autres frais.

Les maîtres de poste sont priés de modifier, en conséquence, l'article 120, page 27 du Guide postal de 1927.

(8) **Apposition du timbre à date au verso des lettres recommandées.**—Le Service de l'Inspection attire à nouveau l'attention sur les nombreux cas de soustraction qui se sont produits récemment. Il a été obligé de discontinuer ses recherches parce que les maîtres de poste qui ont manié les lettres recommandées spoliées ne les ont pas timbrées au verso régulièrement. A ce sujet, les maîtres de poste sont priés de lire attentivement l'article 168, page 48 du Guide postal.

La figure ci-dessous indique la place ou le maître de poste du bureau d'origine doit frapper du timbre à date le verso de l'enveloppe. On remarquera que les empreintes couvrent les angles formés par les plis collés l'un sur l'autre. Il faut également appliquer une fois le timbre à date au recto de l'enveloppe.



Se servir toujours du timbre à date en acier pour timbrer les lettres recommandées. Le timbre en caoutchouc dont quelques grands bureaux sont pourvus, est destiné au timbrage des colis postaux.

(9) **Encaisser personnellement les bons de poste britanniques ou par l'intermédiaire d'une banque.**—Bien que les bons de poste britanniques ne soient payables qu'aux bureaux urbains mentionnés à la page 196 du Guide postal de 1927, les banques d'autres localités paient aussi ces bons et les envoient aux banques des villes pour en obtenir le remboursement aux bureaux de poste urbains. Le bénéficiaire d'un bon de poste britannique ne doit pas l'envoyer par la poste à un bureau urbain pour en toucher le montant, parce que les bureaux urbains ne sont autorisés à payer les bons britanniques que s'ils sont présentés personnellement par les bénéficiaires ou par des banques.

Lorsque ces bons sont présentés à un bureau non autorisé à les payer, le maître de poste agit selon les instructions du paragraphe 8, page 197 du Guide postal de 1927.

(10) **Maniement spécial des chapeaux de printemps.**—Par suite de la fréquence des envois fragiles contenant pour la plupart des chapeaux de printemps, les maîtres de poste sont priés de traiter avec un soin spécial les envois de cette nature.

Les colis fragiles doivent être bien emballés et porter visiblement la mention "Fragile—Avec soin" indiquée à la main ou au moyen d'une étiquette.

Les colis fragiles doivent être expédiés dans des sacs rouges ou bleus dont on doit avoir une provision sous la main. Même s'il n'y a qu'un colis fragile à expédier, il faut le mettre dans un sac rouge ou bleu.

Tous les employés des Postes sont instamment prévenus de ne pas manier rudement les colis fragiles ou les sacs rouges ou bleus qui en contiennent, ni de les jeter sur le plancher, sur les chariots ou dans les wagons-poste et wagons à bagages, et surtout de ne jamais s'asseoir ou marcher sur des sacs contenant des correspondances.

En entassant ces sacs, lorsqu'on les charge ou les décharge, les sacs rouges ou bleus qui contiennent des objets fragiles doivent être mis sur le dessus.

(11) **Achetez vos timbres où vous déposez vos correspondances.**—Les maîtres de poste sont informés que pour attirer la coopération du public, sous le rapport de l'achat des timbres-poste, au bureau où il dépose ses correspondances, l'avis suivant portant le n° 46–B a été publié. En voici la teneur:

ACHETEZ VOS TIMBRES AU BUREAU OÙ VOUS DEPOSEZ VOS CORRESPONDANCES

> La rémunération de votre maître de poste dépend de sa vente de timbres. Si vous achetez vos timbres ailleurs qu'à son bureau, vous lui faites une injustice, car, dans ce cas, vous ne lui donnez rien pour le travail qu'il fait pour vous en manipulant vos correspondances.

Employer les moyens ordinaires pour obtenir un approvisionnement de ces avis.

(12) **Préparation régulière de l'avis A.R. (Avis de réception sous forme de carte, 39B).**—Les maîtres de poste sont avertis de veiller spécialement à ce que les blancs destinés au timbre à date, à la signature du destinataire ou de son représentant, ainsi qu'à celle du maître de poste, soient remplis régulièrement avant que l'avis de réception soit retourné à l'envoyeur.

(13) **Agiter fortement l'encre à oblitérer avant de l'appliquer sur le tampon.**—La Division du matériel et de l'approvisionnement nous fait savoir qu'elle a reçu des plaintes au sujet de la qualité de l'encre à oblitérer qu'elle fournit.

L'embarras ne provient pas de l'encre, mais bien de ce que les maîtres de poste ne se donnent pas la peine de secouer le bidon qui la contient avant de l'appliquer sur les tampons. On a constaté aux dépôts et aux points centraux de distribution, en examinant les bidons reçus pour être remplis, qu'on a laissé se former du sédiment au fond des bidons.

Les maîtres de poste sont donc priés de prendre la précaution de bien secouer le bidon avant d'appliquer l'encre sur les tampons.

(14) **Similitude noms de bureaux de poste.**—On attire l'attention des maîtres de poste sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:

Aylwin, P.Q.	Aylmer East, P.Q.	
Fort San, Sask.	Fort Saskatchewan, Alta.	
Hilbre, Man.	Hilltop, Man.	Hillview, Man.
Hilton, Man.	Hulton, Man.	Tilston, Man.
Iron River, Alta.	Iron Springs, Alta.	
Palo, Sask.	Palo Alta., California.	

Prière de prendre le plus grand soin pour l'expédition des correspondances à ces endroits.

(15) **Emission de coupons-réponse impériaux.**—On peut se procurer à tous les bureaux de poste, pour payer le port de la réponse d'une lettre, des coupons-réponse impériaux qui s'échangent contre un ou plusieurs timbres-poste représentant le port simple d'une lettre d'un pays de l'Empire britannique pour le Canada, moyennant la somme de 5 cents l'un.

Les personnes qui reçoivent des coupons-réponse impériaux dans des lettres originaires d'un pays de l'Empire peuvent les échanger à tous les bureaux contre des timbres-poste canadien de 3 cents.

Les maîtres de poste doivent s'approvisionner de ces coupons-réponse impériaux par les moyens ordinaires.

(16) **Ne pas insérer d'argent dans les lettres pour la Pologne.**—L'administration postale de la Pologne nous informe qu'il ne faut pas insérer d'argent dans les lettres soit ordinaires, soit recommandées, à destination de la Pologne, mais que pour faire parvenir de l'argent à ce pays, il faut employer des mandats de poste.

(17) **Suède—Echange des colis postaux, voie directe.**—Les maîtres de poste sont informés que le Canada a conclu un arrangement avec la Suède pour l'échange direct des colis postaux non assurés. Ce service supplémente celui qui existe par la voie d'Angleterre. Les dépêches directes de colis du Canada seront confectionnées à Montréal et à Halifax. La première dépêche directe sera expédiée par le paquebot "Drottningholm" qui partira de Halifax le 28 avril.

Le tarif d'affranchissement des colis déposés au Canada pour être expédiés par la voie directe est le suivant:

1 liv.	$0 28	6 liv.	$0 74	11 liv.	$1 20
2 liv.	0 34	7 liv.	0 80	12 liv.	1 53
3 liv.	0 40	8 liv.	1 02	13 liv.	1 59
4 liv.	0 62	9 liv.	1 08	14 liv.	1 65
5 liv.	0 68	10 liv.	1 14	15 liv.	1 71

Les conditions d'envoi relatives à l'emballage, aux déclarations en douane, aux objets prohibés, etc., sont les mêmes que pour les colis expédiés en Suède par la voie d'Angleterre. La limite de poids est de 15 livres.

Mais si le port est moins élevé par la voie directe que par la voie d'Angleterre, le service est moins fréquent, de sorte que c'est à l'envoyeur de choisir lui-même la voie. Les personnes qui désirent faire des envois de colis doivent se rappeler ces circonstances.

D'autre part, les colis pesant jusqu'à 15 livres sont maintenant admis pour l'expédition en Suède par la voie d'Angleterre. Le tarif d'affranchissement des colis d'un poids au-dessus de 11 livres expédiés par la voie d'Angleterre est le suivant:

12 liv.	$2 77
13 liv.	2 88
14 liv.	2 99
15 liv.	3 10

(18) **Loterie.**—Mr. Axel Ring, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
Mr. Valdemar Schutt, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenahgue K., Danemark.
Mr. Kjeld Bentzen, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
Mr. Kai Tolle, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
Mr. Nils Sodergreen, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
Mr. Gunar Dormann, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
Mr. Ejnar Henchel, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
Ajouter ces adresses a la liste relative à la "Danish Colonial Lottery."

(19) W. B. Moser, Muchleholz, P.C. Schaan, Rheintal, Suisse.
Ajouter cette adresse à la liste relative au "R. J. Duggan's Sweeps."

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00	= Francs	24 50
Norvège	$1 00	= Kroner	3 70
Suède	$1 00	= Kroner	3 70
Danemark	$1 00	= Kroner	3 60
Hollande	$1 00	= Florins	2 45
Suisse	$1 00	= Francs	5 00
Belgique	$1 00	= Belgas	7 10
Royaume-Uni	*$4 87	= £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87	= £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87	= £1.0.0	
Allemagne	$4 87	= £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	$4 87	= £1.0.0	

*Pour table de conversion voir la formule M.O. N° 6 P.M.

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

AVIS

Les empreintes du timbre à date doivent être parfaitement distinctes sur les mandats de poste

On attire de nouveau l'attention des maîtres de poste sur l'avis publié dans le supplément mensuel du Guide officiel du Service postal canadien du mois de juin 1926, relativement à l'importance qu'il y a de faire des empreintes distinctes du timbre à date sur les mandats de poste, et sur les instructions de la page 2 du bulletin du 20 novembre 1926, au sujet de la date de l'émission que l'on doit écrire à la plume sur chaque mandat émis, immédiatement après le nom du bureau payeur, droit au-dessus du cadre désigné pour le montant à exprimer en chiffres. La date écrite doit concorder avec celle qui est indiquée par l'empreinte du timbre à date apposée sur le mandat, et correspondre à celle du bordereau dans lequel l'émission du mandat est signalée.

Les maîtres de poste sont prévenus que, dorénavant, celui qui, par sa négligence, répètera la faute d'un timbrage imparfait des mandats de poste, ou ne

suivra pas convenablement ses ordres, sera passible d'une amende et d'autres mesures que, dans des cas individuels, l'on jugera nécessaires de prendre. Cet avertissement s'applique aussi aux employés des bureaux urbains préposés au service des mandats.

Les avis relatifs aux mandats doivent porter la même date d'émission que les mandats

Nonobstant les instructions explicites qui ont déjà été données à diverses reprises, beaucoup de bureaux ne suivent pas avec soin les règles qui s'appliquent à la préparation des avis des mandats.

Un grand nombre d'avis portent une date d'émission différente de celle du mandat. Cela indique que les mandats et les avis ne sont pas rédigés régulièrement, mais que la préparation des avis est remise à plus tard.

Cette manière de procéder est irrégulière et indique une négligence blâmable, car les instructions appliquées à l'émission des avis montrent clairement que l'avis doit être rédigé avant que le mandat soit détaché de la souche et que le reçu soit délivré à l'envoyeur.

En conséquence, il faudra désormais, lorsqu'un avis sera requis, le rédiger au même moment que le mandat. Le mandat et l'avis doivent être frappés du timbre à date à ce même moment, car il est très important que ces deux pièces justificatives portent la même date d'émission.

Si une double certification avait lieu et qu'on payât deux fois le mandat parce qu'il n'aurait pas suivi cette règle, l'agent fautif serait rendu responsable des sommes payées à tort.

Défense d'émettre des mandats de poste

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

Mr. Kjeld Bentzen, Kronprinsensgade, 12, Postbox 140, Copenhague K, Danemark.

Mr. Gunar Dormann, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K, Danemark.

Mr. Ejnar Henchel, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K, Danemark.

W. B. Moser, Muehleholz, P.O. Schaan, Rheintal, Suisse.

Mr. Axel Ring, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K, Danemark.

Mr. Valdemar Schutt, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K, Danemark.

Mr. Nils Sudergreen, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K, Danemark.

Mr. Kai Tolle, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K, Danemark.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous.

San Ardo, Calif............Nos 28949 à 29000, inclusivement.
Chicago, (Sta. 233), Ill.....Nos 50805 à 51000, inclusivement.
Chicago, (Sta. 239), Ill.....Nos 21183 à 21200, inclusivement.
North Tonawanda,
(Sta. 1), N.Y.........Nos 53136 à 53138, inclusivement.
Worthington, Ohio........Nos 55577 à 55600, inclusivement.
Tolar, Tex................Nos 6517 à 6800, inclusivement.

FORMULE DE MANDATS VOLÉES QUI ONT ÉTÉ RETROUVÉES

Hall, Md..................Nos 3724 à 4000, inclusivement.
Roxie, Miss...............Nos 63026 à 63200, inclusivement.
Newcastle, Okla..........Nos. 8601 à 9000, inclusivement.
Fairview, Oreg............Nos 17001 à 17400, inclusivement.
Centralia, Texas..........Nos 9770 à 10000, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

AVIS.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
8166	C.	Calgary, (Sub-office No. 6), Alberta (rouvert).
8184	C.	Calgary, (Sub-office No. 24), Alberta, (rouvert).
8185	C.	Calgary, (Sub-office No. 25), Alberta.
8327	C.	Dickson, Alberta.
8387	E.	Edmonton, (Sub-office No. 17), Alberta.
8488	C.	Hackett, Alberta.
3126	T.	Hamilton, (Sub-office No. 14), Ont.
8524	C.	Hoadley, Alberta.
X423	H.	Northport, N.-E. (rouvert).
0992	Q.	Palmorol, P.Q.
X491	H.	Rockingham Station, N.-E.
7561	S.	Saskatoon, (Sub-office No. 11), Sask.
4787	O.	Twin Elm, Ont.
9805	Van.	Vancouver, (Station E), C.B.
7926	S.	Wimmer, Sask.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Ste-Cécile de Whitton, P.Q.	Ste-Cécile de Frontenac, P.Q.	1267
St-Louis Nazaire, P.Q.	St-Nazaire de Chicoutimi, P.Q.	1615

BUREAUX FERMÉS

Toronto, (Sub-office No. 56), Ont.
Vancouver, (Sub-office No. 31), C.B.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Neilburg, Sask.
Theodore, Sask.

BUREAUX DONT LE CRÉDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Bow Island, Alberta.
Sheho, Sask.

ÉTATS-UNIS

BUREAU OUVERT

Walsh, Colo.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Cook, Ark.	Boswell, Ark.
Lake Carrier, Miss.	Curtis Station, Miss.
Labaddie, Mo.	Labadie, Mo.
Megeath, Wyoming.	Winton, Wyoming.

BUREAUX FERMÉS

Eureka, Ala.
Sistrunk, Ala.
West Bend, Ala.
Vah Ki, Ariz.
Newman, Ark.
Stanton, Fla.
Sunny Hill, Ill.
Bertie, La.
Curtis, La.
Farwell, La.
Greenfield, Me.
Lakeside, Me.
Fowblesburg, Md.
Nichols, Minn.
Randon, Minn.
Birdie, Miss.
Asherville, Mo.
Chausse, Mont.
Phipps, Mont.
Pishelville, Neb.
Yelland, Nev.
Bennett's Landing, N.H.
Echo Lake, N.J.
Smiths Mills, N.J.
Upper Macopin, N.J.
Day, N.Y.
Glenmore, N.Y.
Haven, N.Y.
Odessa, N.D.
Canaanville, Ohio.
Steece, Ohio.
Lost Valley, Ore.
Zenith, Pa.
Hurley, Tex.
Moffatt, Tex.
Pantex, Tex.
Tuff, Tex.
Umbarger, Tex.
Tindall, Va.
Lacamas, Wash.
Marcellus, Wash.
Pittman, W. Va.
Glandon, Wisc.
Poposia, Wyoming.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

MAI 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL

Australie—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.
Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Chine—Suspension du service des colis postaux.—MAI.
Cleveland, Ohio—Pittsburg, Pa.—MAI.
Colis postaux—Tarif.—FÉVRIER.
Danemark—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—FÉVRIER.
Emission de coupons-réponse impériaux.—AVRIL.
Etat libre d'Irlande—Colis postaux.—MARS.
Etats-Unis—Taxe aérienne.—MARS.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FÉVRIER.
Haïfa à Bagdad—Service par automobile.—MAI.
Haileybury, Ont.—Rouyn, P.Q.—MAI.
Inde—Colis postaux.—MARS.
Indes orientales portugaises—Colis postaux.—MARS.
L'heure d'été.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Karachi, Inde.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Basra (golfe persique)—FÉVRIER.
Maurice (Ile)—Tarif des colis postaux—JANVIER.
Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.—MARS.
Nouvelle Calédonie—Tarif des colis postaux.—MARS.
Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Pologne—Ne pas insérer d'argent dans les lettres.—AVRIL.
Port des clefs d'hôtel, etc.—FÉVRIER.
Objets de la 3ième classe appelée colis postaux, etc.—JANVIER.
Red Lake—
République Argentine—Affranchissement des colis postaux.—FÉVRIER.
République Argentine—Service des colis suspendu temporairement.—MARS.
Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.—MARS.
Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.
Roumanie—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée.—MARS.
Siam—Colis postaux.—MARS.
Suède—Echange des colis postaux. Voie directe—AVRIL.
Tabago—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Tarif des lettres et cartes postales, etc.—FÉVRIER.
Taxe de journaux—1c. par livre.—MAI.
Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER.
Terre-Neuve—Affranchissement payé en numéraire des colis adressés à.—AVRIL.
Transmission par la poste des poussins d'un jour.—JANVIER.
Trinité (Ile)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Turquie—Tarif d'affranchissement des lettres et cartes postales de la.—MAI.
Union Sud-Africaine—Affranchissement payé en numéraire des colis postaux adressés à l'.—MAI.
Yukon—Service d'été.—MAI.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

MAI 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Ashby Point (16 avril).......	V.......	N.O. Sec. 17, R. 9 T.S. 21. (Lot 1)	Cariboo........... **C.B.**	L. E. Brown (intérimaire).
Cannon (1er avril)...........	Q.......	Langevin..........	Dorchester......... **P.Q.**	Adélard Bédard.
Demeules (1er avril).........	Q.......	Matalik............	Matane............ **P.Q.**	Joseph Demeules.
Farlinger (Rouvert 1er avril)	N.B....	Non arpenté........	Port Arthur-Thunder Bay.... **Ont.**	Donald Anderson.
Gray Rapids (11 avril)......	St. J....	....	Northumberland.. **N.B.**	P. E. Coughlan.
Hoffer (1er avril)...........	M. J....	S.O. Sec. 18 Tp. 2, R. 14, O. 2e M.	Weyburn.......... **Sask.**	Moyer Hoffer.
Horton (1er avril)...........	W.......	S.O. Sec. 4 Tp. 2, R. 20, O. P.M.	Souris............ **Man.**	J. W. Gudmundson (intérimaire).
Lacasse (rouvert 2 avril)....	Q.......	Frampton..........	Dorchester......... **P.Q.**	Salomon Picard.
Lake Alma (18 avril)........	M.J.....	N.E. Sec. 22 Tp. 2, R. 17, O. 2e M.	Weyburn.......... **Sask.**	Martin Enger.
Lakeview (1er avril).........	T.......	....	Peel............... **Ont.**	J. J. Montague.
Masefield....................	M.J.....	S.E. Sec. 27 Tp. 2, R. 14, O. 3e M.	Maple Creek...... **Sask.**	Mme Amy Proud.
Mont Joli Nord (6 avril)....	Q.......	Ste Flavie.........	Rimouski.......... **P.Q.**	Mme G. Jones Beaulieu.
Prestville (rouvert 1er avril)	E.......	N.E. Sec. 8 Tp. 78, R. 4, O. 6e M.	Peace River....... **Alta.**	Percy Parks.
Quebec Sub-office No. 8 (1er avril).	Q.......	144 Avenue Cartier coin Aberdeen.	Québec Sud........ **P.Q.**	J. W. Lemay.
Round Lake (rouvert 1er avril).	O.......	Belmont...........	Hastings-Peterborough.... **Ont.**	Charles Parcels (intérimaire.)
St-Léon de Chicoutimi (2 avril).	Q.......	Labrecque.........	Chicoutimi......... **P.Q.**	J. B. Girard.
Ste-Mathilde (2 avril)......	Q.......	Charlevoix.........	Charlevoix-Saguenay........ **P.Q.**	Thomas Tremblay.
Toronto Sub-office No. 20 (rouvert 21 mars).	T.......	169 Ave. Spadina....	Toronto Sud....... **Ont.**	J.R. Naylor (intérimaire).
Totnes (1er avril)...........	S.......	N.E. Sec. 24 Tp. 27, R. 19, O. 3e M.	Kindersley........ **Sask.**	Herbert Woodfin (intérimaire).
Veniot (2 avril)..............	Q.......	Beaumont..........	Bellechasse........ **P.Q.**	Mizaël Gonthier.
Weasel Creek (1er avril).....	E.......	S.O. Sec. 15 Tp. 60, R. 20, O. 4e M.	Athabaska......... **Alta.**	John Mykyte.
Weed Creek (1er avril).......	E.......	S.E. Sec. 10 Tp. 48, R. 1, O. 5e M.	Wetaskiwin........ **Alta.**	Mme M. Macauley (intérimaire).

NOTES.—Le bureau de Ville La Salle, P.Q., a été changé en un sub-office de Montréal à partir du 1er mai.

Le bureau sub-office No. 102, de Toronto, Ont. a été fermé temporairement le 12 mars et rouvert le 1er avril au No. 1244 avenue Danforth, sous la direction de M. J. R. Bickerstaff comme titulaire intérimaire.

Le bureau sub-office No. 107 de Toronto, Ont., a été fermé temporairement le 3 mars et rouvert le 15 mars au No. 976 rue Queen Est sous la direction de M. A. J. Charlton comme titulaire intérimaire.

Le bureau sub-office Walkerville, No. 1 Windsor, Ont., publié dans la liste des nouveaux bureaux du Supplément de mars a été ouvert le 24 mars.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

De Graytown	Qu'Appelle, Sask	en Bemersyde.
De St-Ignace de Québec	Québec-Montmorency, P.Q	en St. Emile de Québec (1er avril).

BUREAUX FERMÉS

Baskatong	Wright, P.Q	26 mars.
Bellcamp	Battle River Alta	31 mars.
Chudleigh	Nipissing, Ont	15 mars.
(**b**) Deemerton	Bruce Sud, Ont	13 avril.
East Brookville	Cumberland, N.-E	31 mars.
Greensides	Mackenzie, Sask	31 mars.
Kowkash	Port Arthur-Thunder Bay, Ont	31 mars.
Lake Park	Weyburn, Sask	16 avril.
Lakeview Beach	Peel, Ont	31 mars.
Minnehaha	Battleford Nord, Sask	31 mars.
Northminster	Battleford Sud, Sask	30 avril.
(**b**) Oak Lake	Hastings-Peterborough, Ont	31 mars.
Palm Bay	Red Deer, Alta	31 mars.
Papineau	Labelle, P.Q	31 janvier.
Reell Dana	Humboldt, Sask	30 octobre, 1926.
Thompson	Medicine Hat, Alta	26 mars.
Village St. Joseph	Kent, N.-B	31 mars.
Waldec, Line	Digby-Annapolis N.-E	31 mars.
Waters	Algoma Est, Ont	1er avril.
Windy Lake	Algoma Est, Ont	1er avril.

(**b**) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:

Deemerton	Mildmay R. R. N° 4.
Oak Lake	Round Lake R.R. N° 1.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Bay Road Valley	Cap Breton Nord-Victoria	M. H. Capstick.
Charles Cove	Antigonish-Guysborough	P.C. Richard.
Cloverville	Antigonish-Guysborough	D. W. MacDonald.
Dorts Cove	Antigonish-Guysborough	William Porter.
Duncan	Queens-Lunenburg	Mme A. S. Zinck.
Eel Cove	Cap Breton Nord-Victoria	George Buchanan.
Gillisville	Cap Breton Nord-Victoria	D. A. McDonald.
Glenelg	Antigonish-Guysborough	W. C. Archibald.
Gold River	Queens-Lunenburg	J. E. Swinamer.
Ingonish	Cap Breton Nord-Victoria	Albert Stockley.
Little River Harbour	Shelburne-Yarmouth	William Harris.
Livingstone's Cove	Antigonish-Guysborough	Alex. MacMillan.
Lydgate	Shelburne-Yarmouth	G. B. Page.
North Brookfield	Queens-Lunenburg	Nelson Frank.
Northfield Queens	Queens-Lunenburg	Mme F. Rawding.
Phillips Harbour	Antigonish-Guysborough	William Knowlan.
Tarbot	Cap-Breton Nord-Victoria	Murdock McDonald.
Williams Point	Antigonish-Guysborough	Alex McGillivray.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Suite

Nouveau-Brunswick

Bathurst Mines	Gloucester	Mlle M. M. Goodin.
Beaver Brook Station	Northumberland	Mme Ida Melanson.
Coldstream	Victoria-Carleton	C. H. Estabrooks.
Coteau Road	Gloucester	Zenobé Noël.
Gallant Settlement	Westmorland	Alban Robichaud.
Haut Lameque	Gloucester	Théodore Losier.
Howard	Northumberland	Thomas Hogan..
Jemseg	Royal	J. H. Gunter.
Ortonville	Victoria-Carleton	C. W. Hitchcock.
St-Grégoire	Kent	Philippe Cormier.
Six Roads	Gloucester	J. L. Arseneau.
South Bay	St. John-Albert	Mme Mary Lunnin.

Québec

Aston Station	Nicolet	Emile Hélie.
Chambord	Lac St-Jean	Louis Tremblay.
Clapham	Mégantic	Ernest Gingras.
Gabelle	Trois-Rivières-St-Maurice	Mlle Zarilla Hains.
Grosses Roches	Matane	Mme A. M. Turcotte.
Les Boules	Matane	Ernest Ratté.
Montreal Sub-office No. 126	St-Jacques	R. Martineau.
Péribonca	Lake St-John	Eugêne Nobert.
Pointe au Pic	Charlevoix-Saguenay	Mlle Léda Warren.
Portage de la Nation	Labelle	Evariste Boucher.
Rigaud	Vaudreuil-Soulanges	J. A. Lamarre.
St-Anaclet	Rimouski	Mme. E. L. Chassé.
St-Camille de Bellechasse	Bellechasse	Florent Corriveau.
St-Célestin	Nicolet	Eloi Girard.
St-Pierre de Guire	Yamaska	Arthur Généreux.
St-Roch l'Achigan	L'Assompton-Montcalm	Mme M. F. St. André.
Vien	Lotbinière	Elzéar Roy.

Ontario

Bellamys	Leeds	Mme Lillian Hill.
Doon	Waterloo Sud	Mme Myrtle Ross.
Glen Alda	Hastings-Peterborough	Mme Florence Post.
Green River	Ontario	W. M. Duncan.
Greenwood	Ontario	Philip Willows.
Halville	Grenville-Dundas	James Troy.
Hamilton Sub office N° 4	Hamilton Ouest	H. W. Burrowes.
Hymers	Fort William	W. G. Wamsley Jr.
Kintore	Oxford Nord	Mme M. I. Cook.
Oro Station	Simcoe Nord	A. N. Graham.
Quibell	Kenora-Rainy River	Mlle O. M. Lalonde.
Rossclair	Muskoka-Ontario	Fred Foreman.
Toronto Sub-office N° 45	Toronto Centre-Ouest	Joseph Clayton.
Valentia	Victoria	A. E. Swain.
Woodington	Muskoka-Ontario	William Anderson.
Yarker	Frontenac-Addington	T. W. Tomkins.

Manitoba

Berens River	Springfield	C. H. French.
Croll	Souris	C. H. Griffiths.
Dufresne	St-Boniface	Mme F. B. Tapper.
Fort Alexander	Springfield	C. H. French.
Freedale	Dauphin	Benton Hales.
Gypsumville	Portage la Prairie	H. J. Francis.
Lillyfield	Portage la Prairie	Mme E. A. Mullan.
Meleb	Selkirk	Mike Samborski.
Menisino	Provencher	Mme H. E. Carlson.
Norway House	Nelson	C. H. French.
Riel	Winnipeg Sud	Honoré Riel.
Sunville	Neepawa	John Terech.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANT SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Fin

Saskatchewan

Carmichael	Maple Creek	Norman McKechney.
Fairholme	Battleford Nord	Norman Cross.
Fort à la Corne	Melfort	C. H. French.
Hallonquist	Swift Current	L. E. Guenther.
Ile à la Crosse	Battleford Nord	C. H. French.
Lac la Ronge	Prince Albert	C. H. French.
Logberg	Melville	Hannes Egilsson.
Middle Lake	Humboldt	Charles Koehler.
Montreal Lake	Prince Albert	C. H. French.
Nobleville	Mackenzie	Mme Agnes Humpage.
Paynton	Battleford Sud	Archibald Setter.
Pleasantdale	Humboldt	George Stonehouse.
Rarcliffe	Weyburn	Sam Altman.
Richmound	Maple Creek	J. H. Parsons.
Stonehenge	Willow Bunch	George Corneil.
Talmage	Weyburn	Malcolm McRae.
Theresa	Willow Bunch	William Jackson.
White Fox	Melfort	J. H. Sanders.

Alberta

Altario	Acadia	Duncan McLeod.
Craigmyle	Acadia	D. G. Innes.
Daysland	Camrose	William Hanrahan.
Ensleigh	Acadia	Preston MacGowan.
Flatbush	Peace River	Edward Roper.
Heisler	Camrose	Henry Hauck.
Hillcrest Mines	Macleod	R. E. Silcocks.
Hussar	Bow River	Mme V. P. LeGradeur.
Lawsonburg	Acadia	Mme Charlotte Favel.
Millerfield	Acadia	Mme Pringle Giddy.
Musidora	Battle River	F. H. Humeniuk.
Pioneer	Peace River	G. M. Seibel.
Reid Hill	Bow River	B. D. Lockhart.
Roseglen	Medicine Hat	Mme E. M. Daze.
Stavely	Macleod	Mme Selina Rea.
Streamstown	Battle River	A. J. Curtis.
Usona	Wetaskiwin	Elof Nelson.

Colombie-Britannique

Chapman Camp	Kootenay Est	T. H. Ellison.
Colwood	Nanaïmo	W. M. Brown.
D'Arcy	Cariboo	Thomas Roy.
Edgewater	Kootenay Est	Mme E. W. Hansen.
Egmont	Vancouver Nord	Rev. G. C. D'Easum.
Finmore	Cariboo	Mme Ethel Dubeau.
Heriot Bay	Comox-Alberni	C. R. Webster.
Jaffray	Kootenay Est	Mme Christine Rosen.
Port Edward Summer office	Skeena	S. V. Christian.
Rivers Inlet	Skeena	L. W. Hogan.
Vancouver, sub-office N° 15	Vancouver Centre	W. A. Jaynes.
Victoria, Willowpark sub-office	Nanaïmo	E. H. Rendell.
Willowford	Cariboo	R. D. McMillan.

Yukon

Carcross	T. A. Storey.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Taxes des journaux—1c. par livre.**—Les journaux et les écrits périodiques quotidiens, tri-hebdomadaires, bi-hebdomadaires, hebdomadaires, bi-mensuels et mensuels imprimés et publiés au Canada, adressés du bureau de publication aux abonnés réguliers et aux marchands de journaux demeurant ailleurs qu'au lieu de publication, sont soumis à une taxe d'affranchissement de 1 cent par livre. Les maîtres de poste sont priés de modifier en conséquence l'article 41, page 12 du Guide postal de 1927.

Cette taxe est effective dès maintenant.

Il n'y a aucun changement au sujet de la zone de distribution gratuite des publications hebdomadaires, bi-mensuelles et mensuelles publiées dans des localités dont la population ne dépasse pas 10,000 âmes. (Voir article 42, page 12 du Guide postal de 1927.

(2) **Modifications.**—Guide postal de 1927.—(Edition française)—Les maîtres de poste trouveront ci-après les changements qui sont survenus depuis la publication du Guide. Ils sont priés de faire les corrections nécessaires dans leur exemplaire.

COLIS POSTAUX ÉTRANGERS—OBSERVATIONS ET OBJETS PROHIBÉS—

(pp. 143 à 183)

Afrique équatoriale française.....Page 143. *Observations.* Insérer comme premier paragraphe: "Les bureaux ouverts au service des colis postaux sont:—
(A) Gabon.—Abanga, Denis, Fernand-Vaz, Iguela, Kango, Lambarene, Libreville, Mayumba, N'Gomo, Owendo, Port Gentil (Cap Lopez), Sam-Kita, Sette-Cama, Sindara.
(B) Moyen-Congo.—Bangui, Bas-Kouilou (Kouilou), Brazzaville, Carnot, Dongou, Fort Archambault, Fort Crampel, Fort Lamy, Fort de Possel, Fort Sibut, Impfondo, Liranga, Loango, Madingo, Massabe, M'Baiki, Mindouli, Mobaye, Moncoumba, Mossaka, Nola, Ouesso, Pointe-Noire, Soufflay."

Autriche.........................Page 146. *Objets prohibés.* A la première ligne biffer "appareils radio-électriques."

Brésil...........................Page 147. *Observations.* Premier paragraphe, biffer "Le service des colis..........Victoria (Espirito Santo)". (page 148).
Page 148. *Objets prohibés.* A la première ligne, après "Lettres," insérer "armes à feu;" troisième ligne, biffer "armes".

Cameroun.........................Page 149. *(B.) Sphère francaise. Observations.* Premier paragraphe, insérer dans l'ordre alphabétique les noms des bureaux suivants:—"Bafang", "Campo", "N' Dikinimmeki".

Congo belge......................Page 151. *Objets prohibés.* Après "Lettres" insérer, "pièces monnayées, billets de banque et titres au porteur."

Egypte...........................Page 153. *Observations.* Ajouter comme deuxième paragraphe:—
"Lorsque les colis doivent être remis aux destinataires par l'agence d'une banque ou autres intermédiaires, il est recommandé de ne faire figurer dans l'adresse—tant sur le bulletin d'expédition que sur le colis même le nom du destinataire final. Quant au nom et adresse de ce dernier il peut être indiqué sur un double de l'adresse à insérer dans le colis".

Etablissements des Détroits.....Page 154. *Objets prohibés.* A la deuxième ligne biffer "récipients contenant des liquides".

Grèce............................Page 157. *Objets prohibés.* Dernier paragraphe, après "antiquités"; insérer "lait condensé".

Guyane française.................Page 158. *Observations.* Deuxième ligne, changer "Saint-Laurent-du-Maroni" en "Saint-Laurent"; et ajouter à la fin du paragraphe:—
"Une surtaxe pour le transport intérieur est perçue du destinataire au moment de la livraison par la poste de la Guyane française sur tous les colis qui sont adressés à des bureaux autres que Cayenne et Saint-Laurent."

Honduras (République de).......Page 159. *Observations.* A la première ligne, biffer "pour endroits sur la côte de l'Atlantique".

COLIS POSTAUX ÉTRANGERS—OBSERVATIONS ET OBJETS PROHIBÉS—Suite

(pp. 143 à 183)

Indes orientales néerlandaises.....Page 161. Biffer la parenthèse sous la rubrique et insérer comme premier paragraphe sous "*Observations*" ce qui suit:—"Les Indes orientales néerlandaises comprennent les îles de Bali, Banka, Billiton, Célèbes, Java, Madura, Moluques, Rhio, Sumatra et le territoire néerlandais dans le Bornéo, Nouvelle Guinée et le Timor."

Italie.............................Page 164. *Objets prohibés.* A la sixième ligne, après "produits pharmaceutiques "biffer "dont les ingrédients...............déclarations en douane;" à la onzième ligne, après "écoles militaires;" insérer "produits alimentaires sous forme de conserves ou d'extraits".

Norvège.........................Page 169. *Objets prohibés.* A la première ligne, biffer "vêtements usagés".

Pérou.............................Page 171. *Observations.* Biffer la première phrase et remplacer par les suivantes:—"Si la valeur des marchandises contenues dans un colis (ou plusieurs colis expédiés en même temps par un envoyeur au même destinataire) excède £ P. 10, une facture légalisée par un Consul du Pérou est requise. La facture consulaire doit être expédiée à part du colis par la poste aux lettres". A la 9e ligne, biffer, "Les factures consulaires...........d'une consignation."

Perse.............................Page 171. Insérer sous la rubrique

(1) Via Angleterre et Bombay,

(2) Via Angleterre, Palestine-Iraq (Route du désert par automobile).

Observations. Biffer l'entrée actuelle et remplacer par la suivante:—"Tout colis doit être adressé à une "Poste Restante" tel qu'indiqué ci-dessous; et au cas où un colis serait destiné à être transmis par le service (2) la mention "Par Service spécial automobile Haifa-Bagdad" doit être portée sur le colis, par exemple:—"M. X. Shiraz, Poste Restante, Bouchir. Par Service spécial automobile Haifa-Baghdad."

Les destinataires sont notifiés de l'arrivée des colis à la Poste Restante et sont tenus de payer leur transmission à destination, s'ils doivent être expédiés dans l'intérieur, avant que le transport ait lieu.

Tous les colis doivent être emballés dans du bois, du fer-blanc de la toile, du coton ou autres matériels semblables, et non pas simplement dans du papier ou du carton.

Les listes suivantes indiquent à quelle Poste Restante un colis, doit être adressé:—

SERVICE (1)

Poste Restante, Bouchir.—Colis pour Brujerd, Bouchir, Damghan Hamadan, Ispahan, Kashan, Kazvin, Kermanshah, Kum, Malayer, Resht, Semnan, Senendej (Senneh), Shahrud, Shiraz, Sultanabad, Tabriz (Tauris), Téhéran, Zenjan, et endroits dans les provinces de Azerbaigjan, Guilan et Mazanderan.

Poste Restante, Ahwaz.—Colis pour Ahwaz, Mainan-i-Naphtun (Masjid-i-Suleiman).

Poste Restante, Bender Abbas.—Colis pour Bender Abbas.

Poste Restante, Douzdap.—Colis pour endroits dans les provinces de Khorassan, Kirman, Sistan et Yezd.

Poste Restante, Lingah.—Colis pour Lingah et Lar.

Poste Restante, Mohammerah.—Colis pour Abadan et tous les autres endroits dans la province d'Arabistan, à l'exception de Ahwaz et Maidan-i-Naphtun.

Service (2)

Poste Restante, Qasir-i-Shirin.—Colis pour Brujerd, Damghan, Hamadan, Ispahan, Kashan, Kazvin, Kermanshah, Kum, Malayer, Resht, Semnan, Senendej (Senneh), Sharud, Sultanabad, Tabriz (Tauris), Téhéran, Zenjan et tous les autres endroits dans les Provinces de Azerbaijan, Guilan, Khorassan et Mazanderan.

Poste Restante, Ahwaz.—Colis pour Ahwaz et Maidan-i-Naphtun (Masjid-i-Suleiman).

Poste Restante, Bender Abbas.—Colis pour Bender Abbas et endroits dans les Provinces de Kirman et Sistan.

Poste Restante, Bouchir.—Colis pour Bouchir, Shiraz et Yezd.

Poste Restante. Chapbar.—Colis pour Chahbar.

Poste Restante, Henjam.—Colis pour Hanjam.

Poste Restante, Jask.—Colis pour Jask.

Poste Restante, Lingah.—Colis pour Lingah et Lar.

Poste Restante, Nohammerah.—Colis pour Abadan et tous les autres endroits dans la Province d'Arabistan, à l'exception d'Ahwaz et Maidan-i-Naphtun.

Sénégal, Soudan français et Haute-Volta.

Page 175. *Observations.* Insérer dans l'ordre alphabétique les noms des bureaux suivants, sous Sénégal:—"Dakar-Médina", "Tiaroye"; sous Soudan français et Haute-Volta:—"Léo".

Errata—Correspondance étrangère—Tarif.

Golfe Persique—Page 101.—3c la 1ère once et 3c chaque once au delà.
Inde britannique—Page 106.—3c la 1ère once et 3c chaque once au delà.
Papouasie—Page 117—3c la 1ère once et 3c chaque once au delà.

Objets de la 3ième classe. Page 19, article 82, 3ième ligne, biffer "3 pieds $\frac{4}{5}$" et remplacer par "3 pieds $\frac{1}{2}$".

(3) **L'heure d'été.**—Il est nécessaire que des arrangements soient toujours faits pour l'envoi et la réception des correspondances conformément aux horaires des chemins de fer; mais le maître de poste peut se conformer à la décision prise par les autorités municipales en ce qui concerne les heures d'ouverture et de fermeture du bureau de poste, c'est-à-dire qu'il peut accepter l'heure d'été si les autorités de l'endroit l'ont adoptée, mais il doit surtout avoir pour guide l'intérêt du service public.

(4) **Yukon.**—Service d'été.—On attire l'attention sur le fait que la navigation sur le Yukon s'ouvrira vers le 23 mai. Le service des colis postaux sera alors repris.

LES MAÎTRES DE POSTE SONT PRIÉS DE DONNER TOUTE LA PUBLICITÉ POSSIBLE À CET AVIS DANS LA PRESSE ET AUTREMENT.

(5) **Ligne postale aérienne Haileybury, Ont.—Rouyn, P.Q.**—Les maîtres de poste sont informés que la Patricia Airways and Exploration, Limited, fait actuellement un service postal aérien spécial tous les jours entre Haileybury, Ont. et Rouyn, P.Q. Outre l'affranchissement ordinaire, les correspondances sont soumises à une taxe spéciale de 10 cents par once fixée par cette compagnie et payée au moyen d'un timbre-avion vendu par la compagnie ou ses agents. La "Patricia Airways and Exploration" a été autorisée à utiliser pour ce service son timbre-avion du service de Red Lake portant en surcharge le mot : "Rouyn".

Les maîtres de poste doivent veiller à ce que les correspondances qui portent les timbres-avions susmentionnés soient acheminées à Haileybury, Ont.

(6) **Red Lake, Ontario.—Ligne postale aérienne.**—A partir du 15 mai, la "Western Canada Airways Limited" fera un service spécial entre Rolling Portage (Hudson C.N.R.), Ont. et la région minière de Red Lake. Outre le port ordinaire, les correspondances sont passibles d'une taxe de 10 cents l'once fixée par la "Western Canada Airways Limited" et qui est acquittée au moyen d'un timbre-avion vendu par cette compagnie ou ses agents.

Les maîtres de poste sont priés de veiller à ce que toute correspondance portant le timbre-avion émis par la "Western Canada Airways Limited" soit dirigée sur Rolling Portage, Ont.

(7) **Les paquets fermés doivent porter une étiquette indiquant la nature du contenu.**—On a signalé que, parmi les correspondances, un nombre considérable de colis circulent cachetés avec une bande gommée ou par d'autres moyens semblables, mais sans porter une étiquette imprimée indiquant d'une manière générale la nature du contenu.

Les maîtres de poste sont donc priés de se rappeler que si les colis fermés de marchandises peuvent être acceptés au tarif des colis postaux pour l'expédition au Canada et aux Etats-Unis, il faut qu'ils portent une étiquette imprimée ou l'empreinte d'un timbre en caoutchouc indiquant d'une manière générale la nature du contenu. On suggère une étiquette ainsi libellée:

CONTENU—Marchandise	MAÎTRE DE POSTE: Ce colis peut être ouvert pour être examiné, s'il y a lieu.
DE	
Joseph Gagnon et Compagnie, 530 rue St-Joseph, Québec.	Pour..
	....
	....

(8) **Points importants à observer lorsqu'on accepte des colis assurés.**—On fait savoir au ministère que, pendant les recherches au sujet des colis assurés qui font l'objet d'une réclamation, on a souvent remarqué que certains détails comme l'exactitude de l'adresse du colis ou l'empreinte du timbre indiquant le numéro de ce colis, n'ont pas été exécutés. L'attention du maître de poste est donc attirée sur les extraits suivants du feuillet contenant les renseignements complets sur l'assurance des colis:

"Les colis admis à l'assurances doivent être complètement et lisiblement adressés et porter le nom et l'adresse de l'envoyeur."

"Lorsqu'un colis est admis à l'assurance, le maître de poste doit appliquer distinctement le timbre à date sur le reçu, y inscrire le numéro du colis assuré, la valeur déclarée du colis, le nom et l'adresse complète du destinataire, puis apposer ses initiales sur ce reçu et le remettre à l'envoyeur."

"Tous les colis doivent porter, écrits ou timbrés, sur le côté-adresse, les mots "Colis assuré N°......" et porter aussi le même numéro que le reçu d'assurance."

"Le colis assuré doit être soigneusement marqué du timbre à date de manière à indiquer clairement le bureau de départ et la date du dépôt."

On ne peut pas attacher trop d'importance à ces instructions et les maîtres de poste veilleront à ce qu'elles soient strictement observées.

(9) **Similitude de noms de bureaux de poste.**—L'attention des maîtres de poste est attirée sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:

Whitela, Alta.	Whitla, Alta.
Winnifred, Alta.	Winfield, Alta.
Swarthmore, Sask.	Strathmore, Alta.
Venn, Sask.	Vawn, Sask.
Neola, Sask.	Meota, Sask.
Wakaw, Sask.	Makwa, Sask.
Anglia, Sask.	East Anglia, Sask.

Prière de prendre tous les moyens possibles pour éviter les fausses directions en acheminant les correspondances pour ces endroits.

(10) **Les maîtres de poste ne doivent pas payer certains mandats des États-Unis couvrant une indemnité payable au Canada.**—La division des finances nous annonce que dans de nombreux cas qui se sont produits récemment, les maîtres de poste ont payé des mandats ou chèques qui avaient été émis par des bureaux de poste des Etats-Unis, en paiement de l'indemnité pour la perte, la spoliation ou l'avarie de colis assurés.

Les maîtres de poste ne doivent pas payer ces mandats ou chèques, mais dire aux ayants droit de les renvoyer avec l'indication qu'ils ne sont pas remboursables au Canada. Ces mandats portent au recto l'avis qu'ils sont émis en paiement d'une indemnité pour des colis assurés. Ils se distinguent aisément des mandats de poste ordinaires, car la rédaction et la forme en sont entièrement différentes.

(11) **Estimer exactement la quantité de fournitures dont on a besoin.**—La Division du matériel et de l'approvisionnement fait savoir que les maîtres de poste envoient fréquemment plusieurs demandes de fournitures par mois, au lieu d'estimer exactement la quantité qu'il leur faut et d'en faire une seule demande.

Le travail additionnel occasionné par l'exécution de plusieurs demandes au lieu d'une seule et la quantité de papier et de ficelle que nécessite leur emballage, ainsi que la manipulation des nombreux paquets dont elles causent l'expédition par la poste, peuvent être supprimés jusqu'à un certain point si les maîtres de poste des bureaux comptables et non comptables font immédiatement un inventaire des formules qui leur restent et une estimation précise de celles dont ils auront besoin pour une période de trois mois.

Ils voudront bien ne demander que la quantité absolument nécessaire pour satisfaire aux besoins du bureau pendant cette période de trois mois, et en même temps, donner la quantité qui leur reste de l'approvisionnement précédent.

On leur recommande de tenir toujours en bon état les formules imprimées.

(12) **Cleveland, Ohio—Pittsburg, Pa.—Ligne postale aérienne.**—Les maîtres de poste sont informés qu'ils peuvent accepter les lettres et autres objets de correspondance à transmettre par la nouvelle ligne postale aérienne contractuelle des Etats-Unis entre Cleveland, Ohio et Pittsburg, via Youngstown et McKeesport, Pa.

Les avions correspondent directement à Cleveland avec ceux de la ligne transcontinentale du gouvernement des Etats-Unis.

Tous les jours sauf le dimanche. (Heure de l'est du continent américain).

Départ Cleveland	12h.15 soir,	Départ Pittsburg	2h.30 soir.
Départ Youngstown	1h. soir,	Départ Youngston	3h.15 soir.
Arrivée Pittsburg	1.45 soir,	Arrivée Cleveland	4h. soir.

Ces envois doivent porter la mention "Via Air Mail" à l'angle droit supérieur de l'enveloppe, immédiatement au-dessous de l'espace réservé aux timbres-poste. Le port canadien doit être dûment acquitté et la taxe aérienne, payée en timbres-poste des Etats-Unis ou en timbres-avion émis spécialement par le service aérien des Etats-Unis, à raison de 10 cents par demi-once ou fraction de ce poids.

Les maîtres de poste des bureaux de dépôt du Canada ne doivent pas oblitérer les timbres-poste américains des envois à transmettre par les services aériens des Etats-Unis, mais les timbres-poste canadiens seulement. Ces lettres et autres objets doivent être mis sur le dessus des paquets confectionnés pour les bureaux de poste et les bureaux ambulants des Etats-Unis.

(13) **Extension de la ligne aérienne Le Caire Basra jusqu'à Karachi, Inde.**—Le service aérien pour toutes catégories de correspondances, en activité entre Le Caire, Egypte et Basra, Irak, a été étendu pour desservir Karachi, Inde. Ce service est maintenant hebdomadaire.

Les objets destinés à ce service aérien doivent porter la mention: Par avion Le Caire-Karachi" La taxe spéciale de 6 cents par once ajoutée à la taxe ordinaire reste effective.

Les maîtres de poste sont priés de modifier chaque troisième paragraphe des indications données en regard de la rubrique: Egypte, à la page 97 et de la rubrique: Irak, à la page 108 du guide postal de 1927.

(14) **Tarif d'affranchissement des lettres et cartes postales de la Turquie pour le Canada.**—Les maîtres de poste sont informés que le tarif des lettres et cartes postales originaires de la Turquie, à destination du Canada, a été changé et qu'il est le suivant:

	Lettres		Cartes postale	Date
	1er poids	2ième poids		
Turquie	12 grouch 20 para	7 grouch 20 para	7 grouch 20 para	1er avril 1927

(15) **Affranchissement payé en numéraire des colis postaux adressés à l'Union Sud-Africaine.**—Les maîtres de poste sont informés que les paquets de la catégorie des objets de la 3ième classe, appelés colis postaux, déposés à la poste au Canada dont le port a été payé en numéraire sont maintenant admis pour l'expédition à l'Union Sud-Africaine, aux mêmes termes et conditions qui s'appliquent à des colis semblables déposés pour être livrés dans le service intérieur du Canada, aux Etats-Unis, en Australie, Terre-Neuve et en Nouvelle-Zélande. Comme l'affranchissement de ces colis aura été payé en numéraire, ils doivent être expédiés à destination sans autres frais.

Les maîtres de poste sont priés de modifier, en conséquence, l'article 120, page 27 du Guide postal de 1927.

(16) **Chine—Suspension du service des colis pour certaines localités.**—Les maîtres de poste sont informés que l'administration postale de Chine nous fait savoir que, vu les difficultés de transport qui existent dans la partie occidentale de la province de Yunnan, le service des colis postaux est suspendu pour les localités suivantes:

Chaotung, Likiang, Menghwa, Shunning, Siakwan, Tali, Tengyueh, Tsuyung, Tungchwan, Yunchow et Yungchang.

Prière de ne pas accepter de colis postaux pour ces localités jusqu'à nouvel ordre.

(17) **Haifa à Bagdad.—Service hebdomadaire par automobile.**—Le service bi-mensuel par automobile qui existe actuellement pour le transport de toutes catégories de correspondances, sauf les colis postaux, de Haifa, Palestine, à Bagdad, Iraq, a été changé en un service hebdomadaire. Toutes les correspondances à transporter par ce service doivent, conformément à la pratique ordinaire, être expédiées au bureau de Montréal, sous une bande de distribution par exprès, afin qu'elles puissent être traitées spécialement dès leur arrivée à ce bureau.

Les maîtres de poste sont priés de modifier les données de la rubrique Iraq, page 107 du Guide postal de 1927.

(18) Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ o.	$ c.	$ c.	$ c.	$ o.	$ o.
Abyssinie (Adis-Ababa, Diré-Daoua et Harrar seulement)	Angleterre et France	.84	.95	1.60	1.71	1.82	1.93	2.04	2.27	2.38	2.49	2.60				
	France	.50	.61	1.09	1.20	1.31	1.42	1.53	1.64	1.75	1.86	1.97				
Açores	Angleterre et Portugal	.96	1.07	1.42	1·53	1.64	1.75	1.86	2.03	2.14	2.25	2.36				
Aden (y compris Kamaran et Périm)	Angleterre	.60	.71	.82	1.35	1.46	1.57	1.68	2.15	2.26	2.37	2.48				
Afrique Equatoriale française—																
(a) Gabon	Angleterre et France	.78	.89	1.36	1.47	1.58	1.69	1.80	2.09	2.20	2.31	2.42				
(b) Moyen Congo, Oubangui-Chari et Tchad.	Angleterre et France	.96	1.07	1.84	1.95	2.06	2.17	2.28	2.57	2.68	2.79	2.90				
	France	.56	.67	1.27	1.38	1.49	1.60	1.71	1.82	1.93	2.04	2.15				
Afrique Occidentale Portugaise—																
Angola	Angleterre et Portugal	1.02	1.13	1.24	1.47	1.58	1.69	1.80	1.97	2.08	2.19	2.30				
Guinée	Angleterre et Portugal	.84	.95	1.06	1.29	1.40	1.51	1.62	1.85	1.96	2.07	2.18				
St-Thomas et Principe	Angleterre et Portugal	.96	1.07	1.18	1.41	1.52	1.63	1.74	1.91	2.02	2.13	2.24				
Afrique Orientale Portugaise	Cape Town	.29	.43	.57	.71	.85	.99	1.13	1.27	1.41	1.55	1.69				
	Angleterre	·72	·84	·96	1·44	1·56	1·68	1·80	2·16	2·28	2·40	2·52				
Albanie (localités ouvertes au service des colis postaux sont Berat, Bilisht, Delvine, Dures (Durazzo), Elbasan, Fier, Gjinkaster (Argirokastro), Himare, Kavaje, Klisyne, Klos Kolonje, Konispol, Korce (Coritza), Krue, Krume, Lesh (Alessio), Leskovik, Libhove, Lushnje, Mallakaster, Mied (Vaudejs), Milot, Pazar (Shkoder), Peqin, Permet, Peshkopi, Pogradee, Puke, Qukes, Santi Quaranta (Sarande), Shijak, Shkoder (Scutari), Tepeline, Tirane, Vlone (Valona), Wilson	Angleterre et Italie	.84	.95	1.30	1.41	1.52	1.63	1.74	1.97	2.08	2.19	2.30				
	France et Italie	·46	·58	·86	·98	1·10	1·22	1·34	1·46	1·58	1·70	1·82				
Algérie	France	.26	.37	.57	.68	.79	.90	1.01	1.12	1.23	1.34	1.45				
	Angleterre et France	.54	.65	1.00	1.11	1.22	1.33	1.44	1.67	1.78	1.89	2.00				
Allemagne	Angleterre	.54	.65	1.00	1.11	1.22	1.33	1.44	1.67	1.78	1.89	2.00	2·53	2·64	2·75	2·86
	Par paquebot direct	.24	.35	.46	.65	.76	.87	.98	1.09	1.20	1.31	1.42	1·69	1·80	1·91	2·02
Antilles Françaises (Guadeloupe et Martinique).	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Argentine, République	New-York	·25	·50	·75	1·00	1·25	1·50	1·75	2·00	2·25	2·50	2·75				
Ascension	Angleterre	.54	.65	.76	1.17	1.28	1.39	1.50	1.91	2.02	2.13	2.24				
Australie	Vancouver	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44				
	San Francisco	.29	.52	.75	.98	1.21	1.44	1.67	1.90	2.13	2.36	2.59				
Autriche	Angleterre et Allemagne	.72	.83	1.12	1.23	1.34	1.45	1.56	1.79	1.90	2.01	2.12				
	France et Allemagne	·40	·52	·76	·88	1·00	1·12	1·24	1·36	1·48	1·60	1·72				
Bahama	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Baléares (Iles)	Angleterre et France	.72	.83	1.18	1.29	1.40	1.51	1.62	1.85	1.96	2.07	2.18				
	France	.40	.51	.74	.85	.96	1.07	1.18	1.29	1.40	1.51	1.62				
Barbade	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2·28	2·47	2·66	2·85
Belgique	Angleterre	·54	·66	·78	1·08	1·20	1·32	1·44	1·68	1·80	1·92	2·04	2·52	2·64	2·76	2·88
	Par paquebot direct	.24	.35	.50	.61	.72	.83	.94	1.05	1.16	1.27	1.38	1.57	1.68	1.79	1.90
Benadir (*Voir* Somalie italienne)																
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Bermudes	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2·28	2·47	2·66	2·85
Bismark, Archipel	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Bolivie	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Bornéo du Nord (Etat du)	Angleterre	.54	.65	.76	1.17	1.28	1.39	1.50	1.97	2.08	2.19	2.30				
Brésil	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Brunei	Angleterre et Etablissements des Détroits	.60	.71	.82	1.23	1.34	1.45	1.56	1.97	2.08	2.19	2.30				
Bulgarie	Angleterre	.54	.65	.94	1.05	1.16	1.27	1.38	1.67	1.78	1.89	2.00				
	France et Allemagne	·52	·64	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80	1·92				
Cameroun—																
(*a*) Sphère britannique	Angleterre	.66	.77	.88	1.29	1.40	1.51	1.62	2.03	2.14	2.25	2.36				
(*b*) Sphère française	Angleterre	.54	.65	.76	1.11	1.22	1.33	1.44	1.79	1.90	2.01	2.12				
Canaries (Iles)	Angleterre	.66	.77	1.12	1.23	1.34	1.45	1.56	1.73	1.84	1.95	2.06				
Cap Vert, Iles du	Angleterre et Portugal	.84	.95	1.06	1.29	1.40	1.51	1.62	1.85	1.96	2.07	2.18				
Carolines (Iles)	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Ceylan	Angleterre	.60	.71	.82	1.35	1.46	1.57	1.68	2.15	2.26	2.37	2.48				
Chili	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Chine—																
(*a*) Bureaux de poste chinois	Vancouver et Shanghaï	.27	.39	.51	.63	.75	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95
(*b*) Agence britannique (Wei-Hai-Wei)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Chypre	Angleterre et Egypte	.72	.83	.94	1.35	1.46	1.57	1.68	2.09	2.20	2.31	2.42				
Colombie, République de	Jamaïque	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Congo Belge—																
(*a*) Tous les endroits dans le	Angleterre et Anvers	.78	.89	1.42	1.53	1.64	1.75	1.86	2.09	2.20	2.31	2.42				
(*b*) La province de Katanga seulement	Angleterre et Beira	1·20	1·32	1·44	2·40	2·52	2·64	2·76	3·54	3·66	3·78	3·90				
	AngleterreetCapeTown	1·44	1·56	1·68	3·06	3·18	3·30	3·42	4·80	4·92	5·04	5·16				
(*c*) La province Orientale, et la province de Kantaga seulement	Angleterre, Kenya ou Tanganyika	.96	1.07	1.18	1.71	1.82	1.93	2.04	2.57	2.68	2.79	2.90				
(*d*) Haut Uele et districts voisins (certaines localités seulement	Angleterre et Soudan	·78	·90	1·80	1·92	2·04	2·16	2·28	2·64	2·76	2·88	3·00				
Corée (Chosen)	Vancouver et Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Corse	Angleterre et France	.54	.65	1.00	1.11	1.22	1.33	1.44	1.67	1.78	1.89	2.00				
	France	.26	.37	.57	.68	.79	.90	1.01	1.12	1.23	1.34	1.45				
Costa Rica	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Côte d'Ivoire	Angleterre	.54	.65	.76	1.11	1.22	1.33	1.44	1.79	1.90	2.01	2.12				
	France	.42	.53	.83	.94	1.05	1.16	1.27	1.38	1.49	1.60	1.71				
Côte d'Or, Colonie de la (y compris Ashanti, le Togoland britannique et les territoires du Nord)	Angleterre	.72	.83	.94	1.29	1.40	1.51	1.62	2.03	2.14	2.25	2.36				
Côte Française des Somalis	Angleterre et France	.72	.83	1.24	1.35	1.46	1.57	1.68	1.85	1.96	2.07	2.18				
	France	.38	.49	.76	.87	.98	1.09	1.20	1.31	1.42	1.53	1.64				
Crête (*voir* Grèce)																
Cuba	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Dahomey	Angleterre	.54	.65	.76	1.11	1.22	1.33	1.44	1.79	1.90	2.01	2.12				
	France	.42	.53	.83	.94	1.05	1.16	1.27	1.38	1.49	1.60	1.71				
Danemark (y compris le Groënland)	Angleterre	·48	·60	·90	1·02	1·14	1·26	1·38	1·68	1·80	1·92	2·04	2·52	2·64	2·76	2·88
	Par paquebot direct	·31	·37	·43	·63	·69	·75	·81	·87	·93	·99	1·05	1·44	1·50	1·56	1·62
Dantzig (ville libre et territoire)	AngleterreetAllemagne	·72	·83	1·18	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
	France et Allemagne	·41	·53	·81	·93	1·05	1·17	1·29	1·41	1·53	1·65	1·77				
Dominicaine (République	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Egypte	Angleterre	.66	.77	.88	1.17	1.28	1.39	1.50	1.79	1.90	2.01	2.12				
	France	·45	·57	·87	·99	1·11	1·23	1·35	1·47	1·59	1·71	1·83				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Equateur	Jamaïque	.53	.81	1.09	1.37	1.65	1.93	2.21	2.49	2.77	3.05	3.33				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Erythrée	Angleterre et Italie	.96	1.07	1.60	1.71	1.82	1.93	2.04	2.27	2.38	2.49	2.60				
	France et Italie	·61	·73	1·13	1·25	1·37	1·49	1·61	1·73	1·85	1·97	2·09				
Espagne	Angleterre et France	.66	.77	1.12	1.23	1.34	1.45	1.56	1.79	1.90	2.01	2.12				
Pour Baléares (Iles) (*Voir* entrée spéciale).	France	.35	.46	.69	.80	.91	1.02	1.13	1.24	1.35	1.46	1.57				
Estonie	Angleterre	.66	.77	1.06	1.17	1.28	1.39	1.50	1.73	1.84	1.95	2.06				
	France, paquebots danois et Lettonie	·51	·63	·97	1·09	1·21	1·33	1·45	1·57	1·69	1·81	1·93				
Etablissement des Détroits	Angleterre	.60	.71	.82	1.23	1.34	1.45	1.56	1.97	2.08	2.19	2.30				
	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
Etablissements Français de l'Océanie—	France et Panama	.48	.59	1.02	1.13	1.24	1.35	1.46	1.57	1.68	1.79	1.90				
	Vancouver et Australie	.56	.64	.72	1.12	1.20	1.28	1.36	1.84	1.92	2.00	2.08				
(*a*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour n'excéde pas 4 pieds	Angleterre et Nouvelle-Zélande	.96	1.07	1.18	1.59	1.70	1.81	1.92	2.51	2.62	2.73	2.84				
(*b*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour excède 4 pieds mais non pas 6 pieds	Angleterre et Nouvelle-Zélande	1.38	1.49	1.60	1.95	2.06	2.17	2.28	2.99	3.10	3.21	3.32				
*Etats-Unis d'Amérique	Service direct	·14	·28	·42	·56	·70	·84	·98	1·12	1·26	1·40	1·54	1·68	1·82	1·96	2·10
Falkland, Iles	Angleterre	·54	·65	·76	1·23	1·34	1·45	1·56	1·97	2·08	2·19	2·30				
Féroé, Iles	Angleterre	·48	·60	·90	1·02	1·14	1·26	1·38	1·68	1·80	1·92	2·04				
Fidji	Vancouver	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
Finlande (Suomi)	Angleterre	·72	·83	1·24	1·35	1·46	1·57	1·68	1·91	2·02	2·13	2·24				
Fiume (Etat de) *Voir* Italie.																
France (y compris le Monaco)	Angleterre	·54	·65	·94	1·05	1·16	1·27	1·38	1·61	1·72	1·83	1·94	2·47	2·58	2·69	2·80
	Par paquebot direct	·24	·35	·54	·65	·76	·87	·98	1·09	1·20	1·31	1·42	1·69	1·80	1·91	2·02
Pour la Corse, *Voir* entrée spéciale.																
Gambie	Angleterre	·66	·77	·88	1·29	1·40	1·51	1·62	2·03	2·14	2·25	2·36				
Géorgie Méridionale (Dépendance des Iles Falkland)	Angleterre et les Iles Falkland	·54	·65	·76	1·23	1·34	1·45	1·56	1·97	2·08	2·19	2·30				
Gibraltar	Angleterre	·48	·59	·70	1·11	1·22	1·33	1·44	1·79	1·90	2·01	2·12				
Gilbert et Ellice (Iles)	Vancouver et Australie	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Grande-Bretagne (y compris le nord de l'Irlande)	Par paquebot direct	·24	·42	·60	·78	·96	1·14	1·32	1·50	1·68	1·86	2·04	2·44	2·56	2·68	2·80
Grèce (y compris Corfou et le Crète)																
I. Tous les points (*a*)	Angleterre	·72	·83	·94	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
" (*b*)	Angleterre et France	·90	1·01	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	2·09	2·20	2·31	2·42				
(*c*)	France	·55	·67	·97	1·09	1·21	1·33	1·45	1·57	1·69	1·81	1·93				
II. (Corfou seulement)	Angleterre et Italie	1·02	1·13	1·54	1·65	1·76	1·87	1·98	2·21	2·32	2·43	2·54				
Grenade	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Guatémala	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Guinée Française	Angleterre	·54	·65	·76	1·11	1·22	1·33	1·44	1·79	1·90	2·01	2·12				
	France	·39	·50	·79	·90	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67				
Guyane Britannique	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Guyane Française	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Guyane Hollandaise	Guyane Britannique	·32	·40	·48	·68	·76	·84	·92	1·12	1·20	1·28	1·36				
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Haïti	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

*Le maximum de la taxe d'un colis jusqu'au poids de 8 onces ne doit pas excéder un cent par once.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Hollande	Angleterre	·54	·65	·76	1·05	1·16	1·27	1·38	1·61	1·72	1·83	1·94	2·41	2·52	2·63	2·74
	Par paquebot direct	·24	·35	·46	·65	·76	·87	·98	1·09	1·20	1·31	1·42	1·69	1·80	1·91	2·02
Honduras, République de	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Honduras Britannique	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
Hong-Kong	Vancouver	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
Hongrie	Angleterre et Allemagne	·72	·83	1·24	1·35	1·46	1·57	1·68	1·91	2·02	2·13	2·24				
	France et Allemagne	·42	·54	·86	·98	1·10	1·22	1·34	1·46	1·58	1·70	1·82				
Iles sous le Vent (Antigoa, Dominique, Montserrat, Nevis, St-Chrystophe, Tortola).	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
Inde	Angleterre	·60	·71	·82	1·35	1·46	1·57	1·68	2·15	2·26	2·37	2·48				
	Vancouver et Hong-Kong	·41	·49	·57	·98	1·06	1·14	1·22	1·64	1·72	1·80	1·88				
Inde Portugaise	Angleterre	·78	·89	1·00	1·47	1·58	1·69	1·80	2·33	2·44	2·55	2·66				
Indes Occidentales Néerlandaises	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Indes Orientales Néerlandaises	Angleterre et Singapour	1·08	1·19	1·30	1·65	1·76	1·87	1·98	2·27	2·38	2·49	2·60				
	Vancouver et Hong-Kong	·68	·76	·84	·92	1·00	1·08	1·16	1·36	1·44	1·52	1·60				
Indo-Chine Française— (a) Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos et Tonkin (sauf les bureaux ci-après)	Angleterre et Singapour	·84	·96	1·56	1·68	1·80	1·92	2·04	2·52	2·64	2·76	2·88				
	France	·59	·70	1·09	1·20	1·31	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	1·97				
(b) Banméthuot, Cuarao, Hatan, Hoixuan, Kontum, Laobao (Annam); Attopeu, Kamtongiai, Saravane, Veunesai (Cambodge) Bannamone, Houeisai Kengkok, Muongbounneua, Muongbountay, Muonghoum-Xienghoung, Muongkhoua, Muonggouneua, Muonggoutay, Muongngoi, Muongsen, Muongphalane, Muongsai, Muongsin, Nakai, Napé, Phongsaly, Samnua, Tchépone, Vienpoukha, Xiengkhouang (Laos indochinois) Baolac, Bannamcoum, Changpoung, Dienbienphu, Dongvan, Laichau, Phobank, Quanba, Sonla, Vanyen (Tonkin).	France	·69	·80	1·19	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	1·85	1·96	2·07				
Iraq (Mésopotamie) y compris Kuwait (Koweit)	Angleterre	·90	1·02	1·14	1·62	1·74	1·86	1·98	2·40	2·52	2·64	2·76				
	Angleterre et service spécial automobile	1·44	1·56	1·68	2·46	2·58	2·70	2·82	3·60	3·72	3·84	3·96				
Irlande (Etat libre d')	Angleterre	·44	·62	·80	·98	1·16	1·34	1·52	1·70	1·88	2·06	2·24				
	Par paquebot direct	·32	·43	·54	·77	·88	·99	1·10	1·31	1·42	1·53	1·64				
Islande	Angleterre	·66	·77	·88	1·23	1·34	1·45	1·56	1·85	1·96	2·07	2·18				
Italie (Y compris Fiume et la République de Saint-Marin).	Angleterre et France	·66	·77	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·79	1·90	2·01	2·12				
	France	·35	·46	·69	·80	·91	1·02	1·13	1·24	1·35	1·46	1·57				
	Par paquebot direct	·37	·48	·59	·70	·81	·92	1·03	1·14	1·25	1·36	1·47				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Jamaïque	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
Japon	Vancouver	·20	·40	·60	·80	1·00	1·20	1·40	1·60	1·80	2·00	2·20				
Kenya et Uganda	Angleterre	·78	·89	1·00	1·53	1·64	1·75	1·86	2·39	2·50	2·61	2·72				
Labrador *voir* Terre-Neuve.																
Lettonie	Angleterre	·60	·71	1·06	1·17	1·28	1·39	1·50	1·73	1·84	1·95	2·06				
	France	·39	·51	·87	·99	1·11	1·23	1·35	1·47	1·59	1·71	1·83				
Libéria	Angleterre	·90	1·01	1·12	1·41	1·52	1·63	1·74	2·03	2·14	2·25	2·36				
	France et Allemagne	·57	·69	1·01	1·13	1·25	1·37	1·49	1·61	1·73	1·85	1·97				
Libye	Angleterre, France et Italie	·84	·95	1·36	1·47	1·58	1·69	1·80	2·03	2·14	2·25	2·36				
(Tripolitaine et Cyrénaïque)	France et Italie	·47	·58	·89	1·00	1·11	1·22	1·33	1·44	1·55	1·66	1·77				
	France et Tunisie	·54	·65	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67	1·78	1·89				
Lithuanie	Angleterre	·66	·77	1·06	1·17	1·28	1·39	1·50	1·73	1·84	1·95	2·06				
	France et Allemagne	·47	·59	·91	1·03	1·15	1·27	1·39	1·51	1·63	1·75	1·87				
Luxembourg, Grand Duché de	Angleterre et Belgique	·48	·59	·88	·99	1·10	1·21	1·32	1·55	1·66	1·77	1·88				
	France	·22	·34	·54	·66	·78	·90	1·02	1·14	1·26	1·38	1·50				
Macao, Chine	Vancouver et Hong Kong	·38	·46	·54	·72	·80	·88	·96	1·14	1·22	1·30	1·38				
Madagascar et dépendances	Angleterre et France	·78	·89	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	2·03	2·14	2·25	2·36				
	France	·44	·55	·86	·97	1·08	1·19	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74				
Madère	Angleterre	·60	·71	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·85	1·96	2·07	2·18				
Malaisie (Etats fédérés et non-fédérés)	Vancouver et Hong Kong	·41	·49	·57	·94	1·02	1·10	1·18	1·55	1·63	1·71	1·79				
	Angleterre	·60	·71	·82	1·23	1·34	1·45	1·56	1·97	2·08	2·19	2·30				
Malte	Angleterre	·42	·53	·64	1·05	1·16	1·27	1·38	1·67	1·78	1·89	2·00				
Mariannes, Iles—																
(*a*) Excepté Guam	Japon	·20	·40	·60	·80	1·00	1·20	1·40	1·60	1·80	2·00	2·20				
(*b*) Guam	Même que pour les Etats Unis															
Maroc—																
(*a*) Tanger	Angleterre	·54	·65	·76	1·17	1·28	1·39	1·50	1·91	2·02	2·13	2·24				
(*b*) Zone française—																
(1) Bureau shériffiens dans la zone française, Agadir, etc.	Angleterre et France	·72	·84	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·98	2·10	2·22	2·34				
(2) Agences britanniques dans la zone française, Casablanca, etc.	Angleterre	·54	·65	·76	1·23	1·34	1·45	1·56	2·03	2·14	2·25	2·36				
(*c*) Zone espagnole—																
(1) Bureaux espagnols à Alcazarquivir, Arcila, Ceuta, Melilla, Monte Arruit, Nador, Ricon de Medik ,Rio Martin, Segangan et Zeluan.	Angleterre,France et Espagne.	·72	·83	1·18	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
(2) Agences britanniques à Larache et Tétouan seulement.	Angleterre	·54	·65	·76	1·23	1·34	1·45	1·56	2·03	2·14	2·25	2·36				
Marshall (Iles)—																
(*a*) excepté Ile Nauru	Japon	·20	·40	·60	·80	1·00	1·20	1·40	1·60	1·80	2·00	2·20				
(*b*) Ile Nauru	Vancouver et Australie	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Maurice (Ile) (y compris Rodriguez)	Angleterre	·60	·72	·84	1·38	1·50	1·62	1·74	2·10	2·22	2·34	2·46				
	Angleterre et France	·84	·95	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	2·15	2·26	2·37	2·48				
	France	·50	·61	·94	1·05	1·16	1·27	1·38	1·49	1·60	1·71	1·82				
Mauritanie	Angleterre et France	·72	·83	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	1·97	2·08	2·19	2·30				
	France	·39	·50	·79	·90	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67				
Mémel, territoire de (*voir* Lithuanie)—																
Mexique	Etats-Unis	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Monténégro	Angleterre, Allemagne et Autriche	·78	·89	1·18	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
Nicaragua	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv	7 liv	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Niger	Angleterre	·54	·65	·76	1·11	1·22	1·33	1·44	1·79	1·90	2·01	2·12				
Nigéria	Angleterre	·66	·77	·88	1·29	1·40	1·51	1·62	2·03	2·14	2·25	2·36				
Norvège	Angleterre	·60	·71	1·18	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
	Par paquebot direct	·32	·43	·54	·80	·91	1·02	1·13	1·24	1·35	1·46	1·57				
Nouvelle Calédonie	Vancouver et Australie	·48	·56	·64	·94	1·02	1·10	1·18	1·36	1·44	1·52	1·60				
Nouvelle Guinée (excepté la britannique (Papouasie) et la hollandaise)	Vancouver et Australie	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Nouvelles-Hébrides	Vancouver et Australie.	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Nouvelle-Zélande	Vancouver	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	San Francisco	·23	·46	·69	·92	1·15	1·38	1·61	1·84	2·07	2·30	2·53	2·76	2·99	3·22	3·45
Nyasaland (Protect. du)	Angleterre	·96	1·08	1·20	1·86	1·98	2·10	2·22	2·70	2·82	2·94	3·06				
Océanie, Etablissements français de l'., *voir* Etablissements, etc.																
Palestine	Angleterre	·72	·83	·94	1·29	1·40	1·51	1·62	1·91	2·02	2·13	2·24				
Panama, Répub. de	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
*Panama, Zone du canal de, est un territoire des Etats-Unis et les objets de correspondance sont sujets au même tarif que ceux des Etats-Unis.																
Papouasie (Nouvelle Guinée britannique)	Vancouver et Australie	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Paraguay	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Pérou	New-York	·25	·50	·75	1·00	1·25	1·50	1·75	2·00	2·25	2·50	2·75				
Perse	Angleterre	·78	·89	1·00	1·47	1·58	1·69	1·80	2·33	2·44	2·55	2·66				
	Angleterre et service spécial automobile	1·56	1·68	1·80	2·64	2·76	2·88	3·00	3·78	3·90	4·02	4·14				
Pitcairn (Ile)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	·60	·71	·82	·93	1·04	1·15	1·26	1·61	1·72	1·83	1·94				
Pologne	Angleterre et Dantzig	·54	·65	1·00	1·11	1·22	1·33	1·44	1·67	1·78	1·89	2·00	2·59	2·70	2·81	2·92
	Par paquebot direct	·24	·35	·46	·65	·76	·87	·98	1·09	1·20	1·31	1·42	1·69	1·80	1·91	2·02
Portugal	Angleterre	·60	·71	1·06	1·17	1·28	1·39	1·50	1·67	1·78	1·89	2·00				
	France.	·42	·53	·81	·92	1·03	1·14	1·25	1·36	1·47	1·58	1·69				
	France et Espagne	·41	·52	·79	·90	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67				
Réunion	Angleterre et France	·78	·89	1·36	1·47	1·58	1·69	1·80	2·09	2·20	2·31	2·42				
	France	·46	·57	·90	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67	1·78				
Rhodes (Mer Egée)	Angleterre et Italie	·84	·95	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	2·09	2·20	2·31	2·42				
Roumanie	Angleterre, Allemagne et Tchécoslovaquie	·78	·89	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	1·97	2·08	2·19	2·30				
	France, Allemagne et Tchécoslovaquie	·47	·58	·89	1·00	1·11	1·22	1·33	1·44	1·55	1·66	1·77				
Russie d'Europe L'Union des Républiques Soviétistes Socialistes)	Angleterre et Lettonie	·96	1·07	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	1·97	2·08	2·19	2·30				
	France, Allemagne et Pologne	·70	·82	1·06	1·18	1·30	1·42	1·54	1·66	1·78	1·90	2·02				
Russie d'Asie	Angleterre et Lettonie.	1·38	1·49	1·72	1·83	1·94	2·05	2·16	2·39	2·50	2·61	2·72				
	France, Allemagne et Pologne	1·10	1·22	1·46	1·58	1·70	1·82	1·94	2·06	2·18	2·30	2·42				
Ste-Hélène	Angleterre	·54	·65	·76	1·17	1·28	1·39	1·50	1·91	2·02	2·13	2·24				
Ste-Lucie	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
St-Pierre et Miquelon	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
St-Vincent (Antilles)	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
Salomon (Iles)	Vancouver et Australie	·24	·44	·64	·84	1·04	1·24	1·44	1·64	1·84	2·04	2·24				
Salvador	New-York	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Samoa (Iles Savaii et Opolu (Apia)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	·20	·32	·44	·56	·68	·80	·92	1·04	1·16	1·28	1·38	1·48	1·58	1·68	1·78
Sarawak	Angleterre	·60	·71	·82	1·23	1·34	1·45	1·56	1·97	2·08	2·19	2·30				
Sarre, territoire de	Angleterre et France	·54	·65	·94	1·05	1·16	1·27	1·38	1·61	1·72	1·83	1·94				
Sénégal, Soudan français et Haute-Volta	Angleterre	·54	·65	·76	1·11	1·22	1·33	1·44	1·79	1·90	2·01	2·12				
	France	·39	·50	·79	·90	1·01	1·12	1·23	1·34	1·45	1·56	1·67				
Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des)	Angleterre, Allemagne et Autriche.	·72	·83	1·18	1·29	1·40	1·51	1·62	1·85	1·96	2·07	2·18				
	France et Suisse	·41	·53	·83	·95	1·07	1·19	1·31	1·43	1·55	1·67	1·79				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c	$ c.	$ c.
Seychelles	Angleterre	·60	·71	·82	1·35	1·46	1·57	1·68	2·15	2·26	2·37	2·48				
Siam	Angleterre	·96	1·07	1·18	1·59	1·70	1·81	1·92	2·27	2·38	2·49	2·60				
	Vancouver et Hong-Kong	·58	·66	·74	·97	1·05	1·13	1·21	1·44	1·52	1·60	1·68				
Sierra Leone	Angleterre	·72	·83	·94	1·29	1·40	1·51	1·62	2·03	2·14	2·25	2·36				
Somalliland britannique	Angleterre	·54	·65	·76	1·29	1·40	1·51	1·62	2·03	2·14	2·25	2·36				
Somallie italienne (Benadir) (y compris le Trans-Jubaland—Kismayu seulement)	Angleterre et Italie	1·02	1·13	1·72	1·83	1·94	2·05	2·16	2·39	2·50	2·61	2·72				
Soudan (Anglo-égyptien)	Angleterre	·78	·89	1·00	1·35	1·46	1·57	1·68	1·97	2·08	2·19	2·30				
Sud-africain britannique—																
I. Union de l'Afrique du Sud	Par paquebot direct	·18	·36	·54	·72	·90	1·08	1·26	1·44	1·62	1·80	1·98				
(Provinces du Cap de Bonne Espérance, Natal (y compris Zoulouland et l'Amatongaland), Etat libre d'Orange et Transvaal.	Angleterre	·30	·59	·88	1·17	1·46	1·75	2·04	2·33	2·62	2·91	3·20				
II. Basutoland	Angleterre et Cape Town	·30	·59	·88	1·17	1·46	1·75	2·04	2·33	2·62	2·91	3·20				
III. Swaziland	Angleterre et Cape Town	·30	·59	·88	1·17	1·46	1·75	2·04	2·33	2·62	2·91	3·20				
IV. Béchuanaland—																
(*a*) Le Béchuanaland anglais fait partie de l'Union de l'Afrique du Sud	Angleterre et Cape Town	·30	·59	·88	1·17	1·46	1·75	2·04	2·33	2·62	2·91	3·20				
(*b*) Protectorat du Béchuanaland	Cape Town	·20	·40	·60	·80	1·00	1·20	1·40	1·60	1·80	2·00	2·20				
	Anglet. et Cape Town	·36	·71	1·06	1·41	1·76	2·11	2·46	2·81	3·16	3·51	3·86				
V. Afrique Sud-Ouest	Anglet. et Cape Town	·36	·71	1·06	1·41	1·76	2·11	2·46	2·81	3·16	3·51	3·86				
	Cape Town	·20	·40	·60	·80	1·00	1·20	1·40	1·60	1·80	2·00	2·20				
VI. Rhodésia—																
(*a*) Rhodésia mériod	Cape Town	·28	·56	·84	1·12	1·40	1·68	1·96	2·24	2·52	2·80	3·08				
	Anglet. et Cape Town	·44	·87	1·30	1·73	2·16	2·59	3·02	3·45	3·88	4·31	4·74				
	Angleterre et Beira	·96	1·08	1·20	1·80	1·92	2·04	2·16	2·64	2·76	2·88	3·00				
(*b*) Rhodésia septentrionale.	Cape Town	·36	·72	1·08	1·44	1·80	2·16	2·52	2·88	3·24	3·60	3·96				
	Anglet. et Cape Town	·52	1·03	1·54	2·05	2·56	3·07	3·58	4·09	4·60	5·11	5·62				
	Angleterre et Beira	1·08	1·20	1·32	2·04	2·16	2·28	2·40	3·24	3·36	3·48	3·60				
Suède	Angleterre	·60	·71	·82	1·17	1·28	1·39	1·50	1·91	2·02	2·13	2·24	2·77	2·88	2·99	3·10
	Par paquebot direct	·28	·34	·40	·62	·68	·74	·80	1·02	1·08	1·14	1·20	1·53	1·59	1·65	1·71
Suisse (y compris Liechtenstein).	Angleterre et France	·60	·71	1·06	1·17	1·28	1·39	1·50	1·67	1·78	1·89	2·00				
	France	·26	·37	·62	·73	·84	·95	1·06	1·17	1·28	1·39	1·50				
Suomi (*Voir* Finlande).																
Syrie (Etat de la Syrie, Etat du Grand Liban, et l'Etat des Alaouites).	Angleterre et Egypte	·72	·84	1·26	1·38	1·50	1·62	1·74	2·10	2·22	2·34	2·46				
Tanganyika, territoire de—																
(*a*) Région du Lac Victoria	Angleterre et Kenya	1·02	1·13	1·24	1·95	2·06	2·17	2·28	2·93	3·04	3·15	3·26				
(*b*) Dar-es-Salaam et autres endroits qui ne sont pas compris dans (*a*)	Angleterre	·78	·89	1·00	1·53	1·64	1·75	1·86	2·39	2·50	2·61	2·72				
Tchécoslovaquie	Angleterre et Allemagne	·54	·65	1·00	1·11	1·22	1·33	1·44	1·67	1·78	1·89	2·00				
	France et Allemagne	·30	·42	·66	·78	·90	1·02	1·14	1·26	1·38	1·50	1·62				
Terre-Neuve, (y compris le Labrador)	Par paquebot direct	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
Timor Portugais	Angleterre et Etablissements des Détroits	·84	·96	1·38	1·50	1·62	1·74	1·86	2·22	2·34	2·46	2·58				
Togoland—																
(*a*) Le Togoland britannique. (*Voir* Côte d'Or, Colonie de la).																
(*b*) Le Togoland Français	Angleterre et France	·78	·89	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	2·03	2·14	2·25	2·36				
Tonga (Iles des Amis)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	·40	·48	·56	·72	·80	·88	·96	1·12	1·20	1·28	1·36				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—fin

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Tortola (Iles Vierges britanniques). (*Voir* Iles sous le Vent).	via															
Trans-Jourdanie..........	Angleterre..............	·84	·95	1·06	1·35	1·46	1·57	1·68	2·03	2·14	2·25	2·36				
Trinité et Tabago........	Par paquebot direct....	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·80
	New-York............	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09	2·28	2·47	2·66	2·85
Tunisie..................	Angleterre et France...	·78	·89	1·24	1·35	1·46	1·57	1·68	1·91	2·02	2·13	2·24				
	France.................	·42	·53	·81	·92	1·03	1·14	1·25	1·36	1·47	1·58	1·69				
Turques et Caïques, Iles.	New-York.............	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Turquie—																
Turquie d'Europe........	Angleterre............	·60	·72	1·08	1·20	1·32	1·44	1·56	1·80	1·92	2·04	2·16				
	Angleterre, Suisse et Constance............	1·02	1·13	1·66	1·77	1·88	1·99	2·10	2·33	2·44	2·55	2·66				
	Angleterre et Marseilles	·78	·89	1·30	1·41	1·52	1·63	1·74	2·03	2·14	2·25	2·36				
	France...............	·45	·57	·87	·99	1·11	1·23	1·35	1·47	1·59	1·71	1·83				
Turquie d'Asie..........	Angleterre............	·72	·84	1·20	1·32	1·44	1·56	1·68	1·92	2·04	2·16	2·28				
	Angleterre, Suisse et Constance............	1·14	1·25	1·78	1·89	2·00	2·11	2·22	2·45	2·56	2·67	2·78				
	Angleterre et Marseilles	·90	1·01	1·42	1·53	1·64	1·75	1·86	2·15	2·26	2·37	2·48				
	France................	·55	·67	·97	1·09	1·21	1·33	1·45	1·57	1·69	1·81	1·93				
Uruguay.................	New-York............	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Vénézuéla...............	Par paquebot direct....	·12	·24	·36	·48	·60	·72	·84	·96	1·08	1·20	1·32				
	New-York............	·19	·38	·57	·76	·95	1·14	1·33	1·52	1·71	1·90	2·09				
Vierges, britanniques (Iles) *Voir* Iles sous le Vent.																
Vierges, Iles des Etats-Unis. (St-Thomas, St-John et Ste-Croix). Même que pour les Etats-Unis.																
Zanzibar................	Angleterre............	·66	·77	·88	1·35	1·46	1·57	1·68	2·21	2·32	2·43	2·54				
	France................	·50	·61	·87	·98	1·09	1·20	1·31	1·42	1·53	1·64	1·75				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

(19) **Renseignements sur les courses—"CLOCKERS REVIEW" Weekly Review, Room 707, 116 Nassau Street, New York City.**—Un feuillet contenant des renseignements sur les courses, intitulé "CLOCKERS REVIEW" publié par la "Weekly Review", Room 707, 116 Nassau Street, New York City, circule par la poste. Comme il est illégal au Canada de fournir des renseignements sur les courses toutes les correspondances en provenance ou à destination de cette adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, marquées "La correspondance pour cette adresse est prohibée"; s'ils ne sont pas connus, il faut la faire parvenir spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal (pour le service de l'Inspection à Ottawa).

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(20) **Renseignements sur les courses. "THE STARTER", The Starter Publishing Co., 110 Nassau Street, New York City.**—Un feuillet contenant des renseignements sur les courses, intitulé "The Starter", publié par The Starter Publishing Co., 110 Nassau Street, New York City, circule par la poste. Comme c'est illégal au Canada de fournir des renseignements sur les courses, toutes les correspondances en provenance ou à destination de cette adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, marquées "La correspondance pour cette adresse est prohibée"; s'ils ne sont pas connus, il faut la faire parvenir spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal (pour le service de l'Inspection à Ottawa).

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(21) **Loterie. Chief Organizer National Flower Ballot, 4a, Victoria Street, Darlington, Angleterre.**—Des correspondances relatives à une loterie expédiées par la maison ci-dessus circulent par la poste, et comme les loteries sont illégales au Canada, toutes les correspondances en provenance ou à destination de cette adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, marquées "La correspondance pour cette adresse est prohibée". S'ils ne sont pas connus, il faut la faire parvenir spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal (pour le service de l'Inspection) Ottawa. Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(22) **Loterie. M. J. Dupont, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.**—Ajouter cette adresse à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery".

(23) **Loterie. Heinr, Heise, 7 Buesch Str., Hambourg 36, Allemagne.**—Ajouter cette adresse à la liste relative à la "Hamburg State Lottery".

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 =	Francs	24.75
Norvège	$1 00 =	Kroner	3.70
Suède	$1 00 =	Kroner	3.70
Danemark	$1 00 =	Kroner	3.60
Hollande	$1 00 =	Florins	2.45
Suisse	$1 00 =	Francs	5.10
Belgique	$1 00 =	Belgas	7.10
Allemagne	$1 00 =	Marks	4.18
Royaume-Uni	*$4 87 =	£1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87 =	£1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87 =	£1.0.0	
Nouvelle-Zélande	$4.87 =	£1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion voir la formule M.O. N° 6 P.M.

DÉFENSE D'ÉMETTRE DES MANDATS DE POSTE

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

"Beau" published monthly by Beau Publishing Corporation, 50 Church Street, New York, N.Y.

Chief Organizer National Flower Ballot, 4a, Victoria Street, Darlington, Angleterre.

"Clockers Review", Weekly Review, Room 707, 116 Nassau Street, New York, N.Y.

Mr. J. Dupont, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.

Heinr Heise, 7 Buesch Str., Hamburg 36, Allemagne.

"New Masses", published monthly by New Masses Inc., 39 West Eighth Street, New York, N.Y.

"The Starter", The Starter Publishing Co., 110 Nassau Street, New York, N.Y.

VOL DE MANDATS ET DE BONS DE POSTE

Le bureau du ministère de l'Agriculture à Brampton, Ont., a été cambriolé le 31 du mois dernier et parmi les objets qui ont été volés, il y a des mandats et des bons de poste qui sont payables au ministère de l'Agriculture ou à son représentant, M. J. E. Whitlock. On ignore le numéro de ces titres.

Les maîtres des poste, surtout ceux de la province de l'Ontario, sont priés d'examiner minutieusement les mandats et les bons présentés à l'encaissement, qui ont été délivrés antérieurement au 31 mars 1927, et de tâcher de découvrir

ces mandats et ces bons volés. Ceux qui portent des traces de grattage ou une modification frauduleuse quelconque devront faire l'objet d'un examen spécial et d'une enquête.

Si un maître de poste a lieu de croire qu'on a présenté à son bureau l'un de ces mandats ou bons volés, il devra immédiatement se mettre en communication avec l'administration de district du Service postal à ce sujet et lui citer les faits en détail.

Vol de formules de mandats de poste

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Chicago, (Station 190), Ill....Nos 156355 à 156364, inclusivement.
Chicago, (Station 254), Ill.....Nos 85500 à 85600, inclusivement,
Clifton Mills, Ky............Nos 2446 à 2600, inclusivement,
Shawsheen, Mass............Nos 136, 139, 170, 171, 177, 179, 183, et 186.
Pearson, Miss...............Nos 5094 à 5200, inclusivement.
Vardaman, Miss............Nos 59401 à 60000, inclusivement.
Cleveland, (Station 12), Ohio.Nos 60663 à 60800, inclusivement.
Olton, Texas...............Nos 17201 à 18000, inclusivement.
Alexandria, (Theological Seminary Station), Va...........Nos 1208 à 1400, inclusivement.

Formule de mandats volées qui ont été retrouvées

North Tonawanda, (Station 1), N.Y................Nos 53136 à 53138, inclusivement,
Rockford, (Station 6), Ill.....Nos 3935 à 4000, inclusivement.

Changements dans la liste des bureaux de mandats

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
X632	St. J.	Black Point, N.-B.
8172	C.	Calgary, (Sub-office N° 12), Alberta. (rouvert).
2411	W.	Calm Lake, Ont.
0199	Q.	Chandler Station, P.Q.
6314	M.J.	Coronach, Sask.
8374	E.	Edmonton, (Sub-office N° 4), Alberta.
8385	E.	Edmonton, (Sub office N° 15), Alberta.
8398	E.	Ellscott, Alberta.
3157	N. B.	Hawk Junction, Ont.
3387	T.	Lakeview, Ont.
1001	Q.	Petite Magdeleine, P.Q.
X796	St. J.	Middle Caraquet, N.-B.
0689	Q.	Mont Joli Nord, P.Q.
7149	M.J.	Muscow, Sask.
7428	M.J.	Regina, (Sub-office N° 8), Sask.
X951	St. J.	Sheila, N.-B.
4677	T.	Toronto, (Sub-office N° 77), Ont. (rouvert).
4707	T.	Toronto, (Sub-office N° 107), Ont. (rouvert).
7788	S.	Tyner, Sask.
9844	V.	Vancouver, (Sub-office N° 14), C.-B.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Pont St-Maurice, P.Q.	Cap de la Madeleine Ouest, P.Q.	0167
River Dennis Station, N.-E.	River Denys Station, N.-E.	X481
Ville La Salle, P.Q.	Montréal, (Ville La Salle), P.Q.	0791

CHANGEMENT DE DISTRICT POSTAL

Du district postal de:	Au district postal de:
M. J. Matador, Sask.	S. Matador, Sask.

BUREAUX FERMÉS

Doucet, P.Q.
Lakeview Park, Ont.
Montréal, (Sub-office N° 72), P.Q.
Winnipeg, (Sub-office N° 5), Man.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Glenwoodville, Alberta.
Montcerf, P.Q.

BUREAU DONT LE CRÉDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Lac La Biche, Alberta.

AFRIQUE (CÔTE OCCIDENTALE)

COLONIE DE LA CÔTE D'OR

BUREAU FERMÉ

Foso.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Burrumbuttock, N.G.S.
Deewhy, N.G.S.
Grass Patch, W. A.
Nepean Dam, N.G.S.
Red Range, N.G.S.
Tabberaberram Vic,

BUREAUX FERMÉS

Greenbushes Timber Mills, W.A.
Shooter's Hill, N.G.S.

NOUVELLE-ZÉLANDE

BUREAUX OUVERTS

Rangiahua, Auckland.
Tuai, Napier.

BUREAUX FERMÉS

Matauri Bay, Auckland.
Sawyer's Bay, Dunedin.

ROYAUME-UNI

LONDRES

BUREAUX OUVERTS

Chingford, Chingford Mount, E. 4.
South Norwood, Clifton Road, S.E. 25. (rouvert).
Wardour Street, Edward Street, W. 1.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Allentown, Derby.
Holton Road (T.S.O.), Barry, Cardiff.
Moor Ends, Doncaster, Yorks.
Prestwood, Great Missenden, Bucks.
Queensgate (T.S.O.), Burnley, Lancs.
Roose, Barrow-in-Furness, Lancs.
St. John's (T.S.O.), Nelson, Lancs.

BUREAU FERMÉ

Littletown (T.S.O.), Liversedge, Yorks.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Newchruch, Warrington, Lancs.	Culcheth, Warrington, Lancs.

ÉCOSSE

BUREAU OUVERT

Kelvindale (T.S.O.), Glasgow.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Albert Road (T.S.O.), Glasgow.	Tantallon Road (T.S.O.), Glasgow.
Tarbet, Loch Lomond, Glasgow.	Tarbett, Dumbartonshire.

IRLANDE

BUREAU OUVERT

The Commons, Thurles (I). (rouvert).

CHAMGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Ballingarry, Thurles (I).	Ballingarry, Co. Tipperary, (Il).

ÉTATS-UNIS

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Copas, Minn.	Scandia, Minn.
Salesville, Mont.	Gallatin Gateway, Mont.
Seines, Mont.	Radio, Mont.
Delake, Ore.	Oceanlake, Ore.
Sally Ann Furenace, Pa.	Bowers, Pa.
Wyotah, Wyoming.	Tulsa, Wyoming.

BUREAUX FERMÉS

Smithsonia, Ala.
Brownstown, Ark.
Eaglette, Ark.
Millard, Ark.
Redbird, Ark.
Lanfair, Calif.
Leadfield, Calif.
Peardale, Calif.
Mirage, Colo.
Elliott, Conn.
Acline, Fla.
Fiftone, Fla.
Boyleston, Ill.
Fall, Kansas.
Patterson, Kansas.
Sharkey, Ky.
Flournoy, La.
Lucas, La.
Nottingham, Md.
Alice, Mo.
Garland, Mo.
Vastus, Mo.
Ragus, Mont.
Kinney, Neb.
Nelson, Nev.
Jenkins, New Mexico.
La Cueva, New Mexico.
Barnes, N.-Y.
West Kendall, N.-Y.
Reichert, Okla.
Beartown, Pa.
Kammerer, Pa.
Shell, S. C.
Frosa, Texas.
Franco, Va.
Perry, Wash.
Flood Creek, Wis.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUIN 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL

Australie—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.
Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Chine—Suspension du service des colis postaux.—MAI.
Cleveland, Ohio.—Pittsburg, Pa.—MAI.
Colis postaux—Tarif.—FEVRIER.
Danemark—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—FEVRIER.
Emission de coupons-réponse impériaux.—AVRIL.
Etat libre d'Irlande—Colis postaux.—MARS.
Etats-Unis—Taxe aérienne.—MARS.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FEVRIER.
Grande-Bretagne et Nord de l'Irlande—Affranchissement en numéraire, etc.—JUIN.
Haïfa à Bagdad—Service par automobile.—MAI.
Haileybury, Ont.—Rouyn, P.Q.—MAI.
Iles Philippines—Echange direct des Colis postaux.—JUIN.
Inde—Colis postaux.—MARS.
Indes orientales portugaises—Colis postaux.—MARS.
Italie—Dimension des colis.—JUIN.
L'heure d'été.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Karachi, Inde.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Basra (golfe persique)—FEVRIER.
Maurice (Ile)—Tarif des colis postaux—JANVIER.
Modifications—Guide postal de 1927.—FEVRIER, MARS, MAI ET JUIN.
Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.—MARS.
Nouvelle Calédonie—Tarif des colis postaux.—MARS.
Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Pologne—Ne pas insérer d'argent dans les lettres.—AVRIL.
Port des clefs d'hôtel, etc.—FEVRIER.
Objets de la 3ième classe appelée colis postaux, etc.—JANVIER.
Red Lake—
République Argentine—Affranchissement des colis postaux (via New-York).—FEVRIER.
Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.—MARS.
Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.
Roumanie—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée.—MARS.
Siam—Colis postaux.—MARS.
Suède—Echange des colis postaux. Voie directe.—AVRIL.
Suppression de la taxe de guerre sur les mandats n'excédant pas $10. et sur les bons de poste.—JUIN.
Tabago—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Tarif des lettres et cartes postales, etc.—FEVRIER.
Taxe de journaux—1c. par livre.—MAI.
Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER, FEVRIER, JUIN.
Terre-Neuve—Affranchissement payé en numéraire des colis adressés à.—AVRIL.
Transmission par la poste des poussins d'un jour.—JANVIER.
Trinité (Ile)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Turquie—Tarif d'affranchissement des lettres et cartes postales de la.—MAI.
Union Sud-Africaine—Affranchissement payé en numéraire des colis postaux adressés à l'.—MAI.
Yukon—Service d'été.—MAI.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

JUIN 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Boischatel (9 mai)	Q.	Ste. Marguerite Marie.	Québec - Montmorency **P.Q.**	Raphaël Gaulin.
Clark Bridge (1er mai)	M.J.	S.O. Sec. 3, Tp. 4, R. 27, O. 2e M.	Willow Bunch **Sask.**	W. C. Clark.
Deep Water (16 mai)	V.		Vancouver nord **C.B.**	Mme V. S. Corfield.
Delaire (2 mai)	Q.	Douglas Ouest	Gaspé **P.Q.**	Allan Beatty.
Dodds (rouvert 1er mai)	E.	S.O. Sec. 15, Tp. 49, R. 18, O. 4e M.	Camrose **Alta.**	T. N. Placatko.
Farnham Centre (rouvert 17 mai).	M.	East Farnham	Brome-Missisquoi **P.Q.**	Adam Clark (intérimaire).
‡Hagar (3 mai)	N.B.	Ratter	Nipissing **Ont.**	Joseph Roy.
Harty Station (26 avril)	N.B.	Idington	Timiskaming nord **Ont.**	Adélard Gauthier.
Industrial Farm	T.	Burwash	Nipissing **Ont.**	W. J. Adams.
Jacques Cartier (10 mai)	M.	Cap Santé	Portneuf **P.Q.**	Mme Elie Descareaux.
Lavoie Settlement (2 mai)	St. J.	Madawaska	Restigouche-Madawaska **N.-B.**	P.M. Thibodeau.
Lineham (rouvert 15 avril)	C.	N.E. Sec. 24, Tp. 19, R. 3, O. 5e M.	Macleod **Alta.**	H. M. Taylor (intérimaire).
Lowland	W.	N.O. Sec. 18, Tp. 15, R. 9, E.P.M.	Springfield **Man.**	Luckas Kmetiuk.
Manola (rouvert)	E.	S.E. Sec. 16, Tp. 59, R. 2, O. 5e. M.	Peace River **Alta.**	R. W. Allan.
Montreal (Sub-Office No. 62 (20 avril).	M.	322 rue Hopper, angle Greenshields.	Mont Royal **P.Q.**	Adrien Bergeron.
Morrissy (16 mai)	St. J.		Northumberland **N.-B.**	Mme E. A. Kenny.
Mountain Dale (2 mai)	St. J.	Westfield	Royal **N.-B.**	Wellington Mowbray.
Ottawa Sub-Office No. 19 (29 avril).	O.	1298 rue Wellington	Carleton **Ont.**	J. N. Harmer (intérimaire).
Perras (2 mai)	O.		Wright **P.Q.**	Joseph Cousineau.
Pouliot (25 avril)	Q.	St. Eloi	Témiscouata **P.Q.**	C. E. Roy.
Prospy (rouvert 15 avril)	C.	S.E. Sec. 5, Tp. 8, R. 9, O. 4e M.	Medicine Hat **Alta.**	T. E. Hart.
Rivière Mont Louis (3 mai)	Q.		Gaspé **P.Q.**	Télesphore Poitras.
St. Achille de Montmorency (3 mai).	Q.	Chateau Richer	Charlevoix-Saguenay. **P.Q.**	Georges Barette.
Toronto Sub-office No. 23, (3 mai).	T.	1280 rue Yonge	Toronto nord-est **Ont.**	Mme E. A. R. Rennie (intérimaire).
Vancouver Sub-office No. 36 3 mai).	V.	506 Marine Drive, angle rue Fraser.	Vancouver sud **C.B.**	H. E. Fraser (intérimaire).
Westview (1er mai)	V.		Vancouver nord **C.B.**	W. J. McGuigan.
Winnipeg Sub-office No. 2 (3 mai).	W.	254 rue Watt, angle avenue Harbison.	St. Boniface **Man.**	Joseph Platt.
Winnipeg Sub-office No. 28 (26 avril).	W.	Angle rue Cockburn et ave. Rosedale.	Winnipeg sud **Man.**	G. H. Jenkins.
Winnipeg Sub-office No. 29 (26 avril).	W.	443 avenue Selkirk	Winnipeg nord **Man.**	Samuel Elkin.
Woolchester (rouvert 2 mai)	C.	S.E. Sec. 34, Tp. 10, R. 5, O. 4e M.	Medicine Hat **Alta.**	Michael Klaiber.

‡Desservi par appareil à recueillir les dépêches.

NOTE.—Le bureau d'Edina, P.Q., a été rouvert le 2 mai comme bureau d'été.

Le bureau de Petawawa Camp Field, Ont., a été rouvert le 25 mai, sous la direction du Sergent P. B. Crow, comme titulaire.

CHANGEMENT DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Bellavance	Matane, P.Q.	en Saucier (1er mai).
Kitigan	Timiskaming nord, Ont.	en Paquettebourg.
Pitt Siding	Bonaventure, P.Q.	en Bellavance (1er mai).

BUREAUX FERMÉS

Carling Station	Parry Sound, Ont.	1er mai.
Graydahl	Maple Creek, Sask.	9 avril.
Hillcrest	Megantic, P.Q.	5 mai.
Lakeview Park	Peel, Ont.	30 avril.
Marney	Marquette, Man.	30 avril.
Saskhart	Melfort, Sask.	
Silver Lake	Peterborough Ouest, Ont.	30 avril.
Silver Stream	Melfort, Sask.	
Smoky River	Peace River, Alta.	18 mai.
Toronto Sub sub-office n° 56	Toronto-High Park, Ont.	4 mars.
Truemanville	Cumberland, N.-E.	30 avril.
Winnipeg sub-office n° 5	Winnipeg centre-sud, Man.	28 mars.

CHANGEMENTS DE DISTRICT POSTAL

Cornucopia, Alta.	De Calgary à Saskatoon.
Endiang, Alta.	De Calgary à Saskatoon.
Hackett, Alta.	De Calgary à Saskatoon.
Leo, Alta.	De Calgary à Saskatoon.
Ranching, Alta.	De Calgary à Saskatoon.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire.
Bayside	Halifax	Gilbert Longard.
Belloni	Cap Breton sud	A. G. Campbell.
Canaan	Shelburne-Yarmouth	Mme Lizzie Hurlburt.
Clarks Harbour	Shelburne-Uarmouth	F. T. Nickerson.
Concession	Dibgy-Annapolis	Léo LeBlanc.
Ecum Secum Bridge	Halifax	Mme Jennie Pye.
Jeddore Oyster Ponds	Halifax	Amos Webber.
Lexington	Inverness	E. H. MacQuarrie.
North River Bridge	Cap Breton nord-Victoria	M. J. McDonald.
Point of Cape	Antigonish-Guysborough, N.E.	Dan MacInnis.
Preston	Halifax	J. H. Gentles.
Red River	Inverness	Robert Moore.
Sight Point	Inverness	J. D. Rankin.
South Side Boulardarie	Cap Breton nord—Victoria	M. G. McDonald.
Stormont	Antigonish-Guysborough	Burton Myers.
Terence Bay	Halifax	Mme Lottie B. Drew.
West Lochaber	Antigonish-Guysborough	Ernest Cameron.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Suite

Nouveau-Brunswick

Bureau	District électoral	Titulaire.
Coldbrook	St. John-Albert	E .L Riley.
East Rogerville	Northumberland	J. J. Haché.
Gallagher	Westmorland	Elijah Price.
Little Shippigan	Gloucester	Amedée Savoie.
McLaughlin Road	Kent	Harry Hicks.
Pineville	Northumberland	Daniel McEvoy.
River Glade	Westmorland	Allison Keith.
Shanklin	St. John-Albert	S. J. Shanklin.
Shippigan Island	Gloucester	P. B. Savoie.
Wickham	Royal	B. A. Morrell.

Québec

Bureau	District électoral	Titulaire.
Arthabaska	Drummond-Arthabaska	Albert Beauchesne.
Barachois de Malbaie	Gaspé	Patrick White.
Bugeaud	Bonaventure	Mme Amanda G. Delarosbil.
Chaleurs	Bonaventure	A. A. Leblanc.
Chérisy	Gaspé	Chrysostôme Castilloux.
Cranberry	Megantic	Napoléon Roberge.
Dartigny	Temiscouata	Emile Beaulieu.
Géthsémani	Charlevoix-Saguenay	Mme Sarah B. Blais.
Hillhurst	Compton	Ernest S. McClary.
Jeanne d'Arc	Hull	P. J. Murphy.
Lac aux Sables Station	Portneuf	Adjutor Simard.
Lac Castor	Labelle	Patrick Pilon.
L'Anse à la Croix	Matane	Mme Anna L. Dechaine.
Montréal, Ahuntsic Sub-office	Jacques Cartier	Ernest Desjardins.
Newport Centre	Gaspé	Mme Victoire C. Lantin.
Orford Lake (bureau d'été)	Brome-Missisquoi	T. P. Shaw.
Rivière du Milieu	Portneuf	René Lemieux.
Rivière Mailloux	Charlevoix-Saguenay	Joseph Villeneuve.
Rostand	Montmagny	Argenie Landry.
Ruisseau à Sem	Matane	François Chenel.
St. Alphonse de Granby	Shefford	Wilfrid Racine.
Ste. Cécile de Masham	Wright	J. B. E. Gauvreau.
St. Gérard d'Yamaska	Yamaska	Mme Emeline M. Forcier.
St. Joachim de Shefford	Shefford	Alcide Beauregard.
Scotstown	Compton	J. B. Scott.
Taché	L'Islet	J. A. Gervais.
West Aylwin	Wright	Mme Mary J. Hewston.
Windsor	Richmond-Wolfe	Auguste Provencher.

Ontario

Bureau	District électoral	Titulaire.
Armow	Bruce nord	Henry Needham.
Bannockburn	Hastings-Peterborough	Mme Sarah McEwen.
Britton	Perth nord	Maurice Dick.
Burridge	Frontenac-Addinton	James McEwen.
Camp Borden	Dufferin Simcoe	E. G. Fullerton, officier d'aviation.
Clavering	Grey nord	G. A. Perkins.
Craighurst	Simcoe nord	R. J. McMaster.
Dorland	Prince Edward-Lennox	S. E. Gallagher.
Foxmead	Simcoe est	Clarence Orton.
Glen Rae	Lambton est	Peter McLellan.
Hyndford	Renfrew sud	Joseph Vincent.
Korah	Algoma ouest	Mme Alexia Moore.
London, Broughdale Sub-office	Middlesex ouest	Henry Lance.
New Hamburg	Waterloo sud	Mlle E. M. Steinberg.
Oil Springs	Lambton est	Mme E. M. Bald.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Fin

Bureau	District électoral	Titulaire.
	Ontario—fin	
Ottawa, Cummings Bridge Sub-office.	Russell	W. G. McElroy.
Quorn	Port Arthur-Thunder Bay	Samuel Cimone.
St. Ola	Hastings-Peterborough	Gerald McMurray.
Sheffield	Wentworth	H. S. Mulloy.
Toronto Sub-office n° 110	Toronto-Scarborough	F. H. Bawden.
	Manitoba	
Crane River	Dauphin	John Moar, Sr.
Ekhart	Selkirk	John McKenzie.
Petersfield	Selkirk	A. W. McDonald.
Rosenfeld	Lisgar	Mme Anna Buhr.
Sadlow	Springfield	Anton Turkavitch.
Thalberg	Springfield	H. L. Otto.
	Saskatchewan	
Codette	Melfort	Mme Margaret Rogers.
Domremy	Prince Albert	Henry LeBlanc.
Dunkirk	Moose Jaw	S. M. Whitely.
Dysart	Melville	T. L. Kyle.
Gunworth	Kindersley	Oscar Finnbogason.
Hazel Dell	Mackenzie	Herbert Tracy.
Highgate Siding	Battleford sud	Edwin Sweeney.
Leacross	Prince Albert	H. M. Edwards.
Resource	Melfort	A. G. Neese.
Rush Lake	Swift Current	N. W. Dilworth.
Taylorton	Assiniboia	Mme Alice Peverelle.
Tonkin	Yorkton	John Taylor.
Turtleford	Battleford nord	Alec Vinge.
Uren	Swift Current	Mme Annie E. Santy.
Willmar Station	Assiniboia	J. J. Bedford.
	Alberta	
Bellis	Athabasca	J. L. Shaw.
Berrymoor	Wetaskiwin	Mme A. E. Cropley.
Burtonsville	Peade River	W. H. Walker.
Castor	Camrose	T. A. Marshall.
Halcourt	Peace River	A. H. Funnell.
Pendryl	Wetaskiwin	Gustave Bjur.
Silver Heights	Battle River	C. N. Leigh.
Stauffer	Red Deer	Mme Fannie Sparks.
Stoppington	Acadia	Cliffrod Baker.
Wetaskiwin	Wetaskiwin	T. H. Gould.
Whitford	Vegreville	A. S. Downey.
	Colombie britannique	
Beaton	Kootenay ouest	Petronella Gunterman.
Caulfeild	Vancouver nord	A. B. Cox.
Keremeos	Yale	J. L. Armstrong.
Mirror Lake	Kootenay ouest	W. Battensby.
Mount Robson	Cariboo	Mme Sophia M. Hargreaves.
Refuge Cove	Vancouver nord	L. E. Moir.
Sechart	Comox-Alberni	R. E. Hepple.
Somenos	Nanaïmo	E. E. Smart.
Wardner	Kootenay est	A. L. Kievill.
Yarrow	Fraser Valley	Mme Eva E. Siddall.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) Modifications, Guide postal de 1927.—(Edition française)—Les maîtres de poste trouveront ci-après les changements qui sont survenus après que le Guide fut envoyé à l'imprimerie. Ils sont priés de faire les corrections nécessaires dans leur exemplaire.

Colis postaux étrangers—Observations et objets prohibés

(pp. 143 à 183)

Estonie................	Page 154. OBJETS PROHIBÉS. A la fin de la seconde ligne, insérer "margarine, fromage de margarine, etc."
Guatémala............	Page 158. OBSERVATIONS. Biffer le premier paragraphe et substituer: "Les bureaux ouverts au service des colis postaux sont Florès (Petén), Guatémala (Ville), Quezaltenango et Retalhulen; et les colis doivent être réclamés par les destinataires au bureau de poste de l'une de ces villes."
Island.................	Page 163. OBJETS PROHIBÉS. A la première ligne, biffer "vins et boissons alcooliques;" ajouter un nouveau paragraphe:—"L'importation de certaines marchandises médicinales est sujette à des restrictions spéciales."
Italie..................	Pages 163 et 164. OBSERVATIONS. Biffer le cinquième paragraphe:—"Les colis ne peuvent pas dépasser...........de longueur." (voir avis no. 23 de ce supplément).
Lithuanie..............	Page 165. OBJETS PROHIBÉS. A la fin de la quatrième ligne biffer "farine; viande."
Pérou..................	Page 171. OBJETS PROHIBÉS. Après "Lettres"; ajouter "armes."
Russie d'Europe....... (Union des Républiques soviétistes socialistes.)	Page 173. OBJETS PROHIBÉS. A la première ligne après "frelaté;" insérer "graine de coton, cosses ou plants de coton;" à la dernière ligne, après "timbres-poste;" insérer "coton non-fabriqué et déchets de coton."

(2) Suppression de la taxe de guerre sur les mandats de poste de sommes n'excédant pas $10.00.—Les maîtres de poste sont informés que le et après le 1er juillet 1927, il n'y aura pas de taxe de guerre à percevoir sur les mandats de sommes n'excédant pas $10.00, émis au Canada.

Il n'y aura que les droits ordinaires à percevoir sur les mandats de $10.00 et au-dessous, mais 2 cents de taxe de guerre devront être perçus sur tous les mandats au-dessus de $10.00.

Les maîtres de poste sont priés de modifier l'article 2, page 184 du Guide postal de 1927.

(3) Suppression de la taxe de guerre sur les bons de poste.—Les maîtres de poste sont informés que la taxe de guerre sur les bons de poste sera supprimée à partir du 1er juillet 1927.

Le et après cette date les bons de poste de toute catégorie seront vendus à leur valeur nominale, plus le droit ordinaire seulement.

Les maîtres de poste sont priés de modifier l'article 2, page 194 du Guide postal de 1927, en biffant les mots "et 1c. de taxe de guerre" qui terminent la liste des montants et droits des bons, puis la phrase toute entière au-dessous de cette liste.

(4) Affranchissement en numéraire des objets de la troisième classe appelés colis postaux, à destination de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande.—Les maîtres de poste sont informés que les objets de latroisième classe appelés colis postaux, déposés au Canada dont le port est acquitté suivant le système d'affranchissement payé en numéraire, peuvent être acceptés pour transmission à la Grande-Bretagne et au Nord de l'Irlande, aux mêmes termes et conditions que les colis à destination de l'Intérieur du Canada et aux pays suivants: Australie, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande, Terre-Neuve et Union Sud-Africaine. Comme le port de ces colis aura été payé en numéraire, ils devront être expédiés à destination sans autres frais.

Les maîtres de poste sont priés de modifier en conséquence l'article 120, page 27 du Guide postal de 1927.

(5) Feuille des chargements à cinq inscriptions.—L'attention des maîtres de poste est attirée sur le fait qu'ils n'utilisent pas les feuilles des chargements à cinq inscriptions autant qu'ils devraient le faire et que certains bureaux n'emploient seulement que la feuille à vingt inscriptions. A ce sujet, on leur rappelle qu'une feuille à cinq inscriptions (formule $23\frac{3}{8}$ B en anglais et $23\frac{7}{8}$ B en français) doit être employée quand il n'y a pas plus de cinq lettres recommandées à expédier.

Un approvisionnement de cette nouvelle formule peut s'obtenir en faisant une demande par la voie ordinaire.

(6) Période d'abonnement.—On s'informe de temps en temps, au ministère, de la période la plus courte pendant laquelle on doit payer et se faire adresser un journal ou une publication périodique pour être considéré comme abonné régulier selon les prévisions de la loi des Postes. A ce sujet, les maîtres de poste sont informés que la période d'abonnement la plus courte est d'un mois s'il s'agit d'un journal quotidien, de trois mois s'il est question d'un journal hebdomadaire, et de six mois quand c'est une publication mensuelle ou semi-mensuelle.

(7) Les correspondances réexpédiées pour être livrées au guichet de la poste restante doivent porter une indication à cet effet.—On a signalé qu'un grand nombre de correspondances réexpédiées destinées à être livrées au guichet de la poste restante, ne portent que le lieu de destination et aucune indication qu'elles doivent être livrées à ce guichet, comme l'indique le changement d'adresse donné au bureau de poste.

Les maîtres de poste sont priés de veiller à ce que les mots "poste restante" (General Delivery) soient ajoutés au lieu de destination, et d'une manière distincte, sur les correspondances réexpédiées qui doivent être livrées au guichet de la poste restante.

(8) **Ne pas accepter pour l'assurance les colis envoyés à condition aux personnes qui ne les ont pas commandés.**—On signale que nombre de maisons de commerce envoient des colis à condition à des personnes qui ne les ont pas commandés et qu'elles les déposent à la poste pour les faire assurer. Les maîtres de poste sont priés d'informer ces maisons que, dorénavant, les colis expédiés ainsi ne seront pas admis à l'assurance et que s'ils sont acceptés par inadvertance, la Poste ne paiera pas d'indemnité en cas de perte, etc.

(9) **Apposer distinctement le numéro sur les colis assurés.**—On signale qu'il est difficile de manipuler les colis assurés adressés à des endroits à l'extérieur du Canada. Ces colis sont inscrits sur des listes suivant le numéro d'assurance et le bureau d'origine, et parfois, ce numéro est si indistinct qu'il est impossible de le déchiffrer; d'autres fois, les colis ne portent pas de numéro. Cet oubli est un embarras très sérieux pour l'inscription et la vérification des colis aux bureaux d'échange. Les maîtres de poste sont donc priés de prendre des mesures spéciales afin que tous les colis admis à l'assurance soient numérotés distinctement, surtout ceux qui sont à destination de l'extérieur du Canada.

(10) **Billets de banque déchirés annulés qui sont transmis entre les banques et leurs succursales sont sujets au tarif des lettres.**—L'affranchissement de 5c. la première once et de 5c. chaque once ou fraction d'once additionnelle des paquets d'argent ne s'applique pas aux billets de banque déchirés et usés qui sont annulés et transmis entre les banques et leurs succursales. Ces paquets doivent être acceptés au tarif des lettres avec le droit de recommandation en plus pourvu qu'ils portent une indication extérieure que les billets ont été annulés.

(11) **Enlever les timbres-poste des objets de correspondance constitue un acte criminel.**—L'attention du ministère a été attirée de nouveau sur un nombre de cas ou des timbres-poste ont été enlevés des objets de correspondance en cours de transmission particulièrement de ceux d'origine étrangère.

En conséquence, on attire spécialement l'attention de tous les employés des Postes sur la nature sérieuse de cette offense et sur l'article 124 de la Loi des Postes, dont voici la teneur:

"Toute personne qui enlève frauduleusement d'une lettre, d'un journal ou de tout autre objet de correspondance, le ou les timbres-poste qu'ils portent ou qui à dessein, enlève frauduleusement d'un timbre-poste, d'une carte postale ou d'une bande, toute marque d'oblitération faite par la poste, est coupable d'un acte criminel."

(12) **Renvoi des objets de correspondance de la 3ième classe.**—On rappelle aux maîtres de poste qu'une demande de renvoi qui est imprimée ou écrite sur tout objet de la 3ième classe, adressé à l'intérieur du Canada, pour son renvoi en cas de non-distribution, doit être exécutée. Il y a une taxe pour le renvoi de cet objet égale à la taxe primitive. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un nombre de circulaires, etc., qui sont retournées à la même adresse en un seul paquet, la taxe du renvoi est basée sur le poids global du paquet.

Les objets non distribués de la 3ième classe, ORIGINAIRE DU CANADA, qui portent l'adresse de l'envoyeur, doivent être retournés directement aux envoyeurs sous les mêmes conditions que les objets de correspondance de la description susmentionnée.

Les maîtres de poste sont priés de veiller à ce que ces instructions soient strictement observées. (Voir les articles 112, 113 et 114, page 25 du Guide postal de 1927).

(13) **Objets de la troisième classe expédiés en bloc.**—Les maîtres de poste sont informés qu'ils doivent enlever et garder pendant deux mois, pour s'y réferer, toutes les étiquettes des paquets d'objets de la troisième classe expédiés conformément au paragraphe 2 de l'article 88, page 21 du Guide postal, c'est-à-dire des paquets attachés portant une étiquette-adresse sur laquelle sont collés les timbres-poste représentant le port des unités y contenues. Les étiquettes des paquets contenant des objets à distribuer sur les routes rurales ne doivent être enlevées qu'après que le courrier a vérifié le port et le nombre d'unités.

Il faut renvoyer au bureau de dépôt les envois de ce genre qui n'ont pu être livrés, conformément à l'article 113, page 25 du guide postal, et indiquer clairement sur la couverture le nombre d'unités, la raison du renvoi et le nom du bureau expéditeur.

Avant de retourner ces envois, il faut oblitérer comme s'il s'agissait de timbres-poste ordinaires, les timbres oblitérés d'avance, car ils représentent le port original des envois ainsi renvoyés au bureau de dépôt.

(14) **Inscrire le numéro du bureau sur le compte de caisse et le bordereau de bons de poste.**—Les maîtres de poste sont priés d'inscrire, à l'avenir, le numéro de leur bureau dans la marge supérieure de leurs comptes de caisse et des bordereaux de bons de poste. Le numéro doit être inscrit aussi nettement que possible (ou timbré) vers le milieu de la marge au sommet de chaque compte de caisse et de chaque bordereau de bons de poste.

(15) **Inscrire le nombre de bons de poste payés dans le compte de caisse.**—A l'avenir, les maîtres de poste sont priés d'inscrire dans le compte de caisse, à l'item no. 22, le nombre de bons de poste payés ainsi que leur valeur. Ce nombre doit être inscrit dans l'espace en blanc directement au-dessus de l'indication imprimée portant le numéro 22.

(16) **Timbres-exprès canadiens pour les lettres-exprès à destination des Etats-Unis.**—Les maîtres de poste sont informés que des timbres-exprès canadiens doivent être apposés sur les lettres-exprès adressées aux Etats-Unis.

(17) **Grande-Bretagne. Taxe des lettres, 3 cents l'once.**—On a signalé au ministère qu'un grand nombre de lettres portant comme affranchissement un seul timbre de 2 cents parviennent en Grande-Bretagne du Canada. Il résulte de cette insuffisance d'affranchissement que le public se plaint parce qu'il est obligé de payer le double de l'insuffisance lors de la distribution.

Les maîtres de poste voudront bien se rappeler que la taxe des lettres pour la Grande-Bretagne est de 3 cents par once ou fraction d'once et attirer l'attention du public sur ce fait chaque fois qu'ils en auront l'occasion.

(18) **Taxe des lettres et cartes postales des autres pays pour le Canada.**—Les maîtres de poste sont informés que la taxe des lettres et cartes postales des pays mentionnés ci-dessous est changée par la suivante:

	Lettres		Cartes postales	Date
	1er port	2ième port		
Belgique	1 fr. 75 cmes	1 franc	1 franc	1 er mai 1927.
Congo belge	1 fr. 75 cmes	1 franc	1 franc	1er mai 1927.
Equateur	16 centavos	6 centavos		
Grèce	4 drachmas	2 drachmas 40 lepta	2 drachmas, 40 lepta	1er mai 1927.

Les surtaxes seront prélevées conformément aux indications de la poste.

Les indications qui précèdent doivent être substituées aux inscriptions correspondantes parues dans le Supplément de février 1927, aux pages 14 à 17.

(19) **Lettres et cartes postales insuffisamment affranchies envoyées dans les dépêches internationales.**—Avant d'expédier des lettres et cartes postales simples insuffisamment affranchies adressées aux autres pays, le maître de poste doit les taxer du double de l'insuffisance d'affranchissement et indiquer cette taxe en monnaie canadienne.

Le bureau d'échange expéditeur convertira ensuite cette taxe en centimes pour être perçue dans le pays de destination.

(20) **Il est essentiel d'ajouter le nom du comté sur les correspondances adressées en Grande-Bretagne.**—L'administration postale britannique demande spécialement que toutes les correspondances qui sont adressées à Londres, portent les initiales et le numéro du district, par exemple: Londres, S.W. 8, et que l'adresse de celles qu'on envoie aux autres parties de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande, comprenne le nom du comté, par exemple: Halifax, YORKSHIRE.

Les maîtres de poste sont priés de prendre tous les moyens possible pour attirer l'attention du public sur ce complément d'adresse afin de faciliter la distribution des correspondances à Londres et aux autres endroits de la Grande-Bretagne et du Nord de l'Irlande.

(21) **Etats-Unis. Condition douanière requise.**—L'attention des maîtres de poste est attirée de nouveau sur cette condition douanière requise par les autorités des Etats-Unis. Les autorités de ce pays exigent qu'une déclaration en douane soit jointe à tous les paquets de marchandises en général, affranchis au tarif des colis postaux, déposés au Canada et adressés pour l'expédition aux Etats-Unis, sauf ceux qui pèsent 8 onces ou moins et qui sont affranchis à raison de un cent par once ou fraction d'once, dans lesquels une déclaration en douane ou une facture doit être insérée.

Elles demandent en outre que des factures ou des déclarations de valeur soient insérées avec les livres affranchis au tarif des imprimés ainsi que dans les paquets fermés de marchandises en général, affranchis au tarif des lettres, déposés au Canada et adressés aux Etats-Unis.

(22) **République Argentine. Le service direct des colis postaux est repris.**—Les maîtres de poste sont informés que le service direct des colis pour la République Argentine qui a été temporairement suspendu par suite du manque de paquebots, est repris.

Voici la taxe des colis expédiés par la voie directe:

1 liv.	$ 0 12	4 liv.	$ 0 48	8 liv.	$ 0 96
2 liv.	0 24	5 liv.	0 60	9 liv.	1 08
3 liv.	0 36	6 liv.	0 72	10 liv.	1 20
		7 liv.	0 84	11 liv.	1 32

(23) **Italie. Dimensions des colis.**—Les maîtres de poste sont informés que les restrictions relatives à la limite de dimensions des colis postaux adresés à l'Italie ont été supprimées et qu'à l'avenir, les colis pour ce pays peuvent avoir 3½ pieds de longueur, de largeur ou d'épaisseur, mais en aucun cas, la longueur et le pourtour combinés ne doivent dépasser 6 pieds.

(24) **Roumanie. Objets dont l'envoi est prohibé par la poste aux colis.**—Plusieurs avis de non-distribution nous sont parvenus de Roumanie au sujet de colis orginaires du Canada contenant des objets dont l'importation est interdite dans ce pays par la poste aux colis, et l'attention des maîtres de poste est attirée sur les restrictions applicables aux colis postaux pour la Roumanie, indiquées dans la liste: "Colis postaux étrangers—Observations et objets prohibés", page 173, sous la rubrique ROUMANIE et principalement sur la clause suivante:

> "Beaucoup d'objets de luxe, tels que les bijoux, la perfumerie, les fourrures, les soies, etc. sont prohibés sans exception ou on ne peut les importer que dans des conditons spéciales. Toute personne désirant envoyer ces objets est tenue de s'informer auprès des autorités roumaines avant de faire son envoi."

Il faut faire connaître ces prohibitions toutes les fois qu'il est possible, aux personnes qui présentent des colis postaux à transmettre en Roumanie et ne pas les confondre avec les objets dont la transmission est interdite par la poste aux lettres, et qui sont donnés au tableau des "Tarifs et conditions, etc.", page 119 sous la rubrique: Roumanie, car il semble que ce tableau ait été quelquefois consulté par erreur.

(25) **Iles Philippines. Echange direct de colis postaux.**—Les maîtres de poste sont informés qu'à partir du 1er juin 1927 les colis pesant jusqu'à 15 livres peuvent être acceptés pour l'expédition soit par la voie directe, soit par celle des Etats-Unis, autrement dit, par la voie qui permet une transmission plus rapide aux Iles Philippines.

La taxe des colis expédiés par l'une ou l'autre voie sera de 20 cents par livre ou fraction de livre.

Les dépêches directes de colis postaux pour les Iles Philippines seront confectionnées à Vancouver, et tous les envois affranchis au tarif des colis postaux, adressés aux Iles Philippines **doivent être acheminés à Vancouver**, qu'ils doivent être expédiés par la voie directe ou par celle des Etats-Unis.

Les conditions relatives à l'emballage, aux déclarations en douane, aux objets prohibés, etc. seront les mêmes que celles qui jusqu'ici ont été appliquées aux envois de marchandises pesant jusqu'à 4 livres 6 onces.

(26) **Loterie.**—The Secretary, Linden Convalescent Home, 11 Wicklow St., Dublin.
P. J. Flood, 3 Anglesea Avenue, Blackrock, Co., Dublin.
Superioress, Sisters of Charity, Linden Blackrock, Co., Dublin, Irlande.

Des billets de loterie au sujet du "Derby Sweep" portant les adresses ci-dessus, circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, toute la correspondance à destination ou en provenance de ces adresses doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, marquée" La correspondance pour cette adresse est prohibée". S'ils ne sont pas connus, il faut la faire parvenir spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Pour le service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

(27) **Correspondance prohibée.**—F. Brain, 2017 Granville Street, Vancouver, C.B.

Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour la personne susdénommée et toute correspondance en provenance ou à destination de son adresse circulant par la poste doit être retournée aux envoyeurs lorsqu'ils sont connus, marquée "La correspondance pour cette adresse est prohibée". S'ils ne sont pas connus, elle doit être envoyée spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal, service de l'Inspection, Ottawa. Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(28) **Loterie.**—Charles Stewart, P.O. Box 11, Brockville, Ont. J. J. Jones, 76 King Street West, Brockville, Ont.

Des billets de loterie au sujet du "Kentucky Derby, Louisville, Ky." déposés par les personnes ci-dessus mentionnées circulent par la poste, et comme les loteries sont illégales au Canada, les lettres recommandées pour ces adresses ne doivent pas être acceptées et toutes correspondances en provenance ou à destination de ces mêmes adresses doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, marquées "La correspondance pour cette adresse est prohibée". S'ils ne sont pas connus, il faut les faire parvenir spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal (Pour le Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

(29) **Loterie.**—J. P. Wilson, 124 King St. West, Toronto.

On a remarqué que des billets de loterie relatifs au "Woodbine Kings' Plate Sweepstakes", déposés par la personne susdénommée, circulent par la poste. Comme les loteries sont illégales au Canada, les lettres recommandées ne doivent pas être acceptées pour cette personne, et toutes les correspondances en provenance ou à destination de son adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, marquées "La correspondance pour cette adresse est prohibée". S'ils ne sont pas connus, il faut les faire parvenir spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal (Pour le service de l'Inspection), Ottawa. Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette personne.

(30) **Loterie.**—Speedwell Express Co., Balzers, F.L., Via Sargans, Suisse.
Ajouter l'adresse ci-dessus à la liste relative au R. J. Duggan's Sweeps.

(31) **Correspondance prohibée.**—E. Smith, 162, Shaftesbury Avenue, London, W.C. 2, Angleterre.

Relativement à l'ordonnance parue dans le Supplément de mars 1926, contre Douglas Stuart, 5 Drury Street, Glasgow, Ecosse, les maîtres de poste sont informés que cette personne reçoit actuellement ses correspondances à l'adresse ci-dessus.

Toute correspondance remarquée, circulant par la poste, portant cette adresse, doit être traitée conformément à l'ordonnance précédente.

(32) **Loterie.**—Mr. Sofus Kierkegaard, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
Ajouter l'adresse ci-dessus à la liste des adresses relatives à la Danish Colonial Lottery.

(33) **Loterie.**—The Hon. Treasurer, Dockland Settlements, Morley House, Regent Street, London, W.I.

Des billets de loterie au sujet du "Grand Derby Ballot, 1927" portant l'adresse ci-dessus, circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, les lettres recommandées ne doivent pas être acceptées pour cette adresse et toute correspondance à destination ou en provenance de cette même adresse doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, marquée "La correspondance pour cette adresse est prohibée". S'ils ne sont pas connus, il faut la faire parvenir spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Pour le service de l'Inspection, Ottawa). Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00	= Franc	25 00
Norvège	$1 00	= Kroner	3 70
Suède	$1 00	= Kroner	3 70
Danemark	$1 00	= Kroner	3 60
Hollande	$1 00	= Florins	2 45
Suisse	$1 00	= Francs	5 10
Belgique	$1 00	= Belgas	7 10
Allemagne	$1 00	= Marks	4 18
Royaume-Uni	*$4 87	= £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87	= £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87	= £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	$4 87	= £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion voir la formule M.O. N° 6 P.M.

AVIS

SUPPRESSION DE LA TAXE DE GUERRE SUR LES MANDATS DE POSTE DE SOMMES N'EXCÉDANT PAS $10.00

Les maîtres de poste sont informés que le et après le 1er juillet 1927, il n'y aura pas de taxe de guerre à percevoir sur les mandats de SOMMES N'EXCÉDANT PAS $10.00 émis au Canada.

Il n'y aura que les droits ordinaires à percevoir sur les mandats de $10.00 et au-dessous, mais 2 cents de taxe de guerre devront être perçus sur tous les mandats au-dessus de $10.00.

Les maîtres de poste sont priés de modifier l'article 2, page 184 du Guide postal de 1927 et la pancarte formule M.O. n° 5 P.M. indiquant les droits sur les mandats de poste.

LITHUANIE. SERVICE DES MANDATS.—Les maîtres de poste sont informés qu'ils peuvent émettre maintenant des mandats payables à un bureau quelconque de la Lithuanie (Lietuva) et que ces mandats seront avisés à ce pays par l'intermédiaire de l'administration postale britannique suivant les conditions ordinaires gouvernant les mandats de poste directs. La déduction ordinaire sera faite par l'office britannique et les montants seront payés en Lithuanie en litas et centas. Le mandat (et son coupon y attaché) doit être expédié au bureau d'échange avec l'avis et la formule n° 1 P.M., y relatifs, dans l'enveloppe M.O. n° 9 P.M.

Les mandats tirés sur les États malais fédérés et les États malais non fédérés doivent être avisés par la voie de Hong Kong

Les maîtres de poste sont avisés par le présent que, dorénavant, dans le cas de mandats de poste tirés sur les Etats Malais fédérés et les Etats Malais non fédérés, le service se fera via Hong Kong au lieu de via Angleterre comme auparavant, car cet arrangement permet une plus grande rapidité du service.

L'avis et la formule M.O. n° 1 P.M. doivent par conséquent être expédiés au bureau d'échange de Vancouver, C.B. avec le mandat et le coupon y relatifs, dans l'enveloppe M.O. n° 3 P.M.

Les règlements au sujet de ce qui précède doivent être modifiés en conséquence aux pages 6 et 7 de la Liste des bureaux de mandats en activité au Canada, ainsi qu'à la page 188 du Guide postal de 1927.

Paiement de certains mandats américains couvrant une indemnité payable au Canada

Au sujet de l'avis qui a paru dans le Bulletin hebdomadaire du 16 avril 1927, par lequel on attire l'attention sur le fait que les maîtres de poste ne doivent pas payer des mandats ou chèques originaires des Etats-Unis comme indemnité pour la perte, la spoliation ou l'avarie des colis assurés à des personnes au Canada, on peut ajouter comme renseignement complémentaire, que ces mandats ne sont pas les mandats de poste ordinaires d'origine américaine dont le montant doit être payé et réclamé de la manière ordinaire.

Les mandats qu'il ne faut pas payer sont des ordres ou chèques émis localement par des bureaux de poste américains et qui portent au recto l'avis qu'ils sont émis en paiement d'une indemnité pour des colis assurés. Ils se distinguent aisément des mandats de poste ordinaires, car la rédaction et la forme en sont entièrement différentes.

S'ils sont présentés à l'encaissement au Canada, il faut les refuser et informer les ayants droit qu'ils doivent les renvoyer avec l'indication qu'ils ne sont pas remboursables aux bureaux de mandats du Canada.

Défense d'émettre des mandats de poste

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

P. J. Flood, 3 Anglesea Avenue, Blackrock, Co. Dublin, Etat libre d'Irlande.

*J. J. Jones, 76 King Street West, Brockville, Ont

Mr. Sofus Kierkegaard, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.

The Secretary, Linden Convalescent Home, 11 Wicklow Street, Dublin, Etat libre d'Irlande.

E. Smith, 162 Shaftesbury Avenue, Londres, W.C. 2, Angleterre.

Speedwell Express Co., Balzers F. L., Via Sargans, Suisse.

*Charles Stewart, P. O. Box 11, Brockville, Ont.

Superioress, Sisters of Charity, Linden, Blackrock, Co. Dublin, Etat libre d'Irlande.

The Hon. Treasurer, Dockland Settlements, Morley House, Regent Street, Londres, W. 1, Angleterre.

*J. P. Wilson, 124 King Street West, Toronto, Ont.

«Zhalo» (Sting), publié par Zhalo Company, 66 East 4th Street, New York, N.-Y.

*F. Brain, 2017 Granville Street, Vancouver, C.B.

---

* Ne pas émettre de bons de poste payables au destinataire.

Vol de formules de mandats de poste

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Riverbank, Calif............	Nos 53854 à 54000, inclusivement.
Decatur, (Station 3), Ill......	Nos 55397 à 55400, inclusivement.
Wichita, (Station 4), Kansas.	Nos 48502 à 48600, inclusivement.
Boston, (Station 71), Mass...	Nos 65066 à 65200, inclusivement.
Randles, Mo...............	Nos 17453 à 17600, inclusivement.
Ballston, Va................	Nos 45466 à 45598, inclusivement.
Stewart, Ala................	Nos 24511, 24570 et 24586.
Bladen, Ga..................	Nos 7317 à 7400, inclusivement.

Formules de mandats volées qui ont été retrouvées

Olton, Texas............... Nos 17201 à 18000, inclusivement.

Changements dans la liste des bureaux de mandats

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
2188	T.	Beaumaris, Ont. (rouvert).
8133	E.	Brownvale, Alberta.
8527	E.	Hythe, Alberta.
0889	M.	Montréal, (sub-office n° 95 A), P.Q.
3947	O.	Ottawa (Sub-office N° 11), Ont.
8772	C.	Picture Butte, (Alberta). (rouvert).
7335	S.	Pontrilas, Sask.
9844	Van.	Vancouver (Sub-office N° 34), C.B.
9921	Van.	Victoria (Sub-office N° 11), C.B.
5988	W.	Wood Bay, Man.
3231	T.	Industrial Farm, Ont.
4034	O.	Petawawa Camp Field, Ont. (rouvert).
4620	T.	Toronto (Sub-office N° 20), Ont. (rouvert).
5902	W.	Winnipeg (Sub-office N° 2), Man.
5928	W.	Winnipeg (Sub-office N° 28), Man.
5929	W.	Winnipeg (Sub-office N° 29), Man.

Erratum.—Dans le supplément de mai 1927, à la liste des bureaux de mandats ouverts au Canada, le bureau sous le nom de Vancouver, (Sub-office N° 14), C.B. aurait dû être donné sous cette désignation: Vancouver (Sub-office N° 34), C.B.

BUREAUX FERMÉS

Argo, Sask.
Fort William, (Sub-office N° 2), Ont.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Coronach, Sask.
Orleans, Ont.
Queenstown, Alberta.

BUREAUX DONT LE CRÉDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Carruthers, Sask.
Starbuck, Man.
Glanella, Man.
Port McNicoll, Ont.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Ambrose, Qld.
Barrimoon, Qld.
Calingiri, W.A.
Cardross, Vic.
Dunwich, Qld.
Erigolia, N.G.S.
Goolgowi, N.G.S.
Hanwood, N.G.S.
Iona, Vic.
Laverton, Vic.
Mount Isa, Qld.
Northcliffe, W.A.
Oakwood, Tas.
Richmond East, Vic.
St. Albans, Vic.
Weja Siding, N.G.S.
Whiporie, N.G.S.
Wubin, W.A.

BUREAUX FERMÉS

Gunbar, N.G.S.
La Grange Bay, W.A.
Nepean Dam, N.G.S.
Tungsten, N.G.S.
Yunndaga, W.A.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Castle Creek, Qld.	Theodore, Qld.

KENYA (O)

BUREAUX OUVERTS

Muhoroni.
Nanyuki.
Rongai.
Soy.
Turbo Valley.

MOZAMBIQUE

BUREAUX FERMÉS

Macia.
Quelimane.

NOUVELLE CALÉDONIE

BUREAUX FERMÉS

Kalaa Comen.
Konaoua.
Moindou.
Oubatche.
Paita.
Poindimie Tietl.
Poundinne.
Pounerihouen.
Touho.
Yate.

PALESTINE (C)

BUREAU FERMÉ

Beer Ya'agov.

RHODÉSIE

RHODÉSIE SEPTENTRIONALE

BUREAU FERMÉ

Kafue.

UNION SUD-AFRICAINE

BUREAUX OUVERTS

Amatikulu, Natal.
Balmoral, Transvaal.
Cape Town Docks, Cape.
Daspoort, Pretoria, Transvaal.
Elandshoek, Transvaal.
Elandsput, Transvaal.
Lansdowne, Cape.
Makokskraal, Transvaal.
Marabastad, Transvaal.
Market Square, Kroonstad, O.F. State.
Mortimer, Cape.
Pinelands, Cape.
River Zonder End, Cape.
Rossburgh, Natal.
Sheepmoor, Transvaal.
Tollgate, Cape Town, Cape.
Tweeling, O.F. State.
Tylden, Cape.
Witzieshoek, O. F. State.
Zwemkuil, Cape.

BUREAUX FERMÉS

Amansimtoti, Natal.
Balmoral Rail, Transvaal.
Francistown, Cape.
Germiston, President Street, (Indo Native Office), Transvaal.
Lobatsi, Cape.
Makokskraal Rail, Transvaal.
Serowe, Cape.
South Coast Junction, Natal.
Tylden Rail, Cape.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Eerste Fabrieke, Transvaal.	Eerste Fabrieke Rail, Transvaal.
Elandslaagte Rail, Natal.	Elandslaagte, Natal.
Delpoortshope, Cape.	Delport's Hope, Cape.

UGANDA

BUREAUX OUVERTS

Kabiramaide.
Lira.
Lugazi.

ILE ZANZIBAR

BUREAUX OUVERTS

Chwaka.
Mkokotoni.

ILE PEMBA

BUREAUX OUVERTS

Chake-Chake.
Mkoani.
Weti.

ROYAUME-UNI

LONDRES

BUREAUX OUVERTS

West Ealing, Midhurst Road, W. 13.
Peckham, Rye Lane, 119, S.E. 15 (antérieurement Peckham Rye Lane. 113), (rouvert).

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Gray's Inn Road, 220, W.C. 1.	Gray's Inn Road, 178, W.C. 1.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Bedminster Down (T.S.O.), Bristol.
Cemetery Hill (T.S.O.), Derby.
Corporation Street (T.S.O.), Chorley, Lancs.
Cuffly, Potters Bar, Middlesex.
Exhall, Coventry, Warwickshire.
Goldcroft (T.S.O.), Yeovil, Somerset.
Grand Avenue (T.S.O.), Cardiff.
Horne Lane (T.S.O.), Woodford Green, Essex.
Lampton (T.S.O.), Hounslow, Middx. (rouvert).
Langold, Worksop, Notts.
London Road (T.S.O.), Enfield, Middlesex.
Lonsdale Road (T.S.O.), Southend-on-Sea, Essex.
Market Place, (T.S.O.), Ashbourne, Derbyshire.
Millway Road (T.S.O.), Andover, Hants.
New Ollerton, Newark, Notts.
North Harrow (T.S.O.), Harrow, Middlesex.
Northville (T.S.O.), Bristol.
Perry Common (T.S.O.), Erdington, Birmingham.
Purston (T.S.O.), Featherstone, Yorks (rouvert).
Queen's Way (T.S.O.), Ipswich, Suffold.
Sea Mills (T.S.O.), Shirehampton, Bristol.
Selsdon, South Croydon, Surrey.
South Stifford (T.S.O.), Grays, Essex.
Upper Mawneys (T.S.O.), Romford, Essex.
Warwick Road (T.S.O.), Acock's Green, Birmingham.
Weston Favell, Northampton.
Woodhall Avenue (T.S.O.), Bradford, Yorks.
Woolton Road (T.S.O.), Wavertree, Liverpool.

BUREAUX FERMÉS

Barmby-on-the-Marsh, Howden, Yorks.
Cornfield Road (T.S.O.), Reigate, Surrey.
Easton, Winchester, Hants.
Goodsnestone, Canterbury, Kent.
Langworth, Lincoln.
Linkfield Street (T.S.O.), Red Hill, Surrey.
Lower Wyche, Malvern, Worcestershire.
Madresfield, Malvern, Worcestershire.
Station Street (T.S.O.), Ashbourne, Derbyshire.
Stourton (T.S.O.), Leeds.
Whaplode, Holbeach, Lincs.
Whitbourne, Worcester.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Castle Road (T.S.O.), Scarborough, Yorks.	North Marine Road (T.S.O.), Scarborough, Yorks (rouvert).
Cockham, Cookham Rise, Berks.	Cookham Village, Cookham, Berks.
Cookham Rise, Berks.	Cookham, Berks.
Henlow Station, Bedford.	Henlop Camp, Beds.
Piccadilly (T.S.O.), Manchester.	Piccadilly (T.O.), Manchester.

ÉCOSSE

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Row, Helensburgh, Dumbartonshire.	Rhu, Helensburgh, Dumbartonshire.
Tarbert, Loch Fyne, Argyll.	Tarbert, Argyll.

ÉTAT LIBRE D'IRLANDE

BUREAUX OUVERTS

Marino (T.S.O.), Dublin.
Tydabnet, Managhan.

BUREAU FERMÉ

Botanic Road (T.S.O.), Dublin.

IRLANDE

BUREAU FERMÉ

Queen's Square (B.O.), Belfast.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Ashford, Co. Wicklow.	Ashford, Rathnew, Co. Wicklow.
Cromac Street (T.S.O.), Belfast.	The Markets (T.S.O.), Belfast.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

State Sanatorium, Ark.
Saint Clair Shores, Mich.
Weiser Park, Pa.
Mohrland, Utah.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Giant Forest, Calif.	Sequoia National Park, Calif.
Joycoy, Col.	Pritchett, Colo.
Hilderbrand, Ore.	Hildebrand, Ore.
Birdville, Pa.	Natrona Heights, Pa.
Holmsville, Wis.	Dellwood, Wis.

BUREAUX FERMÉS

Kings Landing, Ala.
Garber, Ark.
Rollin, Calif.
Clarks Corner, Conn.
McCall, Fla.
Greenbush, Ga.
Mitchellsville, Ill.
Lexington, Kansas.
Mayo, Kansas.
Tobacco, Ky.
Alton, La.
Lakeville, Mass.
South Middleton, Mass.
Veteransville, Minn.
Clyde, Miss.
Tiber, Mont.
Franktown, Nev.
Keystone, Nev.
Leightons Corners, N.H.
Green Hill, N.C.
Reelsboro, N.C.
Clayton, Pa.
Sidney, Pa.
Deanes, Va.
Maplehurst, Wash.
Clifford, Wash.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

JUILLET 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL

Australie.—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Australie—Assurance des colis postaux.—JUILLET.
Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.
Bons de poste—Inscrire le nombre de bons payés dans le compte de caisse.—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Inscrire le numéro du bureau sur le compte de caisse et le bordereau—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les.—JUIN, JUILLET.
Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Chine—Suspension du service des colis postaux.—MAI.
Cleveland, Ohio.—Pittsburg, Pa.—MAI.
Colis postaux—Tarif.—FÉVRIER.
Danemark—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—FÉVRIER.
Emission de coupons-réponse impériaux.—AVRIL.
Estonie—Colis postaux.—JUILLET.
Etat libre d'Irlande—Colis postaux.—MARS.
Etats-Unis—Taxe aérienne.—MARS.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FÉVRIER.
Grande-Bretagne et Nord de l'Irlande—Affranchissement en numéraire, etc.—JUIN.
Guyane britannique—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—JUILLET.
Haïfa à Bagdad—Service par automobile.—MAI.
Haileybury, Ont.—Rouyn, P.Q.—MAI.
Iles Philippines—Echange direct des colis postaux.—JUIN.
Inde—Colis postaux.—MARS.
Indes orientales néerlandaises—Colis postaux.—JUILLET.
Indes orientales portugaises—Colis postaux.—MARS.
Italie—Dimension des colis.—JUIN.
L'heure d'été.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Karachi, Inde.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Basra (golfe persique)—FÉVRIER.
Mandats de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les . . . . de sommes n'excédant pas $10.00.—JUILLET.
Maurice (Ile)—Tarif des colis postaux.—JANVIER.
Modifications—Guide postal de 1927.—FÉVRIER, MARS, MAI et JUIN.
Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.—MARS.
Nouvelle-Calédonie—Tarif des colis postaux.—MARS.
Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Pologne—Ne pas insérer d'argent dans les lettres.—AVRIL.
Port des clefs d'hôtel, etc.—FÉVRIER.
Objets de la 3ième classe appelée colis postaux, etc.—JANVIER.
Red Lake—
République Argentine—Affranchissement des colis postaux (via New-York).—FÉVRIER.
Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.—MARS.
Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.
Roumanie—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée.—MARS.
Service aérien.—Lac Rice, lac Slate et lac Long, Man.—JUILLET.
Siam—Colis postaux.—MARS.
Suède—Echange des colis postaux. Voie directe.—AVRIL.
Suppression de la taxe de guerre sur les mandats n'excédant pas $10 et sur les bons de poste.—JUIN.
Tabago—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Tarif des lettres et cartes postales, etc.—FÉVRIER.
Taxe de journaux—1c. par livre.—MAI.
Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER, FÉVRIER, JUIN.
Terre-Neuve—Affranchissement payé en numéraire des colis adressés à.—AVRIL.
Timbres-poste—Nouveaux timbres de, 1, 2, 3, 5, 12 et 20 cents.—JUILLET.
Transmission par la poste des poussins d'un jour.—JANVIER.
Trinité (Ile)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Turquie—Tarif d'affranchissement des lettres et cartes postales de la.—MAI.
Union Sud-Africaine—Affranchissement payé en numéraire des colis postaux adressés à l'.—MAI.
Yukon—Service d'été.—MAI.

43768—1½

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

JUILLET 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Baie St-Nicolas (rouvert 1er juin).	Q	Franquelin	Charlevoix-Saguenay ..... **P.Q.**	Howard Salls.
Bossé (rouvert 1er juin)	Q	St-Joseph	Restigouche-Madawaska ..... **N.-B.**	Antoine Ouelette.
Bridge River (1er juin)	V		Cariboo ..... **C.-B.**	S. M. Jones. (Intérimaire).
Calgary (sub-office n° 9) (rouvert 17 mai).	C	2127–7e ave Nord-ouest.	Calgary-est ..... **Alta.**	C. J. Matthews.
Calgary (sub-office n° 13) (rouvert 20 mai).	C	2707–17e ave Ouest	Calgary-ouest ..... **Alta.**	C. V. Peel. (Intérimaire).
Camp Killarney (bureau d'été, 13 juin).	M	Grandison	Terrebonne ..... **P.Q.**	Rév. Sœur M. E. Bourgeault.
Erith (1er juin)	E	N.E. Sec. 12, Tp. 51, R. 19, O. 5e M.	Peace River ..... **Alta.**	Joseph Baril.
Grove Park Lodge (bureau d'été, 15 juin).	T	Ridout	Muskoka-Ontario ..... **Ont.**	H. C. Schwenker. (Intérimaire).
‡Helmer (16 juin)	C	S.O. Sec. 33, Tp. 27, R. 20, O. 4e M.	Bow River ..... **Alta.**	Ivan Helmer. (Intérimaire).
Hinton (16 juin)	E	S.O. Sec. 14, Tp. 51, R. 25, O. 5e M.	Peace River ..... **Alta.**	Frank Seabolt.
Kamouraska Moulin (13 juin).	Q	Kamouraska	Kamouraska ..... **P.Q.**	Alphée Michaud.
Kirk's Ferry (bureau d'été, 20 juin).	O	Hull	Wright ..... **P.Q.**	C. H. Reid.
Klemtu (16 juin)	V		Skeena ..... **C.-B.**	R. G. Johnston.
Lac Quenouille (bureau d'été, 1er juin).	M	Archambault	L'Assomption-Montcalm ..... **P.Q.**	Ubald Laurin.
Lac Roy (bureau d'été, 1er juin).	M	Morin	Terrebonne ..... **P.Q.**	Tancrède Legault.
LeBlancville (rouvert 1er juin).	St-J		Westmorland ..... **N.-B.**	Louis Casey.
Lower Glencove (18 juin)	H		Antigonish-Guysborough ..... **N.-E.**	Duncan McDonald.
Montréal (sub-office n° 45), (19 mai).	M	433 rue Villeray, angle Berri.	St-Denis ..... **P.Q.**	Charlemagne Roussin.
Montréal (sub-office n° 64), (31 mai).	M	3636 rue Rouen	Hochelaga ..... **P.Q.**	Arthur A. Lapointe.
Noranda (13 juin)	Q	Rouyn	Pontiac ..... **P.Q.**	J. A. Carter. (Intérimaire).
North Middle LaHave (16 juin).	H		Lunenburg ..... **N.-E.**	J. H. Shankle.
Rondeau Park (bureau d'été 15 juin).	L		Kent ..... **Ont.**	Angus Graham.
St-Etienne (30 mai)	Q	Petit Saguenay	Chicoutimi ..... **P.Q.**	Elzéar Pelletier.
Snake Falls (1er juin)	W		Kenora-Rainy River, ... **Ont.**	Major R. C. Cockburn.
Sproat Lake (bureau d'été, 16 juin).	V		Comox-Alberni ..... **C.B.**	Mme J. H. Bishop.
Windsor, Sandwich (sub-office n° 1) (15 juin).	L	Angle du Blvd Rankin et de la rue London.	Essex-ouest ..... **Ont.**	J. A. MacDonald. (Intérimaire).

‡Servi par appareil à recueillir les dépêches.

N.B.—Le sub-office n° 72, Montréal, P.Q., a été temporairement fermé le 24 mars et rouvert le 18 mai au n° 560, rue Ontario-Est, sous la direction de M. P. J. Leduc, comme titulaire.

Le bureau de Yarmouth-North, N.-E., publié dans le Supplément d'avril comme changé en un sub-office de Yarmouth, continue d'être bureau à commission.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Blue Ridge	Peace River, Alta	en Lonira.
Butcher	Timiskaming-nord, Ont	en Dunning (1er juin).
Lake St. Joseph Hotel (bureau d'été).	Portneuf, P.Q	en Lac St-Joseph (11 juin). (bureau d'été).
Lonira	Peace River, Alta	en Blue Ridge.
Mapleburg	Westmorland, N.-B	en Frosty Hollow (23 mai).
West Aylwin	Wright, P.Q	en Aylwin Station.

BUREAUX FERMÉS

Abilene	Athabaska, Alta	7 juin.
Castle Coombe	Kindersley, Sask	31 mai.
Dragon	Vaudreuil-Soulanges, P.Q	4 juin.
Head of Lochaber	Antigonish-Guysborough, N.-E	31 mai.
Herronton	Macleod, Alta	31 mai.
Midford	Parry Sound, Ont	31 mai.
New Lunnon	Edmonton-est, Alta	31 mai.
Paddle River	Peace River, Alta	30 mai.
Shalalth	Cariboo, C.-B	31 mai.
Weald	Peace River, Alta	31 mai.
Wheeler	Athabaska, Alta	31 mai. (temporairement)

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Sheho (S) Yorkton, Sask....................1er juin 1927.

BUREAUX FERMÉS TEMPORAIREMENT

Sub-office n° 9 (T) Toronto, Ont....................28 mai 1927.
Sub-office n° 37 (T) Toronto, Ont....................11 mai 1927.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

Bureau	District électoral	Titulaire
NOUVELLE-ÉCOSSE		
Bangs Falls	Queens-Lunenburg	Edward Joudrey, jr.
Broad Cove	Queens-Lunenburg	Mme Theresa S. Teal.
Camden	Colchester	Samuel Logan.
Collingwood Corner	Cumberland	H. N. P. Mooring.
Frasers Mills	Antigonish-Guysborough	Mme Mary J. McDonald.
Indian Harbour	Halifax	Silas Coney.
Ingonish Ferry	Cap Breton nord-Victoria	Alex. Hines.
La Pointe	Inverness	Mme Marguerite Fiset.
Lochaber	Antigonish-Guysborough	James Wall.
Longs	Antigonish-Guysborough	Mme Elizabeth Ballam.
Lower Shag Harbour	Shelburne-Yarmouth	Hezekiah Smith.
Moser's River	Halifax	Alex. L. Moser.
New Harris	Cap Breton nord-Victoria	Mme Catherine McLeod.
Portuguese Cove	Halifax	Mme Edith White.
Sonora	Antigonish-Guysborough	L. M. McCutcheon.
Sugar Loaf	Cap Breton nord-Victoria	Wilson Gwinn.
Tantallon	Halifax	John Dory.
Tatamagouche Mountain	Colchester	Jerdon Thompson.
Upper Middle River	Cap Breton nord-Victoria	J. A. McDonald.
ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD		
South West	Prince	Dou ald Campbe

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Suite

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau	District électoral	Titulaire
Boishébert	Gloucester	Willie McGraw.
Bourgeois Mills	Westmorland	Joseph Léger.
Burnsville	Gloucester	William Godin.
Cambridge	Royal	F. W. Belyea.
Fosterville	York-Sunbury	Mme Lilian Kinney.
Geary	York-Sunbury	Manton Carr.
Head of Millstream	Royal	W. S. Mason.
Lake Baker	Restigouche-Madawaska	Alex. Caron.
Maliseet	Victoria-Carleton	Rév. Alexis Auger.
Mouth of Keswick	York-Sunbury	C. R. Hagerman.
New Jersey	Northumberland	Mme Marjorie Wasson.
Pamdenec (bureau d'été)	Royal	C. E. Marven.
Pelletier Mills	Restigouche-Madawaska	Mme Eliude Albert.
Richibucto Village	Kent	Louis F. Léger.
Ste-Anne de Kent	Kent	E. D. Cormier.
St-Bazil	Restigouche-Madawaska	Mme Marie Johnson.
Shepody	St. John-Albert	H. E. Tingley.
Upper Woodstock	Victoria-Carleton	Guy Clark.
Village St-Augustin	Kent	F. S. Arsenault.

QUÉBEC

Bureau	District électoral	Titulaire
Baie Johan Beetz	Charlevoix-Saguenay	Mme Y. T. D. Devost.
Bennett	Mégantic	O. R. Bennett.
Big March	L'Islet	Mme Mary McDonald.
Bryon Island (bureau d'été)	Gaspé	Donat Richard.
Châteauguay	Châteauguay-Huntingdon	A. J. Allard.
Chelsea	Wright	Richard Murphy.
Cap Tourmente	Charlevoix-Saguenay	Mme Marie E. G. Lachance.
Delagrave	Montmagny	Adjutor Lecompte.
Etang du Nord	Gaspé	Edmond A. Nadeau.
Fort Coulonge	Pontiac	Octave Normand.
Isle aux Grues	Montmagny	Antoine Vézina.
Lac Manitou sud (bureau d'été)	Terrebonne	Honorius Lallier.
Lorne House (bureau d'été)	Charlevoix-Saguenay	Mme E. C. Tremblay.
Mathieu	Beauce	Henri Loubier.
Montréal (sub-office nº 85)	Ste-Anne	H. A. Brassard.
New Glasgow	Terrebonne	Mme L. M. L. Bennet.
Pointe aux Outardes	Charlevoix-Saguenay	John Marin.
Rapide de l'Orignal	Labelle	Mme Léonide Alix.
Robertsonville	Mégantic	J. R. Rousseau.
St-Cuthbert	Berthier-Maskinongé	Mme Léocadie L. Sylvestre.
Senneterre	Pontiac	J. E. Fortin.

ONTARIO

Bureau	District électoral	Titulaire
Bolger Bridge	Parry Sound	Mme V. M. Lavear.
Cherry Valley	Prince Edward	R. M. Williams.
Delaware	Middlesex ouest	Mlle Ida Bodkin.
Dunboyne	Norfolk-Elgin	Mme Edna Kent.
Enterprise	Frontenac-Addington	P. J. Murphy.
Etobicoke	York ouest	Thomas Hanna.
Hillside	Muskoka-Ontario	Mme E. M. D. McQuirter.
Hurdman's Bridge	Russell	Adélard Poulin.
Islington	York ouest	R. S. Evans.
Kemble	Grey nord	W. G. Taylor.
Kilworthy	Muskoka-Ontario	Mme E. M. Beatty.
Klock	Renfrew nord	T. H. Armstrong.
Mimico	York ouest	C. H. Taylor.
Peterbell	Algoma ouest	J. C. Iserhoff.
Ruel	Algoma est	Joseph Gagné.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Suite

Bureau	District électoral	Titulaire
ONTARIO—fin		
Scobie West	Fort William	Mlle Eleanor Vesey.
Southwold Station	Elgin ouest	Mme Mercea Marr.
Spanish Mills	Algoma-est	Mme Veronica Pandke.
Suomi	Fort William	Mlle Lempi Karilla.
Tillsonburg	Oxford sud	W. W. McGuire.
Toronto (sub-office Carlton street)	Toronto centre-est	Mlle Edith M. Paget.
Toronto (sub-office nº 51)	Parkdale	Mlle E. S. Pearson.
Wabi-Kon (bureau d'été)	Timiskaming sud	H. W. Wilson.
Wellandport	Lincoln	J. A. Coleman.
MANITOBA		
Beaconsfield	Macdonald	Paul J. Magne.
Beulah	Marquette	G. J. Heyhoe.
Cedar Lake	Nelson	C. H. French.
East Bay	Dauphin	J. G. Coutts.
Oak Lake	Brandon	William Cochrane.
Trentham	Provencher	J. F. Boitson.
Winnipeg (sub-office nº 26)	Winnipeg nord	Alex. Haymon.
SASKATCHEWAN		
Annette	Mackenzie	George Haros.
Beaver Valley	Maple Creek	Mme Nellie L. Kane.
Birmingham	Melville	O. W. Brunsell.
Douglaston	Assiniboïa	R. J. Smith.
Greenan	Kindersley	Mme L. J. McFadden.
Green Lake	Battleford nord	C. H. French.
Main Centre	Swift Current	Mlle Lizzie Harms.
Maloneck	Mackenzie	Mme Gertie Rever.
Nut Mountain	Mackenzie	Hamilton Harron.
Poplar Bluff	Mackenzie	Paul D. Dykun.
Red Jacket	Qu'Appelle	George C. Moore.
Regina (sub-office Regina nord)	Regina	Mme Elizabeth Gorman.
Rockford	Mackenzie	William Weightman.
Zehner	Regina	Adam Miller.
ALBERTA		
Bickerdike	Peace River	William Iley.
Bowell	Medicine Hat	George Kerr.
Château Lake Louise (bureau d'été).	Calgary ouest	O. L. Dahl.
Coronado	Athabaska	L. M. Grove.
Dinant	Camrose	G. W. Cail.
Duvernay	Vegreville	Louis Rioux.
Etzikom	Medicine Hat	James Sergeant.
Iola	Wetaskiwin	A. W. Bradford.
La Glace	Peace River	C. L. Larson.
Midlandvale	Bow River	Mme Hannah Hillary.
Mundare	Vegreville	W. A. Stewart.
Myrman	Battle River	J. M. Youzwyshyn.
Pibroch	Peace River	T. W. Garde.
Poe	Vegreville	Ole Kirklund.
Ravine	Peace River	Mme H. F. Rehn.
Rinard	Lethbridge	G. D. Minion.
Spinney Hill	Rosetown	Octavius Ross.
Steveville	Acadia	Mme E. M. Hall.
Taylorville	Lethbridge	A. J. Neilson.
Warwick	Vegreville	William Cromb.
Wostok	Vegreville	Mlle A. J. Thomas.
Zawale	Vegreville	Steve Worobetz.

CHANGEMENT DE TITULAIRE DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

Bureau	District électoral	Titulaire
	COLOMBIE-BRITANNIQUE	
Albert Canyon	Kootenay ouest	Mme Jessie Crabbe.
Bloedel	Comox-Alberni	L. R. Andrews.
Cracroft	Vancouver nord	Mme V. H. Northcote.
Glen Valley	New Westminster	K. M. McClary.
Lowe Inlet (bureau d'été)	Skeena	Percy James.
Nodales	Comox-Alberni	R. C. St-Clair.
Renata	Kootenay ouest	W. J. Doherty.
San Mateo	Comox-Alberni	D. W. Wilson.
Vancouver, sub-office de Hastings	Vancouver-Burrard	J. R. Buchan.
Victoria (sub-office n° 11)	Victoria	V. J. Soper.

(1) **Modifications.**—Guide postal de 1927—(Edition française)—Les maîtres de poste trouveront ci-après les changements qui sont survenus depuis la publication du Guide. Ils sont priés de faire les corrections nécessaires dans leur exemplaire.

COLIS POSTAUX ÉTRANGERS—OBSERVATIONS ET OBJETS PROHIBÉS

(pp. 143 à 183)

CÔTE D'OR, COLONIE DE LA.—Page 152. Objets prohibés. Ajouter après "accessoires", "l'importation du cacao et des appareils de téléphonie et télégraphie sans fil est sujette à des restrictions spéciales".

(2) **Nouveaux timbres de 1, 2, 3, 5, 12 et 20 cents.**—Les maîtres de poste sont informés que le ministère fait imprimer actuellement des timbres-poste commémoratifs de six catégories, et qu'ils seront émis avant le 1er juillet.

En voici la catégorie et le motif.

1 cent, orange	Portrait de Sir John A. MacDonald.
2 cents, vert	Tableau des Pères de la confédération.
3 cents, rouge	Edifice central du Parlement.
5 cents, pourpre	Portrait de Sir Wilfrid Laurier.
12 cents, bleu	Carte du Canada, 1867-1927.
20 cents, rouge (timbre-exprès)	Cinq phases du transport des correspondances au Canada.

Les maîtres de poste sont priés de s'approvisionner de ces timbres à la source ordinaire.

Ils voudront bien ne pas oublier que malgré la nouvelle émission, ils ne doivent pas renvoyer au ministère les vieux timbres qu'ils ont en stock, il faut les vendre comme d'habitude. Le public préfère se procurer les nouveaux timbres, mais il est bon d'écouler le reste des vieux timbres, le plus tôt possible.

(3) **Suppression de la taxe de guerre sur les bons de poste.**—On rappelle aux maîtres de poste que la taxe de guerre sur les bons de poste sera supprimée à partir du 1er juillet 1927.

Le et après cette date les bons de poste de toute catégorie seront vendus à leur valeur nominale, plus le droit ordinaire seulement.

Les maîtres de poste sont priés de modifier l'article 2, page 194 du Guide postal de 1927, en biffant les mots "et 1c. de taxe de guerre" qui terminent la liste des montants et droits des bons, puis la phrase toute entière au-dessous de cette liste.

(4) **Suppression de la taxe de guerre sur les mandats de poste de sommes n'excédant pas $10.00.**—On rappelle aux maîtres de poste que le et après le 1er juillet 1927, il n'y aura pas de taxe de guerre à percevoir sur les mandats de SOMMES N'EXCÉDANT PAS $10.00 émis au Canada.

Il n'y aura que les droits ordinaires à percevoir sur les mandats de $10.00 et au-dessous, mais 2 cents de taxe de guerre devront être perçus sur tous les mandats au-dessus de $10.00.

Les maîtres de poste sont priés de modifier l'article 2, page 184 du Guide postal de 1927.

(5) **Inscrire le numéro du bureau sur le compte de caisse et le bordereau de bons de poste.**—Les maîtres de poste sont priés d'inscrire, à l'avenir, le numéro de leur bureau dans la marge supérieure de leurs comptes de caisse et des bordereaux de bons de poste. Le numéro doit être inscrit aussi nettement que possible (ou timbré) vers le milieu de la marge au sommet de chaque compte de caisse et de chaque bordereau de bons de poste.

(6) **Inscrire le nombre de bons de poste payés dans le compte de caisse.**—A l'avenir, les maîtres de poste sont priés d'inscrire dans le compte de caisse, à l'item n° 22, le nombre de bons de poste payés ainsi que leur valeur. Ce nombre doit être inscrit dans l'espace en blanc directement au-dessus de l'indication imprimée portant le numéro 22.

(7) **Traitement spécial des envois d'œufs.**—L'attention du ministère a été attirée sur le fait que dans de nombreux cas, les envois d'œufs faits par colis postaux n'ont pas été traités comme colis "fragiles" et il en est résulté de fortes pertes pour les intéressés. A ce sujet, les maîtres de poste sont priés de veiller à ce que dans les envois d'œufs qui leur sont présentés pour la transmission, les œufs soient emballés de la manière prescrite par le règlement, à la page 30 du Guide officiel postal, et que le colis porte la mention bien apparente: "Fragile—Avec soin".

Les colis fragiles de cette nature doivent être expédiés dans des sacs "fragiles" dont on doit avoir une quantité à sa disposition.

On avertit spécialement les employés des Postes de ne pas manier rudement les colis fragiles ni les sacs contenant des colis fragiles et, dans aucune circonstance, de ne pas s'asseoir ni marcher sur les sacs de correspondances. En les entassant, en les chargeant ou en les déchargeant, il faut mettre les sacs "fragiles" sur le dessus des autres.

(8) **Correspondances adressées à Pioneer, Alberta.**—Le maître de poste de Red Willow, Alberta, signale que des correspondances adressées à Pioneer, Alberta, sont envoyées en fausse direction à son bureau, et les maîtres de poste sont avisés que les correspondances à destination de Pioneer, Alberta, doivent être dirigées sur le bureau de Rosevear, Alberta, qui est desservi par le bureau de poste ambulant Edmonton et Prince George.

(9) **Service aérien pour les districts miniers de Lac Rice, Lac Slate et Lac Long, Manitoba.**—La compagnie aérienne "Western Canada Airways Limited" a été autorisée à faire un service tri-hebdomadaire dans les deux sens, entre le lac du Bonnet, Man. et les endroits suivants du Manitoba Central, qui n'ont pas de bureaux de poste: Lac Rice, Lac Slate et Lac Long, pour transporter les correspondances qui seront offertes à transmettre par ce service, pourvu que les envoyeurs prennent tous les risques du transport.

Pour le transport de ces correspondances, il est exigé que:—

1. La mention: "Par voie aérienne" soit inscrite bien apparente sur le côté-adresse.

2. Le ou les timbres-poste canadiens soient apposés également sur le côté-adresse.

3. Un timbre avion vendu par la compagnie ou ses agents représentant un droit aérien de 10 cents par once, soit collé au verso de l'enveloppe en paiement de la taxe spéciale de transport par le service aérien et qui a été fixée par la compagnie.

Les maîtres de poste sont priés de donner à cet avis toute la publicité possible dans la presse ou autrement.

(10) **Médailles du Service Impérial.**—La médaille du Service Impérial a été décernée aux employés des Postes ci-dessous:—

Nom	Rang	Bureau
C. F. Clark,	Facteur senior,	Toronto.
W. R. White,	Auxiliaire,	Toronto.
George Walton,	Auxiliaire,	Toronto.
F. X. Giroux,	Facteur,	Ottawa.
William Lamb,	Facteur,	Ottawa.
Réal Doucet,	Facteur,	Montréal.

(11) **États-Unis—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.**—On a signalé que des colis postaux pesant plus de 15 livres ont été reçus des Etats-Unis. Les maîtres de poste sont priés de se rappeler que la limite de poids de tels colis est de 15 livres et que les colis originaires des Etats-Unis, qui dépassent ce poids, doivent être envoyés au bureau des Rebuts compétent, conformément à l'article 382, page 81 du Guide postal de 1927.

(12) Assurance des colis postaux pour l'Australie.—Les maîtres de poste sont informés qu'à partir du 1er juillet 1927, les colis pour l'Australie seront admis à l'assurance aux mêmes termes et conditions que ceux qui s'appliquent aux colis mis à la poste pour être distribués au Canada, sauf que les droits de 3c. et de 6c. ne s'appliqueront pas à l'Australie, de sorte que l'échelle des droits d'assurance sera la suivante:

12 cents pour une assurance ne dépassant pas $50.00.

30 cents pour une assurance de plus de $50.00 mais ne dépassant pas $100.00.

(13) Guyane britannique. Limite de poids des colis postaux.—Les maîtres de poste sont informés que la limite de poids des colis postaux échangés entre le Canada et la Guyane britannique, est maintenant de 15 livres.

La taxe d'affranchissement applicable aux colis pour la Guyane britannique expédiés par la voie directe est de 12 cents par livre ou fraction de livre.

Cette même taxe applicable aux colis par la Guyane britannique expédiés par New-York est de 19 cents par livre ou fraction de livre.

(14) Indes orientales néerlandaises. Colis postaux.—Les maîtres de poste sont informés que le tarif d'affranchissement des colis expédiés par la voie de Vancouver et Hong-Kong aux Indes orientales néerlandaises, a été changé et qu'il sera le suivant jusqu'à nouvel ordre:

1 liv.	$ 0 68	4 liv.	$ 1 04	8 liv.	$ 1 36
2 liv.	0 76	5 liv.	1 12	9 liv.	1 44
3 liv.	0 96	6 liv.	1 20	10 liv.	1 52
		7 liv.	1 28	11 liv.	1 60

(15) Esthonie. Colis postaux.—Les maîtres de poste sont informés qu'à l'avenir, les colis postaux à destination de l'Esthonie seront expédiés par la voie d'Angleterre seulement, la voie de France, paquebots danois et Lettonie, qui a été publiée sous la rubrique dans le supplément du mois de mai, à la page 15, ayant été supprimée.

(16) F. Brain, 2017 Granville Street, Vancouver, C.-B.—Les maîtres de poste sont informés que l'ordonnance publiée dans le Supplément de juin, item 27, contre le susdénommé, est annulée.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 =	Franc	25 00
Norvège	$1 00 =	Kroner	3 70
Suède	$1 00 =	Kroner	3 70
Danemark	$1 00 =	Kroner	3 60
Hollande	$1 00 =	Florins	2 45
Suisse	$1 00 =	Francs	5 10
Belgique	$1 00 =	Belgas	7 10
Allemagne	$1 00 =	Marks	4 18
Royaume-Uni	*$4 87 =	£1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87 =	£1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87 =	£1.0.0	
Nouvelle-Zélande	$4 87 =	£1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion voir la formule M.O. N° 6 P.M.

AVIS

Suppression de la taxe de guerre sur les mandats de poste de sommes n'excédant pas $10.00

Les maîtres de poste sont informés que le et après le 1er juillet 1927, il n'y aura pas de taxe de guerre à percevoir sur les mandats de SOMMES N'EXCÉDANT PAS $10.00 émis au Canada.

Il n'y aura que les droits ordinaires à percevoir sur les mandats de $10.00 et au-dessous, mais 2 cents de taxe de guerre devront être perçus sur tous les mandats au-dessus de $10.00.

Les maîtres de poste sont priés de modifier l'article 2, page 184 du Guide postal de 1927 et la pancarte formule M.O. n° 5 P.M. indiquant les droits sur les mandats de poste.

43768—2

Inscrire le numéro du bureau sur le compte de caisse et le bordereau de bons de poste

Les maîtres de poste sont priés d'inscrire, à l'avenir, le numéro de leur bureau dans la marge supérieure de leurs comptes de caisse et des bordereaux de bons de poste. Le numéro doit être inscrit aussi nettement que possible (ou timbré) vers le milieu de la marge au sommet de chaque compte de caisse et de chaque bordereau de bons de poste.

Inscrire le nombre de bons de poste payés dans le compte de caisse

A l'avenir, les maîtres de poste sont priés d'inscrire dans le compte de caisse, à l'item n° 22, le nombre de bons de poste payés ainsi que leur valeur. Ce nombre doit être inscrit dans l'espace en blanc directement au-dessus de l'indication imprimée portant le numéro 22.

Juin et juillet dans les dates d'émission des mandats de poste

On attire l'attention des maîtres de poste et des employés du guichet des mandats sur la confusion qui se produit annuellement au Service des mandats, dans le système de comptabilité au moyen de machines électriques, et qui provient du fait qu'on emploie des abréviations pour exprimer les mois de "JUIN" et "JUILLET", c'est-à-dire les deux premières lettres "JU", dont on se sert pour désigner l'un ou l'autre mois. En conséquence, il y a perte de temps précieux pour déterminer exactement le mois d'émission.

Afin d'éviter que cette confusion ne se reproduise, les maîtres de poste devront veiller à ce que l'abréviation de juin soit représentée par les lettres "JUN" et que cette combinaison soit dûment changée en "JUL" pour représenter juillet. Les mois de "JUIN" et "JUILLET" doivent être écrits *en toutes lettres*, dans les dates, sur les mandats.

Ordonnance pour fraude rescindée

Les maîtres de poste sont informés que l'ordonnance publiée dans le supplément de juin, contre F. Brain, 2017 rue Granville, Vancouver, C.-B., est par le présent rescindée.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

French Camp, Calif.	Nos 17220 à 17500, inclusivement.
Detroit, (Ecorse Station), Mich.	Nos. 23066 à 23200, inclusivement.
Medina, (West Side Station), Ohio	Nos. 3176 à 3200, inclusivement.
Bunch, Okla.	Nos. 17913 à 18000, inclusivement.
Quicksburg, Va.	Nos. 30932 à 31000, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

AVIS.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
8107	E.	Blue Ridge, Alberta (rouvert).
9083	V.	Bridge River, C.-B.
5181	W.	De Wet, Man.
x689	St. J.	Douglas Harbour, N.-B.
6619	S.	Glaslyn, Sask.
6706	M.J.	Hart, Sask.
8499	M.J.	Hemaruka, Alberta.
3431	T.	Leaside, Ont.
0856	M.	Montréal, (sub-office N° 62), P.Q.
8711	E.	Newbrook, Alberta.
1035	Q.	Port Daniel West, P.Q.
1410	Q.	Ste-Françoise, P.Q.
x956	St. J.	Shannon, N.-B.
5761	W.	Sundown, Man.
4947	L.	Windsor, (Walkerville), (sub-office N° 1), Ont.
4953	L.	Windsor, (Walkerville), (sub-office N° 2), Ont.
5862	W.	Winnipeg, (station postale "L"), Man.

BUREAUX FERMÉS

Lonira, Ont.
Toronto, (sub-office N° 9), Ont.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Armley, Sask.
Munson, Alberta.
Orkney, Sask.
Scarborough Bluffs, Ont.

BUREAU DONT LE CRÉDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

New Dayton, Alberta.
Ste-Luce, P.Q.

AFRIQUE CÔTE OCCIDENTALE

COLONIE DE LA CÔTE D'OR

BUREAU OUVERT

Adawso.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Collaroy Beach, N.G.S.
Federal Parliament House, Vic.
Fern Tree, Tas.
N° 4 Lock, S. Aust.
Weethalle, N.G.S.

NOUVELLE-ZÉLANDE

BUREAUX OUVERTS

Rangiahua, Auckland.
Tuai, Napier.

BUREAUX FERMÉS

Matauri Bay, Auckland.
Sawyer's Bay, Dunedin.

RHODÉSIE

RHODÉSIE SEPTENTRIONALE

BUREAUX OUVERTS

Banket Junction.
Odzi.

ROYAUME-UNI

LONDRES

BUREAU FERMÉ

Woolwich, Artillery Place, S.E. 18.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Catford (B.O.), près de Catford. Bridge Station, S.E. 6.	Catford (B.O.) (87 Rushey Green), S.E. 6.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Anlaby Park (T.S.O.), Hull, Yorks.
Ashgrove Parade (T.S.O.), Bromley, Kent.
Carlton Miniott, Thirsk, Yorks.
Hill Street (T.S.O.), Elsecar, Barnsley, Yorks.
Kingsbury Road (T.S.O.), Erdington, Birmingham.
Long Lane (T.S.O.), Croydon, Surrey.
Mansfield Road (T.S.O.), Alfreton, Derbyshire.
Newstead Road, Ryhill, Wakefield, Yorks.
North Heaton (T.S.O.), Newcastle-on-Tyne.
Northolt, Greenford, Middlesex.
Wellington Road South (T.S.O.), Houslow, Middlesex.

BUREAUX FERMÉS

Claughton-on-Brock, Preston, Lancs.
Morfa Waen, Conway, Caernarvonshire.
New Bond Street (B.O.), Bath, Somerset.
Pye Bank (T.S.O.), Sheffield.
Talke Pits, Stoke-on-Trent, Staffs.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
East Copnor (T.S.O.), Portsmouth, Hants.	Tangier Road (T.S.O.), Portsmouth, Hants.
Oxton, Southwell, Notts.	Oxton, Newark, Notts.
Rhydypenna Road (T.S.O.), Llanishen, Cardiff.	Rhydypenau Road (T.S.O.), Llanishen, Cardiff.
The Gynn (T.S.O.), Blackpool, Lancs.	Holmfield Road (T.S.O.), Blackpool, Lancs.
Warbleton, Heathfield Tower, Sussex.	Rushlake Green, Heathfield Tower, Sussex

ÉCOSSE

BUREAUX OUVERTS

Overton Road (T.S.O.), Kirkcaldy, Fife.
Portnalong, Portree, Isle of Skye.

BUREAUX FERMÉS

Crinan Pier, Lochgilphead, Argyll.
Parton, Kirkcudbrightshire.

ÉTAT LIBRE D'IRLANDE

BUREAU OUVERT

Bonniconlan, Ballina.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Saint Clair Shores, Mich.
Weepah, Nev.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Bluemountain, Ala.	Blue Mountain, Ala.
Hill, Calif.	Sorrento, Calif.
Les Cheneaux, Mich.	Islington, Mich.
Ellsburg, Minn.	Melrude, Minn.
Vantanes, New Mexico.	Trujillo, New Mexico.
Watson, Texas.	Kalgary, Texas.
Wawaka, Texas.	Waka, Texas.

BUREAUX FERMÉS

Henryellen, Ala.
Victoria, Ala.
De View, Ark.
Millville, Ark.
West Line, Ark.
Blue Canyon, Calif.
Chester, Florida.
Diamond, Iowa.
Indian Head, Ky.
Silesia, Md.
Dugdale, Minn.
Eskridge, Miss.
Vancleave, Miss,

Hamilton Beach, N.-Y.
Phillips, Okla.
Parker, Ore.
Instanter, Pa.
Jeffersonville, Pa.
Larry's Creek, Pa.
Sidney, Pa.
Darden, Texas.
Hughes River, Va.
Laurel Mills, Va.
Locust, W. Va.
Wire Bridge, W. Va.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

AOÛT 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

45328—1½

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL

Australie.—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Australie.—Assurance des colis postaux.—JUILLET.
Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.
Bons de poste—Inscrire le nombre de bons payés dans le compte de caisse.—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Inscrire le numéro du bureau sur le compte de caisse et le bordereau—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les.—JUIN, JUILLET.
Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Chine—Suspension du service des colis postaux.—MAI.
Cleveland, Ohio—Pittsburg, Pa., service aérien.—MAI.
Colis postaux—Tarif.—FEVRIER.
Danemark—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—FEVRIER.
Emission de coupons-réponse impériaux.—AVRIL.
Estonie—Colis postaux.—JUILLET.
Etat libre d'Irlande—Colis postaux.—MARS.
Etats-Unis—Taxe aérienne.—MARS.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FEVRIER.
Grande-Bretagne et Nord de l'Irlande—Affranchissement en numéraire, etc.—JUIN.
Grenade—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOUT.
Guyane britannique—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—JUILLET.
Haïfa à Bagdad—Service par automobile.—MAI.
Haileybury, Ont.—Rouyn, P.Q. Service aérien.—MAI.
Iles Philippines—Echange direct des colis postaux.—JUIN.
Inde—Colis postaux.—MARS.
Indes orientales néerlandaises—Colis postaux.—JUILLET.
Indes orientales portugaises—Colis postaux.—MARS.
Italie—Dimension des colis.—JUIN.
Journaux et périodiques que l'on continue de recevoir après que les éditeurs ont été avisés du changement d'adresse.—AOUT.
L'heure d'été.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Basra (Golfe Persique)—FEVRIER.
Mandats de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les . . . . de sommes n'excédant pas $10.00.—JUIN et JUILLET.
Maurice (Ile)—Tarif des colis-postaux.—JANVIER.
Modifications—Guide postal de 1927.—FEVRIER, MARS, MAI, JUIN et JUILLET.
Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.—MARS.
Nouvelle-Calédonie—Tarif des colis postaux.—MARS.
Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Pologne—Ne pas insérer d'argent dans les lettres.—AVRIL.
Port des clefs d'hôtel, etc.—FEVRIER.
Objets de la 3ième classe appelée colis postaux, etc.—JANVIER.
Red Lake, Ont.—Service aérien.—MAI.
Red Lake, Ont.—Service aérien au district minier de.—Réduction du tarif spécial aérien.—AOUT.
République Argentine—Affranchissement des colis postaux (via New-York).—FEVRIER.
Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.—MARS et AOUT.
Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.
Roumanie—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée.—MARS.
Saint-Pierre et Miquelon—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOUT.
Service aérien—Lac Rice, lac Slate et lac Long, Man.—JUILLET.
Siam—Colis postaux.—MARS.
Suède—Echange des colis postaux. Voie directe.—AVRIL.
Suppression de la taxe de guerre sur les mandats n'excédant pas $10 et sur les bons de poste.—JUIN.
Tabago—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers.—MAI.
Tarif des lettres et cartes postales, etc.—FEVRIER.
Taxe de journaux—1c. par livre.—MAI.
Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER, FEVRIER, JUIN.
Terre-Neuve—Affranchissement payé en numéraire des colis adressés à.—AVRIL.
Timbres-poste—Nouveaux timbres de 1, 2, 3, 5, 12 et 20 cents.—JUILLET.
Transmission par la poste des poussins d'un jour.—AVRIL.
Trinité (Ile)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Turquie—Tarif d'affranchissement des lettres et cartes postales de la.—MAI.
Union Sud-Africaine—Affranchissement payé en numéraire des colis postaux adressés à l'.—MAI.
Yukon—Service d'été.—MAI.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

AOÛT 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Camp Nominingue (Bureau d'été, 18 juillet).	M......	Nominingue.........	Labelle............**P.Q.**	F. M. Van Wagner.
Clark Beach (Bureau d'été, 1er juillet).	W......	S.O. Sec. 30, Tp. 19, R. 18, O.P.M.	Marquette.........**Man.**	J. H. Baker.
Edmonton (Sub Office N° 20) (1er juillet).	E.......	10062 Avenue Jasper.	Edmonton est......**Alta.**	John Michaels.
Festubert (Bureau d'été) (1er juillet).	O.......	....	Frontenac-Addington..............**Ont.**	Mike Schwager (intérimaire)
Hendrie (1er juillet).........	C.......	N.O. Sec. 35, Tp. 14, R. 29, O. 3e m.	Maple Creek......**Sask.**	Henry Frisz (intérimaire).
Howden (1er juillet).........	W......	Lot 53, Tp. 8, R. 3, E.P.M.	St-Boniface........**Man.**	Stanley Hachkewich.
Isles de Mai.................	Q.......	....	Charlevoix-Saguenay........**P.Q.**	Mme A. Lebel.
Lac Tremblant Nord (Bureau d'été, 18 juillet).	M......	Joly..............	Labelle............**P.Q.**	Arthur St. Jean.
Lothrop (1er juillet).........	E.......	S.E. Sec. 30, Tp. 80, R. 1, O. 6e m.	Peace River.......**Alta.**	Remi Fortin (intérimaire).
Montréal (Sub Office N° 60) (16 juin).	M......	541 rue Notre Dame, Lachine.	Jacques Cartier....**P.Q.**	Mlle V. Vallée.
Montréal (Sub Office N° 70) (27 juin).	M......	Angle des rues Robin et Amherst.	St-Jacques.........**P.Q.**	C. E. Cofsky.
Natagan (21 juin)............	Q.......	Barraute...........	Pontiac............**P.Q.**	P. E. Beauchemin.
Nickel Mill (1er juillet)......	St-J.....	St-Quentin..........	Restigouche-Madawaska.....**N.-B.**	Jean Hammond.
Northland Gateway (Bureau d'été, 5 juillet).	W......	Non arpenté........	Kenora-Rainy River.....**Ont.**	F. T. Farrell.
Red Star (1er juillet)........	E.......	N.O. Sec. 8, Tp. 81, R. 2, O. 6e m.	Peace River.......**Alta.**	W. A. Hemstock (intérimaire).
Rivière Nouvelle (15 juillet).	Q.......	Hope...............	Bonaventure.......**P.Q.**	Mme S. Gignac.

NOTES—

Le bureau d'été de Douglas Harbour, N.-B. a été changé en un bureau permanent à partir du 1er novembre 1926.

Le sub-office N° 4 de Québec, P.Q. a été temporairement fermé le 30 juin et rouvert le 11 juillet au N° 26, Côte d'Abraham, sous la direction de M. C. A. Bérubé comme titulaire.

Le sub-office N° 1 de Sandwich, Windsor, Ont. publié dans la liste des nouveaux bureaux de poste, a été ouvert le 24 juin.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Aiktow	Moose Jaw, Sask	en Grainland.
Chaudière Curve	Lévis, P.Q	en West Junction.
Dolbeau	Charlevoix-Saguenay, P.Q	en Sacré-Cœur, Saguenay.
South End	Welland, Ont	en Stamford Centre.
Stony Creek	Wentworth, Ont	en Stoney Creek.
Vieux Chemin du Lac	Témiscouata, P.Q	en Chemin du Lac (1er juillet).

BUREAUX FERMÉS

Bathgate	Vegreville, Alta	19 mai.
(b) Bideford	Prince, I. P.-E	30 juin.
Big Falls	Fort William, Ont	30 juin.
Blackett's Lake	Cap Breton sud, N.-E	8 mai.
(b) Boynton	Stanstead, P.Q	30 juin.
Calendula	Acadia, Alta	30 juin.
Glasgow Mountain	Cumberland, N.-E	30 juin.
Griffin Creek	Peace River, Alta	1er mai.
Harrisland	Maple Creek, Sask	30 juin.
McMurrich	Parry Sound, Ont	21 juin.
Madeline	Marquette, Man	30 juin.
Sidney Inlet	Comox-Alberni, C.B	
Spruce Home	Prince Albert, Sask	30 juin.
Sturgeonville	Athabaska, Alta	11 juin.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse est la suivante.
Bideford....Ellerslie Station R.R. N° 1.
Boynton....Ayer's Cliff, R.R. N° 2.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

Nouvelle-Écosse

Bureau	District électoral	Titulaire
Bateston	Richmond-Cap Breton ouest	Benjamin Mullins.
Brazil Lake	Shelburne-Yarmouth	Mme C. B. Crosby.
Cheverie	Hants-King	Mme Florence Dexter.
Glendale	Inverness	Aungus Boyd.
Halifax (Sub Office N° 2)	Halifax	Henry Curtis.
Hawker	Richmond-Cap Breton ouest	Mme Seraphine Pottie.
Hay Cove	Richmond-Cap Breton ouest	Michael McIsaac.
Johnstown	Richmond-Cap Breton ouest	J. P. Campbell.
Lime Hill	Inverness	J. H. Campbell.
Lower River Inhabitants	Richmond-Cap Breton ouest	J. A. McCarthy.
Melford	Inverness	Mme Catherine McDonald.
Melvern Square	Digby-Annapolis	W. A. Berringer.
Murray	Cap Breton nord-Victoria	J. H. McIntosh.
Poirierville	Richmond-Cap Breton ouest	Mme Elizabeth Poirier.
Roxville	Digby-Annapolis	Heber Small.
Seabrook	Digby-Annapolis	Stanley Hines.
Seaview	Richmond-Cap Breton ouest	Mme F. C. Pottie.
Sissiboo Falls	Digby-Annapolis	Mme Sevenie Wagner.
Sugar Camp	Inverness	Mme Annie MacDonald.
West Jeddore	Halifax	Peter Maskell.
West River Station	Pictou	Mlle M. I. Fraser.

Ile du Prince-Édouard

Coleman	Prince	J. B. McKay.
Margate	Prince	Mme N. L. Crane.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—*Suite*

Nouveau-Brunswick

Bureau	District électoral	Titulaire
Bass River Point	Kent	Mme Janie Farrer.
Cap de Moiselle Creek	St. John-Albert	George Sinclair.
Centreville	Victoria-Carleton	F. E. A. Bassett.
Charlo Station	Restigouche-Madawaska	Alexandre Giroux.
Côte Ste-Anne	Kent	Mme Justine Nowlan.
Dorchester	Westmorland	C. R. Dooe.
Hexham	Northumberland	Mlle Jane MacDougall.
Iroquois	Restigouche-Madawaska	D. R. Michaud.
Roy	Kent	J. G. Robichaud.
St-Ignace	Kent	Alphée Comeau.
St-Jacques	Restigouche-Madawaska	J. E. Bérubé.
Steeves Settlement	Westmorland	Mme B. L. Beckwith.

Québec

Auger	Richmond-Wolfe	Anthime Auger.
Dunham	Brome-Missisquoi	Joseph Favreau, Jr.
Farm Point	Wright	J. B. Meunier.
Joffre	Matane	Mme E. G. Gauthier.
Kamouraska-aux-Côtes	Kamouraska	Têlesphore Moreau.
Kanawana (Bureau d'été)	Terrebonne	Francis DeKroninck.
Lac Bitobig	Wright	Mme C. F. Gagnon.
Lac des Pins (Bureau d'été)	Argenteuil	Joseph Clement.
Lagacé	Bonaventure	Mme Denise E. Essiambre.
Manoir Richelieu (Bureau d'été)	Charlevoix-Saguenay	J. D. Evans.
Montréal (Sub-Office N° 95)	St-Jacques	Dupuis Frères.
Notre-Dame du Laus	Hull	Dominique St. Louis.
Old Chelsea	Wright	Frederic Aubin.
Pied du Lac	Témiscouata	Charles St-Pierre.
Ste. Brigitte des Saults	Nicolet	Gédéon Bergeron.
St-Cyriac	Chicoutimi	Ovila Potvin.
St-Hilarion Nord	Charlevoix-Saguenay	Méridée Perron.
St-Malachie Station	Dorchester	J. A. Drouin.
St-Urbain de Charlevoix	Charlevoix-Saguenay	Charles Fortin.
Springbrook	Dorchester	William Miller.
Stornoway	Compton	E. A. Bourque.
Taché	L'Islet	J. P. Arnold.
Uniacke	Pontiac	Antoine Veilleux.
Woodland Bay (Bureau d'été)	Stanstead	Mme B. W. Price.

Ontario

Argolis	Algoma ouest	R. H. Bliss.
Britannia Bay	Carleton	John Farrell.
Campden	Lincoln	C. R. Fluhrer.
Caramat	Port Arthur-Thunder Bay	W. R. Bowler.
Coe Hill	Hastings-Peterborough	F. A. Landon.
Glen Miller	Hastings sud	D. C. Bonisteel.
Graham	Port Arthur-Thunder Bay	Mlle Elsie Closs.
Hamilton, Sub-Office Homeside	Wentworth	A. L. Lord.
Kenabeek	Timiskaming sud	Mme Martha Robertson (rengagée).
Oakview Beach (Bureau d'été)	Simcoe nord	C. E. Bennett.
Paudash	Victoria	Enoch Hunter.
Poplar	Algoma est	William Robinson.
Rathburn	Muskoka-Ontario	F. E. Gagnon.
Rednersville	Prince Edward-Lennox	Alexander Gilmour.
Sandford	Muskoka-Ontario	W. J. Wagg.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—*Fin*

Ontario—*fin*

Bureau	District électoral	Titulaire
Warren	Nipissing	Emile Langlois.
West Huntingdon	Hastings-Peterborough	Frank Ashley.
Whalen Island (Bureau d'été)	Muskoka-Ontario	Mme L. M. Zorchke (rengagée).
Whitney	Renfrew nord	Mlle Minnie Kiely.
Woodville	Victoria	R. E. E. Butler.
Yarmouth Centre	Elgin ouest	Henry Sutton.

Manitoba

Bureau	District électoral	Titulaire
Bénard	Portage la Prairie	Oscar Coulombe.
Faulkner	Portage la Prairie	Mme Annie Payne.
Greenwald	Springfield	Fred Buth.
Magnet	Dauphin	Adéodat Adam.
Pelican Rapids	Nelson	Rév. C. E. Cook.
Umatillo	Dauphin	John Bazuta.
Winnipeg (Sub Office N° 25)	Winnipeg Centre sud	R. F. Wightman.

Saskatchewan

Bureau	District électoral	Titulaire
Buffalo River	Battleford nord	C. H. French.
Delmas	Battleford sud	Mlle Jeanne Schiller.
Drobot	Yorkton	Peter Surkan.
Edenbridge	Melfort	Max Gordon.
Innes	Assiniboia	Mme C. M. Kempthorne.
Rossall	Battleford nord	H. H. Wedlake.
Winter	Battleford sud	Mlle M. J. McGonigle.

Alberta

Bureau	District électoral	Titulaire
Boian	Vegreville	Thomas Russ.
Brooks	Medicine Hat	C. H. Plummer.
Edmonton (Sub Office No. 9)	Edmonton Est	C. W. Clarke.
Ensign	Macleod	Philippe Bourque.
Fareham	Lethbridge	Mme A. M. Hodgdon.
Killam	Camrose	C. R. Nash.
Leedale	Wetaskiwin	Hugh Lindsay.
Roselea	Peace River	J. H. Adams.
Saddle Lake	Athabaska	W. J. B. Ball.
Sampsonton	Calgary Ouest	G. R. Pearson.
Summerview	Macleod	Mme E. R. Watson.
Venice	Athabaska	Mme Annie Biollo.

Colombie Britannique

Bureau	District électoral	Titulaire
Crow's Nest	Kootenay Est	Charles Leonard.
Lac la Hache	Cariboo	P. W. Ogden.
Skidegate Mission	Skeena	J. H. Matthews.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Nouveau bureau

Drake, (M. J.), Humboldt, Sask........................... 1er août 1927.

Bureaux fermés

Midhurst, (T.), Simcoe nord, Ont......................... 1er août 1927.
Sub Office No. 4, Toronto, Ont. (temporairement).......... 4 juillet 1927.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Autre émission de timbres-poste commémoratifs.**—Les maîtres de poste sont informés que l'administration a fait une autre émission de timbres-poste commémoratifs canadiens. En voici la catégorie, la couleur et le motif:

5 cents	pourpre	Portrait de D'Arcy McGee.
12 "	vert clair	Portraits de Sir John MacDonald et Sir Wilfrid Laurier.
20 "	carmin	Portraits de Baldwin et Lafontaine.

Les maîtres de poste sont priés de s'approvisionner de ces timbres à la source ordinaire.

(2) **Traitement des journaux ou périodiques que l'on continue de recevoir après que les éditeurs ont été avisés du changement d'adresse.**—Les maîtres de poste voudront bien insérer la suivante comme une nouvelle section après la section 62, page 16, et aussi après la section 372, page 79 du Guide postal de 1927:

Journaux ou périodiques que l'on continue de recevoir après que les éditeurs ont été avisés deux fois par la formule 67B du changement d'adresse.

Si l'on continue de recevoir un journal ou un périodique après que l'éditeur a été deux fois avisé par la formule 67B du changement d'adresse (Voir section 61, page 16 du Guide postal de 1927) ET QU'UN TEMPS SUFFISANT S'EST ÉCOULÉ POUR PERMETTRE AUX ÉDITEURS DE CHANGER L'ADRESSE, le journal ou le périodique doit être endossé d'un avis à cet effet et retourné au maître de poste du bureau de publication sous un couvert spécial, formule No. 29B, que le maître de poste timbrera à date très soigneusement. Le maître de poste du bureau de publication percevra l'affranchissement dû quand il le livrera à l'éditeur. Après la perception, un chiffre-taxe doit être collé au couvert et oblitéré.

(3) **Remises par les bureaux non comptables.**—On rappelle aux maîtres de bureaux non comptables que, après que les encaissements contre-remboursement et les droits sur les mandats de poste ont été perçus, sur livraison d'un article contre-remboursement, des timbres-poste équivalents en valeur aux droits sur les mandats de poste doivent être collés au dos de la section 4 de l'étiquette, lesquels, avec le montant à remettre, doivent être inclus dans l'enveloppe officielle recommandée No 44 et expédiés par recommandation au maître de poste du bureau comptable où l'article contre-remboursement a été mis à la poste.

(4) **Perception de l'insuffisance d'affranchissement chiffres-taxes.**—Avant de livrer un objet non affranchi ou insuffisamment affranchi, la surtaxe doit être perçue de la personne à laquelle on le livre et des chiffres-taxes du même montant doivent être apposés sur l'objet, puis oblitérés.

Les lettres ou autres objets de correspondance non affranchis ou insuffisamment affranchis ne doivent pas être mis dans les cases louées au public, mais il faut mettre à leur place une carte avertissant le destinataire qu'un tel article a été reçu et qu'il sera livré au guichet en paiement du montant dû. Cette carte No 35 s'obtient à la source ordinaire.

Un approvisionnement suffisant de chiffres-taxes peut s'obtenir à la source ordinaire et on doit toujours en avoir en stock. (Voir l'article 189, page 51 du Guide postal officiel de 1927).

Les maîtres de poste reçoivent le percentage ordinaire sur les chiffres-taxes.

(5) **Décourager l'emploi des petites cartes et petites enveloppes.**—De temps en temps, on a tâché de décourager l'emploi de petites cartes et de petites enveloppes, mais on a constaté que tant que ces cartes et enveloppes seront en vente, leur usage continuera jusqu'à un certain point. Le temps propice est donc arrivé pour obtenir quelque succès de voir les marchands à ce sujet avant qu'ils fassent leur approvisionnement de cartes de Noël.

Il faut faire remarquer ici que le timbre de la poste tombe sur l'adresse de petites cartes ou petites enveloppes et qu'il en oblitère fréquemment une partie. Il en résulte que l'objet est livré faussement ou au moins avec retard. En outre, il n'y a pas assez d'espace pour rectifier l'adresse en cas de changement, etc. Il faut aussi penser à la perte possible, car ces cartes ou ces enveloppes sont sujettes à s'échapper des paquets qui les contiennent. Il ne faudrait pas employer d'enveloppes et de cartes d'une grandeur inférieure à 3" x 4" parce qu'elles retardent sérieusement le travail des bureaux à une époque où ils sont encombrés.

S'occuper de cela tout de suite.

(6) **Correspondances adressées aux loges, clubs, etc.**—On a fait observer que souvent il est difficile de livrer les correspondances à destination des loges, clubs ou autres sociétés parce que ces correspondances sont adressées tout simplement au Secrétaire de la loge ou du club, sans nom de personne ou sans indication de rue ou numéro, et les maîtres de poste ne savent pas à qui livrer ces correspondances. Cette difficulté peut être surmontée si les loges ou les clubs fournissent au maître de poste le nom et l'adresse de leur secrétaire ou de tout autre officier chargé de recevoir de telles correspondances, ou prient leurs membres de se servir de l'adresse complète du secrétaire.

On conseille aux maîtres de poste de demander la coopération des loges ou des clubs locaux sous ce rapport.

(7) **Inscrire le numéro C.R. sur les étiquettes C.R. jaunes.**—Les maîtres de poste sont avertis qu'ils doivent toujours inscrire le numéro C.R., le montant dû à l'envoyeur et les droits du mandat sur l'étiquette C.R. jaune No 4. Ils prendront soin d'inscrire le numéro C.R. parfaitement distinct et s'ils observent strictement ces indications, il ne sera pas nécessaire de timbrer ou d'écrire le numéro C.R. sur le colis même, comme l'exige le règlement actuel C.R. au paragraphe 3, page 2 du feuillet C.R.

Toutefois, lorsqu'un bureau n'est pas approvisionné d'étiquettes C.R. jaunes No 4, la mention "Pas C.R. ...." doit être timbrée ou écrite sur l'objet C.R. même. L'étiquette C.R. et le colis doivent porter le même numéro.

(8) **Similitude de noms de bureaux de poste.**—On appelle l'attention des maîtres de poste sur la similitude qui existe entre les noms des bureaux de poste suivants:

Miocene, C.-B.	Nichol, C.-B.	Mitchell, Ont.
St. Michel Station, P.Q.	St. Michel, Alta.	Michel, C.-B.
Stettler, Alta.	Stettin, Alta.	Stella, Ont.
Galetta, Ont	Valrita, Ont.	
Alberni, C.-B.	Albion, C.-B.	
Invermere, C.-B.	Inverness, C.-B.	
Summerland, C.-B.	Cumberland, C.-B.	
Kitchener, C.-B.	Kitchener, Ont.	
Moyie, C.-B.	Mayne, C.-B.	
Bowser, C.-B.	Howser, C.-B.	

Les maîtres de poste auront soin de trier avec un soin tout particulier les objets adressés à ces endroits.

(9) **La taxe du service aérien des Etats-Unis doit être payée au moyen de timbres-poste américains.**—On a signalé que plusieurs bureaux de poste aux Etats-Unis reçoivent de bureaux de poste canadiens des lettres qui sont marquées comme devant être transportées par les services aériens des Etats-Unis et sur lesquelles la taxe du service aérien des Etats-Unis a été payée au moyen de timbres-poste canadiens, contrairement aux instructions indiquées à la section 394, page 83 du Guide postal de 1927. L'administration des Etats-Unis inscrit sur ces lettres: "Affranchissement insuffisant pour le service aérien" et ces lettres sont expédiées comme des lettres ordinaires.

Les maîtres de poste sont priés d'avertir les personnes qui désirent envoyer des correspondances du Canada par le service aérien des Etats-Unis, de payer la taxe aérienne américaine au moyen de timbres-poste américains.

(10) Réduction de la taxe postale aérienne spéciale pour la région minière de Red Lake.—La "Patricia Airways and Exploration Limited" qui fait un service postal aérien spécial entre Sioux Lookout et Red Lake, Birch Lake, Woman Lake, Narrow Lake, Gold Pines et autres endroits de la région minière de Red Lake, Ont. a réduit sa taxe postale aérienne spéciale à 5 cents par once, mais l'affranchissement ordinaire reste le même.

Les timbres-avions dont se sert actuellement cette compagnie aérienne porte une surcharge pour indiquer que la dite taxe est maintenant de 5 cents par once.

Les maîtres de poste sont priés d'acheminer sur Sioux Lookout, Ontario, toutes les correspondances portant le timbre-avion de la "Patricia Airways and Exploration Limited".

(11) Remise de l'extension de la ligne aérienne "Le Caire-Basra Air Mail Service" jusqu'à Karachi, Inde.—L'extension du service aérien hebdomadaire pour le transport de toutes catégories de correspondances de Basra, Irak, à Karachi, Inde, annoncée dans le Supplément de mai du Guide postal de 1927, est remise indéfiniment.

Les maîtres de poste sont priés de modifier le troisième paragraphe des renseignements donnés sous la rubrique " Egypte ", à la page 98 du Guide postal, et sous la rubrique " Irak ", à la page 108.

(12) Renvoi de lettres étrangères non distribuées.—Le Service de l'inspection attire l'attention sur la nécessité de prendre le plus grand soin pour le traitement des lettres étrangères qui n'ont pas été livrées au Canada. Certains maîtres de poste et commis ambulants traitent les lettres étrangères comme si elles devaient être mises parmi les autres que l'on retourne directement au pays d'origine.

Les lettres étrangères, même celles qui portent une indication de renvoi (autres que celles qui sont originaires des Etats-Unis, du Mexique, de Terre-Neuve ou de la Grande-Bretagne) doivent être expédiées au bureau des rebuts du district, ou, s'il s'agit de bureaux urbains, à l'administrateur général du Service postal, Ottawa, avec la mention: " pour le Service de l'Inspection ".

(13) L'envoi en Grande-Bretagne et dans le Nord de l'Irlande de marchandises en soie naturelle et artificielle est interdit par la poste aux lettres.—L'importation de marchandises en soie naturelle et artificielle en Grande-Bretagne et dans le Nord de l'Irlande est interdite par la poste aux lettres, sauf les échantillons qui peuvent être importés par la poste aux échantillons.

Ces marchandises autres que les échantillons doivent être expédiées par la poste aux colis accompagnées d'une déclaration en douane.

(14) Les colis pour la Grande-Bretagne et autres pays doivent être suffisamment affranchis.—Comme tous les colis à destination de la Grande-Bretagne et autres pays doivent être suffisamment affranchis, les maîtres de poste doivent voir à prendre des mesures pour prévenir la mise à la poste de tout colis qui n'est pas suffisamment affranchi pour des endroits autres que le Canada.

Il est essentiel que les maîtres de poste ou les commis dans les bureaux de poste, lorsqu'ils pèsent ou acceptent des colis déposés à la poste ou donnent des renseignements au sujet des taux des colis postaux, soient suffisamment au courant des taux des colis postaux pour chercher promptement et déterminer le taux exact d'affranchissement de tout colis offert et doivent corriger à date leur Guide officiel du service postal au sujet des changements de taux.

Comme les colis ont très souvent une surface inégale, on doit prendre soin de coller sûrement les timbres-poste, afin qu'ils ne s'enlèvent pas au cours du transport.

(15) St-Pierre et Miquelon.—Limite de poids des colis postaux.—Les maîtres de poste sont informés que la limite de poids des colis postaux échangés entre le Canada et St-Pierre et Miquelon est maintenant de 15 livres.

Le tarif d'affranchissement applicable aux colis expédiés à St-Pierre et Miquelon par la voie directe est de 12 cents par livre ou fraction de livre.

(16) Grenade.—Limite de poids des colis postaux.—Les maîtres de poste sont informés que la limite de poids des colis postaux expédiés du Canada à la Grenade, est maintenant de 15 livres.

La taxe d'affranchissement applicable aux colis pour la Grenade expédiés par la voie directe est de 12 cents par livre ou fraction de livre.

Cette même taxe applicable aux colis pour la Grenade expédiés par New-York est de 19 cents par livre ou fraction de livre.

(17) **Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.**—Les maîtres de poste sont informés que le tarif des colis postaux expédiés aux pays du tableau ci-dessous, par la voie respective indiquée en regard, a été revisé, et que, jusqu'à nouvel ordre, il restera le suivant:

Pays	Voie	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Açores	Angleterre et Portugal	.96	1.08	1.20	1 56	1.68	1.80	1.92	2.10	2.22	2.34	2.46
Bulgarie	(1) Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10
	(2) Angleterre et Hongrie	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58
Madeire	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28
Maurice (y compris Rodriguez)	(1) Angleterre	.60	.72	.84	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52
	(2) Angleterre et France	.84	.96	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.28	2.40	2.52	2.64
Perse	(2) Angleterre et Route du désert par automobile	1.44	1.56	1.68	2.52	2.64	2.76	2.88	3.72	3.84	3.96	4.08
Portugal	Angleterre	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10
Timor portugais	Angleterre et Etablissements des Détroits	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70

(18) **Loterie.—Le Secrétaire honoraire P. Boland, Castlebar. Comté de Mayo, T. R. Collins, Castlebar, Irlande.**—On a remarqué que des correspondances de loterie mises à la poste par les personnes ci-haut mentionnées circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, les lettres recommandées pour ces adresses ne doivent pas être acceptées et toutes correspondances en provenance ou à destination de ces mêmes adresses doivent être retournées aux envoyeurs, marquées " La correspondance pour cette adresse est prohibée ". S'ils ne sont pas connus, il faut les faire parvenir spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal (pour le service de l'Inspection), Ottawa

Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 =	Francs	25 00
Norvège	$1 00 =	Kroner	3 80
Suède	$1 00 =	Kroner	3 70
Danemark	$1 00 =	Kroner	3 70
Hollande	$1 00 =	Florins	2 45
Suisse	$1 00 =	Francs	5 10
Belgique	$1 00 =	Belgas	7 10
Allemagne	$1 00 =	Marks	4 18
Royaume-Uni	*$4 87 =	£1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87 =	£1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87 =	£1.0.0	
Nouvelle-Zélande	$4 87 =	£1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir la formule M.O. No. 6 P.M.

AVIS

TAXE DE GUERRE SUR LES MANDATS DE POSTE

On tient encore à faire remarquer aux maîtres de poste que depuis le premier juillet 1927 la taxe de guerre à percevoir sur tous les mandats de poste, de sommes au-dessus de $10.00 et jusqu'à et y compris $100.00, n'est que de 2 cents. La commission à percevoir sur de tels mandats est, par conséquent, la commission ordinaire, plus 2c. de taxe de guerre.

Il n'y a pas de taxe de guerre pour les mandats de poste de $10.00 ou au-dessous et la commission perçue sur de tels mandats est, par conséquent, la commission ordinaire seulement.

ÉMISSION DE MANDATS DE POSTE PROHIBÉE

On ne doit pas émettre de mandats de poste en faveur des personnes suivantes:

Le secrétaire honoraire, P. Boland, Castlebar, Comté de Mayo, Irlande.

T. R. Collins, Castlebar, Irlande.

45328—2

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Lurton, Ark.................Nos 1487 à 2000, inclusivement.
Parthenon, Ark...........Nos 9348, 9352, 9353, 9361, 9362, 9368 à 9374, 9388 à 9390.
Meridian, Calif...........Nos 40524 à 40600, inclusivement.
Chicago, (Sta. 172), Ill.....Nos 66694 à 66800, inclusivement.
Chicago, (Sta. 257), Ill.....Nos 48623 à 48800, inclusivement.
Decatur, (Sta. 2), 'Ill......Nos 129401 à 129600, inclusivement.
Des Moines (Sta. 3), Iowa..Nos 30781 à 30800, inclusivement.
Flint, (Sta. 2), Mich.......Nos 98267 à 98400, inclusivement.
Harford Mills, N.Y........Nos 15534 à 16000, inclusivement.
New York (Sta. 222), N.Y..Nos 66900 à 67000, inclusivement.
Welty, Okla..............Nos 29619 à 30000, inclusivement.
Asherton, Texas..........Nos 51666 à 51668, inclusivement.
Lund, Utah..............Nos 16167 à 16200, inclusivement.
Startup, Wash...........Nos 35601 à 36000, inclusivement.
Whitmans, W. Va.........Nos 31891 à 31898, inclusivement.

FORMULES DE MANDATS VOLÉES QUI ONT ÉTÉ RETROUVÉES

Ballston, Va..............Nos 45466 à 45598, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

Bureaux Ouverts

N° du bureau	District postal	
9097	Van.	Butedale, C.-B.
X660	St. J.	Chatham Head, N.-B.
6549	M.J.	Fife Lake, Sask.
0728	M.	Montreal, (Ahuntsic), P.Q. (rouvert).
5587	S.	Pikwitonei, Man.
4207	N.B.	Rosegrove, Ont.
7529	S.	St. Denis, Sask.
8956	S.	Warwick, Alberta
8959	E.	Waugh, Alberta.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
South End, Ont.	Stamford Centre, Ont.	4423
Stony Creek, Ont.	Stoney Creek, Ont.	4444

BUREAUX FERMÉS

Big Falls, Ont.
Low, P.Q.
Toronto (Sub office n° 4), Ont.

CORRECTION

Dans le Supplément de juillet 1927, dans la liste des bureaux fermés, LONIRA, ONT., a été incorrectement décrit comme étant dans la province d'ONTARIO, au lieu d'ALBERTA.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Barrhead, Alberta.
Chelmsford, Ont.
Mistassini, P.Q.
St-Aubert, P.Q.
St-Fidèle, P.Q.
Wolfstown, P.Q.

BUREAUX DONT LE CRÉDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Fielding, Sask.
Lake Baker, N.-B.
Maymont, Sask.
Rosalind, Alberta.
St-Eusèbe, P.Q.

TERRENEUVE

BUREAU OUVERT

Buchans.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Koch, Mo.
Vado, New Mexico.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Skaggs, Calif.	Skaggs Springs, Calif.
Tallac, Calif.	Camp Richardson, Calif.
Waluga, Ore.	Lake Grove, Ore.

BUREAUX FERMÉS

Prentice, Ala.
Seddon, Ala.
Wateroak, Ala.
Bellevue, Ariz.
Wolfe Hole, Ariz.
College Station, Ark.
Crittenden, Ark.
Cypert, Ark.
Enders, Ark.
Knowlton, Ark.
Waldstein, Ark.
Angiola, Calif.
Irmulco, Calif.
Sharon, Calif.
Fort Sherman, Canal Zone.
Concrete, Colo.
Lamport, Colo.
Kicco, Florida.
Meredith, Florida.

BUREAUX FERMÉS—Suite

Turner, Idaho.
Grayson, Ill.
Lizzielane, Ky.
Lapine, La.
Luna, La.
Montz, La.
Nestor, La.
Peck, La.
Acadia, Me.
Issue, Md.
Orchid, Md.
Adelle, Miss.
Beatty, Miss.
Mingo, Miss.
Vidalia, Miss.
Taft, Mo.
Everson, Mont.
Rancher, Mont.
Bennetts Landing, N.H.
Finderne, N.J.
Jacobstown, N.J.
Black Lake, New Mexico.
Largo, New Mexico.
Bushnellville, N.Y.
Urbana, N.Y.
Blackwood, N.C.
Pearland, N.C.
Mosher, N.D.
Carthon, Ohio.
Deweyville, Ohio.
Rubottom, Okla.
Bourne, Ore.
Denmark, Ore.
Swan, Ore.
Allen, S.C.
Bannockburn, S.C.
Gillisonville, S.C.
Arnott, S.D.
Davenport, S.D.
Plana, S.D.
Boomer, Tenn.
Jeddo, Texas.
Crozier, Va.
Glendower, Va.
Golddale, Va.
Isom, Va.
Pope, Va.
Reager, Va.
Soapstone, Va.
Vashti, Va.
Hazel, Wash.
Rignall, Wash.
Edmond, W. Va.
Export, W. Va.
Embar, Wyoming.
Glenecoe, Wyoming.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

SEPTEMBRE, 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL

Australie.—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Australie.—Assurance des colis postaux.—JUILLET.
Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.
Bons de poste—Inscrire le nombre de bons payés dans le compte de caisse.—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Inscrire le numéro du bureau sur le compte de caisse et le bordereau—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les.—JUIN, JUILLET.
Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Chine—Suspension du service des colis postaux.—MAI.
Cleveland, Ohio—Pittsburg, Pa., service aérien.—MAI.
Colis postaux—Tarif.—FEVRIER.
Danemark—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—FEVRIER.
Emission de coupons-réponse impériaux.—AVRIL.
Estonie—Colis postaux.—JUILLET.
Etat libre d'Irlande—Colis postaux.—MARS.
Etats-Unis—Taxe aérienne.—MARS.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FEVRIER.
Grande-Bretagne et Nord de l'Irlande—Affranchissement en numéraire, etc.—JUIN.
Grenade—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOUT.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FEVRIER.
Grande-Bretagne et Nord de l'Irlande—Affranchissement en numéraire, etc.—JUIN.
Grenade—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOUT.
Guyane britannique—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—JUILLET.
Haïfa à Bagdad—Service par automobile.—MAI.
Haileybury, Ont.—Rouyn, P.Q. Service aérien.—MAI.
Iles Philippines—Echange direct des colis postaux.—JUIN.
Inde—Colis postaux.—MARS.
Indes orientales néerlandaises—Colis postaux.—JUILLET.
Indes orientales portugaises—Colis postaux.—MARS.
Italie—Dimension des colis.—JUIN.
Journaux et périodiques que l'on continue de recevoir après que les éditeurs ont été avisés du changement d'adresse.—AOUT.
L'heure d'été.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Basra (Golfe Persique)—FEVRIER.
Mandats de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les....de sommes n'excédant pas $10.00.—JUIN et JUILLET.
Maurice (Ile)—Tarif des colis-postaux.—JANVIER.
Modifications—Guide postal de 1927.—FEVRIER, MARS, MAI, JUIN et JUILLET.
Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.—MARS.
Nouvelle-Calédonie—Tarif des colis postaux.—MARS.
Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Pologne—Ne pas insérer d'argent dans les lettres.—AVRIL.
Port des clefs d'hôtel, etc.—FEVRIER.
Objets de la 3ième classe appelée colis postaux, etc.—JANVIER.
Red Lake, Ont.—Service aérien.—MAI.
Red Lake, Ont.—Service aérien au district minier de.—Réduction du tarif spécial aérien.—AOUT.
République Argentine—Affranchissement des colis postaux (via New York).—FEVRIER.
Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.—MARS et AOUT.
Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.
Roumanie—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée.—MARS.
Saint-Pierre et Miquelon—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOUT.
Service aérien—Lac Rice, lac Slate et lac Long, Man.—JUILLET.
Siam—Colis postaux.—MARS.
Suède—Echange des colis postaux. Voie directe.—AVRIL.
Suppression de la taxe de guerre sur les mandats n'excédant pas $10 et sur les bons de poste.—JUIN.
Tabago—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers.—MAI.
Tarif des lettres et cartes postales, etc.—FEVRIER.
Taxe de journaux—1c. par livre.—MAI.
Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER, FEVRIER-JUIN.
Terre-Neuve—Affranchissement payé en numéraire des colis adressés à.—AVRIL.
Timbres-poste—Nouveaux timbres de 1, 2, 3, 5, 12 et 20 cents.—JUILLET.
Transmission par la poste des poussins d'un jour.—AVRIL.
Trinité (Ile)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Turquie—Tarif d'affranchissement des lettres et cartes postales de la.—MAI.
Union Sud-Africaine—Affranchissement payé en numéraire des colis postaux adressés à l'.—MAI.
Yukon—Service d'été.—MAI.
Yukon—Service d'hiver.—SEPTEMBRE.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

SEPTEMBRE 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Allison Harbour (1er septembre).	V.......	....	Skeena............. **C.B.**	P. B. Woodforde
Beaubier (1er août)..........	M.J.....	N.E. Sec. 16, Tp. 2, R. 16, O. 2e M.	Weyburn......... **Sask.**	John Kinna.
Bissett (1er août)............	W......	Tp. 23, R. 13, E.P.-M.	Springfield........ **Man.**	K. R. Gordon.
Black Creek (25 juillet)......	N.B....	Taylor.............	Timiskaming Nord.......... **Ont.**	Wilbrod Lessard.
Carter (9 août)..............	Q.......	York...............	Gaspé.............. **P.Q.**	Robert Harbour.
Côté Siding (1er août).......	N.B....	Devitt.............	Timiskaming Nord .... **Ont.**	George Côté.
Cut Bank Lake (1er août)...	E.......	S.E. Sec. 33, Tp. 72, R. 8, O. 6e M.	Peace River....... **Alta.**	Mme P. E. Anderson
Desmarais (15 août).........	E.......	Sec. 23, Tp. 80, R. 25, O. 4e M.	Athabaska......... **Alta.**	Rév. Alphonse Raul
Dolbeau (1er août)..........	Q.......	....	Lac St-Jean....... **P.Q.**	J. G. Hébert.
English Brook (1er août)....	W.......	Sec. 13, Tp. 25, R. 9 E.P.M.	Springfield........ **Man.**	Oddur Olafson.
Fountain Falls (1er août)....	N.B....	Non arpenté........	Timiskaming Sud **Ont.**	Mme Margaret Adamson.
Harlech (rouvert 1er septembre).	C	S.O. Sec. 9, Tp. 41, R. 14, O. 5e M.	Red Deer.......... **Alta.**	R. C. Pedersen.
Ketepec (Bureau d'été, 1er août).	St. J....	....	Saint John-Albert **N.-B.**	Frank Woodland.
Margaree Island (rouvert 30 juillet).	H......	Margaree..........	Iuverness **N.-E.**	A. Y. McLellan.
Montréal sub-office n° 61 (10 août).	M......	2440 rue Ste Catherine est.......	Maisonneuve....... **P.Q.**	Elie Larocque.
Montréal sub-office n° 67 (21 juillet).	M......	8211 rue St. Hubert.	St. Denis.......... **P.Q.**	Mme M. A. Gravel
Montréal sub-office n° 71 (10 août).	M......	621 rue Craig Est....	St. Jacques......... **P.Q.**	Arthur Maillet.
Pascal (2 août)..............	Q.......	Frampton..........	Dorchester......... **P.Q.**	Pascal Girard.
Plage Laval (Bureau d'été 27 juillet).	M......	....	Laval-Deux-Montagnes....... **P.Q.**	Adolphe Perreault.
Princeport (1er août)........	H......	....	Colchester........ **N.-E.**	Archibald Cox.
Regina sub-office n° 10 (9 août, 1927).	M.J.....	3200 Ave. Dewdney.	Regina............ **Sask.**	Thomas Patrick Hayes.

NOTES.—Le changement de désignation du bureau de poste de Aiktow, Sask., en Grainland, publié dans le supplément du mois d'août est effectif à partir du 1er septembre.

Le bureau de Longueuil, P.Q., a été changé en une station postale de Montréal à partir du 1er avril 1927.

Le bureau de Williamsdale East, N.-E., a été fermé le 8 juillet et rouvert le 1er août sous la direction temporaire de madame Archie H. Reid.

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE—*Suite*

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Rice Creek (1er août)........	S.......	S.E. Sec. 7, Tp. 44, R. 26, O.P.M.	Nelson............**Man.**	Mme Neva Pawlinsky.
Rochette (2 août)...........	Q.......	St-Irénée...........	Charlevoix-Saguenay........**P.Q.**	Joseph Gauthier.
Rose Harbour (rouvert 1er août).	V.......	....	Skeena............**C.B.**	Alfred Garcin.
Ste-Angèle de Kent (8 août).	St. J....	....	Kent.............**N.-B.**	A. M. Goguen
Spruce Brook (15 août)......	St. J....	....	Gloucester........**N.-B.**	Alexis Savoie.
Toronto sub-office nº 56 (5 août).	T.......	1383 Davenport Rd.	Toronto Nord-Ouest......**Ont.**	Soloman Steiner.
Vancouver sub-office nº 35 (12 août).	V.......	1875 rue Powell.....	Vancouver Centre **C.B.**	James Weir.
Wadhope (1er août)..........	W......	Tp. 22, R. 16, E.P.-M.	Springfield........**Man.**	A. A. Campbell.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Blondin........................Champlain, P.Q........................en St-Georges de Champlain.
Bradley........................Nipissing, Ont........................en Songis (1er août).
Burwash........................Nipissing, Ont........................en Burwash Station.
Duncan........................Queens-Lunenburg, N.-E................en East Chester.
Garonne........................Prince Albert, Sask....................en St-Isidore de Bellevue (1er août).
Industrial Farm................Nipissing, Ont........................en Burwash.
Poplar Valley..................Willow Bunch, Sask....................en Constance (15 août).
St-Isidore de Bellevue..........Prince Albert, Sask....................en Garonne (1er août).

BUREAUX FERMÉS

Bousquet........................Portneuf, P.Q........................15 juin.
Coultervale......................Souris, Man..........................30 juillet.
Heath Point....................Charlevoix-Saguenay, P.Q.
Mouth of St. Francis............Restigouche-Madawaska, N.-B.........1er août.
Myleen..........................Acadia, Alta..........................15 juillet.
New Prospect....................Cumberland, N.-E...................... 9 juillet.
O'Donnell........................Algoma east, Ont...................... 8 août.
South Fort George...............Cariboo, C.B..........................10 juillet.
The Halfway....................Selkirk, Man..........................30 juin.
Wrightville......................Maple Creek, Sask.....................31 juillet.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

BUREAUX FERMÉS

Midhurst (T), Simcoe nord, Ont..1er août 1927.
Notre-Dame du Lac (9), Témiscouata, P.Q................................1er sept. 1927.
Tomstown (N.-B.), Timiskaming sud, Ont.................................1er sept. 1927.
Wilmer (C), Kootenay est, C.B...1er sept. 1927.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Alba........................	Inverness..............................	Colin Robertson.
Arisaig........................	Antigonish-Guysborough................	Mme M. E. McDonald.
Auburndale........................	Queens-Lunenburg......................	Charles Rodenhizer.
Boudreauville........................	Richmond-Cap Breton ouest............	J. A. Landry.
Chimney Corner........................	Inverness..............................	S. R. McLennan.
Conquerall Banks........................	Queens-Lunenburg......................	Capit. Norman Oxner.

NOUVELLE-ÉCOSSE—*fin*

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—*Suite*

Bureau	District électoral	Titulaire
Elmsdale	Hants-Kings	R. L. Fraser.
Gillis Cove	Inverness	N. R. Gillis.
Meat Cove	Cape Breton nord-Victoria	Mme M. J. Fraser.
Oban	Richmond-Cap Breton ouest	Angus Morrison.
Orangedale East	Inverness	Peter McPherson.
Princes Lodge	Halifax	G. S. Covey.
Queensville	Inverness	John McMaster.
River Denys Road	Inverness	Mme Jessie McDonell.
Roman Valley	Antigonish-Guysborough	Mme Mary Kelly.
St-Joseph du Moine	Inverness	G. S. Chiasson.
Samsonville	Richmond-Cap Breton ouest	Mme Mary Samson.
Soldier's Cove	Richmond-Cap Breton ouest	Peter McKenzie.
South Brockfield	Queens-Lunenburg	Raymond Neily.
Spry Harbour	Halifax	Mme E. F. Hawes.
West Bay Road	Inverness	Lauchlin McIntyre.
Willowdale	Pictou	Mme Mary S. Cameron.
Yarmouth	Shelburne-Yarmouth	Alfred R. Guest.

ILE DU PRINCE-EDOUARD

Rocky Point	Queens	Mme Margaret Mahler.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Benjamin River	Restigouche-Madawaska	J. G. Joncas.
Dorchester	Westmorland	E. D. Tingley.
Eel River Crossing	Restigouche-Madawaska	J. P. Dugas.
Forks	Royal	H. B. Keith.
Grande Anse	Gloucester	A. H. Landry.
Powers Creek	Restigouche-Madawaska	Mme Melissa Corbin.
Sand Point Road	St. John-Albert	Martin Langan.

QUÉBEC

Avon	Mégantic	Bruno Dubois.
Camp Kinkora (bureau d'été)	Terrebonne	B. Cloutier.
Drouin	Dorchester	Achille Couture.
Georgeville	Stanstead	E. G. Probyn.
Labelle	Labelle	Alfred Belisle.
Lachenaie	L'Assomption-Montcalm	Maxime Brisebois.
Laverlochère	Pontiac	Léon Labelle.
Lemieux	Nicolet	Eugène Sévigny.
Les Chenaux	Charlevoix-Saguenay	A. Simard.
Low	Wright	D. B. Smith.
Manouan	Portneuf	A. J. Watson.
Meach Lake (bureau d'été)	Wright	Thos. Cowden.
Montcalm	L'Assomption-Montcalm	Arsène Vincent.
Montigny	Labelle	Mme Eulalie Chartrand.
Montreal, Villeneuve sub-office	Hochelaga	Hervé Couture.
Québec, sub-office n° 4	Québec est	C. A. Bérubé.
Ravignan	Dorchester	Alfred Rancourt.
Renversy	Berthier-Maskinongé	Arsène Boisclair.
Rivière Caplan	Bonaventure	F. X. Babin.
Rivière St-Jean	Charlevoix-Saguenay	Mme L. M. Chambers.
Roquemaure	Pontiac	Joseph Petitclerc.
Ste-Adélaïde de Pabos	Gaspé	Thomas Soucy.
Ste-Anne de Stukely	Shefford	George Vallières.
St-Camille Station	Bellechasse	Eugène Tardif.
St-Edouard de Maskinongé	Berthier-Maskinongé	Mme E. L. Noel.
St-Joseph de Lepage	Rimouski	Irénée Desrosiers.
St-Ligouri	L'Assomption-Montcalm	Oscar Landry.
St-Louis de Gonzague	Beauharnois	Docino Guérin.
St-Ubalde	Portneuf	J. A. Filteau.
Sanborn	Richmond-Wolfe	Emile Parent.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—*Suite*

Bureau	District électoral	Titulaire
	ONTARIO	
Brewers Mills	Frontenac-Addington	Mme H. J. Keyes.
Campbellford	Northumberland	J. M. Ferriss.
Corbetton	Dufferin-Simcoe	D. N. M. Stewart.
Crookston	Hastings-Peterborough	Mme Louisa Blue.
Dinorwic	Kenora-Rainy River	Mme V. F. Hall.
Farran's Point	Stormont	Mme L. M. Jarvis.
Glamorgan	Durham	Mme Margaret Patton.
Glen Huron	Simcoe nord	W. H. Badger.
Kenabeek	Timiskaming sud	Mme Martha Robertson.
Léonard	Russell	John Shane.
McDougall Mills	Port Arthur-Thunder Bay	Mlle Mildred Keetch.
Port Bowmanville (bureau d'été)	Durham	W. F. Depew.
Potter	Timiskaming nord	N. F. Welch.
Opasatika	Timiskaming nord	Vital Roy.
Orangeville	Dufferin-Simcoe	G. B. Hayes.
Oxenden	Grey nord	Mlle Manel F. Crysler.
Rockport	Leeds	Mme L. A. Cornwall.
Sheshegwaning	Algoma est	Paul Cada.
Toronto, Broadview Ave. sub-office.	Toronto est	H. A. Callighan.
Toronto sub-office n° 44	Toronto sud	G. W. Ward.
Toronto sub-office n° 92	York sud	R. J. Lennox.
Warsaw	Hastings-Peterborough	R. R. Payne.
Windsor sub-office n° 3	Essex ouest	W. F. Anketell.
	MANITOBA	
Grand Marais	Springfield	Bernard Tessmer.
Helston	Neepawa	R. G. Shackleford.
Lauder	Souris	Peter Morrison.
Moose Lake	Nelson	Thomas Lamb, jr.
Old Kildonan	Selkirk	Samuel Zipursky.
	SASKATCHEWAN	
Baildon	Moose Jaw	T. N. Cruikshank.
Bayard Station	Moose Jaw	W. J. Kennedy.
Butterton	Last Mountain	Ferdinand Huber.
Carlton	Prince Albert	G. L. Newman.
Driscol Lake	Maple Creek	Mme Emma Allsup.
Etomami	Melfort	J. Smith.
Garonne	Prince Albert	A. A. Gaudet.
Goodeve	Melville	Charles Kanovsky.
Hearne	Moose Jaw	J. J. Scott.
Horse Butte	Kindersley	W. O. Prime.
Innes	Assiniboia	Mme V. Wilson.
Marsden	Battleford sud	George Earl.
Melaval	Willow Bunch	R. E. MacKay.
Plunkett	Humboldt	C. H. Cox.
Poplar Valley	Willow Bunch	Mme Betty McLeod.
Readlyn	Willow Bunch	H. M. Bridger.
Scout Lake	Willow Bunch	J. P. Beauregard.
Socrates	Willow Bunch	Harry Romanchyck.
Woodrow	Willow Bunch	E. A. Mattock.
	ALBERTA	
Clandonald	Battle River	Ross Mackenzie.
Conklin	Athabaska	D. J. Tyndall.
Coutts	Lethbridge	Mlle D. C. Jackson.
Donnelly	Peace River	J. B. Béland.
Flatbush	Peace River	A. E. Knudson.
Fraserton	Acadia	Mme Alice Teal.
Haynes	Red Deer	George Ralston.
Heinsburg	Athabaska	Mme Amy Crook.
Mosside	Peace River	J. H. Horner.
Rimbey	Wetaskiwin	A. B. Macdonald.
Roselea	Peace River	J. H. Adams.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—*Suite et fin*

Bureau	District électoral	Titulaire
	COLOMBIE BRITANNIQUE	
Adams Lake	Cariboo	David Fraser.
Maple Bay	Skeena	William Grieves.
Palling	Skeena	Albert Kain.
Royston Station	Comox-Alberni	Mme A. E. Wilson.
Somenos	Nanaïmo	F. W. Philpot.
Vancouver sub-office n° 6	Vancouver-Burrard	Mlle Helena Mills.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Modifications.—Guide postal de 1927—(Edition française).**—Les maîtres de poste trouveront ci-après les changements qui sont survenus depuis la publication du Guide. Ils sont priés de faire les corrections nécessaires dans leur exemplaire.

COLIS POSTAUX ÉTRANGERS.—OBSERVATIONS ET OBJETS PROHIBÉS

(pp 143 à 183)

Argentine, République	Page 145. *Objets prohibés.* Après "Lettres;" insérer "celluloid."
Australie	Page 145. *Objets prohibés.* Deuxième ligne, biffer "abeilles et ruches usagées;" dernière ligne, avant "plantes" ajouter "pommes de terre:"
Brésil	Page 148. *Objets prohibés.* Sixième ligne, biffer "abeilles vivantes."
France	Page 155. *Objets prohibés.* Deuxième ligne, avant "gibier" insérer pommes de terre, tomates et aubergines ainsi que l'emballage employé pour ces produits;"
Grande-Bretagne (y compris le nord de l'Irlande).	Page 157. *Objets prohibés.* Insérer comme avant-dernier paragraphe: Les vaccins, le sera, les toxines, les antitoxines, l'antigène, le salvarsan et ses dérivés, l'insuline, la tuberculine et la préparation du lobe postérieur de la pituite destinés à être employés en injection, à moins que le destinataire ait obtenu une autorisation de l'autorité compétente, ou à moins que ces substances soient destinées à être employées uniquement dans la médecine vétérinaire et que les récipients soient marqués de façon indélébile à cet effet.
Japon	Page 164. *Objets prohibés.* Première ligne, après "à l'origine" insérer "imitations de monnaies et monnaie de papier; noix; chiffons;" quatrième ligne, biffer "oranges" et insérer "matières colorantes et produits chimiques dérivés du goudron de charbon minéral excepté pour Formose et la Sakhaline japonaise, fruits frais.".
Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des).	Page 175. *Observations.* Deuxième ligne, ajouter à la fin de la première phrase "pas seulement dans du papier ou du carton; ils doivent être bien scellés à la cire, au plomb ou à l'acier."
Tchécoslovaquie	Page 179. *Objets prohibés.* Septième ligne, biffer "peinture blanche;" et insérer "fard blanc;".

2.—ERRATUM—RENSEIGNEMENTS POSTAUX, 1927

Droits sur les Mandats de Poste.—Les maîtres de poste voudront bien observer que les droits sur les mandats de poste publiés aux pages 15 et 16 du livret de renseignements postaux de 1927 sont inexacts pour les mandats excédant $50.00. Les droits exacts sur les mandats payables au Canada, aux îles Antigoa, Bahama, etc., (voir page 15) sont les suivants:

Au-dessus de $50. et jusqu'à $60	22c.
Au-dessus de $60 et jusqu'à $100	27c.

Les droits exacts sur les mandats payables en Grande-Bretagne, dans les possessions britanniques, etc., (voir page 16) sont les suivants:

Au-dessus de $50. et jusqu'à $60	62c.
Au-dessus de $60. et jusqu'à $70	72c.
Au-dessus de $70. et jusqu'à $80	82c.
Au-dessus de $80. et jusqu'à $90	92c.
Au-dessus de $90. et jusqu'à $100	$1.02

L'ATTENTION DU PUBLIC DOIT ÊTRE ATTIRÉE SUR LES DROITS EXACTS PAR TOUS LES MOYENS POSSIBLES.

(3) **Service de facteurs à Thetford Mines, P.Q.**—Les maîtres de poste sont priés de noter qu'un service de distribution à domicile par facteurs fonctionne actuellement à Thetford Mines, P.Q. et que ce bureau doit être ajouté à ceux mentionnés à l'article 13, page 8 du Guide postal de 1926. Ces bureaux peuvent livrer des lettres par exprès si elles portent la taxe nécessaire.

(4) **Enveloppes pour contenir les timbres commémoratifs.**—Les maîtres de poste sont informés que pour faciliter et encourager la vente de la série complète des timbres-poste commémoratifs, il y a de petites enveloppes spéciales que l'on peut se procurer à la division du matériel et d'approvisionnement. Voici la série complète des timbres commémoratifs qui se vendent:

1 cent	Orange	Portrait de Sir John A. MacDonald.
2 cents	Vert	Tableau des Pères de la Confédération.
3 cents	Rouge	Edifice central du Parlement.
5 cents	Pourpre	Portrait de Sir Wilfrid Laurier.
12 cents	Bleu	Carte du Canada 1867-1927.
20 cents (timbre exprès)	Rouge	Cinq phases du transport des correspondances au Canada.
5 cents	Pourpre	Portrait de D'Arcy McGee.
12 cents	Vert Clair	Portraits de Sir John A. MacDonald et Sir Wilfrid Laurier.
20 cents	Carmin	Portraits de Baldwin et Lafontaine.

(5) **Dépêches pour le Yukon—Service d'hiver.**—Pendant la clôture de la navigation sur la rivière Yukon, du 1er octobre au 31 mai approximativement, le service des colis postaux à destination du Yukon sera suspendu, sauf pour les bureaux de Champagne, Carcross et White Horse.

Les maîtres de poste devront avoir soin, à partir du 22 septembre, de ne pas accepter d'objets de correspondance affranchis aux tarifs des colis et adressés à des endroits du Yukon autres que Champagne, Carcross et White Horse.

Les correspondances affranchies aux tarifs des colis destinées à d'autres endroits du Yukon pourront être **adressées à White Horse,** et les destinataires s'entendront avec la compagnie qui s'occupe des transports entre White Horse et Dawson pour faire envoyer les colis de White Horse à destination.

LES MAÎTRES DE POSTE VOUDRONT BIEN DONNER LA PLUS GRANDE PUBLICITÉ POSSIBLE À CET AVIS PAR LA VOIE DES JOURNAUX ET AUTREMENT.

(6) **Comment disposer des échantillons.**—On a représenté au ministère qu'un grand nombre d'échantillons, plus particulièrement des échantillons de thé, expédiés par la poste, ne sont ni livrés aux destinataires ni retournés aux envoyeurs.

Comme plusieurs de ces envois ont été perdus, il se pourrait que certains employés des Postes ne considèrent pas que ces échantillons sont des objets ordinaires de correspondance et croient qu'en se les appropriant, ils ne se rendent pas passibles des mêmes punitions que s'il s'agissait des autres catégories d'objets. C'est une erreur qui peut avoir pour les intéressés des conséquences graves.

D'après le Code criminel, la soustraction de ces objets est un vol, c'est-à-dire une offense criminelle qui rend le coupable passible de cinq ans d'emprisonnement.

(7) **Avis aux maîtres de poste des bureaux de distribution pour les routes rurales.**—On a attiré l'attention du ministère sur le fait que, dans certains cas, les courriers ruraux ont accepté directement de distribuer pour des annonceurs ou des agents de publicité, des prospectus, des avis de convocation, etc., qui n'avaient pas été affranchis préalablement.

(8) **Se servir de l'étiquette bleue "Sujet à détérioration".**—On appelle l'attention des maîtres de poste et des employés en général sur les instructions que porte l'étiquette bleue "Sujet à détérioration" à l'effet qu'il faut non seulement mettre ces étiquettes gommées sur les colis qui contiennent des objets sujets à détérioration, tels que la viande, le poisson, le beurre, les fruits etc., mais aussi en coller une au dos de l'étiquette "Fragile" (PP3) qui est attachée à un sac de correspondance lorsqu'il contient des colis dont le contenu est à la fois fragile et périssable.

A l'avenir, l'étiquette bleue "Sujet à détérioration" doit être colée sur l'étiquette "Fragile" de manière à dépasser un peu cette dernière pour qu'elle soit bien visible.

(9) **Imprimés adressés à "l'Occupant".**—On fait remarquer aux maîtres de poste que le système de distribution d'imprimés portant cette adresse: "A l'occupant", décrit à l'article 88, page 21 du Guide postal ne s'applique qu'aux objets de correspondance de la troisième classe MIS A LA POSTE AU CANADA pour être distribués à l'intérieur du Canada.

(10) **Correspondances adressées à Simcoe, Ontario.**—Le maître de poste de Simcoe signale qu'une quantité considérable de correspondances portant les adresses suivantes: Comté de Simcoe, Ont., Simcoe Island, Ont., rue Simcoe à Toronto, Hamilton et Oshawa, ainsi que plusieurs autres endroits situés sur le lac Simcoe, sont envoyées en fausse direction à son bureau.

Dans certains cas, l'erreur d'acheminement est occasionnée par l'adresse incomplète des envois, mais, d'autres fois, elle provient du tri qu'on ne fait pas assez sérieusement des correspondances à destination de ces divers endroits.

(11) **Objets de correspondance adressés à Heldar, Alberta.**—Le maître de poste de Hilda, Alberta, signale qu'une grande quantité de correspondances destinées à Heldar, Alberta, sont envoyées en fausse direction à son bureau.

Les maîtres de poste sont priés de prendre tout le soin possible pour bien diriger les correspondances adressées à ces deux bureaux.

(12) **Taxe des lettres et cartes postales des autres pays pour le Canada.**—Les maîtres de poste sont informés que la taxe des lettres et cartes postales originaires du Vénézuéla est changée par la suivante:

	LETTRES		CARTES POSTALES	DATE
	1er port	2ième port		
Vénézuéla............	40 centimes......	25 centimes....	25 centimes............	1er juillet 1927.

Les surtaxes seront prélevées conformément aux indications de la poste.
Les indications qui précèdent doivent être substituées à l'inscription correspondante parue dans le Supplément de février 1927, à la page 17.

(13) **La taxe du service aérien des Etats-Unis doit être payée au moyen de timbres-poste américains.**—On a signalé que plusieurs bureaux de poste aux Etats-Unis reçoivent de bureaux de poste canadiens des lettres qui sont marquées comme devant être transportées par les services aériens des Etats-Unis et sur lesquelles la taxe du service aérien des Etats-Unis a été payée au moyen de timbres-poste canadiens, contrairement aux instructions indiquées à la section 394, page 83 du Guide postal de 1927. L'administration des Etats-Unis inscrit sur ces lettres: "l'Affranchissement insuffisant pour le service aérien" et ces lettres sont expédiées comme des lettres ordinaires.
Les maîtres de poste sont priés d'avertir les personnes qui désirent envoyer des correspondances du Canada par le service aérien des Etats-Unis, de payer la taxe aérienne américaine au moyen de timbres-poste américains.

(14) **Taxe à percevoir de l'envoyeur sur un colis retourné de la Grande-Bretagne ou d'un autre pays.** On rappelle aux maîtres de poste que lorsqu'un colis livré sera retourné par la Grande-Bretagne ou un autre pays à l'envoyeur au Canada, il y aura à percevoir de l'envoyeur une taxe égale à l'affranchissement des colis déposés au Canada, plus les frais résultant du renvoi du colis. Une taxe égale à l'affranchissement primitif doit être perçue sur les colis canadiens retournés des Etats-Unis au Canada comme non livrés.

(15) **Service de l'assurance des colis avec les autres pays.**—On rappelle aux maîtres de poste que le service de l'assurance est maintenant en vigueur dans les relations avec l'Australie, la Chine, la Grande-Bretagne, (y compris le nord de l'Irlande), l'Allemagne, la Grenade, la Hollande, Hong Kong, l'Etat libre d'Irlande, Terreneuve, la Nouvelle-Zélande, St-Vincent et les Etats-Unis, et le public doit être invité à chaque occasion de profiter de la protection qu'offre ce service. On doit avoir soin, lorsqu'un colis est présenté, de s'assurer qu'il ne contient aucun objet prohibé par les règlements internationaux ou ceux du service de l'assurance, tels que publiés à la page 33 et aux pages 143 à 183 du Guide postal. On doit aussi s'occuper particulièrement de l'emballage car ces colis sont transportés sur des distances considérables.
On doit examiner avec soin la déclaration en douane et voir si elle contient les renseignements requis, afin d'éviter des retards.
Si les maîtres de poste apportent un peu plus de soin et d'attention, cela aura pour effet de hâter l'expédition des envois de colis à destination d'outre-mer.

(16) **Renseignements sur les courses.**—Jim Bundy, 127 Winder St., Détroit, Mich.—Des circulaires par lesquelles on met en vente des renseignements sur les courses ont été observées circulant par la poste, et comme ce genre d'affaires est illégal au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour la personne susdénommée. Toutes les correspondances en provenance ou à destination de son adresse, qui ont été confiées à la poste, doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée," et, s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées par le premier courrier spécialement à l'administrateur général du Service postal, service de l'Inspection.
Il ne faut pas non plus émettre de mandats de poste au nom de cette personne.

(17) **Loteries.**—M. F. E. Haastrup, Copenhague, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague, K., Danemark. M. Niels Sell, Norrebrogade 106, Postbox 501, Copenhague N., Danemark. M. Jens L. Dideriksen, Norrebrogade 106, Postbox 509, Copenhague N., Danemark. M. G. C. Beier, Norrebrogade 106, Postbox 518, Copenhague N., Danemark. M. V. Bindslev, Norrebrogade 106, Postbox 519, Copenhague N., Danemark. M. Edvard Bresemann, Norrebrogade 106, Postbox 503, Copenhague N., Danemark. M. Alfred Bogedahl, Kronprinsengade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
Ajouter les adresses ci-dessus à la liste relative à la Danish Colonial Lottery.

(18) **Loterie.**—Optima Information, Balzers, F. L., via Suisse.—Ajouter cette adresse à la liste relative aux "R. J. Duggan's Sweeps".

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00	=Francs 25 00
Norvège	$1 00	=Kroner 3 80
Suède	$1 00	=Kroner 3 70
Danemark	$1 00	=Kroner 3 70
Hollande	$1 00	=Florins 2 45
Suisse	$1 00	=Francs 5 10
Belgique	$1 00	=Belgas 7 10
Allemagne	$1 00	=Marks 4 18
Royaume-Uni	*$4 87	=£1.0.0
Etat libre d'Irlande	*$4 87	=£1.0.0
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87	=£1.0.0
Nouvelle-Zélande	$4 87	=£1.0.0

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir la formule M.O. No. 6 P.M.

AVIS

LES EMPLOYÉS PAYEURS DOIVENT APPOSER LEURS INITIALES SUR LES MANDATS ET LES BONS DE POSTE

Lorsqu'ils paient les mandats ou les bons de poste, les maîtres de poste ou leurs aides, doivent apposer leurs initiales au dos de ces titres, car si, plus tard, l'on fait une enquête, on saura immédiatement qui les a payés. Il ne faut pas payer, dans aucune circonstance, plus que la somme indiquée par les chiffres de la marge; et, quand il y a une différence, le montant le plus petit doit être payé et un avis requis du maître de poste du bureau d'émission.

Il faut prendre plus de soin pour l'émission des mandats et tirer des lignes horizontales, conformément à l'article 35.

ÉMISSION DE MANDATS DE POSTE PROHIBÉE

On ne doit pas émettre de mandats de poste en faveur des personnes suivantes:

Mr. G. C. Beier, Norrebrogade 106, Postbox 518, Copenhague N., Danemark.

Mr. Edvard Bresemann, Norrebrogade 106, Postbox 503, Copenhague N., Danemark.

Mr. V. Bindslev, Norrebrogade 106, Postbox 519, Copenhague N., Danemark.

Jim Bundy, 127 Windsor Street, Detroit, Michigan.

" Chouquette en Vacances," publié par " Delta Company," 26 Rue Cambon, Paris (1er), France.

Mr. Jens L. Dideriksen, Norrebrogade 106, Postbox 509, Copenhague N., Danemark.

Mr. Neils Sell, Norrebrogade 106, Postbox 501, Copenhague N., Danemark.

Optima Information, Balzers, F.L., via Suisse.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Brookpark, Minn.	Nos 59812 à 60200 inclusivement.
Rutherford, Calif.	Nos 18801 à 19800, inclusivement.
Mesita, Colo.	Nos 8872 à 9000, inclusivement.
Craigmont, Idaho	Nos 50183 à 50200, inclusivement.
Chicago (Station 186), Ill.	Nos 62852 à 63000, inclusivement.
Harrisburg, Ill.	Nos 439570 à 439572, inclusivement.
Magley, Ind.	Nos 11801 à 12000, inclusivement.
Matlock, Iowa	Nos 13610 à 13800, inclusivement.
Bear River, Minn.	Nos 12028 à 12200, inclusivement.
Binghamton (Station 7), N.-Y.	Nos 34617 à 34800, inclusivement.
Towners, N.-Y.	Nos 14704 à 14800, inclusivement.
Camp Ground, Ohio	Nos 160 à 200, inclusivement.
Thorpe, W. Va.	Nos 92513 à 92600, inclusivement.

CHANGEMENTS DANS LA LISTE DES BUREAUX DE MANDATS

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
8265	S.	Clandonald, Alberta.
2801	L.	Eden, Ont.
X273	H.	Half Island Cove, N.-E.
3211	O.	Hurdman's Bridge, Ont. (rouvert).
X005	Van.	Keno Hill, Yukon.
8628	C.	Lyalta, Alberta.
0677	Q.	Mission St-Louis, P.Q.
8708	S.	New Brigden, Alberta.
1068	Q.	Québec (sub-office n° 8), P.Q.
1883	Q.	Tourelle, P.Q.
X007	Van.	Wernecke, Yukon.
9968	Van.	Westbridge, C.B.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Aitkow, Sask.	Grainland, Sask.	6652
Blondin, P.Q.	St-Georges de Champlain, P.Q.	1425
Chandière Curve, P.Q.	West Junction, P.Q.	1969
Industrial Farm, Ont	Burwash, Ont.	2383

BUREAUX FERMÉS

Petite Magdeleine, P.Q.
Rusylvia, Alberta.
Williamsdale East, N.-E.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Berwyn, Alberta.
Fife Lake, Sask.
Milo, Alberta.

BUREAUX DONT LE CRÉDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Elstow, Sask.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Gerang Gerung, Vic.
Krowera, Vic.
Lunawanna, Tas.
Tresco, Vic.
Witchcliffe, W. A.

BUREAUX FERMÉS

Cordeaux Dam, N.G.S.
Ladysmith, N.G.S.
Ramornie Works, N.G.S.
Tongio West, Vic.
Trimen, N.G.S.

CHINE

BUREAUX OUVERTS

Chengfu, Chihli (Pékin).
Shanghai, Avenue Joffre, S.O., Kiangsu (Shanghaï).
Shanghaï, Yangtszepoo, S.O., Kiangsu (Shanghaï).

ÉTAT LIBRE D'IRLANDE

BUREAUX OUVERTS

Ballinafad, Boyle Co., Roscommon.
Bonniconlan.

RHODÉSIE

RHODÉSIE MÉRIDIONALE

BUREAU OUVERT

Miami.

NOUVELLE-ZÉLANDE

BUREAUX OUVERTS

Kotamaori, Napier.
Paihia, Auckland.
Paparoa Railway, Auckland.
Poolburn, Dunedin.
Te Namu, Westport.

CORRECTION

"Koputaroa, Wellington" doit être "Koputaroa, Palmerston North."

GRANDE-BRETAGNE ET NORD DE L'IRLANDE

LONDRES

BUREAUX OUVERTS

Willesden, All Souls Avenue, N.O. 10.
West Norwood, High Street, S.E. 27 (rouvert).

BUREAUX FERMÉS

Catford, near George Lane, S.E. 6.
Grove Park, Lee, S.E. 12.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Golders Green, Addison Way, N.O. 11.	Golders Green, Lyttleton Road, N.O. 11.
King's Road, 55, S.O. 3.	Chelsea, King's Road, 55, S.O. 3.
King's Road, 267, S.O. 3.	Chelsea, King's Road, 267, S.O. 3.
Ridgway, Wimbledon, S.O. 19.	Wimbledon, Ridgway, S.O. 19.
Southgate, N. 14.	Southgate, London, N. 14.
Willesden, Chamberlayne Road, 56, N.O. 10.	Willesden, Chamberlayne Road, 43, N.O. 10.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Bath Road Chippenham, Slough, Bucks.
Black Road (T.S.O.), Macclesfield, Chesoire.
Brierley Road (T.S.O.), Grimethorpe, Barnsley, Yorks.
Buckland (B.O.), Portsmouth, Hants.
Carlton Road (T.S.O.), Worksop, Notts.
Castle Boulevard (T.S.O.), Nottingham.
Cowley Works (B.O.), Oxford.
Crescent Road (T.S.O.), Bolton, Lancs.
Dewsbury Road (T.S.O.), Wakefield, Yorks.
Gisburn Road (T.S.O.), Barnoldswick, Colne, Lancs.
Greenford Road (T.S.O.), Harrow, Middlesex.
Haig Avenue (T.S.O.), Southport, Lancs.
High Road (T.S.O.), Harrow Weald, Harrow, Middlesex.
Horbury Junction (T.S.O.), Horbury, Wakefield, Yorks.
Kingsgate (T.S.O.), Broadstairs, Kent.
King Street (T.S.O),. Blaenavon, Mon.
Littleworth (T.S.O.), Mansfield, Notts (rouvert).
Lower Richmond Road (T.S.O.), Richmond, Surrey.
North Road (T.S.O.), Cardiff.
Moylegrove, St. Dogmeals, Pembrokeshire (rouvert).
Park Road (T.S.O.), Barry, Cardiff.
Penrhyn Bay, Llandudno, Caernarvonshire.
Preston Road (T.S.O.), Hull, Yorks.
St. George's (T.S.O.), Margate, Kent.
Scremerston, Berwick-on-Tweed.
Southgate (T.S.O.), Sleaford, Lines.
Thornwood Common, Epping, Essex.
Welbeck, Colliery Village Mansfield, Notts.

BUREAUX FERMÉS

Bevois Valley (T.S.O.), Southampton.
Blowick (T.S.O.), Southport, Lancs.
Botolph Claydon, Winslow, Bucks.
Bramdean, Alresford, Hants.
Buckland Road (T.S.O.), Portsmouth, Hants.
Bugsworth, Stockport.
Culworth, Banbury.
Eton Wick, Windsor.
Eydon, Byfield, Northants.
Lower Slaughter, Cheltenham, Glos.
Oulton, Stone, Staffs.
Wellingore, Lincoln.
West Wellow, Romsey, Hants.
Windsor Road (T.S.O.), Neath, Glam.
Wingfield Road (T.S.O.), Sherborne, Dorset.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Burton Wood, Newton-le-Willows, Lancs.	Burtonwood, Newton-le-Willows, Lancs.
Darwen, Lancs.	Darwen (B.O.), Lancs.
Deansgate (T.S.O.), Manchester.	Deansgate (B.O.), Manchester.
High Street, Rugby,.Warwickshire.	Sheep Street, Rugby, Warwickshire.
Llanddeusant, Valley, Anglesey.	Llanddeusant, Holyhead, Anglesey.
Padiham (S.O.), Burnley, Lancs.	Padiham (B.O.), Burnley, Lancs.
Rochester, Otterburn, Northumberland.	Rochester, Newcastle-on-Tyne.

BUREAU FERMÉ

Haywood, Lanark.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Hatton, Aberdeen.	Hatton, Aberdeenshire.
Maxwell Street (T.S.O.), Pollokshaws, Newlands, Glasgow.	Pollokshaws Road (T.S.O.), Newlands Glasgow.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

OCTOBRE 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL

Australie—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Australie—Assurance des colis postaux.—JUILLET.
Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.
Bons de poste—Inscrire le nombre de bons payés dans le compte de caisse.—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Inscrire le numéro du bureau sur le compte de caisse et le bordereau.—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les.—JUIN, JUILLET.
Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Chine—Suspension du service des colis postaux.—MAI.
Cleveland, Ohio—Pittsburg, Pa., service aérien.—MAI.
Colis postaux—Tarif.—FEVRIER.
Danemark—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—FEVRIER.
Danemark—Assurance des colis postaux.—OCTOBRE.
Emission de coupons-réponse impériaux.—AVRIL.
Enveloppes pour lettres recommandées.—OCTOBRE.
Estonie—Colis postaux.—JUILLET.
Etat libre d'Irlande—Colis postaux.—MARS.
Etats-Unis—Taxe aérienne.—MARS.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FEVRIER.
Grande-Bretagne et Nord de l'Irlande—Affranchissement en numéraire, etc.—JUIN.
Grenade—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOUT.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FEVRIER.
Grande-Bretagne et Nord de l'Irlande—Affranchissement en numéraire, etc.—JUIN.
Grenade—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOUT.
Guyane britannique—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—JUILLET.
Haïfa à Bagdad—Service par automobile.—MAI.
Haileybury, Ont.—Rouyn, P.Q.—Service aérien—MAI.
Iles Philippines—Echange direct des colis postaux.—JUIN.
Inde—Colis postaux.—MARS.
Indes orientales néerlandaises—Colis postaux.—JUILLET.
Indes orientales portugaises—Colis postaux.—MARS.
Italie—Dimension des colis.—JUIN.
Journaux et périodiques que l'on continue de recevoir après que les éditeurs ont été avisés du changemen d'adresse.—AOUT.
L'heure d'été.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FEVRIER.
Mandats de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les....de sommes n'excédant pas $10.00.—JUIN et JUILLET.
Maurice (Ile)—Tarif des colis-postaux.—JANVIER.
Modifications—Guide postal de 1927—FEVRIER, MARS, MAI, JUIN et JUILLET.
Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.—MARS.
Nouvelle-Calédonie—Tarif des colis postaux.—MARS.
Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Pologne—Ne pas insérer d'argent dans les lettres.—AVRIL.
Port des clefs d'hôtel, etc.—FEVRIER.
Objets de la 3ième classe appelée colis postaux, etc.—JANVIER.
Red Lake, Ont.—Service aérien.—MAI.
Red Lake, Ont.—Service aérien au district minier de.—Réduction du tarif spécial aérien.—AOUT.
République Argentine—Affranchissement des colis postaux (via New-York).—FEVRIER.
Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.—MARS et AOUT.
Rivière Mackenzie—Service d'hiver.—OCTOBRE.
Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.
Roumanie—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée.—MARS.

47825—2

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

OCTOBRE 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Bastarache (1er septembre)	St-J		Kent **N.-B.**	Adrien Bastarache.
Bournemouth	S	N.E. Sec. 30, Tp. 48, R. 13, O. 3e M.	Battleford-nord **Sask.**	W. W. Taylor, (Intérimaire).
Britt (1er septembre)	T	Wallbridge	Parry Sound **Ont.**	T. N. Bulmer.
Chemin des Buttes (5 septembre).	H	Iles de la Madeleine.	Gaspé **P.Q.**	Adélard Arseneau.
Dalehurst (rouvert 1er septembre).	E	N.E. Sec. 1, Tp. 52, R. 24, O. 5e M.	Peace River **Alta.**	H. A. Cox.
Darling (1er septembre)	E	N.E. Sec. 30, Tp. 61, R. 19, O. 4e M.	Athabaska **Alta.**	Mme F. A. Shenfield.
Dimsdale (15 septembre)	E	S.O. Sec. 15, Tp. 71, R. 7, O. 6e M.	Peace River **Alta.**	Andrew Ramsfield.
Island Falls (20 septembre)	N.B	Minapia-Talmie	Timiskaming-nord **Ont.**	Charles Mounfield.
Kleena Kleene	V		Cariboo **C.B.**	S. H. Colwell.
Lebel (1er septembre)	St-J	Restigouche	Restigouche-Madawaska **N.-B.**	Jules Paradis.
Ludgate (1er septembre)	T	Mowat	Parry Sound **Ont.**	C. M. Waite.
Moisan (6 septembre)	Q	Neuville	Portneuf **P.Q.**	Samuel Frênette.
Northland Mines (8 août)	N.B	Gauthier	Timiskaming-sud **Ont.**	W. A. Thompson.
Reesor (20 septembre)	N.B	Eilber	Timiskaming-nord **Ont.**	L. P. Trudel.
Saskatchewan Forks (1er septembre).	S	S.E. Sec. 17, Tp. 49, R. 22, O. 2e M.	Prince Albert **Sask.**	Archibald Phelps.
Simonet (1er septembre)	Q	Metabetchouan	Lac St-Jean **P.Q.**	Louis Tremblay.
Toronto (sub-office n° 2) (rouvert le 22 août).	T	805 rue Girrard-est	Toronto-est **Ont.**	Mme Caroline Hayes.
Upper Blackville Bridge (1er septembre).	St-J		Northumberland **N.-B.**	Cuthbert Donald.

NOTES.—La désignation du bureau de poste de Duncan, N.-E., parue dans le Supplément de septembre est effective depuis le 1er août.

La désignation des bureaux de Garonne et St-Isidore de Bellevue, Sask. est effective depuis le 1er septembre, au lieu du 1er août, suivant l'avis publié dans le Supplément de septembre.

Le bureau de Harlech, Alberta, suivant l'avis publié dans la liste des bureaux ouverts du Supplément de septembre, est situé dans le district électoral de Wetaskiwin.

Le bureau d'été de Lac St-Joseph, P.Q., n'a pas fonctionné cet été.

Les bureaux de Belleau, Bienville, Guay, Lauzon, Lauzon-ouest, Notre-Dame de Lévis, St-Joseph de Lévis, South Quebec et Villemay ont été changés en sub-offices de Lévis, P.Q.

Le bureau de Menjobagues, P.Q., a été temporairement fermé le 15 septembre et sera rouvert en mai 1928.

Le bureau de poste de Seal Cove, P.Q., a été temporairement fermé le 23 juin et rouvert le 29 juillet, sous la direction de M. Patrick A. Maher comme maître de poste intérimaire.

Le bureau de Thetford Mines West, P.Q., a été changé en un sub-office de Thetford Mines, à partir du 1er septembre.

Le bureau de Witchekan, Sask., a été fermé le 23 mai et rouvert le 1er septembre sur la S.O. ¼, Sec. 31, Tp. 52, R. 11, O. 3e M., sous la direction de Mme Robert Forgraves comme maîtresse de poste.

CHANGEMENTS DANS LE BUREAUX DE POSTES DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Boulay	Matane, P.Q	en Bouillon (1er septembre).
Bucke	Port Arthur-Thunder Bay, Ont	en Savant Lake.
Lavoie Settlement	Restigouche-Madawaska, N.-B.	en Thibodeau (1er septembre)
Mercier	Beauce, P.Q	en Montreville (1er septembre)
Smoky Falls	Nipissing, Ont	en Crystal Falls.

BUREAUX FERMÉS

Giroux Lake	Timiskaming-sud, Ont	2 septembre.
Henriel	Weyburn, Sask	1er août.
(b) Murphy	Grey nord, Ont	31 août.
Westerleigh	Maple Creek, Sask	
Wyborn	Algoma ouest, Ont	30 août.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:
Murphy ..... Shallow Lake R.R. No. 1.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Makinak (W) Dauphin, Man ..... 1er octobre 1927.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Bailey's Brook	Pictou	Mlle M. V. MacDonald.
Beaver River	Digby-Annapolis	B. A. Wetmore.
Boulardarie West	Cap Breton nord-Victoria	J. D. McIntyre.
Brook Village	Inverness	H. F. MacDonald.
East Branch, River John	Pictou	Mme Elizabeth Murray.
Fox Harbour Point	Cumberland	K. K. Dotten.
Inlet Baddeck	Cap Breton nord-Victoria	F. J. McFarlane.
Kingston	Hants-Kings	J. A. Foster.
Manganese Mines	Colchester	Mme L. M. Coulter.
Middle Barney's River	Pictou	Simon Fraser.
Moosehead	Halifax	W. G. Moser.
Morden	Hants-Kings	Mme Josephine Lane.
Myer's Point	Halifax	Daniel Myers.
New Albany	Digby-Annapolis	H. A. Oakes.
Port George	Digby-Annapolis	W. W. Rafuse.
Queensport	Antigonish-Guysborough	Mme Lenora Ehler.
Terre Nova	Richmond-Cap Breton-ouest	A. D. McDonald.
Williamsdale East	Cumberland	Mme Blanche Reid.
Wine Harbour	Antigonish-Guysborough	Richard Conroy.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

McNeill's Mills	Prince	R. L. Williams.
Winsloe	Queens	G. C. MacLean.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Cliffordvale	Victoria-Carleton	L. C. Clifford.
Dawsonville	Restigouche-Madawaska	William Copeland.
Kingscroft	Royal	Mme Zella Brown.
Lower Gagetown	Royal	F. C. Ebbett.
Mavis Mills	York-Sunbury	G. W. Bartlett.
Peniac	York-Sunbury	H. P. Wade.
Sunny Corner	Northumberland	William McAllister.
Village Sté-Croix	Kent	P. M. Poirier.

CHANGEMENTS DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Suite

QUEBEC

Bureau	District électoral	Titulaire
Cap Chat	Gaspé	J. E. Boivin.
Chapeau	Pontiac	Joseph Brisard.
Clova	Trois-Rivières-St-Maurice	H. H. White.
Eustiss	Sherbrooke	Mme Lilly Giroux.
Henrivassal	Drummond-Athabaska	Joseph Lanoie.
Kegaska	Charlevoix-Saguenay	Georges Court.
Leclercville	Lotbinière	Ernest L'Abbée.
Mont St-Hilaire	St-Hyacinthe-Rouville	Philibert Auclair.
New Ireland	Mégantic	Dona Pelletier.
North Nation Mills	Labelle	Edouard Chartrand.
Omer	Pontiac	L. S. Racine.
St-Benoit Labre	Beauce	J. N. Cloutier.
St-Bruno de Kamouraska	Kamouraska	Joseph Lévesque.
St-Damase	St-Hyacinthe-Rouville	Arthur Choinière.
Ste-Louise	L'Islet	Léonce Marier.
Ste-Monique de Nicolet	Nicolet	Nestor Provencher.
St-Nicholas	Lévis	Arthur Bédard.
South Roxton	Shefford	O. F. Despart.
Thetford Mines Thetford Sud sub-office.	Mégantic	Gédéon Boucher.
Villeroy	Lotbinière	Alphonse Blouin.

ONTARIO

Bureau	District électoral	Titulaire
Airy	Renfrew nord	O. W. McBride.
Ameliasburg	Prince Edward-Lennox	W. L. Plews.
Bon Echo (bureau d'été)	Frontenac-Addington	Mlle Lydia Upton.
Cavers	Port Arthur-Thunder Bay	W. S. Mills.
Fingal	Elgin ouest	G. E. Rowson.
Gowganda	Timiskaming sud	Hector LaFrance.
Gregory (bureau d'été)	Muskoka-Ontario	Mme L. T. Graham-Bell.
Hamilton (sub-office n° 15)	Hamilton ouest	G. T. Wolfe.
Hardwood Lake	Renfrew sud	Arthur Ziebarth.
Hartmere	Frontenac-Addington	Mme Keitha Aide.
Kenmore	Russell	K. H. McCallum.
Killaloe Station	Renfrew sud	Mme Katherine Holly.
Lakeside	Oxford nord	Mme Ida Wilson.
Lancaster	Glengarry	R. S. McArthur.
Lion's Head	Bruce nord	Ivan Butchart.
Maberly	Lanark	J. A. Perkins.
Marvelville	Russell	William Sharpe.
Milton West	Halton	W. F. Dewar.
Mobert	Port Arthur-Thunder Bay	R. P. Mills.
Newton Brook	York ouest	O. C. James.
Ottawa, Cummings Bridge sub-office.	Russell	J. O. Beauchamp.
Park Hill	Middlesex ouest	J. C. Dawson.
Porterville	Hastings-Peterborough	C. P. Ryan.
St. Williams	Norfolk-Elgin	F. E. Mason.
Silver Water	Algoma est	E. F. Priddle.
Thorold	Welland	G. W. Foley.
Toronto (sub-office n° 8)	Toronto est	Mlle F. E. Linecar.
Toronto (sub-office n° 104)	Toronto est	G. W. Collins.
Vennachar	Frontenac-Addington	Simon Bate.
Wexford	York sud	H. R. Dancey.

MANITOBA

Bureau	District électoral	Titulaire
Culross	Macdonald	Mme Mary Thompson.
Glenhope	Neepawa	Steve Sul.
Libau	Springfield	George Reichert.
McConnell	Marquette	G. M. Cairns.
McCreary	Neepawa	Mme E. E. Sparks.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUES DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—Fin

MANITOBA—Fin

Bureau	District électoral	Titulaire
Matheson Island	Selkirk	Charles Settee.
Morden	Lisgar	Murdo Maclean.
Oak Point	Portage la Prairie	A. B. Hoon.
Rapid City	Marquette	A. J. Hartwell.
St-Boniface	St-Boniface	Joseph Vermander.
Teulon	Selkirk	P. J. Martin.

SASKATCHEWAN

Belvoir	Kindersley	Mme H. E. Smith.
Ernfold	Swift Current	V. R. Kerr.
Eyebrow	Moose Jaw	J. M. Hainer.
Fort Pelly	Mackenzie	Joseph Schopf.
Fox Hills	Last Mountain	Mme Letitia Jonescu.
Freemont	Battleford sud	James Brown.
Gainsborough	Assiniboia	G. A. Slade.
High Hill	Mackenzie	Burton Upton.
Luseland	Battleford sud	C. W. Pattison.
McDonald Hills	Last Mountain	James Taylor.
Meeting Lake	Battleford nord	A. J. VanDyke.
Orkney	Maple Creek	Mme D. M. Edwards.
Ratner	Melfort	A. A. Cochran.
Redfield	Battleford nord	Mme Lucy Glass.
Robsart	Maple Creek	Mme Muriel Hallinan.
Valor	Willow Bunch	K. A. McPherson.
Westerham	Swift Current	Adolf Eichhorn.

ALBERTA

Beauvallon	Battle River	Arthur Roberge.
Beiseker	Bow River	C. F. Lohrke.
Bonnie Glen	Wetaskiwin	T. H. Cummins.
Calgary (sub-office n° 13)	Calgary ouest	A. L. B. Nicholson.
Carmangay	Bow River	Andrew Lawrence.
Caroline	Red Deer	M. B. Hunter.
Chilmark	Acadia	A. E. Johnson.
Clymont	Edmonton ouest	Matthew Salzl.
Galarneauville	Acadia	Mme G. V. Galarneau.
Goddard	Medicine Hat	Mme Nellie Koller.
Graminia	Edmonton ouest	Mme Margaret Brownlee.
Kipp	Lethbridge	Ernest Philippe.
Lac la Biche	Athabaska	C. H. Hamel.
Pekisko	Macleod	Mme M. E. Baines.
Robb	Peace River	W. W. Parker.
Rowley	Acadia	George Swallow.
Winterburn	Edmonton ouest	Eléodore LaRue.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Jackson Bay	Vancouver nord	W. C. Conant.
Kitimat Mission	Skeena	Alex Mogee.
Koksilah	Nanaïmo	Edward Bonner.
Lakeshaw	Nanaïmo	W. J. Bartram.
Lockeport	Skeena	Sidney Wermig.
Nootka	Comox-Alberni	A. C. Goble.
Tappen	Cariboo	Mme D. M. Maki.
West Grand Forks	Yale	John Donaldson.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Modifications, Guide Postal de 1927.**—(Edition française)—Les maîtres de poste trouveront ci-après les changements qui sont survenus après que le Guide fut envoyé à l'imprimerie. Ils sont priés de faire les corrections nécessaires dans leur exemplaire.

COLIS POSTAUX ÉTRANGERS—OBSERVATIONS ET OBJETS PROHIBÉS

(pp. 143 à 183)

Equateur..............................Page 153. **Objets prohibés**. Seconde ligne, biffer "sel pour la table".

Trans-Jourdanie........................Page 181. **Objets prohibés**. Biffer "Mêmes que pour la Palestine" et insérer la liste suivante:—"Lettres; armes et munitions; hachich (cannabis indica); essences et extraits d'huiles destinés ou propres à être utilisés pour la fabrication de boissons frelatées ou imitées. L'importation des objets suivants est soumise à des restrictions spéciales:—armes de chasse et munitions; salpêtre; billets de loterie; blaireaux; récipients contenant du vin ou des liqueurs spiritueuses.

Uruguay..............................Page 182. **Observations.** Insérer comme second paragraphe:—"Un certificat d'origine, sur une formule que l'on peut obtenir d'un consul de l'Uruguay, doit être expédié au destinataire pour chaque colis (ou consignation de colis d'un même envoyeur à un même destinataire); sinon, une amende est imposée par les autorités de la douane de l'Uruguay.

(2) **Service d'hiver des correspondances dans le district de la rivière Mackenzie 1927-1928.**—Le Ministre des Postes a fait des arrangements pour le service des correspondances pendant l'hiver de 1927-1928 à destination des endroits situés dans le district de la rivière Mackenzie.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Wheeler Fort Chipewyan, Fort Fitzgerald et Fort Smith les 29 novembre, 6 décembre, 27 décembre, 1927; et en 1928 les 10 janvier, 31 janvier, 14 février, 28 février, 13 mars, 27 mars, 10 avril.

Au retour, les courriers arriveront à Edmonton les 16 décembre, 30 décembre 1927; et en 1928 les 13 janvier, 27 janvier, 17 février, 2 mars, 16 mars, 30 mars, 20 avril, 4 mai.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Fort Résolution les 29 novembre, 27 décembre 1927. et en 1928, les 31 janvier, 28 février, 27 mars.

Au retour, les courriers arriveront à Edmonton, les 13 janvier, 27 janvier, 17 février, 16 mars, 20 avril, 1928.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Hay River les 29 novembre, 27 décembre 1927; et en 1928, les 31 janvier et le 28 février.

Au retour, les courriers arriveront à Edmonton les 27 janvier, 17 février, 16 mars, 20 avril 1928.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Fort Providence les 29 novembre, 27 décembre 1927; et en 1928 le 31 janvier.

Au retour, les courriers arriveront à Edmonton les 27 janvier, 17 février, 16 mars, 20 avril 1928.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Fort Simpson les 29 novembre, 27 décembre 1927; et en 1928 le 31 janvier.

Au retour, les courriers arriveront à Edmonton les 17 février, 16 mars, 20 avril 1928.

Les courriers partiront d'Edmonton pour Fort Wrigley, Fort Norman, Fort Good Hope, Arctic Red River, Fort McPherson, Aklavik et Herschel Island le 29 novembre 1927; et en 1928, le 31 janvier.

Le retour des courriers à Edmonton le 20 avril 1928 dépendra de l'état des moyens de communications dans le nord.

Les dates de retour des courriers arrivant des endroits lointains du nord, sont approximatives.

Il y a un maximum de poids de 250 livres pour le volume des correspendances transportées à chaque voyage au nord de Fort Smith. On transportera de préférence les lettres.

Pour le service direct d'Aklavik le volume des correspondances à transporter de Fort Smith est limité.

Des arrangements spéciaux ont été faits pour le transport de Fort McMurray à Fort Smith, de colis contenant des marchandises, imprimés, etc., affranchis au tarif des lettres.

Sujets aux changements que les circonstances du moment imposeront: Les correspondances auront la préférence dans tous les cas. Les colis contenant des marchandises, imprimés, etc., affranchis au tarif des lettres, adressés à Fort Smith et aux bureaux de poste situés entre Fort McMurray et Fort Smith, seront transportés par un service spécial. Les colis adressés aux endroits situés au nord de Fort Smith seront transmis jusqu'à Fort Smith pour être expédiés à la première occasion.

Les objets de correspondance affranchis à un autre tarif que celui des objets de la première classe seront acheminés à Fort McMurray pour être expédiés à l'ouverture de la navigation.

(3) **Correspondance pour le Yukon—Service d'hiver.**—Pendant la clôture de la navigation sur la rivière Yukon, approximativement du 1er octobre au 31 mai, le service des colis postaux à destination du Yukon sera suspendu, sauf pour les bureaux de Champagne, Carcross et White Horse.

Les maîtres de poste devront avoir soin, à partir du 22 septembre, de ne pas accepter d'objets de correspondance affranchis aux taux des colis et adressés à des endroits du Yukon autres que Champagne, Carcross et White Horse.

Les correspondances affranchies aux taux des colis destinés à d'autres endroits du Yukon pourront être ADRESSÉES À WHITE HORSE, et les destinataires pourront s'entendre avec la compagnie qui s'occupe des transports entre White Horse et Dawson pour faire envoyer les colis de White Horse à destination.

Les maîtres de poste voudront bien donner la plus grande publicité possible à ce qui précède par la voie des journaux et autrement.

(4) **Modification des droits sur les mandats de poste imprimés sur l'étiquette actuelle C.R.**—Les maîtres de poste voudront bien remarquer que les droits sur les mandats imprimés au verso de la section 4 de l'étiquette actuelle C.R. sont inexacts. Aussi, en attendant l'émission d'une nouvelle étiquette portant les droits exacts, devront-ils, pour écouler les anciennes étiquettes, rectifier ces droits conformément à l'échelle suivante:—

Mandats de	$ 0.01 à $ 5.00	5 cents	
"	$ 5.01 à $ 10.00	7 "	
"	$10.01 à $ 30.00	14 "	(Y compris la taxe de guerre)
"	$30.01 à $ 50.00	17 "	
"	$50.01 à $ 60.00	22 "	
"	$60.01 à $100.00	27 "	

Il y a lieu d'attirer sur ces droits l'attention des personnes qui utilisent le service C.R., car ceux qui seront inscrits sur les étiquettes seront perçus dans chaque cas.

(5) **Enveloppes pour lettres recommandées.**—Ces enveloppes, n° 8, format $6\frac{1}{2}$ sur $3\frac{5}{8}$ pour les lettres à destination de l'intérieur et pour les lettres étrangères, avec un timbre de 10 cents en relief, sur le pli, pour le paiement du droit de recommandation sont vendues au public par les maîtres de poste et les vendeurs de timbres aux prix suivants:—

Par 10	Par 5	Une seule
$1.10	55c.	11c.

Les maîtres de poste sont priés d'inscrire ce qui précède comme second paragraphe, à l'article 167, page 46; comme dernier paragraphe, à l'article 181, page 48, et comme second paragraphe, à l'article 338, page 70, du Guide postal de 1927.

Ils devront se procurer ces enveloppes à la source ordinaire.

(6) **Cartes-réponses d'affaires de ½ cent.**—On rappelle aux maîtres de poste que les cartes-réponses d'affaires de ½ cent doivent être envoyées comme annexes aux imprimés expédiés en quantités adressés à l'intérieur du Canada et qu'il faut qu'il y ait quelque incertitude quant au nombre de réponses qui seront faites. (Voir art. 23, page 10 du Guide postal de 1927).

(7) **Faire une empreinte distincte du timbre à date du bureau sur la bande 29B.**—On a attiré l'attention sur le fait que fréquemment les bandes 29B qui servent pour le renvoi aux éditeurs des publications non distribuables, en vertu de l'article 62, page 16 du Guide postal de 1927, ne portent pas une empreinte distincte du timbre à date du bureau de poste d'où elles sont originaires. Il en résulte une impossibilité pour les éditeurs de rectifier leurs listes d'adresses. Les maîtres de poste sont donc priés d'être plus soigneux lorsqu'ils renvoient des publications non distribuables et de frapper les enveloppes 29B de manière que l'empreinte du timbre à date soit parfaitement lisible.

(8) **Indiquer la cause de non-distribution sur les lettres retournées aux envoyeurs.**—On attire l'attention du ministère sur le fait que certains maîtres de poste retournent aux envoyeurs des lettres et autres objets qu'ils n'ont pu livrer sans porter sur l'enveloppe une mention telle que: "Non réclamé" (not called for), "Refusé" (refused), pour indiquer la cause de non-distribution, et qu'ils oublient de frapper ces objets du timbre à date de leur bureau.

A ce sujet, les maîtres de poste voudront bien remarquer que la cause de non-distribution de tout objet de correspondance; lettre, imprimé, colis, etc., doit être timbrée ou écrite sur le côté-adresse de l'objet avant qu'il soit retourné à l'envoyeur et que cet objet doit, en même temps, être frappé du timbre à date du bureau qui le retourne. (Voir art. 195, page 52, du Guide postal de 1927).

(9) Le droit de recommandation est requis pour les lettres recommandées adressées aux ministères du Gouvernement.—On rappelle aux maîtres de poste que bien que la correspondance, relative aux affaires publiques, adressée aux divers ministères du Gouvernement, comme l'indique l'article 158, page 42 du Guide postal, puisse être expédiée en franchise, le droit ordinaire de recommandation doit être payé si les envois sont recommandés.

Il n'y a pas de changement sous le rapport des envois au ministère des Postes par son service extérieur; mais les envois recommandés doivent être réduits au minimum.

(10) Comment oblitérer les timbres-poste.—Le ministère rappelle encore aux maîtres de poste qu'il fait faire fréquemment des relevés afin de s'assurer si les bureaux s'acquittent bien de ce devoir important de l'oblitération des timbres.

Pour obtenir des résultats satisfaisants, observer les recommandations suivantes:
Tous les tampons doivent être bien enduits d'encre.
Agitez fortement le récipient avant de mettre l'encre sur le tampon.
Faites bien pénétrer l'encre au moyen de la molette de bois.
Ne gardez pas les tampons jusqu'à ce qu'ils soient trop usés pour bien s'imprégner d'encre.
Demandez de nouveaux tampons au ministère avant que les anciens soient trop usés.
Mettez les objets de correspondance sur le coussin de caoutchouc avant de les oblitérer.
Servez-vous toujours de l'oblitérateur.

(11) Service de distribution par facteurs à Lévis, Qué.—Les maîtres de poste sont priés de noter qu'il y a maintenant un service de distribution par facteurs à Lévis, Qué., et que ce bureau doit être ajouté à la liste des localités où l'on peut livrer par exprès les lettres portant l'affranchissement nécessaire. Voir l'article 13 page 8 du Guide postal de 1927.

(12) Etiquettes indiquant les taxes postales pour la couverture des livres d'études commerciales.—Les maîtres de poste sont informés qu'ils peuvent se procurer à la division du Matériel et de l'Approvisionnement des étiquettes indiquant les taxes postales destinées à être collées sur la couverture de livres d'études dont on fait usage dans les écoles commerciales, les écoles de l'enseignement secondaire (Collegiate institutes) et les écoles supérieures.

Ces étiquettes permettent aux élèves de se référer à ces taxes qu'ils ont sans cesse sous les yeux, et sont un excellent moyen pour la poursuite de l'éducation du public sur les choses postales.

(13) Similitude de noms de bureaux de poste.—On appelle l'attention des maîtres de poste sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:

Herbert, Sask. Hubbard, Sask, Sask. Kerrobert, Sask.
St. Hubert, P.Q. St. Hubert Mission, Sask.

Prendre soin d'éviter toute fausse direction des correspondances adressées à ces bureaux.

(14) Assurance des colis postaux pour le Danemark. (Voie directe).—Les maîtres de poste sont informés qu'à partir du 1er octobre 1927, les colis destinés à être transmis au Danemark par la voie directe seront admis à l'assurance aux mêmes termes et conditions que ceux qui s'appliquent aux colis mis à la poste pour distribution au Canada, sauf que les droits de 3 c. et de 6c. ne s'appliqueront pas au Danemark et que l'échelle des droits d'assurance sera la suivante:

12 cents pour une assurance ne dépassant pas $50.00.
30 cents pour une assurance de plus de $50.00 mais ne dépassant pas $100.00.

(15) Tarif des colis postaux étrangers.—Le tableau suivant indique le tarif des colis postaux originaires du Canada à destination des pays ci-dessous. Ce tarif ayant été revisé comprend les taxes les plus récentes.

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Abyssinie (Adis-Ababa, Diré-Daoua et Harrar seulement)............	Angleterre et France..	.84	.96	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.34	2.46	2.58	2.70				
	France................	.50	.62	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95	2.07				
Açores..................	Angleterre et Portugal.	.96	1.08	1.20	1.56	1.68	1.80	1.92	2.10	2.22	2.34	2.46				
Aden (y compris Kamaran et Périm)..........	Angleterre.............	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58				
Afrique Equatoriale française—																
(a) Gabon.............	Angleterre et France...	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.16	2.28	2.40	2.52				
(b) Moyen Congo, Oubangui-Chari et Tchad.	Angleterre et France...	.96	1.08	1.86	1.98	2.10	2.22	2.34	2.64	2.76	2.88	3.00				
	France................	.56	.68	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77	1.89	2.01	2.13	2.25				
Afrique Occidentale Portugaise—																
Angola.................	Angleterre et Portugal..	1.02	1.14	1.26	1.50	1.62	1.74	1.86	2.04	2.16	2.28	2.49				
Guinée.................	Angleterre et Portugal.	.84	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
St-Thomas et Principe.	Angleterre et Portugal.	.96	1.08	1.20	1.44	1.56	1.68	1.80	1.98	2.10	2.22	2.34				
Afrique Orientale Portugaise..............	Cape Town...........	.29	.43	.57	.71	.85	.99	1.13	1.27	1.41	1.55	1.69				
	Angleterre...........	.72	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52				
Albanie (localités ouvertes au service des colis postaux sont Berat, Bilisht, Delvine, Dures (Durazzo), Elbasan, Fier, Gjinkaster (Argirokastro), Himare, Kavaje, Klisyne, Klos, Kolonje, Konispol, Korce (Coritza), Krue, Krume, Lesh (Alessio), Leskovik, Libhove, Lushnje, Mallakaster, Mied (Vaudejs), Milot, Pazar (Shkoder), Peqin, Permet, Peshkopi, Pogradee, Puke, Qukes, Santi Quaranta (Sarande), Shijak, Shkoder (Scutari), Tepeline, Tirane, Vlone (Valona), Wilson...............	Angleterre et Italie.....	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40				
	France et Italie........	.46	.58	.86	.98	1.10	1.22	1.34	1.46	1.58	1.70	1.82				
Algérie..................	France................	.26	.38	.59	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55				
	Angleterre et France...	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10				
Allemagne...............	Angleterre............	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00
	Par paquebot direct....	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Antilles françaises....... (Guadeloupe et Martinique(.	New-York.............	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Argentine, République.	Par paquebot direct....	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	New-York............	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75				
Ascension..............	Angleterre............	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34				
Australie...............	Vancouver...........	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44				
	San Francisco.........	.29	.52	.75	.98	1.21	1.44	1.67	1.90	2.13	2.36	2.59				
Autriche................	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France et Allemagne...	.40	.52	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72				
Bahama.................	Par paquebot direct....	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York.............	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Baléares (Iles)...........	Angleterre et France..	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France................	.40	.52	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72				
Barbade.................	Par paquebot direct....	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York............	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Belgique................	Angleterre...........	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct....	.24	.36	.52	.64	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.68	1.80	1.92	2.04
Benadir (Voir Somalie italienne).																
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Bermudes	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Bismark, Archipel (Voir Nouvelle Guinée—territoire sous mandat.																
Bolivie	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Bornéo du Nord (Etat du).	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	2.04	2.16	2.28	2.40				
Brésil	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Brunei	Angleterre et Etablissements des Détroits	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
Bulgarie	Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10				
	Angleterre et Hongrie	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58				
	France et Allemagne	.52	.64	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92				
Cameroun—																
(a) Sphère britannique	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
(b) Sphère française	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
Canarie (Iles)	Angleterre	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.80	1.92	2.04	2.16				
Cap Vert, Iles du	Angleterre et Portugal	.84	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
Carolines et Palacs (Iles)	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Ceylan	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58				
Chili	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Chine—																
(a) Bureaux de poste chinois	Vancouver et Shanghaï	.27	.39	.51	.63	.75	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95
(b) Agence britannique (Wei-Hai-Wei)	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Chypre	Angleterre et Egypte	.72	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	2.16	2.28	2.40	2.52				
Colombie, République de	Jamaïque	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Congo Belge—																
(a) Tous les endroits dans le	Angleterre et Anvers	.78	.90	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52				
(b) La province de Katanga seulement	Angleterre et Beira	1.20	1.32	1.44	2.40	2.52	2.64	2.76	3.54	3.66	3.78	3.90				
	AngleterreetCapeTown	1.44	1.56	1.68	3.06	3.18	3.30	3.42	4.80	4.92	5.04	5.16				
(c) La province Orientale, et la province de Kantaga seulement	Angleterre et Aden	.96	1.08	1.20	1.74	1.86	1.98	2.10	2.64	2.76	2.88	3.00				
(d) Haut Uelé et districts voisins (certaines localités seulement	Angleterre et Soudan	.78	.90	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.64	2.76	2.88	3.00				
Corée (Chosen)	Vancouver et Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Corse	Angleterre et France	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France	.26	.38	.59	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55				
Costa Rica	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Côte d'Ivoire	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.42	.54	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81				
Côte d'Or, Colonie de la (Y compris Ashanti, le Togoland britannique et les territoires du Nord)	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
Côte française des Somalis	Angleterre et France	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France	.38	.50	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74				
Crête (Voir Grèce).																
Cuba	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Dahomey	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.42	.54	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81				
Danemark (Y compris le Groënland)	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.31	.37	.43	.63	.69	.75	.81	.87	.93	.99	1.05	1.44	1.50	1.56	1.62
Dantzig (Ville libre et territoire de)	AngleterreetAllemagne	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France et Allemagne	.41	.53	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Dominicaine (République)	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Egypte	Angleterre	.66	.78	.90	1.20	1.32	1.44	1.56	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.45	.57	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83				
Equateur	Jamaïque	.53	.81	1.09	1.37	1.65	1.93	2.21	2.49	2.77	3.05	3.33				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Erythrée	Angleterre et Italie	.96	1.08	1.62	1.74	1.86	1.98	2.10	2.34	2.46	2.58	2.70				
	France et Italie	.61	.73	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85	1.97	2.09				
Espagne	Angleterre et France	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.35	.47	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
Pour Baléares (Iles), Voir entrée spéciale).																
Estonie	Angleterre	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16				
Etablissemeng des Détroits	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
Etablissements Français de l'Océanie—	France et Panama	.48	.60	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88	2.00				
(*a*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour n'excède pas 4 pieds	Vancouver et Australie	.56	.64	.72	1.12	1.20	1.28	1.36	1.84	1.92	2.00	2.08				
	Angleterre et Nouvelle-Zélande	.96	1.08	1.20	1.62	1.74	1.86	1.98	2.58	2.70	2.82	2.94				
(*b*) Pour les colis dont la somme de la longueur et du pourtour excède 4 pieds mais non pas 6 pieds	Angleterre et Nouvelle Zélande	1.38	1.50	1.62	1.98	2.10	2.22	2.34	3.06	3.18	3.30	3.42				
***Etats Unis d'Amérique**	Service direct	.14	.28	.42	.56	.70	.84	.98	1.12	1.26	1.40	1.54	1.68	1.82	1.96	2.10
Falkland, Iles	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
Féroé, Iles	Angleterre	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.68	1.80	1.92	2.04				
Fidji, Iles	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Finlande	Angleterre	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34				
Fiume. Voir Italie.																
France (y compris le Monaco). Pour la Corse, voir entrée spéciale	Angleterre	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.58	2.70	2.82	2.94
	Par paquebot direct	.24	.36	.56	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Gambie	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
Géorgie Méridionale (Dépendance des Iles Falkland)	Angleterre et les Iles Falkland	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
Gibraltar	Angleterre	.48	.60	.72	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
Gilbert et Ellice (Iles)	Vancouve et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Grande-Bretagne (y compris le nord de l'Irlande)	Par paquebot direct	.24	.42	.60	.78	.96	1.14	1.32	1.50	1.68	1.86	2.04	2.44	2.56	2.68	2.80
Grèce (y compris Corfou et le Crète)																
I. Tous les endroits (a)	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
" (b)	Angleterre et France	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52				
" (c)	France	.55	.67	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93				
II. (Corfou seulement)	Angleterre et Italie	1.02	1.14	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.28	2.40	2.52	2.64				
Grenade	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.99	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guatemala	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.99	2.09				
Guinée française	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
Guyane britannique	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.99	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Guyane française	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Guyane hollandaise	Guyane britannique	.32	.40	.48	.68	.76	.84	.92	1.12	1.20	1.28	1.36				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Haïti	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

*Le maximum de la taxe d'un colis jusqu'au poids de 8 onces ne doit pas excéder un cent par once.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	5 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Hollande	Angleterre	.54	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Honduras, République de	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Honduras britannique	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Hong-Kong	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
Hongrie	Angleterre et Allemagne	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34				
	France et Allemagne	.42	.54	.86	.98	1.10	1.22	1.34	1.46	1.58	1.70	1.82				
Iles sous le Vent (Antigoa, Dominique, Montserrat, Nevis, St-Christophe, Tortola)	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.99	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Inde	Angleterre	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58				
	Vancouver et Hong-Kong	.41	.49	.57	.98	1.06	1.14	1.22	1.64	1.72	1.80	1.88				
Inde portugaise	Angleterre	.78	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	2.40	2.52	2.64	2.76				
Indes occidentales néerlandaises	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Indes orientales néerlandaises	Angleterre et Singapour	1.08	1.20	1.32	1.68	1.80	1.92	2.04	2.34	2.46	2.58	2.70				
	Vancouver et Hong-Kong	.68	.76	.96	1.04	1.12	1.20	1.28	1.36	1.44	1.52	1.60				
Indo-Chine française— (*a*) Annam, Cambodge, Cochinchine, Laos et Tonkin (sauf les bureaux ci-après)	Angleterre et Singapour	.84	.96	1.56	1.68	1.80	1.92	2.04	2.52	2.64	2.76	2.88				
	France	.59	.71	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83	1.95	2.07				
(*b*) Banméthuot, Cuarao, Hatan, Hoixuan, Kontum, Laobao (Annam); Attopeu, Kamtongiai, Saravane, Veunesai (Cambodge) Bannamone, Houeisai Kengkok, Mahassay, Muongbouneua, Muongbountay, Muonghoum-Xienghoung, Muonggouneua, Moungoutay Muongkhoua, Muongluong-Namtha, Muongngoi, Muongsen, Muongphalane, Muongsai, Muongsin, Nakai, Napé, Phongsaly, Phontiou, Samnua, Tchépone, Vienpoukha, Xiengkhouang, (Laos indochinois) Baolac, Bannamcoum Changpoung, Dienbienphu, Dongvan, Laichau, Phobank, Quanba, Sonla, Vanyen (Tonkin)	France	.69	.81	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93	2.05	2.17				
Iraq (Mésopotamie) y compris Kuwait (Koweit)	Angleterre	.90	1.02	1.14	1.62	1.74	1.86	1.98	2.40	2.52	2.64	2.76				
	Angleterre et service spécial automobile	1.44	1.56	1.68	2.46	2.58	2.70	2.82	3.60	3.72	3.84	3.96				
Irlande (Etat libre d')	Angleterre	.44	.62	.80	.98	1.16	1.34	1.52	1.70	1.88	2.06	2.24	....	....	....	....
	Par paquebot direct	.32	.44	.56	.80	.92	1.04	1.16	1.38	1.50	1.62	1.74				
Islande	Angleterre	.66	.78	.90	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 livl	13 liv.	14 liv.	15 liv

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv	11 . lif.	112 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Italie (Y compris Fiume et la République de Saint-Marin).	Angleterre et France	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France	.35	.47	.71	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
	Par paquebot direct	.37	.49	.61	.73	.85	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57				
Jamaïque	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Japon	Vancouver	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
Kenya et Uganda	Angleterre	.78	.90	1.02	1.56	1.68	1.80	1.92	2.46	2.58	2.70	2.82				
Labrador *voir* **Terre-Neuve.**																
Lettonie	Angleterre	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16				
	France	.39	.51	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83				
Libéria	Angleterre	.90	1.02	1.14	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46				
	France et Allemagne	.57	.69	1.01	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85	1.97				
Libye (Tripolitaine et Cyrénaïque).	Angleterre, France et Italie	.84	.96	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.10	2.22	2.34	2.46				
	France et Italie	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87				
	France et Tunisie	.54	.66	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87	1.99				
Lithuanie	Angleterre	.66	.78	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16				
	France et Allemagne	.47	.59	.91	1.03	1.15	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87				
Luxembourg, Grand Duché de	Angleterre et Belgique	.48	.60	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.62	1.74	1.86	1.98				
	France	.22	.34	.54	.66	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50				
Macao, Chine	Vancouver et Hong-Kong	.38	.46	.54	.72	.80	.88	.96	1.14	1.22	1.30	1.38				
Madagascar et dépendances.	Angleterre et France	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46				
	France	.44	.56	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60	1.72	1.84				
Madère	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.92	2.04	2.16	2.28				
Malaisie (Etats fédérés et non-fédérés).	Vancouver et Hong Kong	.41	.49	.57	.94	1.02	1.10	1.18	1.55	1.63	1.71	1.79				
	Angleterre	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
Malte	Angleterre	.42	.54	.66	1.08	1.20	1.32	1.44	1.74	1.86	1.98	2.10				
Mariannes, Iles—																
(*a*) Excepté Guam	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(*b*) Guam	Même que pour les Etats Unis															
Maroc—																
(a) Tanger	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34				
(b) Zone française— (1) Bureaux chérifiens dans la zone française, Agadir, etc.	Angleterre et France	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34				
(2) Agences britanniques dans la zone française, Casablanca, etc.	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.10	2.22	2.34	2.46				
(c) Zone espagnole— (1) Bureaux espagnols à Alcazarquivir, Arcila, Ceuta, Melilla, Monte Arruit, Nador Rincon de Medik, Rio Martin, Segangan et Zeluan.	Angleterre, France et Espagne.	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
(2) Agences britanniques à Larache et Tétuan seulement.	Angleterre	.54	.66	.78	1.26	1.38	1.50	1.62	2.10	2.22	2.34	2.46				
Marshall (Iles)—																
(a) excepté Ile Nauru	Japon	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
(b) Ile Nauru	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Maurice (Ile) (y compris Rodriguez)	Angleterre	.60	.72	.84	1.44	1.56	1.68	1.80	2.16	2.28	2.40	2.52				
	Angleterre et France	.84	.96	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.28	2.40	2.52	2.64				
	France	.50	.62	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92				
Mauritanie	Angleterre et France	.72	.84	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40				
	France	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
Memel, territoire de (voir Lithuanie)—																
Mexique	Etats-Unis	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Nicaragua	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Niger	Angleterre	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
Nigéria	Angleterre	.66	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
Norvège	Angleterre	.60	.72	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	Par paquebot direct	.32	.44	.56	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67				
Nouvelle Calédonie	Vancouver et Australie	.48	.56	.64	.94	1.0[illegible]	1.10	1.18	1.36	1.44	1.52	1.60				
Nouvelle Guinée (voir Indes orientales, néerlandaises, Nouvelle-Guinée—territoire sous mandat, et Papouaisie.																
Nouvelle Guinée—Territoire sous mandat (comprend la Nouvelle Guinée autrefois allemande, l'Archipel Bismark (Nouvelle Bretagne, Nouvelle Irlande, Nouveau Hanovre, Iles de l'Amirauté) et Buka et Bougainville (Iles Salomon).	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Nouvelles-Hébrides	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Nouvelle-Zélande	Vancouver	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	San Francisco	.23	.46	.69	.92	1.15	1.38	1.61	1.84	2.07	2.30	2.53	2.76	2.99	3.22	3.45
Nyasaland (Protect. du)	Angleterre	.96	1.08	1.20	1.86	1.98	2.10	2.22	2.70	2.82	2.94	3.06				
Océanie, Etablissements français de l', voir Etablissements, etc.																
Palestine	Angleterre	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	1.98	2.10	2.22	2.34				
Panama, Répub. de	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Panama, Zone du canal de, est un territoire des Etats-Unis et les objets de correspondance sont sujets au même tarif que ceux des Etats-Unis.																
Papouasie (Nouvelle Guinée britannique)	Vancouver et Australie	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Paraguay	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Pérou	New-York	.25	.50	.75	1.00	1.25	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	2.75				
Perse	Angleterre	.78	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	2.40	2.52	2.64	2.76				
	Angleterre et service spécial automobile.	1.44	1.56	1.68	2.52	2.64	2.76	2.88	3.72	3.84	3.96	4.08				
Philippines, Iles	Vancouver / Etats-Unis	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20	2.40	2.60	2.80	3.00
Pitcairn (Ile)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.68	1.80	1.92	2.04				
Pologne	Angleterre et Dantzig	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.70	2.82	2.94	3.08
	Par paquebot direct	.24	.36	.48	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.80	1.92	2.04	2.16
Portugal	Angleterre	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France	.42	.54	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79				
	France et Espagne	.41	.53	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
Réunion	Angleterre et France	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	1.86	2.16	2.28	2.40	2.52				
	France	.46	.58	.92	1.04	1.16	1.28	1.40	1.52	1.64	1.76	1.88				
Rhode (Mer Egée)	Angleterre et Italie	.84	.96	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.16	2.28	2.40	2.52				
Roumanie	Angleterre, Allemagne et Tchécoslovaquie	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40				
	France, Allemagne et Tchécoslovaquie	.47	.59	.91	1.03	[illegible]	1.27	1.39	1.51	1.63	1.75	1.87				
Russie d'Europe	Angleterre et Lettonie	.96	1.08	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.04	2.16	2.28	2.40				
L'Union des Républiques Soviétistes Socialistes.	France, Allemagne et Pologne	.70	.82	1.06	1.18	1.30	1.42	1.54	1.66	1.78	1.90	2.02				
Russie d'Asie	Angleterre et Lettonie	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	2.46	2.58	2.70	2.82				
	France, Allemagne et Pologne	1.10	1.22	1.46	1.58	1.70	1.82	1.9[illegible]	2.06	2.18	2.30	2.42				
Ste-Hélène	Angleterre	.54	.66	.78	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34				
Ste-Lucie	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	.120	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
St-Pierre et Miquelon	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—suite

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
St-Vincent (**Antilles**)...	Par paquebot direct....	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.98	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York..........	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	1.47	2.66	2.85
Salomon (**Iles**)........... (Pour Bougainville et Buka, voir Nouvelle Guinée, terr. sous mandat).	Vancouver et Australie..	.24	.44	.64	.84	1.04	1.24	1.44	1.64	1.84	2.04	2.24				
Salvador.................	New-York.............	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Samoa (**Iles Savaii et Opolu** (**Apia**)..........	Vancouver et Nouvelle-Zélande..............	.20	.32	.44	.56	.68	.80	.92	1.04	1.16	1.28	1.38	1.48	1.58	1.68	1.78
Sarawak.................	Angleterre.............	.60	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	2.04	2.16	2.28	2.40				
Sarre, territoire de.......	Angleterre et France....	.54	.66	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.68	1.80	1.92	2.04				
Sénégal, Soudan français et Haute-Volta...	Angleterre.............	.54	.66	.78	1.14	1.26	1.38	1.50	1.86	1.98	2.10	2.22				
	France................	.39	.51	.81	.93	1.05	1.17	1.29	1.41	1.53	1.65	1.77				
Serbes, Croates et Slovènes (**Royaume des**).	Angleterre et Autriche.	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	France et Suisse........	.41	.53	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	1.67	1.79				
Seychelles...............	Angleterre.............	.60	.72	.84	1.38	1.50	1.62	1.74	2.22	2.34	2.46	2.58				
Siam....................	Angleterre.............	.96	1.08	1.20	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70				
	Vancouver et Hong-Kong...............	.58	.66	.74	.97	1.05	1.13	1.21	1.44	1.52	1.66	1.68				
Sierre Leone.............	Angleterre.............	.72	.84	.96	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
Somaliland britannique.	Angleterre et Aden......	.54	.66	.78	1.32	1.44	1.56	1.68	2.10	2.22	2.34	2.46				
Somalie italienne (Benadir) (y compris le Trans-Jubaland—Kismayu seulement)............	Angleterre et Italie......	1.02	1.14	1.74	1.86	1.98	2.10	2.22	2.46	2.58	2.70	2.82				
Soudan (anglo-égyptien).	Angleterre.............	.78	.90	1.02	1.38	1.50	1.62	1.74	2.04	2.16	2.28	2.40				
Sud-Africain britannique— I. Union de l'Afrique du Sud.............. (Provinces du Cap de Bonne Espérance, Natal (y compris Zoulouland et l'Amatongaland), Etat libre d'Orange et Transvaal.	Par paquebot direct...	.18	.36	.54	.72	.90	1.08	1.26	1.44	1.62	1.80	1.98				
	Anglet. et Cape Town..	.30	.59	.88	1.17	1.46	1.75	2.04	2.33	2.62	2.91	3.20				
II. **Basutoland**.........	Angleterre et Cape Town	.30	.59	.88	1.17	.146	1.75	2.04	2.33	2.62	2.91	3.20				
III. **Swaziland**..........	Angleterre et Cape Town	.30	.59	.88	1.17	1.46	1.75	2.04	2.33	2.62	2.91	3.20				
IV. **Béchuanaland**— (a) Le Béchuanaland anglais fait partie de l'Union de l'Afrique du Sud..............	Angleterre et Cape Town	.30	.59	.88	1.17	1.46	1.75	2.04	2.33	2.62	2.91	3.20				
(b) Protectorat du Béchuanaland...........	Cape Town............	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.66	1.80	2.00	2.20				
	Anglet et Cape Town...	.36	.71	1.06	1.41	1.76	2.11	2.46	2.81	3.16	3.51	3.86				
V. **Afrique sud-ouest**..	Anglet. et Cape Town..	.36	.71	1.06	1.41	1.76	2.11	2.46	2.81	3.16	3.51	3.86				
	Cape Town............	.20	.40	.60	.80	1.00	1.20	1.40	1.60	1.80	2.00	2.20				
VI. **Rhodésia**— (a) Rhodésia mériod...	Cape Town............	.28	.56	.84	1.12	1.40	1.68	1.96	2.24	2.52	2.80	3.08				
	Anglet. et Cape Town..	.44	.87	1.30	1.73	2.16	2.59	3.02	3.45	3.88	4.31	4.74				
	Angleterre et Beira....	.96	1.08	1.20	1.80	1.92	2.04	2.16	2.64	2.76	2.88	3.00				
(b) Rhodésia septentrionale.	Cape Town............	.36	.72	1.08	1.44	1.80	2.16	2.52	2.88	3.24	3.60	3.96				
	Anglet. et Cape Town..	.52	1.03	1.54	2.05	2.56	3.07	3.58	4.09	4.60	5.11	5.62				
	Angleterre et Beira.....	1.08	1.20	1.32	2.04	2.16	2.28	2.40	3.24	3.36	3.48	3.60				
Suède....................	Angleterre............	.60	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.98	2.10	2.22	2.34	2.88	3.00	3.12	3.24
	Par paquebot direct...	.28	.34	.40	.62	.68	.74	.80	1.02	1.08	1.14	1.20	1.53	1.59	1.65	1.71
Suisse (y compris Liechtenstein).	Angleterre et France...	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France...............	.26	.38	.64	.76	.88	1.00	1.12	1.24	1.36	1.48	1.60				
Syrie................... (Etat de la Syrie, République Libanaise, et l'Etat des alouites).	Angleterre et Egypte....	.72	.84	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers—fin

Pays de destination	Route	1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.
	Via	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Tanganyika, territoire de—																
(a) Région du Lac Victoria	Angleterre et Kenya	1.02	1.14	1.26	1.98	2.10	2.22	2.34	3.00	3.12	3.24	3.36				
(b) Dar-es-Salaam et autres endroits qui ne sont pas compris dans (a)	Angleterre	.78	.90	1.02	1.56	1.68	1.80	1.92	2.46	2.58	2.70	2.82				
Tchécoslovaquie	Anglet. et Allemagne	.54	.66	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.74	1.86	1.98	2.10				
	France et Allemagne	.30	.42	.66	.78	.90	1.02	1.14	1.26	1.38	1.50	1.62				
Terre-Neuve (y compris le Labrador)	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
Timor Portugais	Angleterre et Etablissements des Détroits	.90	1.02	1.50	1.62	1.74	1.86	1.98	2.34	2.46	2.58	2.70				
Togoland—																
(a) Le Togoland britannique (voir Côte d'Or, Colonie de la).																
(b) Le Togoland Français	Angleterre et France	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46				
Tonga (Iles des Amis)	Vancouver et Nouvelle-Zélande	.40	.48	.56	.72	.80	.88	.96	1.12	1.20	1.28	1.36				
Tortola (voir Iles sous le Vent).																
Trans-Jourdanie	Angleterre	.84	.96	1.08	1.38	1.50	1.62	1.74	2.10	2.22	2.34	2.46				
Trinité et Tabago	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09	2.28	2.47	2.66	2.85
Tunisie	Angleterre et France	.78	.90	1.26	1.38	1.50	1.62	1.74	1.98	2.10	2.22	2.34				
	France	.42	.54	.83	.95	1.07	1.19	1.31	1.43	1.55	2.67	1.79				
Turques et Caïques, Iles	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Turquie—																
Turquie d'Europe	Angleterre	.60	.72	1.08	1.20	1.32	1.44	1.56	1.80	1.92	2.04	2.16				
	Angleterre, Suisse et Constance	1.02	1.14	1.68	1.80	1.92	2.04	2.16	2.40	2.52	2.64	2.76				
	Angleterre et Marseilles	.78	.90	1.32	1.44	1.56	1.68	1.80	2.10	2.22	2.34	2.46				
	France	.45	.57	.87	.99	1.11	1.23	1.35	1.47	1.59	1.71	1.83				
Turquie d'Asie	Angleterre	.72	.84	1.20	1.32	1.44	1.56	1.68	1.92	2.04	2.16	2.28				
	Angleterre, Suisse et Constance	1.14	1.26	1.80	1.92	2.04	2.16	2.28	2.52	2.64	2.76	2.88				
	Angleterre et Marseilles	.90	1.02	1.44	1.56	1.68	1.80	1.92	2.22	2.34	2.46	2.58				
	France	.55	.67	.97	1.09	1.21	1.33	1.45	1.57	1.69	1.81	1.93				
Uruguay	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Venezuela	Par paquebot direct	.12	.24	.36	.48	.60	.72	.84	.96	1.08	1.20	1.32				
	New-York	.19	.38	.57	.76	.95	1.14	1.33	1.52	1.71	1.90	2.09				
Vierges britanniques (Iles) (voir Iles sous le Vent).																
Vierges, Iles des Etats-Unis (St-Thomas, St. John et Ste-Croix), même que pour les Etats-Unis.																
Zanzibar	Angleterre	.66	.78	.90	1.38	1.50	1.62	1.74	2.28	2.40	2.52	2.64				
	France	.50	.62	.89	1.01	1.13	1.25	1.37	1.49	1.61	1.73	1.85				
		1 liv.	2 liv.	3 liv.	4 liv.	5 liv.	6 liv.	7 liv.	8 liv.	9 liv.	10 liv.	11 liv.	12 liv.	13 liv.	14 liv.	15 liv.

(16) **Loterie.**—Overseas Touring Club, Klosters, Suisse. Mutual Club, Ltd., Vaduz, Liechtenstein, près de la Suisse.

Des billets de loterie, originaires des adresses ci-dessus, circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, les lettres recommandées ne doivent pas être acceptées pour ces adresses et toute correspondance à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention "La correspoudance pour cette adresse est prohibée." S'ils ne sont pas connus, il faut la faire parvenir spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Pour le service de l'Inspection, Ottawa). Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

(17) **Loterie.**—The Secretary, 11 Wicklow Street, Dublin. Michael McDonogh & Co., 11 Chatham Street, Dublin.

Des billets de loterie, originaires des adresses ci-dessus, relatifs au "Cambridge Sweep", circulent par la poste et comme les loteries sont illégales au Canada, les lettres recommandées ne doivent pas être acceptées pour ces adresses et toute correspondance à destination ou en provenance de ces mêmes adresses doit être retournée aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention "La correspondance pour cette adresse est prohibée." S'ils ne sont pas connus, il faut la faire parvenir spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Pour le service de l'Inspection, Ottawa). Ne pas émettre de mandats de poste payables à ces adresses.

(18) **Loteries.**—Mr. Svend Steenberg, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
Mr. P. Rattain, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
Mr. Chr. Hanegaard, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.
Mr. Arthur Brundin, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
Ajouter les adresses ci-dessus à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery".

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00	= Francs 25 00
Norvège	$1 00	= Kroner 3 70
Suède	$1 00	= Kroner 3 70
Danemark	$1 00	= Kroner 3 70
Hollande	$1 00	= Florins 2 45
Suisse	$1 00	= Francs 5 10
Belgique	$1 00	= Belgas 7 10
Allemagne	$1 00	= Marks 4 18
Royaume-Uni	*$4 87	= £1.0.0
Etat libre d'Irlande	*$4 87	= £1.0.0
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87	= £1.0.0
Nouvelle-Zélande	$4 87	= £1.0.0

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir la formule M.O. N° 6

AVIS

SERVICE DES MANDATS DE POSTE AVEC ST-PIERRE ET MIQUELON

Les maîtres de poste sont informés qu'ils peuvent émettre des mandats payables à St-Pierre et Miquelon.

L'équivalent en monnaie anglaise de la somme déposée par l'envoyeur est annoncé par un avis adressé en Grande-Bretagne et la déduction ordinaire sur les mandats directs est faite à Londres.

Il y a encore une autre déduction de 1% que fait la France sur le montant de chaque mandat, car un nouvel avis des mandats est expédié à St-Pierre et Miquelon par l'intermédiaire de l'administration postale française.

Le mandat et son coupon doivent être envoyés au Bureau d'échange des mandats dans l'enveloppe M.O. N° 9 P.M. avec l'avis y relatif et la formule M.O. N° 1 P.M. et le service est " via Angleterre."

INDIQUER CORRECTEMENT LE NOM DU BÉNÉFICIAIRE SUR MANDAT

On attire l'attention des maîtres de poste et des employés des bureaux d'émission sur les instructions publiées dans le Supplément du Guide postal du mois de novembre 1926, et dans celui de mars 1927, relatives aux noms des bénéficiaires qu'il est important d'indiquer correctement en rédigeant un mandat.

Plusieurs compagnies et maisons d'affaires sont soumises à des embarras considérables lorsqu'elles reçoivent des mandats qui leur sont destinés mais dont le nom du bénéficiaire a été incorrectement indiqué comme compagnie bien connue recevant ses commandes par la poste et poursuivant son commerce dans la même ville. Il semble que les employés des bureaux d'émission rédigent automatiquement par habitude les mandats pour cette compagnie sans prendre la peine de s'assurer du nom exact du bénéficiaire du mandat.

Aux bureaux où l'on se sert de timbres en caoutchouc pour indiquer le nom des bénéficiaires, il faut prendre des précautions spéciales pour ne pas créer de confusion par le faux emploi des timbres car, autrement, le ministère sera forcé d'en faire cesser l'usage.

Les maîtres de poste sont donc priés de prendre les précautions nécessaires pour éviter la répétition de ces irrégularités.

INSCRIRE OU TIMBRER LES NUMÉROS DES BUREAUX SUR LE BORDEREAU DES MANDATS

On rappelle encore aux maîtres de poste que le numéro du bureau doit être inscrit ou timbré à l'angle gauche supérieur des bordereaux de mandats, dans l'espace réservé à cette fin.

Comme il arrive fréquemment qu'on n'observe pas cet avis dans beaucoup de bureaux, il y a lieu d'attirer leur attention pour qu'ils évitent désormais la répétition de cet oubli.

ÉMISSION DE MANDATS DE POSTE INTERDITE

On ne doit pas émettre de mandats de poste en faveur des personnes suivantes:

M. Alfred Bogedahl, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.

M. Arthur Brundin, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.

M. F. E. Haastrup, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.

M. Chr. Hanegaard, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K. Danemark.

Michael McDonogh & Co., 11 Chatham St. Dublin, Etat libre d'Irlande.

Mutual Club, Ltd., Vaduz, Liechtenstein, près de la Suisse.

Overseas Touring Club, Klosters, Suisse.

M. P. Rattain, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.

The Secretary, 11 Wicklow St., Dublin, Etat libre d'Irlande.

M. Svend Steenberg, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Palmasola, Florida	Nos 8159 à 8200, inclusivement.
St. Catherine, Fla	Nos 10690 à 10800, inclusivement.
Tampa (West Tampa Station), Fla	Nos 167691 à 167800, inclusivement.
Chicago (Station 167), Ill	Nos 53959 à 54000, inclusivement.
Pomona, Kansas	Nos 65156, 65160, 65166 et 65173.
Brighton, Ky	Nos 3299 à 3400, inclusivement.
Batson, Texas	Nos 94201 à 94400, inclusivement.
Ocean Mine, W. Va	Nos 6999 et 7013 à 7025, inclusivement.
Owings, W. Va	Nos 6756 à 6800, inclusivement.
Goshen, Va	Nos 69990 à 70000, inclusivement.

AVIS.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
2187	N.B.	Bear Island, Ont.
8095	C.	Bircham, Alberta.
6467	S.	East Anglia, Sask.
2905	W.	Finmark, Ont.
3132	T.	Hamilton, (Sub-office n° 11), Ont.
6698	M.J.	Handsworth, Sask.
6891	M.J.	Lake Alma, Sask.
3845	N.B.	Northland Mines, Ont.
x930	St. J.	St. John, (Sub-office n° 6), N.B.
7715	S.	Tarnopol, Sask.
7801	M.J.	Valjean, Sask.
4937	L.	Windsor, (Sandwich sub-office n° 1), Ont.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Belleau, P.Q.	Lévis, (Belleau), P.Q.	0609
Bienville, P.Q.	Lévis, (Bienville), P.Q.	0615
Dolbeau, P.Q.	Sacré-Cœur Saguenay, P.Q.	1781
Guay, P.Q.	Lévis, (Guay), P.Q.	0617
Lauzon, P.Q.	Lévis, (Lauzon), P.Q.	0619
Lauzon Ouest, P.Q.	Lévis, (Lauzon Ouest), P.Q.	0622
Notre Dame de Lévis, P.Q.	Lévis, (Notre Dame de Lévis), P.Q.	0605
St. Joseph de Lévis, P.Q.	Lévis, (St. Joseph de Lévis), P.Q.	0603
Smoky Falls, Ont.	Crystal Falls, Ont.	2667
South Quebec, P.Q.	Lévis, (South Quebec), P.Q.	0601
Thetford Mines West, P.Q.	Thetford Mines (Thetford Mines West, P.Q.	1870

BUREAUX FERMÉS

Brosseau, Alberta.
Giroux Lake, Ont.
Plamondon, Alberta.
Saskatoon, (Sub-office n° 7), Sask.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Fielding, Sask.
La Broquerie, Man.
Maymont, Sask.
Sarsfield, Ont.

BUREAU DONT LE CRÉDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

St. Albert, P.Q.

NOUVELLE-ZÉLANDE

BUREAUX FERMÉS

Otangaroa, Auckland.
Riverlea, New Plymouth.

ÉTAT MALAIS

KEDAH

BUREAU OUVERT

Gurun.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Glenorie, N.G.S.
Newrybar, N.G.S.
The Risk, N.G.S.

BUREAU FERMÉ

Willowie, S.A.

PALESTINE

BUREAU OUVERT

Khan Yunis.

BUREAUX FERMÉS

Ajaml B. O., Jaffa.
Allenby Road, B. O., Tel Aviv.
Carmel Avenue B. O., Haifa.
Mea Shearim, Jerusalem.

ESPAGNE

BUREAU OUVERT

Ulldecona.

ÉTAT LIBRE D'IRLANDE

BUREAU FERMÉ

Aherlow, Tipperary.

GRANDE-BRETAGNE ET NORD DE L'IRLANDE

LONDRES

BUREAU OUVERT

Catford, près de Catford Bridge Station, S.E. 6, (rouvert).

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Ashgate Road (T.S.O.), Chesterfield, Derbyshire.
Creesing Road (T.S.O.), Braintree, Essex.
Dragon Road (T.S.O.), Harrogate, Yorks, (rouvert).
Grange Road (T.S.O.), Chester.
Hollingwood, Chesterfield, Derbyshire.
Moulsecoomb (T.S.O.), Brighton, Sussex.
Northolt Road (T.S.O.), Eastcote, Pinner, Middlesex.
Sutton Manor, St. Helens, Lancs.
Thorpe, Chertsey, Surrey.
Town Hill (T.S.O.), Swansea, Glam.
Worsley Road (T.S.O.), Swinton, Manchester.

BUREAU FERMÉ

Pandy, Abergavenny, Mon.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
The Parade (T.S.O.), Leamington Spa., Warwicksihre.	The Parade (B.O.), Leamington Spa, Warwickshire.

ÉCOSSE

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Ford, Edinburgh.	Ford, Midlothian.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Eagle Lake, N.Y.
Wickett, Texas.
Wink, Texas.
Cirtsville, W. Va.
Edmond, W. Va. (rouvert).

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Lake Stearns, Fla.	Lake Placid, Fla.
Middlecreek, Ky.	West Prestonsburg, Ky.

BUREAUX FERMÉS

Aly, Ark.
Anrep, Ark.
Bluetip, Ark.
Legels, Ark.
Mante, Ark.
Constantia, Calif.
Buster, Colo.
Ashland, Del.
Clara, Fla.
Sumica, Fla.
Blitchton, Ga.
Cooksville, Ga.
Harrisburg, Ga.
Main, Ind.
Waverly, Ind.
Balfour, Iowa.
Holloway, Ky.
Speck, Ky.
Neita, La.
Wheelock, Me.
Bartholows, Md.
Duffield, Mich.
Gilbert, Mich.

BUREAUX FERMÉS—*Suite*

Johns Wood, Mich.
Osier, Mich.
Etter, Minn.
Fenton, Miss.
Harworth, Miss.
Hawles Springs, Miss.
Muir, Mont.
East Alstead, N. H
Little Boars Head N.H.
Rodey, N.M.
Brown, Okla.
Riverside, Okla.
Zafra, Okla.
Copperfield, Ore.
Complanter, Pa.
Yvonne, Pa.
Kaspar, S.D.
Waldensia, Tenn.
Elmdale, Texas.
Guys Store, Texas.
Parker, Texas.
Saratoga, Wash.
Dairyland, Wisc.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

NOVEMBRE 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL.

Australie—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Australie—Assurance des colis postaux.—JUILLET.
Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.
Bons de poste—Inscrire le nombre de bons payés dans le compte de caisse.—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Inscrire le numéro du bureau sur le compte de caisse et le bordereau.—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les.—JUIN, JUILLET.
Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Chine—Suspension du service des colis postaux.—MAI.
Cleveland, Ohio.—Pittsburg, Pa., service aérien.—MAI.
Colis postaux—Tarif.—FÉVRIER.
Correspondances pour la côte nord du St-Laurent—NOVEMBRE.
Danemark—Limite de poids des colis postaux.—FÉVRIER.
Danemark—Assurance des colis postaux, 15 livres.—OCTOBRE.
Emission de coupons-réponse impériaux.—AVRIL.
Enveloppes pour lettres recommandées.—OCTOBRE.
Estonie—Colis postaux.—JUILLET.
Etat libre d'Irlande—Colis postaux.—MARS.
Etats-Unis—Taxe aérienne.—MARS.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FÉVRIER.
Grande-Bretagne et Nord de l'Irlande—Affranchissement en numéraire, etc.—JUIN.
Grenade—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOÛT.
Guyane britannique—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—JUILLET.
Haïfa à Bagdad—Service par automobile.—MAI.
Haileybury, Ont.—Rouyn, P.Q.—Service aérien.—MAI.
Iles Philippines—Echange direct des colis postaux.—JUIN.
Inde—Colis postaux.—MARS.
Indes orientales néerlandaisés—Colis postaux.—JUILLET.
Indes orientales portugaises—Colis postaux.—MARS.
Italie—Dimension des colis.—JUIN.
Journaux et périodiques que l'on continue de recevoir après que les éditeurs ont été avisés du changement d'adresse.—AOÛT et NOVEMBRE.
L'heure d'été.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FÉVRIER.
Mandats de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les....de sommes n'excédant pas $10.00.—JUIN et JUILLET.
Maurice (Ile)—Tarif des colis-postaux.—JANVIER.
Modifications—Guide postal de 1927—FÉVRIER, MARS, MAI, JUIN, JUILLET, SEPTEMBRE' OCTOBRE et NOVEMBRE.
Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.—MARS.
Nouvelle-Calédonie—Tarif des colis postaux.—MARS.
Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Pologne—Ne pas insérer d'argent dans les lettres.—AVRIL.
Port des clefs d'hôtel, etc.—FÉVRIER.
Objets de la 3ième classe appelée colis postaux, etc.—JANVIER.
Red Lake, Ont.—Service aérien.—MAI.
Red Lake, Ont.—Service aérien au district minier de.—Réduction du tarif spécial aérien.—AOÛT.
République Argentine—Affranchissement des colis postaux (via New-York).—FÉVRIER.
Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.—MARS ET AOÛT.
Rivière Mackenzie—Service d'hiver.—OCTOBRE.

Roumanie.—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.
Roumanie—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée.—MARS.
Saint-Pierre et Miquelon—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOÛT.
Salvador—Tarif des colis postaux.—NOVEMBRE.
Service aérien—Lac Rice, lac Slate et lac Long, Man.—JUILLET.
Siam—Colis postaux.—MARS.
Suède—Echange des colis postaux. Voie directe.—AVRIL.
Suppression de la taxe de guerre sur les mandats n'excédant pas $10 et sur les bons de poste.—JUIN.
Tabago—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers.—MAI.
Tarif des lettres et cartes postales, etc.—FÉVRIER.
Taxe de journaux—1c. par livre.—MAI.
Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER FÉVRIER-JUIN.
Terre-Neuve—Affranchissement payé en numéraire des colis adressés à.—AVRIL.
Timbres-poste—Nouveaux timbres de 1, 2, 3, 5, 12 et 20 cents.—JUILLET.
Transmission par la poste des poussins d'un jour.—AVRIL.
Trinité (Ile)—Maximum de poids de colis, 15 livres.—JANVIER.
Turquie—Tarif d'affranchissement des lettres et cartes postales de la.—MAI.
Union Sud-Africaine—Affranchissement payé en numéraire des colis postaux adressés à l'.—MAI.
Yukon—Service d'été.—MAI.
Yukon—Service d'hiver.—SEPTEMBRE-OCTOBRE.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

NOVEMBRE 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE OU TERRITOIRE	MAÎTRE DE POSTE
Blanc Sablon (1er juillet).....	Q.......	Saguenay..........	Charlevoix-Saguenay.............**P.Q.**	Mme H. J. Cashman.
Bois Blanc (1er octobre).....	St. J....	....	Gloucester........**N.-B.**	J. E. Chiasson.
Boisville (1er octobre).......	H......	Iles de la Madeleine	Gaspé.............**P.Q.**	André Vigneault.
Cain Point (1er octobre).....	St. J....	....	Northumberland..**N.-B.**	W. J. Hardy.
Carling Station (rouvert le 1er octobre).	T.......	Carling............	Parry Sound.......**Ont.**	Mme. O. R. Hawkins.
Chabot (18 octobre).........	Q......	Rioux..............	Bellechasse........**P.Q.**	Gervais Chabot.
De Forceville (4 octobre)....	Q......	Percé..............	Gaspé.............**P.Q.**	J. D. Bourget.
Frenette (19 septembre)......	Q......	St-Basile de Portneuf.	Portneuf...........**P.Q.**	Napoléon Frenette.
‡Granada (15 octobre).......	E.......	N.O. Sec. 25 tp. 53, r. 10, O. 5e m.	Peace River.......**Alta.**	Malond Scoville.
Haut Paquetville (17 octobre).	St. J....	....	Gloucester........**N.-B.**	Amos Godin.
Lac Gatineau (10 octobre)...	M......	Robertson..........	Labelle............**P.Q.**	Edouard Paquette.
Lake Harbour (28 août).....	O.......	Baffin Island........	.................**T.N.O.**	Sgt. J. E. F. Wight.
La Richardière (1er octobre).	Q......	Notre-Dame de l'Isle Verte.	Témiscouata.......**P.Q.**	Joseph Michaud.
Little Gem (1er octobre).....	S.......	S.E. sec. 18, tp. 32, r. 7, O. 4e m.	Acadia...........**Alta.**	J. E. Murphy.
Pocologan (17 octobre).......	St. J....	....	Charlotte.........**N.-B.**	Ernest A. Shaw.
Sicotte......................	O.......	Sicotte............	Wright............**P.Q.**	Fred Bourgon.
South Kouchibouguac (17 octobre)	St. J....	....	Kent..............**N.-B.**	Fred J. Collins.
Wheeler (rouvert le 1er octobre.)	E.......	N.E. sec. 13, tp. 97, r. 11, O. 4e m.	Athabaska.........**Alta.**	A. N. Wheeler.

‡ Desservi par un appareil à recueillir les dépêches.

NOTES:—

Le bureau de poste de Argo, district électoral de Saskatoon, Sask. a été fermé le 3 mai et rouvert le 1er octobre, sous la direction de l'ancien maître de poste, M. Peter J. Hansen.

L'orthographe du nom du bureau de Crowel, N.-E. a été changée en Crowell.

Le bureau de poste de Dartmouth, N.-E. a été changé en station postale de Halifax à partir du 1er octobre.

Le bureau de poste de Fairbank, Ont. a été changé en un sub-office de Toronto à partir du 1er novembre.

Le bureau de poste de Meadowvale, N.-E. a été temporairement fermé le 15 août et rouvert le 14 septembre, sous la direction de M. T. H. Spinney comme titulaire.

Le sub-office N° 7 de Saskatoon, Sask. a été temporairement fermé le 18 août et rouvert le 3 octobre sous la direction de M. W. D. Waun comme titulaire.

L'orthographe du nom du bureau de Sky Glen, N.-E. est changé en Skye Glen depuis le 1er octobre.

Le sub-office N° 4, Toronto, Ont. a été temporairement fermé le 4 juillet et rouvert le 14 octobre au N° 302 Kingston Road, sous la direction de M. W. S. Valleau comme titulaire.

Le sub-office N° 9, Toronto, Ont. a été temporairement fermé le 26 mai et rouvert le 10 octobre au N° 1296 rue Queen est, sous la direction de M. Albert Rappaport comme titulaire.

Le bureau d'été de Wanikewin, Ont. qui n'est pas en activité depuis 1925 est considéré comme fermé en permanence.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJÀ ÉTABLIS

NOMS CHANGÉS

Cupid	Victoria-Carleton, N.-B	en Arthurette.
LeClair	Battleford nord, Sask	en Archie (1er octobre).
Little Mabou	Inverness, N.-E	en Colindale (9 septembre).

BUREAUX FERMÉS

Cameron	Souris, Man	30 septembre.
(b) Dipper Harbour West	St. John-Albert, N.-B	30 septembre.
Dunboyne	Norfolk-Elgin, Ont	3 octobre.
Lac à Laurent	Chicoutimi, P.Q	15 octobre.
Lewisham	Muskoka-Ontario, Ont	30 septembre.
(b) Lillyfield	Portage la Prairie, Man	30 septembre.
Paul's Corners	Peace River, Alta	15 octobre.
Rollinson	Acadia, Alta	30 septembre.
Rusylvia	Battle River, Alta	
(b) Ryckman's Corners	Wentworth, Ont	17 octobre.
Stratford, Stratford Station Sub-office.	Perth nord, Ont	26 octobre.
(b) Sulphur Springs	Battle River, Alta	15 octobre.
(b) Thornbrook	Royal, N.-B	15 octobre.
(b Tidnish Bridge	Westmorland, N.-B	30 septembre.
Willowford	Cariboo, C. B	31 août.
Winnitoba	Springfield, Man	15 octobre.

(**b**) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:

Dipper Harbour West	Lepreau R. R. n° 2.
Lillyfield	Winnipeg R. R. n° 2.
Ryckman's Corners	Hannon R. R. n° 3.
Sulphur Springs	Provost R. R. n° 1 et n° 3.
Thornbrook	Butternut Ridge R. R. n° 1.
Tidnish Bridge	Baie Verte R. R. n° 2.

CHANGEMENTS DE DISTRICTS POSTAUX

Alderdale	de Toronto	à North Bay.
Astorville	de Toronto	à North Bay.
Elardee	de Moose Jaw	à Saskatoon.
Fossmill	de Toronto	à North Bay.

CHANGEMENTS DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Amirault Hill	Shelburne-Yarmouth	Mlle Mathilda Amirault.
Big Intervale (Margaree)	Inverness	Havelock McLeod.
Camperdown	Queens-Lunenburg	H. A. Wambolt.
Dunakym	Inverness	Hugh MacKinnon.
Emerald	Inverness	J. M. Coody.
Greenfield	Queens-Lunenburg	Mme L. M. Freeman.
Head of Chezzetcook	Halifax	James Leslie.
Kingross	Inverness	Hugh MacKinnon.
Lower Burlington	Hants-Kings	Mme Lucella Walker.
Milton	Queens-Lunenburg	F. C. Ellis.
Perott Settlement	Digby-Annapolis	Mme Nellie Spurr.
Rankinville	Inverness	Richard Wilmot.
South Lochaber	Antigonish-Guysborough	Mlle Mary McEachern.
Sunnybrae	Pictou	J. P. Cruikshank.
Upper River Denys	Inverness	A. W. McPhail.
Wallace Bridge	Cumberland	Mme F. E. Keeble.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Victoria	Queen's	Mme Vina K. Lowther.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Bureau	District électoral	Titulaire
Clair	Restigouche-Madawaska	G. W. Long.
Culligan	Restigouche-Madawaska	Bert Roherty.
Douglastown	Northumberland	A. S. McKinnon.
Gaspereau	Royal	Lorne L. Langin.
Hampstead	Royal	C. B. Watson.
Kingston	Royal	Robert Sheldrick.
Kirkwood	Northumberland	Mme Alice Kirk.
Moncton Sub-office n° 1	Westmorland	R. H. Bannon.
Renforth	Royal	G. N. Colby.
Rowena	Victoria-Carleton	Frank Boyce.
St. Augustine	Northumberland	J. A. Richard.
Whitney	Northumberland	Gregory Dunnet.

QUÉBEC

Bureau	District électoral	Titulaire
Cap St. Ignace	Montmagny	Joseph Mathieu.
Cap St. Ignace Station	Montmagny	Mme Amarilda Métivier.
Cascades	Wright	Mme Alice Wilson.
Charette	Trois-Rivières-St-Maurice	Darius Lacerte.
Cloridorme-ouest	Gaspé	Willie Côté.
Couturier	Témiscouata	Edmond Lévesque.
Doucet	Pontiac	Mme. J. P. Roberge.
East Clifton	Compton	George Montminy.
Gravel	Bonaventure	Oscar Henry.
Highwater	Brome-Missisquoi	P. E. Hamelin.
Lakefield	Argenteuil	Albert Tomalty.
Lucerne	Wright	René Paquin.
Makamik	Pontiac	Arsène Talbot.
Martin	Bonaventure	Mme Francis Aubut.
Mascouche	L'Assomption-Montcalm	Dionis Roy.
Montreal, St. Catherine Street West Sub-office	St-Antoine	Mlle Martha Ross.
Morin Heights	Argenteuil	James E. Syvret.
Parc Lamontagne	Wright	Raphaël Bourgouin.
Plaisance	Labelle	E. P. Laflamme.
Quebec Sub-office n° 3	Quebec sud	Jules Rochette.
St. Cléophas	Matane	Florian Caron.
St. Cyrille de l'Islet	L'Islet	Irénée Lord.
Seal Cove	Gaspé	Patrick A. Maher.

ONTARIO

Bureau	District électoral	Titulaire
Bigwood	Nipissing	Henri Dupuis.
Bolton	Peel	B. R. Leavens.
Brigden	Lambton ouest	W. H. MacDonald.
Bright	Oxford nord	H. G. Kerr.
Calabogie	Renfrew sud	A. N. Mousseau.
Clarence Creek	Russell	G. W. Fortier.
Clarina	Hastings-Peterborough	E. R. Whetung.
Codrington	Northumberland	J. Fred Maines.
Enniskillen	Durham	T. M. Slemon.
Ennismore	Peterborough ouest	P. S. Crough.
Fauquier	Timiskaming nord	Georges Poitras.
Ferndale House (bureau d'été)	Muskoka-Ontario	W. H. Adamson.
Fraserburg	Muskoka-Ontario	Mme Jane Cridiford
Holstein	Grey sud-est	Mlle E. N. Sharpe.
Killarney	Algoma est	T. H. Jackman.
La Salle	Essex ouest	Mme Clarise Mayrand.
London, St. James Park Sub-office	London	Mlle J. C. Macfie.
Mabella	Fort William	H. W. Diamond.
Maxwell	Grey sud-est	Charles Heron.
Mountain Chutes	Timiskamingue sud	Carl Bogart.
Oba	Algoma ouest	Harry Herbert.
Odessa	Frontenac-Addington	W. J. Pooke.

ONTARIO—*suite*

Bureau	District électoral	Titulaire
Pickerel River	Parry Sound	N. W. Barrett.
Pinelands	Muskoka-ontario	Mlle Elisabeth Jones.
Ramore	Timiskaming nord	Mme M. A. Daigle.
Redwater Station	Timiskaming sud	G. M. Hodgson.
Riverview	Dufferin-Simcoe	John Scace.
Savant Lake	Port Arthur-Thunder Bay	J. J. Mousseau.
Toronto Sub-office n° 66	Parkdale	Frank T. McMaster.
Toronto, sub-office n° 102	Toronto-Scarborough	J. R. Bickerstaff.
Toronto, sub-office n° 103	Toronto est	J. E. Clifford.
Toronto, sub-office n° 107	Toronto est	A. J. Charlton.
Whitehall	Parry Sound	Mme Wilbert White.

MANITOBA

Kirkella	Brandon	R. S. Burns.
Lena	Souris	H. D. Coleman.
Markland	Selkirk	James Irwin.
Shortdale	Dauphin	William Maluta.

SASKATCHEWAN

Alida	Assiniboia	Earl H. Galloway.
Burstall	Swift Current	J. G. Riehl.
Cuffley	Battleford nord	John Miller.
Edenkillie	Last Mountain	A. E. Dolsen.
Fish Creek	Prince Albert	Kondrant Babyn.
Hewitt Landing	Battleford sud	L. J. Hewitt.
Hughton	Kindersley	Mme M. A. Anderson.
Kamsack	Yorkton	W. B. Carss.
Klamath	Rosetown	John A. Krchov.
Medstead	Battleford nord	Mme I. A. Junor.
Merid	Kindersley	J. H. Wells.
Moose Valley	Qu'Appelle	Joseph Bodnar.
Paddockwood	Prince Albert	R. T. Dunster.
Sokal	Prince Albert	Philip Mamchur.

ALBERTA

Coronado	Athabaska	Frank Roberts.
Haight	Vegreville	William Nebozenko.
Lac la Biche Mission	Athabaska	Rév. J. A. Lajeunesse.
Mahaska	Peace River	Julius Einman.
Monitor	Acadia	J. D. McCuaig.
Sacred Heart	Athabaska	Rév. V. Gabillon.
Stony Plain	Edmonton ouest	J. P. Miller.
Watino	Peace River	John Spittal.

COLOMBIE BRITANNIQUE

County Line	New Westminster	D. J. Smith.
Craigflower	Nanaïmo	Walter Milton.
Croydon Station	Cariboo	Mme J. S. Barnett.
Dunster	Cariboo	Mme E. A. Wilson.
Endako	Skeena	T. A. Christian.
Sechart	Comox-Alberni	W. A. Pullen.
Shoreacres	Kootenay ouest	J. W. Dee.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Bache Peninsula		Constable E. Anstead.
Dundas Harbour		Constable Wm. Urquhart.
Pangnirtung		Caporal O. G. Petty.
Wrigley		A. L. Sawle.

YUKON

Herschel Island		Caporal H. W. Chitty.
Keno Hill		Mme Maud Hargraves.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) Modifications.—Guide postal de 1927.—Les maîtres de poste trouveront ci-dessous une nouvelle liste de modifications qui ont été apportées au Guide depuis sa publication et qu'ils devront insérer dans leur exemplaire.

COLIS POSTAUX ÉTRANGERS.—OBSERVATIONS ET PROHIBITIONS

(Page 143).

Bermudes........................Page 147. *Objets prohibés.*—Biffer "bananes; bulbes du type Lillium longiflorum", et insérer "bulbes de lis et narcisse".

Bornéo du Nord (Etat de).......Page 147. *Objets prohibés.*—Biffer l'entrée présente et substituer la suivante:—' Mêmes que pour les Établissements des Détroits, et spiritueux de toutes sortes".

Chine............................Page 150. *Objets prohibés.*—Quatrième ligne, à "lettres de change" substituer "billets de banque".

Corée (Chosen)..................Page 151. *Objets prohibés.*—Après "Lettres" insérer "imitations de monnaies et de papier-monnaie".

Cuba............................Page 152. *Objets prohibés.*—Biffer l'entrée présente et substituer la suivante: "Lettres; poisons; animaux morts non empaillés; semences de tabac; coton brut et plantes et semences de coton." L'importation des objets suivants est soumise à des restrictions spéciales: Armes, souches ou plantes de bananes; produits chimiques; drogues pharmaceutiques, médicaments, sérums, etc.

Finlande.........................Page 155. *Objets prohibés.*—Seconde ligne, après "almanachs", insérer "calendriers".

Grande-Bretagne (y compris le nord de l'Irlande)................Page 156. *Observations.*—Insérer comme 5ième paragraphe, ce qui suit: "Un droit de dédouanement, etc. est perçu selon sa valeur sur tout colis soumis aux droits de douane, adressé au Royaume-Uni et aux Iles de la Manche, comme suit —
1s. sur chaque colis dont le droit douanier excède..................10s.
6d. sur chaque colis dont le droit douanier n'excède pas..........10s."

Grèce............................Page 157. *Objets prohibés.*—Cinquième ligne, après "papier à cigarettes" insérer "et tout papier de soie, qui peut servir de papier à cigarettes".

Honduras (République de).......Page 159. *Observations.*—Insérer comme second paragraphe ce qui suit:—"Tout colis adressé à une banque ou à un consignataire du destinataire, devra porter en outre le nom et l'adresse du destinataire définitif.

Inde.............................Page 160. *Objets prohibés.*—Deuxième ligne, biffer "armes.......... (......gouvernement ;" et insérer "armes de tous genres et leurs parties, y compris les imitations de revolvers et pistolets et les revolvers et pistolets ayant le caractère de jouets."

Indes orientales néerlandaises....Page 161. *Objets prohibés.*—Deuxième ligne, biffer "monnaies".

Iraq.............................Page 161. Insérer sous la rubrique:—
"Service (1) Via Angleterre et ligne P. & O.
Service (2) Via Angleterre et service du Désert par automobile."
Observations.—Insérer comme deuxième paragraphe:—"Service (2). La mention suivante doit paraître dans l'adresse de tous les colis qui doivent être acheminés par ce service:—"Par service spécial automobiles (By overland mail), Haifa-Baghdad".

Japon............................Page 164. *Observations.*—Insérer ce qui suit comme deuxième paragraphe "Si les colis renferment des marchandises, il faut mentionner sur les déclarations en douane, de la manière le plus exacte, la nature de ces marchandises ainsi que le poids ou la quantité et la valeur de chacune d'elles, et il est bon d'insérer une copie de la facture y relative.
Objets prohibés..—Après "chiffons" (voir Supplément de septembre 1927), insérer "(sauf les vieux vêtements importés pour l'usage d'une personne particulière et non pour la vente)".

Malaisie (Etats fédérés et non fédérés)............................Page 166. *Objets prohibés.*—Biffer l'entrée présente et subtituer la suivante:—"Lettres; liqueurs enivrantes, et (Etats fédérés seulement) caoutchouc non vulcanisé et lait écrémé. L'importation des armes à feu (y compris les fusils à vent) et leurs parties, seringues hypodermiques, et (Etats fédérés seulement) le tabac, est soumise à des restrictions spéciales.

(2) **Envoyer à Québec pendant l'hiver les correspondances pour la côte nord du St-Laurent**— Les correspondances pour:

Aguanish	Ile Michon	Pointe aux Outardes
Baie de la Trinité	Kekaska	Pointe des Monts
Baie des Cèdres	La Tabatière	Rivière aux Graines
Baie Johan Beetz	Long Point of Mingan	Rivière Matamek
Bradore Bay	Lourdes du Blanc Sablon	Rivière St-Jean
Bonne Espérance	Magpie	St-Augustin-Saguenay
Cariboo Island	Mingan	Salmon Bay
Clark City	Moisie	Seven Islands
Dock	Mutton Bay	Shekatika Bay
Egg Island	Natashquan	Sheldrake
Esquimaux Point	Old Fort Bay	Shelter Bay
Gethsémani	Pentecost River	Tête à la Baleine
Godbout	Pigou River	Thunder River
Harrington Harbour	Pointe aux Anglais	

doivent être envoyées au bureau de poste de Québec d'où elles seront acheminées par la voie de Betsiamites au moyen de traîneaux à chiens qui font le service de la poste le long de la côte. Pendant l'hiver, il y aura vingt voyages de Betsiamites au Havre St-Pierre; douze voyages du Havre St-Pierre à Natashquan et dix de Natashquan à Lourdes du Blanc Sablon. Les courriers en traîneaux partiront successivement de Betsiamites les 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 1927, les 3, 10, 17, 24 et 31 janvier, les 7, 14, 21 et 28 février, les 6, 13, 20 et 27 mars, les 3 et 10 avril 1928.

Le et après le 23 novembre, les correspondances pour cette partie lointaine de la côte du Labrador où le gouvernement de Terre-Neuve tient des bureaux, devront également être transmises par cette voie.

(3) **Tenir éloignés de la chaleur les objets périssables.**—L'attention des employés est attirée sur le fait que maintenant que le froid commence à se faire sentir, les bureaux sédentaires et ambulants vont être chauffés. Il faudra donc veiller à ce que tous les colis contenant des objets sujets à détérioration soient étiquetés distinctement "Périssable" et que les sacs dans lesquels ils sont insérés portent une étiquette semblable. Puis, on devra se garder de placer ces sacs trop près des appareils de chauffage pendant qu'ils seront dans les bureaux sédentaires ou en cours de transmission, dans les bureaux ambulants.

(4) **Avis invitant à déposer de bonne heure les colis de Noël.**—Les maîtres de poste sont informés que de petits avis invitant à faire de bonne heure les envois de Noël, ont été préparés et sont destinés à être mis comme annexes avec les lettres d'affaires adressées au public. Ils peuvent s'en procurer en s'adressant à la source ordinaire.

On a pensé que beaucoup de maisons de commerce seraient bien aises d'employer ces avis comme annexes à insérer dans leurs lettres au public. Les maîtres de poste feront donc bien de se présenter dans toutes les maisons de commerce de leur localité pour les informer de cette innovation, car il faut remarquer qu'à l'aide de ces avis, les marchands persuaderont le public à faire leurs emplettes de bonne heure.

(5) **Petites cartes et petites enveloppes.**—Relativement à l'avis paru dans le Supplément d'août, au sujet des petites cartes et des petites enveloppes dont on désire décourager l'usage, les maîtres de poste sont informés que cette question a été examinée avec les manufacturiers qui ont consenti à cesser la fabrication de cartes d'un format plus petit que 4 pouces sur 3. Elle a été également soumise aux grands importateurs, mais il a été difficile de se mettre on contact avec chacun d'eux. Les maîtres de poste sont priés de voir les marchands de leur endroit et tâcher d'obtenir leur coopération pour que le public n'emploie plus de cartes et d'enveloppes d'un format inférieur à 4 pouces sur 3.

(6) **Approvisionnement de timbres-poste et autres pour la période de Noël.**—Les maîtres de poste sont priés d'envoyer leurs demandes de timbres et de bons de poste aussitôt que possible en décembre pour être sûrs d'avoir une quantité suffisante de timbres et de bons de poste à leurs bureaux pour satisfaire aux besoins du public pendant la période de Noël.

Ils doivent également s'approvisionner de bonne heure de formules imprimées, d'enveloppes, etc. nécessaires pour expédier le travail de leurs bureaux, au cours du mois de décembre.

Comme il y plus de 12,000 bureaux de poste en activité au Canada, les maîtres de poste, en se rendant à cette prière, réduiront d'autant les courriers de cette période chargée.

(7) **Couper les numéros des bons de poste.**—Le 22 septembre une circulaire a été envoyée aux maîtres de poste. Elle les informait qu'ils devaient couper les numéros de l'angle supérieur gauche des bons payés, gâtés et annulés expédiés au ministère. Le but de ces coupures est de servir d'identification pour les bons réclamés dans le compte de caisse et de remplacer les indications que l'on portait antérieurement au dos de la souche des comptes. La coupure à faire de chaque bon doit avoir à peu près les dimensions suivantes: 2 pouces ½ de longueur sur 1 pouce de largeur. Les maîtres de poste sont priés de s'occuper attentivement de cette question et d'observer strictement les instructions, car toute négligence peut retarder la vérification des bons au ministère. On désire établir une méthode uniforme pour tous les bureaux.

(8) **Objets de la troisième classe expédiés en bloc.**—Les maîtres de poste sont informés qu'ils doivent enlever et garder pendant deux mois, pour s'y référer, toutes les étiquettes des paquets d'objets de la troisième classe expédiés conformément au paragraphe 2 de l'article 88, page 21 du Guide postal, c'est-à-dire des paquets attachés portant une étiquette-adresse sur laquelle sont collés les timbres-poste représentant globalement le port des unités y contenues. Les étiquettes des paquets contenant des objets à distribuer sur les routes rurales ne doivent être enlevées qu'après que le courrier a vérifié le port et le nombre d'unités.

Il faut renvoyer au bureau de dépôt, conformément à l'article 113 du Guide postal, les envois de ce genre qui n'ont pu être livrés et indiquer clairement sur la couverture le nombre d'unités, la raison du renvoi et le nom du bureau expéditeur.

Avant de retourner ces envois, il faut oblitérer comme s'il s'agissait de timbres-poste ordinaires, les timbres oblitérés d'avance, car ils représentent le port original des envois ainsi renvoyés au bureau de dépôt.

(9) **Renvoi à l'expéditeur des objets de la troisième classe.**—Pendant la saison actuelle, les maisons envoient beaucoup d'objets de la troisième classe. Pour qu'on puisse leur donner un service satisfaisant, il est essentiel d'exécuter la demande de renvoi imprimée ou écrite sur tout objet de la troisième classe adressé à l'intérieur du Canada. Le renvoi des objets de la troisième classe, lorsqu'il est demandé, est d'une importance capitale pour les envoyeurs parce qu'il leur permet de rectifier leurs listes d'adresse en conséquence.

Il y a une taxe pour le renvoi de ces objets égale à la taxe primitive. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un nombre de circulaires, etc., qui sont retournées à la même adresse en un seul paquet, la taxe du renvoi est basée sur le poids global du paquet.

Les objets non distribués de la troisième classe, ORIGINAIRE DU CANADA, qui portent l'adresse de l'envoyeur, doivent être retournés directement aux envoyeurs sous les mêmes conditions que les objets de correspondance de la description susmentionnée.

Les maîtres de poste sont priés de veiller à ce que ces instructions soient strictement observées. (Voir les articles 112, 113 et 114, page 25 du Guide postal de 1927).

(10) **Oblitération des timbres-poste apposés sur les colis.**—Les maîtres de poste sont priés de se rappeler que les timbres-poste doivent être parfaitement oblitérés. On a remarqué que, parfois, les timbres d'affranchissement des colis ne portent aucune trace d'oblitération et que, d'autres fois, quand on a voulu se servir du rouleau oblitérateur, les timbres ont été manqués ou très légèrement touchés.

Ces observations s'appliquent surtout aux colis dont le contenu est peu résistant à la pression, comme ceux qui contiennent de la laine, de la soie ou autre matière de même nature, sur lesquels le timbre n'oblitère pas parfaitement.

Les timbres-poste mal oblitérés peuvent s'enlever facilement et servir illégalement une seconde fois. Il en résulte une perte sérieuse de recettes. Les maîtres de poste sont donc priés de veiller à ce que les timbres apposés sur les colis soient parfaitement oblitérés avant que ceux-ci soient expédiés.

(11) **Renvoi des sacs au dépôt le plus rapproché**—La division du matériel et de l'approvisionnement fait savoir que l'on demande aux dépôts beaucoup de sacs de toutes classes. En conséquence, les agents intéressés sont priés de renvoyer immédiatement au dépôt le plus rapproché tous les sacs vides, soit bons pour le service, soit pour être réparés.

Les dépôts sont situés dans les villes suivantes:

Toronto, Ont.	Montréal, P.Q.
Winnipeg, Man.	Vancouver, C.B.
Ottawa, Ont	St-John, N.-B.
London, Ont.	Calgary, Alberta.

(12) **Correspondances adressées à Cardiff, Pays de Galles.**—Le maître de poste de Cardiff, Alberta signale qu'une grande quantité de correspondances à destination de Cardiff, Pays de Galles, sont envoyées en fausse direction à son bureau.

Les maîtres de poste sont priés de prendre des précautions spéciales pour l'acheminement des correspondances à cet endroit.

(13) **Similitude de noms de bureaux de poste.**—On attire l'attention des maîtres de poste sur la similitude des noms des bureaux de poste suivants:

Balmoral, Man.	Belmont, Man.

Ils sont priés de prendre tout le soin nécessaire pour l'acheminement des correspondances à ces endroits.

(14) **Traitement des journaux ou périodiques des Etats-Unis que l'on continue de recevoir après que les éditeurs ont été avisés du changement d'adresse.**—Relativement à l'avis paru dans le Supplément d'août, il a été décidé d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 372, page 79 du guide postal de 1927:

Si l'on continue de recevoir un journal ou un périodique publié et mis à la poste aux Etats-Unis après que l'éditeur a été deux fois avisé par la formule 67B du changement d'adresse ET QU'UN

DÉLAI SUFFISANT S'EST ÉCOULÉ POUR PERMETTRE AUX ÉDITEURS DE CHANGER L'ADRESSE, le journal ou le périodique doit être endossé d'un avis à cet effet, taxé à raison de 1 cent par 2 onces ou fraction de 2 onces et retourné séparément à l'éditeur.

(15) **Salvador. Tarif des colis postaux.**—Les maîtres de poste sont informés que par suite de la taxe imposée par l'administration postale du Salvador pour le transport dans ce pays, l'affranchissement des colis déposés au Canada à destination du Salvador sera désormais de 25 cents par livre ou fraction de livre.

(16) **Renseignements sur les courses. American Co-operative Service, 715 Springhill Terrace, Baltimore, Md.**—On a remarqué parmi les objets de correspondance déposés à la poste des circulaires originaires de l'adresse susmentionnée et par lesquelles on offre des renseignements sur les courses. Comme il est illégal au Canada de fournir de tels renseignements, il ne faut pas accepter de lettres recommandées portant cette adresse. Ainsi toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette même adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à cette adresse.

(17) **Correspondance prohibée—Mystic Spencer, Case 32, Versailles, Indiana, E.-U.A.**—Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse et toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, portant la mention "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées par le premier courrier à l'Administrateur général du Service postal (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à cette personne.

(18) **Loteries.**—Mr. Berner Soderborg, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.

Mr. G. Keller, Postbox 115, Copenhague K., Danemark.
Mr. Kremen, Postbox 115, Copenhague K., Danemark.
Fr. Bahrt, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
Mr. Otto Martinsen, Kobmagargade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.
H. Schmidt, Copenhague V., Angelgade 72, Danemark.
M.M. Franke & Cie, Copenhague F., Danemark.
Ajouter les adresses ci-dessus à la liste relative à la "Danish Colonial Lottery".

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00	= Franc	25 00
Norvège	$1 00	= Kroner	3 70
Suède	$1 00	= Kroner	3 65
Danemark	$1 00	= Kroner	3 70
Hollande	$1 00	= Florins	2 45
Suisse	$1 00	= Francs	5 10
Belgique	$1 00	= Belgas	7 10
Allemagne	$1 00	= Marks	4 18
Royaume-Uni	*$4 87	= £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87	= £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87	= £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	$4 87	= £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir la formule M.O. N° 6—P.M.

AVIS

LES BUREAUX DE MANDATS DOIVENT SE PRÉPARER POUR LA PÉRIODE DE NOËL

Les maîtres de poste sont priés d'informer le public qu'il doit se procurer les mandats de poste payables à l'étranger, le 1er décembre ou le plus tôt possible après cette date. Si les avis y relatifs n'arrivent pas au bureau d'échange à temps pour l'expédition des courriers de Noël, le paiement des mandats ne pourra pas avoir lieu.

IL EST DE RIGUEUR DE REMPLIR AVEC SOIN LA FORMULE M.O. N° 1 P.M.

Les maîtres de poste et les préposés à l'émission des mandats de poste sont informés que chaque fois qu'une formule M.O. N° 1 P.M. est expédiée à un bureau d'échange avec l'avis relatif à un mandat, les indications de la partie supérieure de cette formule, doivent être insérées infailliblement, à savoir: le numéro du mandat, le nom du pays destinataire, celui du bureau d'émission et la somme du mandat. Une formule M.O. N° 1 P.M., qui n'est pas régulière et jointe aux avis conformément à la règle, cause de l'embarras et du retard au bureau d'échange. En outre, beaucoup de temps précieux est perdu à comparer et vérifier les indications, ce qui est inutile lorsque les instructions sont bien observées.

S'il résultait de faux paiements par suite de la violation de cette obligation, l'agent du bureau d'émission serait responsable de la somme payée par erreur.

49539—2

Défense d'émettre des mandats de poste

Il est défendu d'émettre des mandats de poste en faveur des firmes suivantes:

American Co-operative Service, 715 Springhill Terrace, Baltimore, Md.

Fr. Bahrt, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague, K. Danemark.

Mr. G. Keller, Postbox 115, Copenhague K., Danemark.

M. Kremen, Postbox 115, Copenhague K., Danemark.

Mr. Otto Martinsen, Kobmagergade 33, Postbox 30, Copenhague K., Danemark.

H. Schmidt, Copenhague V, Angelgade 72, Danemark.

Mystic Spencer, Case 32, Versailles, Indiana, E.-U.A.

Mr. Berner Soderborg, Kronprinsensgade 12, Postbox 140, Copenhague K., Danemark.

Vol de formules de mandats de poste

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous:

Aberdeen, Idaho	Nos 50396 à 50400, inclusivement.
Chicago, (Station 325), Ill.	Nos 8827 à 9000, inclusivement.
Citrus Park, Fla.	Nos 4382 à 4400, inclusivement.
Rhinehart, La.	Nos 3401 à 3600, inclusivement.
Axtell, Mo.	Nos 2675 à 2800, inclusivement.
McConnell, Tenn.	Nos 15201 à 15400, inclusivement.
Kermit, Texas	Nos 3581 à 3600, inclusivement.
Bountiful, Utah	Nos 33417 à 33600, inclusivement.

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
6076	S.	Argo, Sask. (rouvert).
6124	M.J.	Beaver Flat, Sask.
5065	W.	Belleview, Man.
7105	S.	Middle Lake, Sask.
3667	N.B.	Mindoka, Ont.
4209	L.	Roseland, Ont.
9697	Van.	Sidmouth, B.C.
4602	T.	Toronto, (sub-office N° 2), Ont., (rouvert).
4604	T.	Toronto, (Sub-office N° 4), Ont., (rouvert).
4609	T.	Toronto, (Sub-office N° 9), Ont., (rouvert).
4623	T.	Toronto, (Sub-office N° 23), Ont.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En	N° du bureau
Cupid, N.-B.	Arthurette, N.-B.	X611
Dartmouth, N.-E.	Halifax, (Dartmouth), N.-E.	X278
Fairbank, Ont.	Toronto, (Fairbank), Ont.	4571

CHANGEMENT DE DISTRICT POSTAL

De	à
T. Alderdale, Ont.	N.-B., Alderdale, Ont.
T., Astorville, Ont.	N.-B., Astorville, Ont.

BUREAUX FERMÉS

Cameron, Man.
Larocque, Ont.
Montreal, (Sub-office N° 85), P.Q.
Spanish Mills, Ont.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Fielding, Sask.
Hébertville, P.Q.
Lake Alma, Sask.
Red Lake, Ont.
St-Isidore de Prescott, Ont.

BUREAUX DONT LE CRÉDIT PAR LA BANQUE A ÉTÉ RETIRÉ

Petit Rocher, N.-B.

AFRIQUE CÔTE OCCIDENTALE (O).

COLONIE DE LA CÔTE D'OR

BUREAU OUVERT

Nkoranza.

NIGÉRIE

BUREAUX OUVERTS

Ijebu Ode.
Umuahla.

SIERRA LEONE

BUREAUX OUVERTS

Hangha.
Magburaka, (Makump).
Sembehun.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

Barbord, N. G. S.
Katherine, Aust. Mérid.
Kellyville, N. G. S.
Melton South, Vic.
Prahran East, Vic.
St. George's Terrace, A. Occid.
Wombarra, N. G. S.
Womboota, N. G. S.

BUREAUX FERMÉS

Emungalan, Aust. Mérid.
Federal Parliament House, Vic.
Shannon, Tas.
Whim Creek, Aust. Occid.

NOUVELLE-ZÉLANDE

BUREAUX FERMÉS

Otangaroa, Auckland.
Riverlea, New Plymouth.

RHODÉSIE (O).

RHODÉSIE MÉRIDIONALE (O).

BUREAUX OUVERTS

Inyazura.
Makwiro.

UNION SUD-AFRICAINE (O).

BUREAUX OUVERTS

Carlisonia, Transvaal.
Clairwood, Natal.
Grasfontein, Transvaal.
Matroosfontein, Cape.
Mkuzi, Natal.
Paddock, Natal.
Peka, Basutoland.
Pinelands, Cape.
Pofadder, Cape.
Zwartberg, Cape.

BUREAUX FERMÉS

Docks, Capetown, Cape.
Kroonstad, Market Square, E. L. d'Orange.
Sheba, Transvaal.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	en
Bellair Rail, Natal.	Bellair, Natal.
Congelia, Natal.	Congelia, Durban, Natal.

AFRIQUE DU SUD-OUEST (O).

BUREAU OUVERT

Elizabethbucht.

GRANDE-BRETAGNE ET NORD DE L'IRLANDE LONDRES

BUREAU OUVERT

West Wimbleton, Cannon Hill Lane (135), S.W. 20.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Bilsthorpe, Newark, Notts.
Brimsdown (T.S.O.), Enfield, Middlesex.
Brownhill (T.S.O.), Blackburn, Lancs.
Cowplain, Cosham, Hants.
Digby Aerodrome, Lincoln.
Five Elms Parade (T.S.O.), Chadwell Heath, Essex.
Fulwood (T.S.O.), Sheffield.
Greve d'Azette, Jersey, Channel Islands.
Kingsway (T.S.O.), Bath, Staffs.
Lupset Bar (T.S.O.), Wakefield, Yorks.
Minster, Sheerness, Kent.
Newbold, Chesterfield, Derbyshire.
Oxford Road (T.S.O.), Thornaby-on-Tees, Stockton-on-Tees, Co. Durham.
Rumney Hill, Cardiff.
Shirburn Road (T.S.O.), Leek, Staffs.
Southville (T.S.O.), Bristol (rouvert).
Uphill, Weston-super-Mare, Somerset.

BUREAUX FERMÉS

Keele, Stoke-on-Trent, Staffs.
New Road Side, Guiseley, Leeds.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Sydney Terrace (T.S.O.), Plymouth, Devon.	Ilbert Street (T.S.O.), Plymouth, Devon.

ÉCOSSE

BUREAU OUVERT

Knightswood (T.S.O.), Glasgow.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Great Hamilton Street (T.S.O.), Glasgow.	London Road, 406, (T.S.O.), Glasgow.
London Street (T.S.O.), Glasgow.	London Road, 160 (T.S.O.), Glasgow.
London Road (T.S.O.), Glasgow.	London Road 789, (T.S.O.), Glasgow.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Rosemead, Calif.
Point Vivian, N.Y.
Dlco., Wisc.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Chambers, Ariz.	Halloysite, Ariz.
Caxambas, Fla.	Collier City, Fla.
West Pownal, La.	Pownal, La.
Daysville, Tenn.	Waldensia, Tenn.
Kennedy, Wisc.	Dlco, Wisc.

BUREAUX FERMÉS

Sahuarita, Ariz.
MacFerren, Ark.
Northwestern, Calif.
Estelene, Col.
Marco, Fla.
Galesville, Ill.
Blackhawk, Ind.
Foltz, Ind.
Hessville, Ind.
Logan, Ind.
Redash, Ky.
Albemarle, La.
Levert, La.
Magda, La.
East Deerfield, Mass.
North Prescott, Mass.
Vermillion Dam, Minn.
George, Miss.
Medoc, Mo.
Prentice, Neb.
Crum Creek, Okla.
Sherman, Pa.
Call Junction, Texas.
Chalk Mountain, Texas.
Gibtown, Texas.
Glass, Texas.
Jibo, Texas.
Mission Valley, Texas.
Treval, Texas.
Garten, W. Va.
Wilding, W. Va.

Tout maître de poste qui ne reçoit pas régulièrement un exemplaire de ce supplément est prié d'en donner avis à la Division du matériel et de l'approvisionnement, Ministère des Postes, Ottawa

---

SUPPLÉMENT MENSUEL

DU

GUIDE OFFICIEL DU SERVICE POSTAL CANADIEN

DÉCEMBRE 1927

Publié avec l'autorisation du Ministre des Postes



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1927

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CHANGEMENTS LES PLUS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 1927 DANS LES SUPPLÉMENTS DU GUIDE POSTAL.

Australie—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Australie—Assurance des colis postaux.—JUILLET.
Affranchissement de la réponse au moyen d'une empreinte postale mécanique.—JANVIER.
Bons de poste—Inscrire le nombre de bons payés dans le compte de caisse.—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Inscrire le numéro du bureau sur le compte de caisse et le bordereau.—JUIN, JUILLET.
Bons de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les.—JUIN, JUILLET.
Bermudes (Iles des)—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Chine—Suspension du service des colis postaux.—MAI.
Cleveland, Ohio—Pittsburg, Pa., service aérien.—MAI.
Colis postaux—Tarif.—FÉVRIER.
Correspondances pour la côte nord du St-Laurent—NOVEMBRE.
Danemark—Limite de poids des colis postaux.—FÉVRIER.
Danemark—Assurance des colis postaux, 15 livres.—OCTOBRE.
Emission de coupons-réponse impériaux.—AVRIL.
Enveloppes pour lettres recommandées.—OCTOBRE.
Estonie—Colis postaux.—JUILLET.
Etat libre d'Irlande—Colis postaux.—MARS.
Etats-Unis—Taxe aérienne.—MARS.
Extension de la ligne aérienne Le Caire-Bagdad jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FÉVRIER.
Grande-Bretagne et Nord de l'Irlande—Affranchissement en numéraire, etc.—JUIN.
Grenade—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOUT.
Guyane britannique—Limite de poids des colis postaux, 15 livres.—JUILLET.
Haïfa à Bagdad—Service par automobile.—MAI.
Haileybury, Ont.—Rouyn, P.Q.—Service aérien.—MAI.
Iles Philippines—Echange direct des colis postaux.—JUIN.
Inde—Colis postaux.—MARS.
Indes orientales néerlandaises—Colis postaux.—JUILLET.
Indes orientales portugaises—Colis postaux.—MARS.
Italie—Dimension des colis.—JUIN.
Journaux et périodiques que l'on continue de recevoir après que les éditeurs ont été avisés du changement d'adresse.—AOÛT et NOVEMBRE.
L'heure d'été.—MAI.
Le Caire-Bagdad—Extension de la ligne aérienne jusqu'à Basra (Golfe Persique).—FÉVRIER.
Mandats de poste—Suppression de la taxe de guerre sur les....de sommes n'excédant pas $10.00.—JUIN et JUILLET.
Maurice (Ile)—Tarif des colis-postaux.—JANVIER.
Modifications—Guide postal de 1927—FÉVRIER, MARS, MAI, JUIN, JUILLET, SEPTEMBRE, OCTOBRE et NOVEMBRE.
Nouveau modèle de timbre pour l'affranchissement payé en numéraire.—MARS.
Nouvelle-Calédonie—Tarif des colis postaux...MARS.
Nouvelle-Zélande—Affranchissement en numéraire, etc.—JANVIER.
Pologne—Ne pas insérer d'argent dans les lettres.—AVRIL.
Port des clefs d'hôtel, etc.—FÉVRIER.
Poste aérienne—Yukon et Atlin districts.—DÉCEMBRE.
Objets de la 3ième classe appelée colis postaux, etc.—JANVIER.
Red Lake, Ont.—Service aérien.—MAI.
Red Lake, Ont.—Service aérien au district minier de.—Réduction du tarif spécial aérien.—AOUT.
République Argentine—Affranchissement des colis postaux (via New-York).—FÉVRIER.
République Argentine—Suspension provisoire du service direct des colis postaux.—DÉCEMBRE.

Revision du tarif des colis postaux pour certains pays.—MARS et AOÛT.
Rivière Mackenzie—Service d'hiver.—OCTOBRE.
Roumanie—Service et tarif des colis postaux.—JANVIER.
Roumanie—Ne pas envoyer d'argent par lettre recommandée.—MARS.
Saint-Pierre et Miquelon—Maximum de poids des colis, 15 livres.—AOÛT.
Salvador—Tarif des colis postaux.—NOVEMBRE.
Service aérien—Lac Rice, lac Slate et lac Long, Man.—JUILLET.
Siam—Colis postaux.—MARS.
Suède—Echange des colis postaux. Voie directe.—AVRIL.
Suppression de la taxe de guerre sur les mandats n'excédant pas $10 et sur les bons de poste.—JUIN.
Tabago—Maximum de poids des colis, 15 livres.—JANVIER.
Tarif des colis postaux à destination des pays étrangers.—MAI.
Tarif des lettres et cartes postales, etc.—FÉVRIER.
Taxe de journaux—1c. par livre.—MAI.
Taxe des lettres et des cartes postales originaires des autres pays pour le Canada.—JANVIER, FÉVRIER-JUIN.
Terre-Neuve—Affranchissement payé en numéraire des colis adressés à.—AVRIL.
Timbres-poste—Nouveaux timbres de 1, 2, 3, 5, 12 et 20 cents.—JUILLET.
Transmission par la poste des poussins d'un jour.—AVRIL.
Trinité (Ile)—Maximum de poids de colis, 15 livres.—JANVIER.
Turquie—Tarif d'affranchissement des lettres et cartes postales de la.—MAI.
Union Sud-Africaine—Affranchissement payé en numéraire des colis postaux adressés à l'.—MAI.
Yukon—Service d'été.—MAI.
Yukon—Service d'hiver.—SEPTEMBRE-OCTOBRE.

OPÉRATIONS DU SERVICE POSTAL CANADIEN

POUR

DÉCEMBRE 1927

LISTE DES NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

NOM DU BUREAU DE POSTE	DISTRICT POSTAL	TOWNSHIP OU PAROISSE	DISTRICT ÉLECTORAL ET PROVINCE ET TERRITOIRE	TITULAIRE
Blount (1er novembre)	N.B.	Blount	Timiskaming nord **Ont.**	W. E. King.
Brent (14 novembre)	N.B.	Non arpenté	Nipissing **Ont.**	J. H. Thompson.
Carignan (7 novembre)	Q.	Carignan	Portneuf **P.Q.**	Rév. Joseph Damphouse.
Choiceland (16 novembre)	S.	S.O. Sec. 4, Tp. 52, R. 17, O. 2e M.	Melfort **Sask.**	Mme Janet Robertson.
Flintoft (16 novembre)	M.J.	N.E. Sec. 9, Tp. 6, R. 3, O. 3e M.	Willow Ranch **Sask.**	George Stefan.
Grassland	E.	S.O. Sec. 28, Tp. 67, R. 18, O. 4e M.	Athabaska **Alta.**	W. A. Corse.
Isham (1er novembre)	S.	S.O. Sec. 26, Tp. 24, R. 19, O. 3e M.	Kindersley **Sask.**	M. R. McIntyre.
Lac-du-Quinzième (7 novembre).	Q.	Cabot	Matane **P.Q.**	Joseph Ouellet.
Mentmore (1er novembre)	W.	S.O. Sec. 26, Tp. 13, R. 16, O.P.M.	Neepawa **Man.**	E. D. Fleger.
Mercier (15 novembre)	Q.	Rouyn	Pontiac **P.Q.**	M. H. Dallaire (Intérimaire).
Mink Lake (1er novembre)	N.B.	....	Nipissing **Ont.**	Guy French.
Montreal Sub-office N° 63 (1er novembre).	M.	684 rue St-Zotique est.	St-Denis **P.Q.**	G. H. Meloche.
O'Donnell (rouvert)	N.B.	Graham	Algoma est **Ont.**	Mme Joseph Powell.
Ottawa, sub-office N° 8 (15 novembre).	O.	595 avenue Gladstone.	Ottawa **Ont.**	R. R. McKindsey (Intérimaire).
Romance (16 novembre)	S.	S.O. Sec. 2, Tp. 36, R. 12, O. 2e M.	Humboldt **Sask.**	Skafti Steinson.
Trois-Rivières, sub-office N° 3 (15 novembre).	Q.	56 rue Amherst	Trois-Rivières-St-Maurice **P.Q.**	Charles Legendre.
Trois-Rivières, sub-office N° 4 (15 novembre).	Q.	Angle des rues St-Maurice et Ste-Cécile.	Trois-Rivières-St-Maurice **P.Q.**	Dr. Henri Lacroix.
Trois-Rivières, sub-office N° 5 (15 novembre).	Q.	111 rue Royale	Trois-Rivières-St-Maurice **P.Q.**	Jacques Gauthier.
Vancouver, sub-office N° 38 (19 octobre).	V.	3297 rue Dunbar	Vancouver sud **C.B.**	W. R. Mawhinney.
West Intervale (15 octobre)	H.	Guysborough	Antigonish-Guysborough **N.-E.**	W. A. Aikens.

NOTES:—Le district desservi par la station postale de Dartmouth, Halifax, jouit maintenant d'un service de distribution par exprès.

Le bureau de Dunboyne, Ont. publié dans la liste des bureaux fermés du Supplément de novembre, a été fermé le 14 octobre.

Le bureau de Elardee, Sask. publié dans la liste des "Changements de districts postaux" du Supplément de novembre, a été changé du district de Moose Jaw à celui de Calgary.

OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

NOUVEAU BUREAU

Kakabeka Falls (W) Fort William, Ont., 1er novembre.

BUREAU FERMÉ TEMPORAIREMENT

Toronto, sub-office nº 42. 18 octobre.

CHANGEMENTS DANS LES BUREAUX DE POSTE DÉJA ÉTABLIS

BUREAUX FERMÉS

(b) Angoulème	Lac St-Jean, P.Q	30 octobre.
Bolkow	Algoma ouest, P.Q	1er novembre.
(b) Canough Creek	Cariboo, C.B	15 novembre.
Cooks Mills	Nipissing, Ont	15 novembre.
Crilly	Fort William, Ont	30 septembre.
Eakindale	Melville, Sask	
Elswick	Weyburn, Sask	31 octobre.
Engineer	Skeena, C.B	27 octobre.
Garden Plain	Acadia, Alta	17 octobre.
Hall's Prairie	New Westminster, C.B	31 octobre.
Hector	Battle River, Alta	30 septembre.
(b) Hopetown	Lanark, Ont	7 novembre.
(b) Knouff Lake (bureau d'été)	Cariboo, C.B	31 octobre.
(b) Leamington	Cumberland, N.-E	31 octobre.
(b) Lochaber Bay	Labelle, P.Q	19 novembre.
(b) Lozells	New Westminster, C.B	31 octobre.
(b) Mawcook	Shefford, P.Q	22 octobre.
Perley	Melville, Sask	
(b) Pointe Chambord	Lac St-Jean, P.Q	30 octobre.
Rear Georgeville	Antigonish-Guysborough, N.-E	30 septembre.
Rereshill	Battleford sud, Sask	15 octobre.
(b) St. Damase de Thetford	Mégantic, P.Q	7 novembre.
Scott Mills	York-Sunbury, N.-B	31 octobre.
Sheppard Siding	Algoma est, Ont	31 octobre.
Shinnickburn	Northumberland, N.-B	31 octobre.
Skibbereen	Maple Creek, Sask	31 octobre.
Snake Falls	Kenora-Rainy River, Ont	13 octobre.
(b) South Port Mann	New Westminster, C.B	15 novembre.
Spanish Mills	Algoma est, Ont	1er octobre.
(b) Turgeon	Bellechasse, P.Q	31 octobre.
Vanarsdol	Skeena, C.B	15 novembre.
(b) Wittenburg	Colchester, N.-E	31 octobre.

(b) Fermé lors de l'établissement de la poste rurale. La nouvelle adresse postale est la suivante:

Angoulème	Chambord	R.R. Nº 1.
Canough Creek	Heffley Sreek	R.R. Nº 2.
Hopetown	Lanark	R.R. Nº 4.
Knouff Lake (bureau d'été)	Heffley Creek	R.R. Nº 2.
Leamington	Springhill	R.R. Nº 1.
Lochaber Bay	Masson	R.R. Nº 1.
Lozells	New Westminster	R.R. Nº 2.
Mawcook	Ste-Cécile de Milton	R.R. Nº 2.
Pointe Chambord	Chambord	R.R. Nº 1.
St-Damase de Thetford	Thetford Mines	R.R. Nº 2.
South Port Mann	New Westminster	R.R. Nº 3.
Turgeon	Goulet	R.R. Nº 1.
Wittenburg	Stewiacke	R.R. Nº 1.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION

NOUVELLE-ÉCOSSE

Bureau	District électoral	Titulaire
Belmont	Colchester	Edmund Lewis.
Cape Augnet	Richmond—Cap Breton ouest	Mme Clara Boudreau.
Conn's Mills	Cumberland	Mme Bessie De Mings.
Dale	Hants-Kings	Robie Taylor.
Howie Centre	Cap Breton sud	Mme Ethel McKinnon.
Litchfield	Digby-Annapolis	Reginald Young.
Little Dover	Antigonish-Guysborough	John Casey.
Londonderry	Colchester	Mlle M. V. McLeod.
Marshes (West Bay)	Inverness	D. J. MacKenzie.
Nictaux Falls	Digby-Annapolis	W. H. Ward.
North Grant	Antigonish-Guysborough	John Bayne.
North River Centre	Cap Breton nord-Victoria	J. J. Matheson.
Nyanza	Cap Breton nord-Victoria	E. G. MacIver.
Port Bickerton	Antigonish-Guysborough	P. E. Kaiser.
Port Hastings	Inverness	W. H. Clough.
Port Richmond	Richmond-Cap Breton ouest	Mme Stella Firbrigger.
Rock Elm	Richmond-Cap Breton ouest	J. D. McEachern.
Ross Ferry	Cap Breton nord-Victoria	N. J. McLeod.
Seaview	Richmond-Cap Breton ouest	J. N. Morrison.
Waterford	Digby-Annapolis	William Walker.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Portage	Prince	Mme Annie B. Lidstone.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Archibald Settlement	Restigouche-Madawaska	Renald Rosengreen.
Black Point	Restigouche-Madawaska	A. H. Dickie.
Canterbury Station	York-Sunbury	J. B. Depow.
Doyleville	Restigouche-Madawaska	P. F. La Point.
East Riverside	Royal	W. J. Cunningham.
Kingscroft	Royal	William Henderson.
Mitchell Settlement	Restigouche-Madawaska	William McGregor.
Point au Car	Northumberland	Mme Eva Russell.
Quarryville	Northumberland	Mme Leona Bryenton.
St-François de Madawaska	Restigouche-Madawaska	J. L. St. Pierre.
St-Quentin	Restigouche-Madawaska	F. X. Levesque.

QUÉBEC

Boileau	Labelle	Mme A. C. Mapp.
Calumet Island	Pontiac	Mme L. M. Cahill.
Cambria	Argenteuil	Napoléon Proulx.
Héon	Drummond-Arthabaska	France Grenier.
Lafayette	Bellechasse	Alfred Langlois.
Leeds Village	Mégantic	Tancrède Dion.
Mailloux	Bellechasse	Arthur Boucher.
Montreal Sub-office N° 61	Maisonneuve	René Quesnel.
New Liverpool	Lévis	J. A. Huot.
Price	Matane	C. E. Rioux.
Rawcliffe	Argenteuil	Sydney Loughren.
Ripon	Labelle	Mme R. A. Aubry.
Rivière du Milieu	Portneuf	Maurice Chartray.
St-Arsène	Témiscouata	Edmond Rioux.
St-Barnabé sud	St-Hyacinthe-Rouville	Hector Graveline.
St-Isidore, Dorchester	Dorchester	Joseph Blais.
Ste-Julie de Verchères	Chambly-Verchères	Apollinaire Gerard.
St-Louis de Bonsecours	Richelieu	Mme Joseph Godin.
St-Sylvère	Nicolet	Willia Deshaies.
Taché	L'Islet	L. R. Tanguay.
Thetford Mines, Thetford sud sub-office	Mégantic	Alfred Lavallée, Jr.

CHANGEMENT DE TITULAIRES DES BUREAUX SUIVANTS SITUÉS DANS LES DIVERSES PROVINCES DU DOMINION—fin

ONTARIO

Bureau	District électoral	Titulaire
Cape Chin	Bruce nord	C. M. Hayes.
Carlingford	Perth sud	R. H. Cowie.
Deux Rivières	Renfrew nord	G. J. McIntyre.
Edlund	Timiskaming nord	Eino Laakso.
Hawkesbury	Prescott	A. H. Berthiaume.
Hilly Grove	Algoma est	R. M. Brainard.
Kawene	Fort William	J. H. Bickford.
Laurel	Dufferin-Simcoe	Mme E. S. Hutchinson.
Lorne Park	Peel	E. W. Almas.
Northfield Station	Stormont	Mme S. L. Arbuthnot.
Slate River Valley	Fort William	J. L. Brillinger.
Steenburg	Hastings-Peterborough	David Mawson.
Toronto, Bloor Street sub-office	Toronto Centre-ouest	T. H. MacTavish.
Toronto, sub-office N° 10	Toronto-Scarborough	G. T. Harkins.
Toronto, sub-office N° 52	Toronto nord-ouest	Mme Lenna Smith (Rengagée)
Toronto, sub-office N° 63	Toronto-High Park	J. D. Markey.
Walkerton	Bruce sud	A. E. Heughan.
Wilton	Frontenac-Addington	Mme Rose Storms.

MANITOBA

Bureau	District électoral	Titulaire
Herb Lake	Nelson	J. W. Rowe.
Kane	Lisgar	C. E. Walsh.

SASKATCHEWAN

Bureau	District électoral	Titulaire
Atlas	Swift Current	E. B. Miller.
Beatty	Melfort	A. A. Ferguson.
Lonesome Butte	Willow Bunch	Walter Davey.
Meadow Lake	Battleford nord	Percy Twidale.
Parkin	Qu'Appelle	D. N. McDonald.
Runnymede	Yorkton	George Kaisler.
Saint Front	Mackenzie	Evangeliste Proulx.

ALBERTA

Bureau	District électoral	Titulaire
Cosmo	Peace River	Mme M. E. Randolph.
Ghost Pine Creek	Red Deer	C. J. Davidson.
Haddock	Peace River	Oswald Kirsch.
Kinmundy	Acadia	Ethan Hagey.
Landonville	Battle River	Mme A. M. Smith.
Lawsonburg	Acadia	Mme F. E. Marlow.
Luscar	Peace River	Mme A. H. Richmond.
Phillips	Camrose	H. L. Cooper.
Rife	Athabaska	L. G. Destrulie.
Sheerness	Acadia	Mme G. M. McCulley.
Skiff	Lethbridge	Mme Blanche Maneely.

COLOMBIE BRITANNIQUE

Bureau	District électoral	Titulaire
Arras	Cariboo	J. P. Bedell.
Eholt	Yale	Mme E. M. Oxley.
Maple Bay	Skeena	C. E. Anderson.
Marigold	Nanaimo	F. C. Slydell.
150 Mile House	Cariboo	J. H. McKenzie.
Port Kells	New Westminster	C. P. Smith.
Southbank	Skeena	Fred Wiggins.
Vancouver, Adela sub-office	Vancouver-Burrard	Mme I. J. VanBlaricom.
Vancouver, Cedar Cottage sub-office	Vancouver sud	Samuel Macdonald.

RENSEIGNEMENTS POUR LES MAÎTRES DE POSTE

(1) **Modifications.—Guide postal de 1927.**—Les maîtres de poste trouveront ci-dessous une nouvelle liste des modifications qui ont été apportées au Guide depuis sa publication et qu'ils devront insérer dans leur exemplaire.

COLIS POSTAUX ÉTRANGERS.—OBSERVATIONS ET PROHIBITIONS

(Page 143)

Carolines (Iles)........Page 149. **Observations.**—Insérer comme premier paragraphe, ce qui suit:—
"Si les colis renferment des marchandises, il faut mentionner sur les déclarations en douane, de la manière la plus exacte, la nature de ces marchandises ainsi que le poids ou la quantité et la valeur de chacune d'elles, et il est bon d'insérer une copie de la facture y relative.

Corée (Chosen)........Page 151. **Observations.**—Insérer comme premier paragraphe, ce qui suit:—
"Si les colis renferment des marchandises, il faut mentionner sur les déclarations en douane, de la manière la plus exacte, la nature de ces marchandises ainsi que le poids ou la quantité et la valeur de chacune d'elles, et il est bon d'insérer une copie de la facture y relative.

Mariannes (Iles).......Page 166. **Observations.**—Insérer comme premier paragraphe, ce qui suit:—
"Si les colis renferment des marchandises, il faut mentionner sur les déclarations en douane, de la manière la plus exacte, la nature de ces marchandises ainsi que le poids ou la quantité et la valeur de chacune d'elles, et il est bon d'insérer une copie de la facture y relative.

Marshall (Iles).........Page 167. **Observations.**—Insérer comme premier paragraphe, ce qui suit:—
"Si les colis renferment des marchandises, il faut mentionner sur les déclarations en douane, de la manière la plus exacte, la nature de ces marchandises ainsi que le poids ou la quantité et la valeur de chacune d'elles, et il est bon d'insérer une copie de la facture y relative.

(2) **Poste aérienne dans les districts du Yukon et de l'Atlin.**—La "Yukon Airways and Exploration Co.", White Horse, Yukon, a été autorisée d'établir un service aérien hebdomadaire entre Dawson et White Horse (Mayo Landing, Keno Hill et Wernecke seront desservis sur le parcours) et à divers intervalles, entre Atlin et White Horse par Carcross, pour le transport des lettres à condition que:

(1) La mention écrite "Par avion" (Via Air Mail) soit en évidence sur le côté-adresse des lettres, ou bien que chaque lettre soit insérée dans une enveloppe spéciale fournie par la Compagnie aérienne.
(2) L'affranchissement ordinaire soit payé en timbres-poste canadiens apposés sur le côté-adresse des lettres.
(3) Un timbre-avion vendu par la compagnie ou ses agents, représentant la taxe spéciale de 25 cents par once pour le transport aérien, soit apposé au verso de l'enveloppe.
(4) Les envoyeurs assument tout risque.

Les maîtres de poste sont priés de donner à cet avis toute la publicité possible par l'intermédiaire de la presse ou autrement.

(3) **Petites cartes et petites enveloppes.**—Relativement à l'avis paru dans le Supplément de novembre, au sujet des petites cartes et des petites enveloppes dont on désire décourager l'usage, les maîtres de poste sont priés d'attirer l'attention du public sur l'objection qu'il y a contre l'emploi des petites cartes et enveloppes qui sont toujours difficiles à manipuler, mais surtout pendant la période d'encombrement de Noël et du Nouvel An.

En engageant le public à employer des cartes et des enveloppes d'un format supérieur à 4 pouces sur 3, il faut indiquer les objections suivantes au petit format:

1. Les petites enveloppes ne passent pas aisément dans les machines électriques à oblitérer. Pour beaucoup de bureaux, l'oblitération et la manipulation des correspondances sont plus lentes.
2. Souvent l'oblitération couvre une partie de l'adresse et, en conséquence, les correspondances sont, selon toute probabilité, livrées faussement ou en retard.
3. Le petit format rend plus difficiles le tri et la mise en liasse et entrave le travail du bureau à un moment où la rapidité est essentielle.
4. Le petit format rend aussi la perte plus possible, car les petites cartes ou les petites enveloppes sont susceptibles de glisser des liasses où elles ont été mises.

Les maîtres de poste sont priés de faire tout ce qu'ils peuvent pour attirer l'attention du public sur ce qui précède.

(4) **Objets "fragiles" dans les colis assurés.**—Vu l'approche de Noël et la grande augmentation des envois de colis par la Poste et des réclamations pour dommages aux contenus, les maîtres de poste sont priés de donner toute leur attention à l'emballage et à la protection des objets "fragiles".

Lorsqu'on dépose un colis, il faut s'enquérir de la nature de son contenu et de la manière dont il a été emballé. Si le contenu est de nature à s'endommager facilement et que l'emballage soit considéré insuffisant, l'envoyeur sera informé que le colis peut être assuré contre la perte seulement. Le colis sera alors marqué d'une indication à cet effet.

Les boîtes à chaussures et autres boîtes semblables qu'on emploie fréquemment ne sont pas assez fortes pour protéger suffisamment le contenu.

Il faut faire usage des étiquettes "Fragile" et des sacs spéciaux pour les objets fragiles quand cela est nécessaire.

Il ne faut pas oublier que c'est à l'envoyeur de bien emballer son colis et au maître de poste de s'assurer que le colis est emballé conformément à la règle. Si le maître de poste néglige cet important devoir et que le ministère soit en conséquence obligé de payer une indemnité, le maître de poste sera requis de payer une partie sinon le montant complet de l'indemnité.

Si le maître de poste et les employés de l'Administration n'oublient pas leurs instructions et les observent strictement, il en résultera un bénéfice pour le public et le ministère des Postes. Le premier recevra ses colis en bon état et le ministère aura moins d'indemnités à payer.

(5) **Renvoi des vieux bons de poste au ministère.**—Comme plusieurs maîtres de poste n'ont pas compris les instructions relatives au renvoi des bons de poste portant des numéros plus bas que ceux qui sont mentionnés dans les lettres-circulaires, et ont renvoyé des bons portant des numéros plus hauts, ils voudront bien remarquer que les numéros de série (imprimés sous les lettres de contrôle) sont parties intégrantes des numéros des bons de poste. Le numéro d'un bon étant imprimé ainsi: K/18 341271 est en réalité 18,341,271. Par exemple: K/17 991000 est un nombre inférieur à K/18 191000. Le numéro de série indique toujours le nombre de millions. A l'avenir, les maîtres de poste voudront donc bien se rappeler ces faits lorsqu'il s'agira du numéro des bons de poste.

(6) **Protection des correspondances et des fonds des Postes.**—L'hiver approche avec ses tempêtes ordinaires et ses changements fréquents de température qui augmentent beaucoup les dangers d'incendie. On appelle l'attention toute spéciale des maîtres de poste sur la nécessité de prendre toutes les précautions possibles pour protéger les correspondances, les fonds et les valeurs postales.

Dans les bureaux où il n'y a pas assez de place pour que les valeurs, surtout les timbres, les bons, les objets recommandés, l'argent, etc., soient bien protégés, il faut les mettre en sûreté dans le logement même du maître de poste. Aux autres endroits, les maîtres de poste prendront les précautions nécessaires avant de quitter le bureau.

On rappelle de nouveau aux maîtres de poste que l'argent de surplus doit être promptement déposé à la banque. Ils seront tenus responsables chaque fois qu'il se produira une perte attribuable à leur négligence à déposer cet argent.

(7) **S'occuper attentivement des objets de la troisième classe.**—A cette époque de l'année, une quantité considérable d'almanachs, de circulaires et autres objets de la troisième classe portent comme adresse "A l'occupant" et les maîtres de poste sont priés de se rappeler que ces correspondances doivent être livrées promptement et avec soin.

En recevant les correspondances adressées "A l'occupant" pour être livrées par leurs bureaux, les maîtres de poste sont priés de prendre des moyens, tant que le permet, l'approvisionnement, pour que les circulaires ou autres objets portant cette adresse, soient livrés à chaque maison dans les endroits où il y a une distribution par facteur, ou à chaque famille dans les endroits où les clients de la poste réclament leurs correspondances au bureau. Quant à la distribution sur les routes postales rurales, le courrier devra déposer les circulaires ou autres imprimés adressés "A l'occupant" ou "Au propriétaire de boîte," dans chacune des boîtes installées sur sa tournée, tant que son approvisionnement le permet (voir article 88, du Guide postal).

La poste, les gens d'affaires et le public tireront un profit mutuel par une publicité active au moyen de circulaires envoyées par les établissements commerciaux, mais si l'on veut que cette manière d'annoncer ait du succès, il faut que la distribution soit parfaite.

(8) **Ne pas traîner les sacs de dépêches sur les planchers et sur les quais des gares.**—L'habitude qu'on a de traîner les sacs de dépêches sur les planchers et sur les quais des gares doit cesser. Un sac qu'on a ainsi traîné est sale et malsain; il est susceptible de causer une avarie à son contenu.

Le maître de poste est prié de donner des instructions appropriées à son personnel et aux entrepreneurs des divers services du transport des correspondances.

(9) **Correspondances adressées à Carnduff, Sask.**—Le maître de poste de Cardiff, Alberta, signale qu'une grande quantité de correspondances destinées à Carnduff, Sask. sont envoyées à son bureau en fausse direction.

Les maîtres de poste sont priés de prendre un soin particulier pour l'acheminement des correspondances à cet endroit.

(10) **Similitude de noms de bureaux de poste.**—L'attention des maîtres de poste est attirée sur la similitude des noms des bureaux suivants:

Madora, Man. Glenora, Man.

Prière de prendre tout le soin possible pour éviter des fausses directions en acheminant les correspondances pour ces endroits.

(11) **Médaille du service impérial.**—La médaille du service impérial a été décernée aux employés suivants:

Nom	Titre	Bureau
A. H. Gordon	Chargeur	Toronto.
G. H. De Young	Facteur	Halifax.

(12) **République Argentine. Suspension provisoire du service direct des colis postaux.**—Les paquebots directs pour la République Argentine manquant actuellement, il ne faut pas accepter de colis postaux à transmettre par la voie directe à ce pays, jusqu'à nouvel avis. En attendant, tous les colis pour la République Argentine seront acheminés par New-York. Ces colis doivent être affranchis à raison de 25 cents par livre ou fraction de livre et envoyés à Montréal pour être insérés dans les dépêches que forme ce bureau pour New York.

(13) **Correspondances pour Lorenzo Marquez, Afrique orientale portugaise.**—Dans une circulaire récente, l'office postal britannique annonce que l'administration des postes de l'Afrique orientale portugaise a fait connaître que, dorénavant, les lettres, etc. à destination de Lorenzo Marquez mais adressées incorrectement: "Delagoa Bay" ne seront pas distribuées. Elles seront retournées à l'envoyeur.

Les maîtres de poste sont priés d'attirer l'attention du public sur cet avis chaque fois que cela sera nécessaire.

(14)—**Correspondance prohibée—J. B. Boucher, Case 144, Trois-Rivières, P.Q.**—Il ne faut pas accepter de lettres recommandées portant cette adresse, et toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette même adresse doivent être retournées aux envoyeurs s'ils sont connus, portant la mention "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées par le premier courrier à l'administrateur général du Service postal (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à cette personne.

(15) **Loterie. Dr. T. O. D. Shandil, Babrala (Branch Post Office and Railway Station E I. Ry.) Via Sub-Post Office Gunnaur (Distt. Budaun U.P. Inde).**—Des circulaires déposées à la poste par la personne susdénommée, relative à une loterie, circulent par la poste, et comme les loteries sont illégales au Canada, il ne faut pas accepter de lettres recommandées portant cette adresse, et toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette même adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention "La correspondance pour cette adresse est prohibée", ou, s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats payables à cette personne.

(16) **Correspondance prohibée:—Louis Bertrand, 7, rue Saulnier, Paris (9ième).**—Il ne faut pas accepter de lettres recommandées pour cette adresse. Ainsi toutes les correspondances à destination ou en provenance de cette même adresse doivent être retournées aux envoyeurs, s'ils sont connus, avec la mention: "La correspondance portant cette adresse est prohibée", ou s'ils ne sont pas connus, elles seront envoyées spécialement par le premier courrier à l'Administrateur général du service postal (Service de l'Inspection), Ottawa.

Ne pas émettre de mandats de poste payables à cette adresse.

(17) **Loterie.**—Argus Shipping Co., Lindau, Allemagne; Winter Sports Agency, Konstanz, Bodensee, Allemagne; Dominions Radio Society, Postfach 12, La Haye, Hollande.

Ajouter ces adresses à la liste relative au "R. J. Duggan's Sweeps".

RENSEIGNEMENTS SUR LES MANDATS DE POSTE

CHANGE ÉTRANGER

Les montants des mandats de poste tirés sur les pays mentionnés ci-dessous seront convertis en monnaie du pays de paiement aux taux suivants:

France	$1 00 = Francs	25 00
Norvège	$1 00 = Kroner	3 70
Suède	$1 00 = Kroner	3 65
Danemark	$1 00 = Kroner	3 70
Hollande	$1 00 = Florins	2 45
Suisse	$1 00 = Francs	5 10
Belgique	$1 00 = Belgas	7 10
Allemagne	$1 00 = Marks	4 16
Royaume-Uni	*$4 87 = £1.0.0	
Etat libre d'Irlande	*$4 87 = £1.0.0	
Australie, Fidji et Afrique du Sud	*$4 87 = £1.0.0	
Nouvelle-Zélande	$4 87 = £1.0.0	

Vu les fluctuations du change, les taux ci-dessus peuvent être modifiés n'importe quand pendant le mois, sans avis.

*Pour table de conversion, voir la formule M.O. No. 6 P.M.

AVIS

LES BUREAUX DE MANDATS DOIVENT SE PRÉPARER POUR LA PÉRIODE DE NOËL

Les maîtres de poste sont priés d'avertir le public que les mandats de poste pour paiement à l'étranger doivent être achetés d'ici au 1er DÉCEMBRE ou aussitôt que possible après cette date. Si les avis de ces mandats ne parviennent pas aux bureaux d'échange assez tôt pour être expédiés avec les courriers de Noël, ces mandats ne pourront pas être payés avant Noël.

MANDATS DE POSTE PAYABLES A L'ÉTRANGER

Le ministère s'est aperçu que plusieurs maîtres de poste n'observent pas leurs instructions en rédigeant les mandats payables à l'étranger, surtout les mandats pour les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chine, Danemark, Finlande, Hollande, Hongrie, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pologne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougo-Slavie, ainsi que ceux à destination des pays pour lesquels l'administration postale britannique agit comme pays d'échange et où le paiement des mandats est arrangé (non au moyen du mandat original comme dans le cas des mandats sur l'Angleterre), mais au moyen d'un mandat établi par l'administration postale du pays payeur d'après la liste du Canada.

Au lieu de remettre seulement à l'envoyeur un reçu pour la somme déposée et transmettre le mandat et le coupon avec l'avis y relatif au bureau d'échange,

conformément à la règle, le mandat est souvent remis par erreur à l'envoyeur qui l'envoie au bénéficiaire.

En conséquence, pour la rédaction des mandats de poste étrangers, les maîtres de poste et les préposés à l'émission des mandats sont priés de consulter les pages 15 et 16 du nouveau livre d'instructions; 5 à 9 de la liste des bureaux de mandats du Canada, et 185 à 190 du Guide postal officiel.

Si l'on réussit à négocier des mandats de poste traités irrégulièrement et qu'il en résulte des paiements doubles ou faux, l'agent du bureau d'émission sera responsable du montant chaque fois qu'il ne pourra pas être recouvré.

ÉMISSION DE MANDATS DE POSTE PROHIBÉE

On ne doit pas émettre de mandats de poste en faveur des maisons suivantes:

Argus Shipping Co., Lindau, Allemagne.
Louis Bertrand, 7 rue Saulnier, Paris (9ième), France.
*J. B. Boucher, Case 144, Trois-Rivières, P.Q.
Dominions Radio Society, Postfach 12, La Haye, Hollande.
Messrs. Franke & Cie, Copenhague F., Danemark.
Dr. T. O. D. Shandil, Babrala (Branch Post Office & Railway Station E. I. Ry.), Via Sub Post Office Gunnaur (Distt. Budaun U.P. Inde).
Winter Sports Agency, Konstanz, Bodensee, Allemagne.

*On ne doit pas émettre de bons de poste au nom de ce destinataire.

VOL DE FORMULES DE MANDATS DE POSTE

Le ministère ayant été avisé du vol des formules de mandats de poste suivantes, les maîtres de poste sont priés de ne pas payer les mandats portant les numéros ci-dessous.

Theodore, Ala.	Nos 54471 à 54600, et 55601 à 55800, inclusivement.
Jacob, Ill.	Nos 24374 à 24400, inclusivement.
North Marshfield, Mass.	Nos 6370 à 6400, inclusivement.
Willis, Okla.	Nos 15401 à 15600, inclusivement.

Avis.—Les maîtres de poste sont priés de faire les changements suivants à leur liste de bureaux de mandats de poste du Canada et des autres pays.

CANADA

BUREAUX OUVERTS

N° du bureau	District postal	
8001	E.	Abee, Alberta.
2339	T.	Britt, Ont.
0283	Q.	Dolbeau (Lac St-Jean), P.Q.
8389	E.	Edmonton, (Sub-office N° 20), Alberta.
3083	L.	Guelph, (Sub-office N° 3), Ont.
X837	St.J.	Newcastle Bridge, N.-B.
7429	M.J.	Regina, (Sub-office N° 9), Sask.
7574	M.J.	Scout Lake, Sask.
8865	S.	Seddlia, Alberta.
9709	E.	Snowshoe, C.B.
7996	S.	Zenon Park, Sask.

BUREAUX FERMÉS

Bordenave, Alberta.
Canoe Lake, Ont.
Coronado, Alberta.
Dovercourt, Alberta.
Duvernay, Alberta.
Engineer, C.B.
Grosse Isle, P.Q.
Hamilton, (Sub-office N° 6), Ont.
Rosemary, Alberta.
South Farmington, N.E.
Toronto, (Sub-office N° 42), Ont.
Toronto, (Sub-office N° 64), Ont.

BUREAUX AUXQUELS IL A ÉTÉ ACCORDÉ UN CRÉDIT PAR LA BANQUE

Clandonald, Alberta.
Lefaivre, Ont.
Low Station, P.Q.
McCord, Sask.
Martel, P.Q.
Mendham, Sask.
New Glasgow, P.Q.
Notre Dame du Laus, P.Q.
Poltimore, P.Q.
Ste-Anne de la Pérade, P.Q.
St-Jean-Baptiste de Rouville, P.Q.
Ste-Julie Station, P.Q.
St-Marc, P.Q.
Sylvania, Sask.
Val des Bois, P.Q.
Whitford, Alberta.

AFRIQUE (CÔTE OCCIDENTALE) COLONIE DE LA CÔTE D'OR

BUREAU OUVERT

Akropong.

AUSTRALIE

BUREAUX OUVERTS

St. Ives, N.G.S.
Noorinbee, Vic.
Wirrulla, Aust. mér.
Cowaramup, W.A.
Forest Grove, W.A.

BUREAUX FERMÉS

Flaggy Rock, Qld.
Augusta, W.A.

GRANDE-BRETAGNE ET NORD DE L'IRLANDE
LONDRES

BUREAUX OUVERTS

Streatham, Northborough Road (307), S.W. 16.
The Hyde, Kingsbury Lane, N.W. 9.

BUREAU FERMÉ

Neasden, N.W. 10.

ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES

BUREAUX OUVERTS

Burnley Road (T.S.O.), Colne, Lancs.
Farnburn Avenue, Farnham Royal, Slough, Bucks.
Fishergate (T.S.O.), Preston, Lancs. (rouvert).
Leemans Hill (T.S.O.), Bury, Lancs.
Midway, Burton-on-Trent.
Penyrheol (T.S.O.), Caerphilly, Cardiff.
Rossmore (T.S.O.), Parkstone, Dorset.
Valence (T.S.O.), Chadwell Heath, Essex.
Vernon Road (T.S.O.), Nottingham.
West End (T.S.O.), Witney, Oxon.
Wheldon Road (T.S.O.), Castleford, Yorks.

BUREAUX FERMÉS

Coronation Street, (T.S.O.), Sunderland, Co. Durham.
Hedley Hill, Durham.
Spring Gardens (T.S.O.), Buxton, Derbyshire.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Chigwell Road, Chigwell Row, Essex.	Chigwell, Essex.
Dyke Road, (T.S.O.), Brighton, Sussex.	Dyke Road (B.O.), Brighton, Sussex.

ÉCOSSE

BUREAU FERMÉ

Romanno Bridge, West Linton, Pebbleshire .

ÉTAT LIBRE D'IRLANDE

BUREAU OUVERT

Murrisk, Westport, Co. Mayo.

BUREAU FERMÉ

Manor Kilbride, Co. Wicklow.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
Charlestown, Claremorris, Co. Mayo.	Charlestown, Co. Mayo.

ÉTATS-UNIS

BUREAUX OUVERTS

Marble Dale, Conn.
Istrouma, La.
Runnemede, N.J.
Tulsa, Texas.

CHANGEMENT DE DÉSIGNATION

De	En
East Wolfboro, N.H.	East Wolfeboro, N.H.
Wolfboro, N.H.	Wolfeboro Falls, N.H.

BUREAUX FERMÉS

Nymph, Ala.
Light, Ariz.
Douglas, Ark.
Fairview, Ark.
Modoc, Ark.
Blue Nose, Calif.
Ellsworth, Calif.
Mount Dome, Calif.
Tipperary, Iowa.
De Graff, Kansas.
Ellis, La.
Tucker, La.
Wardville, La.
New Germany, Md.
East Carver, Mass.
South Brewster, Mass.
Hough, Mo.
Sunlight, Mo.
Upalika, Mo.
Westober, Mo.
Ashmoor, Mont.
East Marion, N.Y.
West Fort Ann, N.Y.
Bierman, N.D.
Austinburg, Pa.
Dents Run, Pa.
Gray, Pa.
Hepler, Pa.
Rough and Ready, Pa.
Ruthford, Pa.
Star, Va.
Vontay, Va.
Lashmeet, W. Va.
Moore, W. Va.
Hilda, Wisc.